

# Actes

## de la IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Beyrouth (Liban), 18-20 octobre 2002







IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b> .....	<b>1</b>
<b>Déclaration de Beyrouth</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation participant au Sommet</b> .....	<b>13</b>
<b>Ordre du jour et ordonnancement des travaux</b> .....	<b>19</b>
– Ordre du jour .....	21
– Ordonnancement des travaux .....	23
 <b>PREMIERE PARTIE</b>	
 <b>Rapport général de la conférence</b>	
<b>1. Ouverture des travaux</b> .....	<b>31</b>
<b>1.1. Passation de la présidence par le Premier Ministre du Canada</b> .....	<b>31</b>
<b>1.2. Annonce de la composition du Bureau de la Conférence         par le Président en exercice</b> .....	<b>33</b>
<b>1.3. Approbation du projet d'ordre du jour et         d'ordonnancement des travaux</b> .....	<b>33</b>
<b>2. Bilan et avenir de la Francophonie</b> .....	<b>33</b>
<b>2.1. Examen des demandes d'adhésion ou de modification         de statut</b> .....	<b>33</b>
<b>2.2. Rapport du Président de la Conférence ministérielle         de la Francophonie</b> .....	<b>34</b>
<b>2.3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie et débat</b> .....	<b>36</b>
<b>2.4. Orientations stratégiques de la Francophonie en matière         de coopération et financement de cette coopération</b> .....	<b>44</b>
<b>3. Volet politique : situation internationale</b> .....	<b>46</b>

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

4. Le dialogue des cultures .....	46
5. Volet économique .....	49
6. Déclaration et Plan d'action de Beyrouth : examen et adoption .....	51
7. Date et lieu de la X <sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage .....	52
8. Election du Secrétaire général de la Francophonie .....	52
9. Adoption du rapport de la conférence .....	52
10. Cérémonie solennelle de clôture .....	53

## **DEUXIEME PARTIE**

### **Documents adoptés par la conférence**

• Déclaration de Beyrouth .....	59
• Plan d'action de Beyrouth .....	69
• Avis de la Conférence ministérielle de la Francophonie (17 <sup>e</sup> session) sur les demandes d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage et de modification de statut ( <i>Texte adopté par le Sommet de Beyrouth</i> ) .....	71
• Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage et de modification de statut ( <i>Texte adopté par le Sommet de Beyrouth</i> ) .....	77
• Synthèse du rapport général du Sommet présentée par S.E. M. Amadou Toumani Touré Président de la République du Mali Beyrouth, 20 octobre 2002 .....	87

### **Rapports présentés à la conférence**

• Rapport de S.E. M. Ghassan Salamé Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie Ministre de la Culture de la République libanaise .....	97
---	----

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- Rapport de M. Boutros Boutros-Ghali  
Secrétaire général de la Francophonie .....101

#### **Document déposé à la conférence**

- Charte du jeune citoyen francophone du XXI<sup>e</sup> siècle  
Parlement francophone des Jeunes  
Première session, Québec 8 au 10 juillet 2001 .....113

### **TROISIEME PARTIE**

#### **Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

- Discours de S.E. le Général Emile Lahoud  
Président de la République libanaise .....127
- Discours du Très Honorable Jean Chrétien  
Premier Ministre du Canada .....133
- Discours de S.E. M. Amadou Toumani Touré  
Président de la République du Mali .....137
- Discours de S.E. M. Tran Duc Luong  
Président de la République socialiste du Vietnam .....141
- Discours de S.E. M. Ion Iliescu  
Président de la République de Roumanie .....145
- Discours de S.E. M. Jacques Chirac  
Président de la République française .....149
- Discours de M. Amre Moussa  
Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes .....155
- Discours de M. Koichiro Maatsura  
Directeur général de l'Organisation des Nations unies  
pour l'Education, la Science et la Culture .....161
- Discours de M<sup>me</sup> Louise Fréchette  
Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies .....165
- Discours de M. Boutros Boutros-Ghali  
Secrétaire général de la Francophonie .....169

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

### **Allocutions à la cérémonie d'ouverture des travaux de la conférence**

- Allocution de passation de présidence prononcée par le Très Honorable Jean Chrétien  
Premier Ministre du Canada .....175
- Allocution d'ouverture des travaux prononcée par S.E. le Général Emile Lahoud  
Président de la République libanaise .....177

### **Allocution prononcée à l'occasion de l'adhésion de la République slovaque à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage**

- Intervention de S. E. M. Rudolf Schuster  
Président de la République slovaque .....181

### **Exposés liminaires**

#### ***Bilan et avenir de la Francophonie***

- Exposé liminaire de S.E. El Hadj Omar Bongo  
Président de la République gabonaise  
« Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération et financement de cette coopération » .....187
- Exposé liminaire de S.E. M. Hervé Hasquin  
Ministre-Président du gouvernement de la Communauté française de Belgique  
« Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération et financement de cette coopération » .....189

#### ***Le dialogue des cultures***

- Exposé liminaire de S.A. Royale le Prince Moulay Rachid  
Chef de la délégation du Royaume du Maroc  
« Le dialogue des cultures » .....197
- Exposé liminaire de S.E. M. Bernard Landry  
Premier Ministre du Québec  
« Le dialogue des cultures » .....201

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



**Volet économique**

- Exposé liminaire de S.E. M. Abdoulaye Wade  
Président de la République du Sénégal  
« NEPAD et Francophonie » .....207
- Exposé liminaire du Très Honorable Jean Chrétien  
Premier Ministre du Canada .....221

**Interventions relatives au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

- Intervention de S.A. le Prince héréditaire Albert de Monaco .....227
- Message de S.E. M. Ben Ali  
Président de la République de Tunisie .....231
- Intervention de l'Honorable Bernard Lord  
Premier Ministre du Nouveau Brunswick .....237
- Message de Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk  
Royaume du Cambodge .....241
- Intervention de S.E. M. Pascal Affi N'Guessan  
Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire .....245
- Intervention de S.E. M. Bernard Landry  
Premier Ministre du Québec .....247
- Intervention de S.E. M. Guy Verhofstadt  
Premier Ministre du Royaume de Belgique .....249
- Intervention de S.E. M<sup>me</sup> Erna Hennicot-Schoepges  
Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche, chargée de la Francophonie,  
du Grand-Duché du Luxembourg .....253
- Intervention de S.E. M. Denis Paradis  
Secrétaire d'Etat à l'Amérique latine, l'Afrique  
et à la Francophonie du Canada .....259
- Intervention de S.E. M. Boris Trajkovski  
Président de la République de Macédoine .....261
- Intervention de S.E. M. Blaise Compaoré  
Président du Burkina Faso .....265



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- Message de S.E. M. Mamadou Tanja  
Président de la République du Niger .....267
- Message de S.E. M. Vaclav Havel  
Président de la République tchèque .....271
- Message de S.E. le Dr. Janez Drnovsek  
Premier Ministre de la République de Slovénie .....273

**Communication à la conférence**

- Communication de M<sup>me</sup> Louise Harel  
Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie .....277

**Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème  
« Bilan et avenir de la Francophonie »**

- Intervention de S.E. M. Bernard Landry  
Premier Ministre du Québec .....285
- Intervention de S.E. M. Ange-Félix Patassé  
Président de la République centrafricaine .....287
- Intervention de S.E. M. Assoumani Azali  
Président de l'Union des Comores .....291
- Intervention de S.E. M. Kaspar Villiger  
Président de la Confédération suisse .....295
- Intervention de S.E. M. Denis Sassou Nguesso  
Président de la République du Congo .....299
- Intervention de S.E. le Général Gnassingbe Eyadéma  
Président de la République togolaise .....303

**Interventions suite aux exposés liminaires sur le thème du  
« Dialogue des cultures »**

- Intervention de S.E. M. Siméon de Saxe-Cobourg Gotha  
Premier Ministre de la République de Bulgarie .....309
- Intervention de S.E. M. Somsavat Lengsavad  
Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères,  
Représentant spécial du Président  
de la République démocratique populaire lao .....311
- Intervention de S.E. M. Fathos Nano  
Premier Ministre de la République d'Albanie .....315

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- Intervention de S.E. M<sup>me</sup> Myrtho Célestin Saurel  
Ministre de l'Education nationale de la République d'Haïti .....319
- Intervention de l'Honorable Bernard Lord  
Premier Ministre du Nouveau-Brunswick .....321
- Message de S.E. M. Téodoro Obiang Nguéma Mbazogo  
Président de la République de Guinée équatoriale .....325
- Intervention du Très Honorable Sir Anerood Jugnauth  
Premier Ministre de la République de Maurice .....329
- Intervention de S.E. M. François-Xavier Ngoubeyou  
Ministre d'Etat chargé des Relations extérieures  
de la République du Cameroun .....333
- Intervention de S.E. M<sup>me</sup> Sheila Copps  
Ministre du Patrimoine du Canada .....337
- Intervention de S.E. M. Blaise Compaoré  
Président du Burkina Faso .....339
- Message de S.E. M. Marc Ravalomanana  
Président de la République malgache .....341
- Intervention à la suite des exposés liminaires sur le volet économique**
- Intervention de S.E. M. Kaspar Villiger  
Président de la Confédération suisse .....347
- Intervention à la suite de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action**
- Intervention de S.E. M. Tran Duc Luong  
Président de la République socialiste du Vietnam .....353
- Lieu et date de la X<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement  
des pays ayant le français en partage**
- Intervention de S.E. M. Blaise Compaoré  
Président du Burkina Faso .....357
- Allocutions à la cérémonie solennelle de clôture de la IX<sup>e</sup> Conférence  
des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage**
- Allocution de M. Boutros Boutros-Ghali  
Secrétaire général de la Francophonie .....379

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- **Allocution de S.E. M. Abdou Diouf**  
Secrétaire général élu de la Francophonie .....363
- **Allocution de S.E. M. Ion Iliescu**  
Président de la République de Roumanie .....367
- **Allocution de S.E. M. Blaise Compaoré**  
Président du Burkina Faso .....369
- **Allocution de S.E. le Général Emile Lahoud**  
Président de la République libanaise .....375



## Préface

**N**ous vivons dans un monde en mutation. Les bouleversements de la scène internationale avaient déjà entraîné le report d'un an de notre neuvième sommet. Mais notre détermination à répondre par le dialogue aux appels à la haine, par l'invocation du droit à ceux qui ne craignent pas le chaos, par la solidarité aux chantres de l'action unilatérale, nous a permis de nous réunir à Beyrouth en octobre 2002 dans un Sommet sans précédent par son ampleur. Je suis aujourd'hui particulièrement heureux de préfacer les Actes d'une réunion que les Etats membres de notre organisation continuent de saluer comme un moment marquant de l'histoire de notre mouvement et je peux témoigner, en retour, que notre pays garde de ce moment un souvenir vif et reconnaissant.

Pleinement conscients des dangers qui nous guettent, nous avons voulu insuffler à notre action une dynamique nouvelle en affirmant le rôle politique de notre organisation, un rôle initié depuis le Sommet de Hanoi et que celui de Beyrouth a permis de préciser en l'amplifiant. Je salue la contribution remarquable du Secrétaire général de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali qui, par son action et son engagement sans réserve dans ce sens, a su accroître la visibilité de notre organisation et a conforté sa crédibilité. Notre nouveau Secrétaire général, M. Abdou Diouf, un homme d'Etat et d'expérience, saura, j'en suis sûr, avec sa sagesse exemplaire, poursuivre cette tâche et réaliser nos espoirs.

Si le Liban se félicite de la qualité exceptionnelle de la participation à ce neuvième sommet, je me réjouis en particulier de l'accueil chaleureux réservé à mon invité et frère arabe, le Président de la République Algérienne. La présence parmi nous d'un des plus grands pays francophones donne une dimension longtemps souhaitée et unanimement saluée à notre engagement.

À Beyrouth, la Francophonie a construit des positions claires sur les crises qui secouent la scène internationale. Afin d'oeuvrer à l'apaisement, loin de l'exclusion, de l'intolérance et de l'extrémisme, nous avons réaffirmé notre engagement dans la concertation et le dialogue, seuls moyens d'accéder à une solution juste et pacifique des conflits. Nous avons clairement affirmé notre attachement au droit, notre solidarité au travers des lignes de partage qui clivent la planète et avons donné une illustration éclatante de ce mélange de civilité et de franchise sans lesquels une organisation comme la nôtre ne saurait s'épanouir.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Plus en profondeur, pour pouvoir être les champions de la diversité culturelle, nous avons su, dans la qualité de nos rencontres autant que dans la teneur de nos résolutions, en donner l'exemple. Une pensée unique ne saurait inspirer une humanité riche de sa diversité. Et, dans ce monde où l'inégalité est partout patente, nous savons tous que la raison du plus fort n'est pas nécessairement la meilleure.

Du coup, la Déclaration de Beyrouth est devenue un texte fondateur. Allant plus loin que la reconnaissance de la diversité et de la singularité de nos cultures, elle affirme notre détermination politique à les défendre et à nous entraider pour leur permettre de s'épanouir. Loin de répudier la mondialisation, elle entend la rendre plus humaine. Loin d'ignorer le monde tel qu'il est, elle remet à l'honneur la volonté politique collective, concertée, déterminée, l'irremplaçable antidote à toutes les dérives de ce début de millénaire.

S.E. le Général Emile Lahoud  
Président de la République libanaise  
Président en exercice de la IX<sup>e</sup> Conférence  
des chefs d'Etat et de gouvernement des pays  
ayant le français en partage



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Déclaration de Beyrouth

(Beyrouth, 20 octobre 2002)

**N**ous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 18 au 20 octobre 2002 à Beyrouth, saluons la tenue, pour la première fois, d'un Sommet de la Francophonie dans un pays arabe, le Liban. Notre présence au Proche-Orient souligne notre solidarité avec la langue et la culture arabes, solidarité qui nous permet de réaffirmer la dimension universelle de la Francophonie.

Nous avons décidé de consacrer ce IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie au

### **Dialogue des cultures.**

Nous réaffirmons le rôle majeur du dialogue des cultures dans la promotion de la paix et la démocratisation des relations internationales. Ce dialogue implique le respect des différentes identités, l'ouverture aux autres et la recherche de valeurs communes et partagées.

Nous voulons donner un nouvel élan à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, ainsi qu'au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, que nous avons inscrits dans la Charte au rang d'objectifs prioritaires de la Francophonie.

Nous sommes résolus à renforcer le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie à cet effet.

Nous réaffirmons notre attachement à la coopération multilatérale dans la recherche de solutions aux grands problèmes internationaux.

Nous sommes déterminés à approfondir nos champs de concertation et de coopération francophones afin de lutter contre la pauvreté et de contribuer à l'émergence d'une mondialisation plus équitable qui soit porteuse de progrès, de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, au service des populations les plus vulnérables et du développement de tous les pays.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## **I- Le dialogue des cultures, instrument de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme**

Nous nous engageons à renforcer le rôle de la Francophonie en faveur de la consolidation de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme et nous invitons le Secrétaire général à poursuivre son action dans cette voie, en liaison étroite avec nos instances et les organisations internationales compétentes.

### **1- Paix**

Nous marquons notre préoccupation face à la persistance de la violence, la recrudescence du terrorisme et l'aggravation des crises et des conflits de toutes formes. Nous sommes convaincus que le dialogue des cultures constitue une condition indispensable à la recherche de solutions pacifiques et permet de lutter contre l'exclusion, l'intolérance et l'extrémisme.

Nous condamnons énergiquement, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, en particulier la résolution 1373 du Conseil de sécurité, tout recours au terrorisme, et soulignons la nécessité d'une coopération étroite de tous nos Etats et gouvernements pour prévenir et contrer ce fléau. Nous nous engageons à adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales anti-terroristes et à les mettre en œuvre ; nous appelons à la conclusion d'une convention générale sur le terrorisme. Nous tenons, dans le même temps, à affirmer que toutes les mesures prises pour combattre le terrorisme doivent respecter les principes fondamentaux de la Charte des Nations unies et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, au droit humanitaire et au droit des réfugiés.

Nous condamnons les violations de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats, l'utilisation des territoires des pays d'accueil des réfugiés pour déstabiliser leur pays d'origine, les agressions armées, les situations d'occupation, la destruction, le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses ainsi que les atteintes aux droits de l'Homme. Nous enjoignons les responsables de ces situations de respecter la Charte des Nations unies et appuyons toutes initiatives ou actions légales et conformes aux résolutions pertinentes des Nations unies, notamment la résolution 46/51 du 19 décembre 1991, et au droit international pour y mettre fin. Nous réaffirmons notre soutien à l'ONU dans sa recherche de solutions justes et pacifiques à ces situations.

Nous réitérons nos engagements internationaux en ce qui concerne la protection et l'assistance aux populations civiles, en particulier aux femmes et aux enfants, dans les situations de conflits armés.

Nous engageons l'Organisation internationale de la Francophonie à s'impliquer davantage dans la préparation et le suivi des grandes Conférences internationales relatives à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme tenues sous l'égide des Nations unies.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Nous réaffirmons notre entière solidarité avec le Liban et son peuple dans ses efforts visant à faire face aux défis politiques, économiques et sociaux.

S'agissant de la situation au Moyen-Orient, nous appelons à la relance immédiate du processus de paix sur la base des principes agréés à la conférence de Madrid et des résolutions pertinentes des Nations unies, notamment les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

Nous appuyons à cet effet l'initiative arabe de paix, adoptée à l'unanimité lors du Sommet arabe de Beyrouth les 27 et 28 mars 2002, la considérant dans toutes ses composantes, notamment celles relatives à l'échange des territoires en contrepartie de la paix et celles relatives au problème des réfugiés palestiniens, comme le cadre le plus approprié pour arriver à une solution juste, durable et globale dans la région.

Nous défendons la primauté du droit international et le rôle primordial de l'ONU et en appelons à la responsabilité collective pour résoudre la crise irakienne, et à l'Irak pour respecter pleinement toutes ses obligations.

Nous relevons avec satisfaction que l'Irak a accepté officiellement, le 16 septembre 2002, la reprise inconditionnelle des inspections des Nations unies.

Nous condamnons la tentative de prise de pouvoir par la force et la remise en cause de l'ordre constitutionnel en Côte d'Ivoire.

Nous appelons l'ensemble de la classe politique et de la population ivoiriennes à faire preuve de retenue, à s'abstenir du recours à la violence et à préserver la vie des personnes et les biens.

Nous soutenons les efforts engagés, en particulier par la CEDEAO, pour favoriser le dialogue, seule voie d'une réconciliation durable.  
Nous appuyons le Secrétaire général de la Francophonie dans la poursuite de son action en faveur des efforts de médiation en cours.

Nous saluons la naissance, le 9 juillet 2002, à Durban (Afrique du Sud) de l'Union Africaine, qui témoigne de la volonté des chefs d'Etat et de gouvernement du continent de renforcer la coopération et la solidarité entre leurs Etats.

Nous nous félicitons à cet égard de l'adoption, par l'Union Africaine, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA/NEPAD) et de la décision du G8, lors de sa réunion de Kananaskis en juin 2002, d'accompagner cette initiative par un Plan d'action pour l'Afrique.

Nous prions le Secrétaire général de veiller à ce que l'Organisation internationale de la Francophonie apporte son soutien à cette initiative africaine visant notamment à promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie et le respect des droits de l'Homme.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



Nous considérons que les pays africains ont un rôle privilégié à jouer dans les processus de médiation et d'arbitrage visant à dissiper les tensions latentes et à contenir l'explosion des crises en Afrique. Nous appuyons à ce titre les mécanismes conçus aux plans continental et régional pour la prévention, le règlement et la gestion des conflits qui sévissent de façon endémique à l'intérieur ou aux frontières des Etats africains.

Nous soutenons les efforts visant à enrayer les réseaux de trafic illicite et de circulation incontrôlée d'armes. Nous condamnons avec force les pratiques de recrutement et d'embrigadement des enfants soldats qui affectent particulièrement le continent africain et réaffirmons notre volonté d'appliquer effectivement les instruments internationaux concernant les droits des enfants.

Nous réitérons notre soutien aux mesures visant la consolidation de la paix dans les sociétés qui sortent de conflits armés, notamment en ce qui concerne la récupération et la destruction des armes, ainsi que la réinsertion dans une société tolérante et respectueuse des valeurs démocratiques, des soldats démobilisés, particulièrement des adolescents.

## **2- Démocratie**

Nous proclamons que Francophonie, démocratie et développement sont indissociables. Nous sommes convaincus que la démocratie requiert la pratique du dialogue à tous les niveaux de la société. A cette fin, nous sommes déterminés à mettre en œuvre la Déclaration de Bamako<sup>1</sup> sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone qui constitue une avancée dans l'histoire de notre Organisation. Cet engagement démocratique doit se traduire notamment par des actions de coopération de la Francophonie s'inspirant des pratiques et des expériences positives de chaque Etat et gouvernement membre. Nous adoptons à cette fin le Programme d'action annexe à cette Déclaration.

Nous réaffirmons également notre condamnation de toutes les formes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, qui constituent autant de violations massives des droits de l'Homme, de même que celle des coups d'Etat et des atteintes graves à l'ordre constitutionnel en ce qu'ils rompent la démocratie.

Conscients de l'importance de la pleine et égale participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, nous faisons nôtre la Déclaration de Luxembourg sur le thème « Femmes, pouvoir et développement ».

---

1 Le Vietnam et le Laos rappellent leurs réserves sur l'article 2, paragraphe 5 et sur l'article 5, paragraphe 3



### **3- Droits de l'Homme**

Nous soulignons le caractère universel et indissociable de tous les droits, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, et sommes déterminés à en assurer la pleine jouissance pour l'ensemble des citoyens.

Nous demandons, à cet effet, au Secrétaire général de poursuivre, en liaison avec les organisations internationales compétentes, ses efforts en vue de favoriser la ratification des principaux instruments internationaux et régionaux qui les garantissent et leur mise en œuvre effective par les Etats membres.

Nous nous engageons à lutter, à tous les niveaux de la société, contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'Homme en renforçant la capacité des institutions juridictionnelles et administratives compétentes. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur au premier juillet 2002, du Statut de Rome sur la Cour pénale internationale qui contribuera à mettre fin à la pratique de l'impunité et permettra de juger les auteurs de crimes de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. A cette fin, nous invitons les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome sur la Cour pénale internationale ou à y adhérer dès que possible.

Nous estimons que, dans le respect de la Charte des Nations unies et des principes du droit international, la reconnaissance de la diversité culturelle peut justifier l'adoption, par les Etats et gouvernements, de mesures de protection des personnes appartenant à des groupes minoritaires.

Nous favoriserons l'émergence de nouveaux partenariats entre initiatives publiques et privées, mobilisant tous les acteurs œuvrant pour la reconnaissance, la protection et le respect des droits de l'Homme.

## **II. La Francophonie, forum de dialogue des cultures**

### **1- Culture**

Nous confirmons notre adhésion à la conception ouverte de la diversité culturelle réitérée au Sommet de Moncton et consacrée par la Déclaration de Cotonou. Nous marquons notre attachement à la richesse des identités culturelles plurielles qui composent l'espace francophone et notre volonté de la préserver.

Nous estimons que la reconnaissance de la diversité et de la singularité des cultures, dès lors que celles-ci respectent les valeurs, normes et principes consacrés par la Charte des Nations unies et la Charte internationale des droits de l'Homme, crée des conditions favorables au dialogue des cultures.

Nous soulignons l'importance des enjeux économiques liés à la culture et aux industries culturelles, secteur générateur de croissance et d'emplois. Nous entendons



favoriser son développement et placer les agents qui y concourent dans un cadre dynamique.

## **2- Politiques linguistiques**

Nous rappelons que la langue française, que nous avons en partage, constitue le lien fondateur de notre communauté et réaffirmons notre volonté d'unir nos efforts afin de promouvoir le plurilinguisme et d'assurer le statut, le rayonnement et la promotion du français comme grande langue de communication sur le plan international.

Soulignant l'importance de la diversité linguistique dans les organisations internationales et les autres enceintes au sein desquelles nous siégeons, nous réaffirmons notre engagement à y privilégier l'utilisation du français, tout en respectant les langues officielles des Etats et gouvernements et des Organisations internationales. A cette fin, nous demandons au Secrétaire général d'agir résolument en ce sens et entendons renforcer à cet effet nos liens avec les autres organisations internationales compétentes, notamment celles représentant les grandes aires linguistiques.

Nous confirmons aussi, dans l'esprit de la Déclaration de Cotonou, notre engagement de soutenir et de développer des politiques d'appui au plurilinguisme afin de favoriser, au sein des populations de l'espace francophone, à la fois une connaissance et un attachement à la langue française et aux langues nationales partenaires.

## **3- Politiques culturelles**

Nous confirmons notre volonté de ne pas laisser réduire les biens et services culturels au rang de simples marchandises. Nous réaffirmons le droit qu'ont nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments qui y concourent. Nous sommes déterminés à faire aboutir ces positions au sein des divers forums internationaux.

Nous saluons l'adoption de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Nous appuyons le principe de l'élaboration d'un cadre réglementaire universel et nous sommes en conséquence décidés à contribuer activement à l'adoption par l'UNESCO d'une convention internationale sur la diversité culturelle, consacrant le droit des Etats et des gouvernements à maintenir, établir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle. Son objet doit être de définir un droit applicable en matière de diversité culturelle. Cette convention doit aussi souligner l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions.

Nous chargeons le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie de mettre en place, dans le cadre du Conseil permanent, un groupe de travail chargé de contribuer au débat international, notamment à l'UNESCO et dans d'autres enceintes comme le Réseau international de la politique culturelle (RIPC), en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Nous estimons, dans les conditions actuelles, que la préservation de la diversité culturelle implique de s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'OMC en



matière de biens et services culturels, et ce afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant à la promotion et au soutien de la diversité culturelle.

Nous sommes résolus à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'éviter que le recours accru aux technologies de l'information et de la communication ne crée de nouvelles inégalités en drainant les compétences vers les économies les plus innovantes et n'accroisse les écarts au sein même de nos sociétés. Nous nous engageons en conséquence à appuyer le développement de ces technologies de l'information afin de réduire la fracture numérique dans l'espace francophone. Nous participerons activement au Sommet mondial sur la Société de l'information qui se tiendra à Genève (2003) puis à Tunis (2005). A cette fin, nous décidons de la tenue d'une conférence ministérielle de la Francophonie sur les technologies de l'information et de la communication au cours du présent biennium.

Nous sommes déterminés à poursuivre la mise en place et le renforcement, au sein de nos Etats et gouvernements, des cadres institutionnels, des instances de régulation et des politiques visant au développement des médias audiovisuels, à la circulation de l'information, à l'accès des acteurs culturels aux marchés internationaux et à la protection de leurs droits.

Nous nous engageons à soutenir l'accès du plus grand nombre à la télévision multilatérale francophone et à développer son rôle de vitrine mondiale de la diversité culturelle.

### **III. Une Francophonie plus solidaire au service d'un développement économique et social durable**

La maîtrise de la mondialisation et de ses enjeux nous impose une responsabilité partagée. Le dialogue des cultures, qui favorise l'enrichissement mutuel des savoirs et des expériences, contribue à répondre aux défis de notre temps et à créer les conditions d'un développement durable.

La pauvreté, l'analphabétisme, les pandémies, et en particulier le SIDA, l'insécurité et le crime organisé de même que les déséquilibres écologiques sont des fléaux qui maintiennent les pays et les populations les plus vulnérables à l'écart du développement. Nous nous engageons à combattre ces fléaux en renforçant la coopération au sein de notre communauté et en resserrant nos liens avec les autres instances multilatérales compétentes.

Convaincus que l'éducation et la formation sont parmi les fondements majeurs d'un développement durable, nous réaffirmons la priorité attachée à leur promotion et à leur soutien.

Avec l'ensemble de la communauté internationale nous avons souscrit aux objectifs d'Education Pour Tous (EPT), définis lors du Forum Mondial sur l'Education de Dakar,



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

en 2001, permettant l'accès à l'éducation de base et pour tous les enfants, en particulier les filles, à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité qui favorise leur insertion sociale et professionnelle.

Nous sommes déterminés à conforter le rôle de la Francophonie dans ces domaines et nous nous engageons, en synergie avec les partenaires au développement, à promouvoir des politiques d'éducation pour tous, fondées sur les valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance.

Nous réaffirmons le rôle des autorités publiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

A cette fin, nous demandons à la Conférence des Ministres de l'Education de mener à bien, dans les meilleurs délais, la réforme indispensable qui lui permettra d'assumer ses missions statutaires visant à promouvoir le point de vue francophone dans les enceintes internationales participant au suivi du Forum de Dakar, à créer les conditions d'éligibilité de nos systèmes éducatifs aux financements internationaux et à jouer son rôle d'orientation de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans le domaine de l'éducation.

Nous appelons de nos vœux un renforcement des solidarités avec les populations les plus vulnérables de même qu'entre pays riches et pays pauvres. Nous saluons le rôle déterminant des femmes et des jeunes dans le développement et réaffirmons, au lendemain de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants, la nécessité d'une politique commune et solidaire de protection des droits de l'enfant.

Nous sommes déterminés à contribuer activement à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NOPADA/NEPAD) et à cette fin, nous demandons au Secrétaire général de veiller à une réelle synergie entre ce processus qui vise au développement économique et social de l'Afrique, le Plan d'action du G8 et les actions de l'Organisation internationale de la Francophonie, en s'impliquant notamment dans l'élaboration des stratégies régionales et sous-régionales dont le continent est le chantier.

Nous invitons la communauté internationale, en particulier les institutions économiques et le secteur privé, à apporter leur concours dans la mise en œuvre de ce nouveau processus.

Nous saluons les progrès réalisés par les pays de l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, membres de la Francophonie, dans leur développement économique et social. Nous réaffirmons que leur attachement aux valeurs francophones contribue à renforcer l'image de la Francophonie et à lui donner une dimension universelle. A cet effet, nous exprimons notre solidarité et notre appui au renforcement des programmes de coopération dans ces régions du monde.

Nous saluons le processus engagé par la Déclaration du Millénaire des Nations unies, poursuivi à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et au

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Sommet de Johannesburg sur le développement durable ainsi que le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. Nous maintiendrons nos efforts pour lutter contre la pauvreté et notre solidarité ira d'abord aux Pays les moins avancés (PMA) et aux petits Etats insulaires, afin qu'ils s'insèrent dans le circuit mondial des échanges de biens et de services.**

**Nous sommes déterminés à faire en sorte que la X<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage marque une étape décisive dans la mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg.**

**En développant une concertation dont la Conférence ministérielle de Monaco a ouvert la voie, nous défendrons ces positions dans les instances internationales et, en particulier, celles à vocation économique. Nous faciliterons la participation efficace de chacun des Etats et gouvernements membres aux travaux de ces organisations.**

**Pour bâtir une Francophonie plus solidaire et plus entreprenante, nous engageons les opérateurs à soutenir les actions visant à renforcer la coopération économique Nord-Sud et Sud-Sud au service du développement durable dans l'espace francophone.**



**Nous nous félicitons de l'élection de Monsieur Abdou Diouf au poste de Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, et l'assurons de tout notre soutien dans l'exercice de ses hautes fonctions.**

**Afin de mettre en œuvre les objectifs définis dans la présente Déclaration, nous adoptons le Plan d'action ci-joint, et nous doterons la Francophonie des moyens nécessaires à sa réalisation.**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Liste des chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation participant au Sommet

### Présidence de la Conférence

S.E. M. Emile LAHOUD  
*Chef de délégation*  
Président de la République libanaise

### Participants

#### ALBANIE

S.E. M. Fatos NANO  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

#### BELGIQUE

S.E. M. Guy VERHOFSTADT  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

#### BÉNIN

S.E. M. Mathieu KÉRÉKOU  
*Chef de délégation*  
Président de la République

#### BULGARIE

S.E. M. Siméon SAXE-COUBOURG  
GOTHA  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

#### BURKINA FASO

S.E. M. Blaise COMPAORÉ  
*Chef de délégation*  
Président de la République

#### BURUNDI

S.E. M. Pierre BUYOYA  
*Chef de délégation*  
Président de la République

#### CAMEROUN

S.E. M. François-Xavier NGOUBEYOU  
*Chef de délégation*  
Ministre d'Etat chargé des Relations  
extérieures

#### CANADA

Le Très Honorable Jean CHRÉTIEN  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK**

Le Très Honorable Bernard LORD  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

**CANADA/QUÉBEC**

Le Très Honorable Bernard LANDRY  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

**CAP-VERT**

S.E. M<sup>me</sup> Maria de Fatima VEIGA  
*Chef de délégation*  
Secrétaire d'Etat aux Affaires  
étrangères

**CENTRAFRIQUE**

S.E. M. Ange-Félix PATASSÉ  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
DE BELGIQUE**

S.E. M. Hervé HASQUIN  
*Chef de délégation*  
Ministre Président, chargé des  
Relations internationales

**COMORES (Union des)**

Colonel Assoumani AZALI  
*Chef de délégation*  
Président de l'Union des Comores

**CONGO**

S.E. M. Denis SASSOU NGUESSO  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**CONGO (Rép. Démocratique du)**

S.E. M. Léonard SHE OKITUNDU  
*Chef de délégation*  
Ministre des Affaires Etrangères et de  
la Coopération internationale

**CÔTE D'IVOIRE**

S.E. M. Pascal Affi N'GUESSAN  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

**DJIBOUTI**

S.E. M. Ismail Omar GHELLEH  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**EGYPTE**

S.E. M. Ahmed Maher EL SAYED  
*Chef de délégation*  
Ministre des Affaires étrangères

**FRANCE**

S.E. M. Jacques CHIRAC  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**GABON**

S.E. El Hadj Omar BONGO  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**GUINÉE**

S.E. Maître Lamine SIDIMÉ  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

#### **GUINÉE BISSAU**

S.E. M. Malam MANE  
*Chef de délégation*  
Secrétaire d'Etat à la Coopération  
Internationale

#### **GUINÉE ÉQUATORIALE**

S.E. M. Téodoro Obiang NGUEMA  
MBASOGO  
*Chef de délégation*  
Président de la République

#### **HAITI**

S.E. M<sup>me</sup> Myrtho Célestin SAUREL  
*Chef de délégation*  
Ministre de l'Education nationale

#### **LAOS**

S.E. M. Somsavat LENGSAVAD  
*Chef de délégation*  
Vice-Premier Ministre, Ministre des  
Affaires Etrangères  
Représentant spécial du Président de  
la République

#### **LIBAN**

S.E. M. Rafic HARIRI  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

#### **LUXEMBOURG**

S.E. M<sup>me</sup> Erna HENNICOT-  
SCHOEPGES  
*Chef de délégation*  
Ministre de la Culture, de  
l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche, chargée de la  
Francophonie

#### **MACÉDOINE**

S.E. M. Boris TRAJKOVSKI  
*Chef de délégation*  
Président de la République

#### **MADAGASCAR**

S.E. M. Marc RAVALOMANANA  
*Chef de délégation*  
Président de la République

#### **MALI**

S.E. M. Amadou TOUMANI TOURE  
*Chef de délégation*  
Président de la République

#### **MAROC**

SAR le Prince Moulay RACHID  
*Chef de délégation*

#### **MAURICE**

Le Très Honorable Sir Anerood  
JUGNAUTH  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

#### **MAURITANIE**

S.E. M. Cheikh El Avia Ould  
MOHAMED KHOUNA  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

#### **MOLDAVIE**

S.E. M. Vladimir VORONIN  
*Chef de délégation*  
Président de la République



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**MONACO**

SAS le Prince héréditaire ALBERT  
*Chef de délégation*

**NIGER**

S.E. M. Mamadou TANDJA  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**ROUMANIE**

S.E. M. Ion ILIESCU  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**RWANDA**

S.E. M. Bernard MAKUZA  
*Chef de délégation*  
Premier Ministre

**SAINTE LUCIE**

S.E. M. Gilbert CHAGOURY  
*Chef de délégation*  
Représentant personnel du Premier  
Ministre au CPF  
Ambassadeur  
Délégué permanent de Sainte Lucie  
auprès de l'Unesco

**SAO TOMÉ et PRINCIPE**

S.E. M. Fradique Bandeira Melo de  
MENEZES  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**SÉNÉGAL**

S.E. M. Abdoulaye WADE  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**SEYCHELLES**

S.E. M. Jérémie BONNELAME  
*Chef de délégation*  
Ministre des Affaires étrangères

**SUISSE**

S.E. M. Kaspar VILLIGER  
*Chef de délégation*  
Président de la Confédération

**TCHAD**

S.E. M. Idriss DEBY  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**TOGO**

S.E. M. Gnassingbe EYADEMA  
*Chef de délégation*  
Président de la République

**TUNISIE**

S.E. M. Habib BEN YAHIA  
*Chef de délégation*  
Ministre des Affaires étrangères

**VANUATU**

S.E. M. Serge Rialuth VOHOR  
*Chef de délégation*  
Vice-Premier Ministre  
Ministre des Affaires étrangères, du  
Commerce extérieur,  
de la Coopération économique, de  
la Francophonie et des  
Télécommunications

**VIETNAM**

S.E. M. Tran DUC LUONG  
*Chef de délégation*  
Président de la République



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

### **Etats observateurs**

#### **LITUANIE**

S.E. M. Giedrius CEKUOLIS  
*Chef de délégation*  
Secrétaire du Ministère des Affaires  
étrangères

#### **POLOGNE**

S.E. M<sup>me</sup> Barbara LABUDA  
*Chef de délégation*  
Secrétaire d'Etat à la Chancellerie du  
Président de la République

#### **SLOVÉNIE**

S.E. M. Dimitrij RUPEL  
*Chef de délégation*  
Ministre des Affaires étrangères

#### **SLOVAQUIE**

S.E. M. Rudolph SCHUSTER  
*Chef de délégation*  
Président de la République

#### **TCHÈQUE (République)**

S.E. M. J. KOHOUT  
*Chef de délégation*  
Vice-Ministre des Affaires étrangères

### **Invité spécial**

#### **VAL D'AOSTE**

M. Dino VIÉRIN  
*Chef de délégation*  
Président du gouvernement

### **Organisation internationale de la Francophonie**

M. Boutros BOUTROS-GHALI  
*Chef de délégation*  
Secrétaire général



**Ordre du jour et  
ordonnancement des travaux**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Ordre du jour

### **VENDREDI 18 OCTOBRE 2002 : 15H00-18H00**

1. Ouverture des travaux (15h00)
  - 1.1. Passation de la présidence par le Premier Ministre du Canada
  - 1.2. Annonce de la composition du Bureau de la Conférence par le Président en exercice
  - 1.3. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux
2. Bilan et avenir de la Francophonie
  - 2.1. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)
  - 2.2. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie
  - 2.3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie et débat
  - 2.4. Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération et financement de cette coopération

### **SAMEDI 19 OCTOBRE 2002 : 10H00-19H00**

3. Volet politique : situation internationale (huis clos) 10h00-13h00
4. Le dialogue des cultures (séance plénière) 15h00-18h00
5. Volet économique (séance plénière) 18h00-19h00

### **DIMANCHE 20 OCTOBRE 2002 : 10H00-12H30**

Volet économique (poursuite des travaux)

6. Déclaration et Plan d'action de Beyrouth : examen et adoption
7. Date et lieu de la X<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- 8. Questions diverses**
- 9. Election du Secrétaire général de la Francophonie**
- 10. Cérémonie solennelle de clôture**



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Ordonnancement des travaux

### **VENDREDI 18 OCTOBRE 2002**

#### **10h00-12h15 : Cérémonie solennelle d'ouverture**

Discours de Madame et Messieurs :

- Le Président de la République Libanaise, Général Emile Lahoud
- Le Premier Ministre du Canada, M. Jean Chrétien
- Le Président de la République du Mali, M. Amadou Toumani Touré
- Le Président de la République socialiste du Vietnam,  
M. Tran Duc Luong
- Le Président de la République de Roumanie, M. Ion Iliescu
- Le Président de la République Française, M. Jacques Chirac
- Le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, M. Amre Moussa
- Le Directeur Général de l'Unesco, M. Koichiro Matsuura
- La Vice Secrétaire générale de l'ONU, Mme Louise Fréchette
- Le Secrétaire général de l'O.I.F., M. Boutros Boutros-Ghali



#### **Vendredi (suite)**

#### **15h00-18h00 : Travaux du Sommet**

15h00

##### **1. Ouverture des travaux**

15h00-15h20

- 1.1. Passation de la présidence par le Premier Ministre du Canada
  - Séance de remise de la Charte du jeune citoyen francophone au Sommet de Beyrouth



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- 1.2. Annonce de la composition du Bureau de la Conférence par le Président en exercice
  - 1.3. Approbation du projet d'ordre du jour
- 15h20-18h00      **2. Bilan et avenir de la Francophonie**
- 15h20-15h30      2.1. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)
  - 15h30-15h50      2.2. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie
  - 15h50-16h30      2.3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie et débat
  - 16h30-18h00      2.4. Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération et financement de cette coopération. Exposés introductifs par : Son Excellence El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise et Son Excellence Monsieur Hervé Hasquin, Ministre Président de la Communauté française de Belgique

**18h00 : Suspension des travaux**



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**SAMEDI 19 OCTOBRE 2002 : 10H00-19H00**

**10h00-13h00 : Reprise des travaux (huis clos)**

**3. Volet politique : situation internationale**

**13h00-14h00 : Poursuite du huis clos autour d'un déjeuner**

**15h00 : Reprise des travaux (séance plénière)**

**15h00-18h00 4. Le dialogue des cultures**

- Introduction du thème par Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, représentant Sa Majesté le Roi du Maroc
- Intervention de l'Honorable Bernard Landry, Premier Ministre du Québec
- Intervention de Mme Louise Harel, Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : Avis de l'Assemblée parlementaire

**18h00-19h00 5. Volet économique (séance plénière)**

- « Francophonie et nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) » : Exposé introductif de Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal
- Intervention du Très Honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada

**19h00 : Suspension des travaux**



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**DIMANCHE 20 OCTOBRE 2002 : 10H00-12H30**

- 9h45 :**            **Reprise des travaux**
- 9h45-10h40**    **Volet économique (poursuite des travaux)**
- 10h40-11h20**   **6. Déclaration et Plan d'action de Beyrouth : examen et adoption**
- 11h20-11h30**   **7. Dates et lieu de la X<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage**
- 11h30-11h40**   **8. Questions diverses**
- 11h40-12h15**   **9. Election du Secrétaire général de la Francophonie (séance à huis clos 1+0)**
- 12h15-12h50**   **10. Cérémonie solennelle de clôture**
- 10.1. Adoption du rapport général de la Conférence
- 10.2. Clôture de la IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage
- Allocution du Secrétaire général de la Francophonie
  - Allocution du Chef d'Etat hôte du prochain Sommet
  - Discours de clôture du Président de la République libanaise

## **Première partie**



# **Rapport général de la conférence**





## **1. Ouverture des travaux**

### **1.1. Passation de la présidence par le Premier Ministre du Canada**

A l'ouverture des travaux, prenant la parole en qualité de Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, le Très Honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada, présente ses remerciements aux autorités libanaises pour l'excellente organisation et l'accueil chaleureux qu'elles ont réservé à sa délégation et à lui-même.

Rappelant les engagements du Sommet de Moncton tenu il y a trois ans, il souligne particulièrement le renforcement de la vocation politique de la Francophonie, notamment suite à la Déclaration de Bamako.

Sur un autre plan, il se félicite de l'adoption, par les membres du G8 à leur Sommet de Kananaskis (Canada), d'un plan d'action pour l'Afrique, répondant ainsi concrètement aux sollicitations de l'Afrique contenues dans le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il en appelle à une véritable synergie entre le NEPAD, le Plan d'action pour l'Afrique du G8 et les programmes de coopération et de développement de la Francophonie, ce qui suppose le respect, par les pays concernés, des exigences prônées par le NEPAD.

Abordant le thème du dialogue des cultures, il en souligne la pertinence au regard des réalités actuelles. Il marque sa satisfaction concernant la Déclaration adoptée à Cotonou en juin 2001, qui affirme le rôle de la diversité culturelle dans la promotion d'une culture de paix et la démocratisation des relations internationales, et il reconnaît le principe de la nécessité d'un instrument international pour préserver la diversité culturelle. Une telle démarche confère à la Francophonie une place d'avant-garde que le gouvernement canadien est fier d'appuyer à travers les initiatives qu'il prend au niveau international. Il cite ainsi l'exemple de la création, à Ottawa en 1998, d'un Réseau international sur la politique culturelle et l'élaboration, par les Ministres de la culture réunis tout récemment au Cap, en Afrique du Sud, d'une première esquisse d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Ces initiatives constituent autant d'avancées effectuées sous l'impulsion du gouvernement canadien.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le Premier Ministre du Canada apprécie à sa juste valeur tout le chemin parcouru par la Francophonie depuis le Sommet de Cotonou (1995) où a été prise la décision de créer le poste de Secrétaire général. Il félicite particulièrement Monsieur Boutros Boutros-Ghali pour ses nombreuses réalisations à la tête de l'Organisation, notamment son action appréciable dans les domaines de la paix, des droits de la personne et de la démocratie, sans oublier son rôle de premier plan dans la lutte contre les mines antipersonnel.

Après la passation de la présidence, le Président de la République libanaise se réjouit de la présence de S.E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne, démocratique et populaire qui, pour la première fois, participe au Sommet de la Francophonie en qualité d'invité d'honneur. Il le prie, en cette qualité, de prendre la parole.

Le Président Abdelaziz Bouteflika se réjouit de participer pour la première fois, avec sa double allégeance arabe et africaine, au Sommet de la Francophonie, se tenant pour la première fois en terre arabe et auquel il a été aimablement convié.

Il explique la longue absence de l'Algérie du débat francophone par l'impérieuse nécessité pour son peuple, au sortir de la colonisation, de renouer avec ses origines avant de s'ouvrir aux autres. Aujourd'hui, après avoir retrouvé et renforcé son arabité, l'Algérie peut s'associer à l'aire culturelle francophone avec la certitude que l'usage de la langue française permet aux jeunes algériens d'élargir leur horizon et de participer à l'évolution du monde moderne.

Le Président algérien mesure le privilège que constitue pour lui la participation à une rencontre de cette nature à un moment où le risque du choc des civilisations se manifeste précisément au Moyen Orient, région gravement perturbée. Il souhaite, à cet égard, que la communauté francophone dénonce la tragédie qui se joue dans cette région au détriment du peuple palestinien et ne se désintéresse pas du traitement inhumain infligé actuellement au peuple irakien.

Se faisant également le porte-parole du Continent africain, il émet le vœu que la langue française qui y a été, pour une grande partie de l'Afrique, celle de la colonisation, y devienne celle de l'émancipation et du progrès. Dans ce contexte, il souhaite que le NEPAD, qui traduit le souci des responsables africains de relever le défi du développement en comptant d'abord sur leurs propres forces, fasse l'objet d'une attention particulière au cours des présentes assises. Le Président se félicite, à cet égard, de la mise au point, par le G8, d'un plan d'action pour l'Afrique qui s'inscrit dans le cadre du NEPAD. Il rend hommage au Président Chirac pour la part importante qu'il a prise, et qu'il continue de prendre, dans la défense de la cause africaine et au Premier Ministre Jean Chrétien pour son intérêt manifeste et son implication personnelle dans la promotion du NEPAD.

A la fin de son intervention, le président algérien, S.E. M. Abdelaziz Bouteflika, exprime toute sa satisfaction de savoir que l'Organisation internationale de la Francophonie

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

prend désormais position sur les questions d'importance pour le monde et propose des actions concrètes de coopération d'une grande valeur.

- Séance de remise de la Charte du jeune citoyen francophone au Sommet de Beyrouth

Le Président Lahoud invite les représentants du Parlement francophone des Jeunes à adresser leur message à la Conférence. En remettant officiellement la Charte du jeune citoyen francophone du XXI<sup>e</sup> siècle au Sommet de Beyrouth, document qui traduit leur vision du monde, les jeunes ont voulu marquer leur indéfectible attachement aux valeurs de la Francophonie.

Au nom de la Conférence, le Président Lahoud remercie vivement les représentants des jeunes de leur initiative.

### **1.2. Annonce de la composition du bureau de la Conférence par le Président en exercice**

Le bureau de la X<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage est constitué comme suit :

Présidence : Liban  
Vice-Présidence : Burkina Faso, Canada, France, Gabon, Maroc, Maurice  
Rapporteur : Mali

### **1.3. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux**

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont approuvés sans modification.

## **2. Bilan et avenir de la Francophonie**

### **2.1. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos 1+1)**

La Conférence a entendu l'Avis de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, présenté par Son Excellence Monsieur Ghassan Salamé, Président de la Conférence ministérielle. Cet avis, résultant des recommandations formulées par le Conseil permanent de la Francophonie, concerne des demandes d'adhésion à proprement parler et de modification de statut, ainsi qu'un projet de texte révisant les statuts et modalités actuels d'adhésion.

Le Président indique que, des cinq demandes d'adhésion en qualité d'observateur, émanant de la République Slovaque, de l'Ukraine, de la République d'Arménie, de la République Croate et de la République Dominicaine, seule celle de la République Slovaque a reçu un avis favorable de la part du Conseil permanent et de la Conférence

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



ministérielle. Par ailleurs, la République de Macédoine et la République d'Albanie avaient déposé des demandes en vue de l'obtention du statut de membre de plein droit. La Conférence, tout en constatant des avancées notables, n'a pas souhaité répondre positivement à ces demandes, invitant ces pays à poursuivre leurs efforts de diffusion de la langue française et à renouveler leur demande lors du prochain Sommet. Enfin, le Président a fait part de l'avis favorable donné à la demande du Gouvernement autonome de la Vallée d'Aoste de participer au Sommet en qualité d'invité spécial.

La Conférence ministérielle de la Francophonie a également fait sienne la proposition du Conseil permanent de recommander au Sommet l'adoption du document révisé portant « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage », qui rend plus contraignantes les conditions d'accession et qui, dans le même temps, clarifie les différentes catégories de statuts.

A l'issue de cet exposé, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à huis clos, ont approuvé les recommandations de la Conférence ministérielle.

Ainsi, la République Slovaque est admise en qualité d'Observateur et le Gouvernement de la Vallée d'Aoste en tant qu'Invité spécial au Sommet.

Par ailleurs, la Conférence adopte le document révisé portant « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ».

Suite à l'admission de son pays en qualité d'Observateur, le président de la République Slovaque a adressé à la Conférence ses sentiments de gratitude et renouvelé l'engagement de son pays à approfondir son ancrage au sein de la Francophonie, à travers une coopération qui doit s'affirmer dans les domaines de compétence de la Francophonie.

## **2.2. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie**

Monsieur Ghassan Salamé, Président de la Conférence ministérielle, présente au Sommet les conclusions de la 17<sup>e</sup> session de la CMF réunie à Beyrouth les 16 et 17 octobre 2002.

Au cours desdits travaux, ont été ainsi examinés :

- le rapport du Secrétaire général de la Francophonie sur l'avancement des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et sur le processus d'évaluation des opérateurs ;
- la communication du Représentant de la Slovénie sur l'amélioration de la langue française dans son pays ;



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- la communication du Vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur l'implication des Parlements membres dans le processus démocratique;
- le rapport du Vice-président de la Conférence des Ministres francophones de la jeunesse et des sports sur les actions menées en faveur de la jeunesse depuis le Sommet de Moncton;
- le rapport du Secrétaire général de la Conférence des Ministres francophones de l'Education qui a fait ressortir le déficit des ressources nécessaires pour appuyer les efforts des pays membres, notamment en matière d'éducation de base.

L'ajournement du Sommet – initialement prévu en octobre 2001 – a conduit la Conférence ministérielle, réunie à Paris en janvier 2002, à prendre acte du prolongement du mandat de Monsieur Boutros Boutros-Ghali qui se terminait en 2001. De même, à cette occasion, elle a procédé à la nomination de Monsieur Roger Dehaybe, en qualité d'Administrateur général de l'AIF pour une nouvelle période de quatre ans, et adopté les programmations des opérateurs pour la période 2002-2003.

Cette situation inédite a renforcé le besoin de rénovation des méthodes, ainsi que celui de la poursuite des processus d'évaluation. Ces processus ont conduit à formuler des recommandations, visant notamment à la simplification des rôles et du fonctionnement des instances.

Les membres de la CMF ont apprécié à leur juste valeur les progrès accomplis par la Francophonie institutionnelle. Ils ont vivement félicité le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui en est l'artisan principal.

De même, pour une Francophonie encore plus dynamique, ils se sont prononcés pour l'adoption, par le Sommet d'une stratégie à 10 ans qui prendrait en compte :

- la poursuite de l'engagement pour la défense de la diversité culturelle;
- la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Bamako;
- le renforcement du rôle de l'Assemblée parlementaire, et celui des associations qui luttent pour la promotion du dialogue au sein de l'espace francophone;
- la relance de la dimension économique de la Francophonie;
- l'encouragement à la participation substantielle des femmes à l'exercice du pouvoir marquée par la Déclaration de Luxembourg;
- le maintien de la place particulière accordée par le Sommet de Moncton à la jeunesse.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Les Ministres ont également exprimé leur solidarité avec le Liban, ainsi que leur appui à l'Initiative de paix arabe adoptée par le Sommet arabe de Beyrouth en mars dernier. Ils ont, en outre, débattu de la situation en Côte d'Ivoire et convenu d'insérer un paragraphe à ce propos dans la Déclaration de Beyrouth.

La Conférence a aussi porté une attention spéciale aux interventions des représentants des Etats de la Région des Grands Lacs, qui ont fait état de l'avancement du processus de paix dans la région. D'une manière générale, les ministres se sont interrogés sur les moyens d'accroître la réactivité des instances de la Francophonie en matière de médiation ainsi que son rôle préventif.

L'assistance technique spécifique à apporter aux pays membres s'agissant des organisations internationales, ainsi que la coopération ciblée en faveur des plus démunis ont de plus été évoquées.

Enfin, la CMF a confirmé les dates de sa prochaine session qui se tiendra à Lausanne du 11 au 13 décembre 2002.

### **2.3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie et débat**

Prenant la parole à l'invitation du Président de la Conférence, Monsieur Boutros Boutros-Ghali estime avoir œuvré au quotidien durant les cinq années de son mandat pour donner sa pleine dimension à la vocation politique que la Francophonie avait choisi de se donner au Sommet de Hanoi. Au cours de cette période, il a été le porte-parole de l'Organisation sur la scène internationale et l'animateur d'un rassemblement institutionnel cohérent et rénové, pour mieux répondre aux aspirations des populations. Dans le bilan qu'il présente aux chefs d'Etat et de gouvernement, il souhaite exposer les grandes lignes de la mise en œuvre du cadre institutionnel francophone depuis Hanoi, en faisant part aussi bien des acquis que des difficultés rencontrées.

S'agissant des acquis au plan international, le Secrétaire général estime que la Francophonie est à présent connue et reconnue, grâce notamment à sa nouvelle appellation « Organisation internationale de la Francophonie » et au regroupement, sous une même bannière, de tous les opérateurs. Dans le même temps, la Francophonie a développé ses relations de travail avec l'Organisation des Nations unies, de même qu'avec les agences spécialisées de coopération qu'elles soient onusiennes ou pas, répondant ainsi à la volonté exprimée, depuis Hanoi, de rechercher des partenariats extérieurs en vue d'une efficacité accrue. Prenant l'exemple du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, Monsieur Boutros-Ghali témoigne de ce que la Francophonie a, parallèlement, renforcé sa participation aux grandes conférences internationales et développé sa capacité non seulement à y assurer sa présence forte et unie mais également à y faire entendre sa voix. Il convient toutefois, selon lui, de renforcer davantage la concertation francophone autour des enjeux internationaux, dans la perspective des prochains rendez-vous mondiaux comme le prochain Sommet mondial sur la Société de l'Information.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



D'un point de vue politique et diplomatique, le rôle de la Francophonie s'est également étoffé : l'Organisation dispose désormais de la capacité permanente de s'exprimer sur les situations qui affectent ses membres et sur la situation internationale plus généralement. Des relations de travail étroites et soutenues ont été nouées avec le Président de la Conférence ministérielle ainsi qu'avec les chefs d'Etat et de gouvernement et leurs représentants personnels. Ces relations s'avèrent indispensables pour déterminer la position et l'engagement de l'Organisation en cas de crise. De même, la fonction décisionnelle du Conseil Permanent ayant été renforcée, Monsieur Boutros-Ghali recommande de constituer au sein de cet organe un groupe restreint, qui jouerait un rôle consultatif, de conseil et d'appui dans les situations d'urgence. Le Secrétaire général précise que les interventions effectuées, les missions d'écoute, de contact ou de facilitation, se sont toujours inscrites dans le respect de la souveraineté des Etats, avec l'accord des parties et dans le respect des mandats confiés à d'autres organisations partenaires. Il préconise que, dans les contextes de crise, des résolutions soient prises afin de préciser le mandat de l'Organisation. Il estime, enfin, que l'OIF est appelée à renforcer son rôle en matière de prévention, à travers l'Observatoire prévu par le Symposium de Bamako, de même que son rôle d'expertise, régulièrement sollicité en matière constitutionnelle et juridique. Le Secrétaire général déplore cependant que ces actions essentielles se heurtent à des limites, notamment en raison du manque de moyens financiers. La création d'un Bureau aux Comores a constitué une expérience positive qui mériterait d'être renouvelée dans d'autres situations analogues.

Sur le plan interne, la Francophonie s'est attachée à développer une coopération dans divers domaines. Monsieur Boutros-Ghali rappelle l'organisation de plusieurs grandes concertations sectorielles francophones : 1<sup>ère</sup> Conférence des Ministres de l'Economie à Monaco en avril 1999, 1<sup>ère</sup> Conférence des Femmes de la Francophonie à Luxembourg en février 2000, Symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone à Bamako en novembre 2000, 3<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur la Culture à Cotonou en juin 2001. Toutes ces assises ont démontré la capacité de la communauté francophone à se rassembler et à mobiliser la contribution de tous ses membres. Elles ont été également l'occasion de développer des actions conjointes entre les différents opérateurs francophones et de susciter des partenariats extérieurs. Par ailleurs, ces rencontres, celle de Monaco principalement, ont apporté la preuve que, parallèlement à sa vocation culturelle et politique, la Francophonie aspire à se doter d'une dimension économique. Ce volet constitue un défi crucial qui doit être approfondi, notamment dans le cadre du X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie et du NEPAD.

Le Secrétaire général fait part, toutefois, des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions. Il signale ainsi l'insuffisance des moyens humains et financiers, ainsi que les retards dans les versements des contributions, dans un contexte où la famille francophone s'élargit et où les besoins et les défis se multiplient. Il vise également la rigidité des programmes, l'empilement des actions et la propension des opérateurs à protéger leurs domaines réservés, éléments qui constituent autant de freins à l'efficacité et aux efforts d'intégration des actions.



En terminant, le Secrétaire général plaide pour une Francophonie plus cohérente. Le projet d'une maison de la Francophonie favorisera la transversalité et les synergies entre les opérateurs, en même temps qu'il permettra à l'Organisation de s'ouvrir vers d'autres partenaires. Il souligne également la nécessité de mettre en place une communication unifiée, qui pourra davantage mettre en valeur les riches potentialités de toutes les composantes de la Francophonie institutionnelle et de la communauté francophone. Enfin, le Secrétaire général en appelle à la volonté des Etats et gouvernements membres afin de conforter l'Organisation, en lui donnant des objectifs précis et en rénovant ses instruments, faute de quoi il ne peut y avoir de réponses adéquates aux défis aux attentes de ses populations.

### **Débat**

Son Altesse le Prince héréditaire Albert de Monaco remercie le Liban, avec lequel son pays a tissé des liens forts. Il souligne le bien fondé de tenir ces assises sur le dialogue des cultures à Beyrouth eu égard à l'histoire du Liban.

Selon le Prince Albert, les événements tragiques du 11 septembre 2001 rendent plus que jamais essentielle la pratique du dialogue, pour pallier le risque de choc des civilisations. Par ce dialogue, il ne s'agit pas seulement de promouvoir une langue, mais aussi de diffuser l'ensemble des valeurs dont elle est porteuse: paix, démocratie, solidarité, développement, notamment. Il s'agit aussi, à côté de la langue française, de respecter toutes les autres communautés linguistiques. Il salue, à ce propos, le rapprochement opéré par le Secrétaire général avec l'Organisation des Nations unies et les autres grandes aires linguistiques. Cette affirmation doit également se concrétiser face aux enjeux de la mondialisation, en matière de biens culturels, par la mise en place d'un instrument juridique international contraignant dans le cadre de l'Unesco. La Francophonie doit, par conséquent, contribuer à la préservation des patrimoines matériel et immatériel. Il salue, à ce titre, l'existence des Jeux de la Francophonie qui représentent, à ses yeux, une façon unique de faire coexister le sport et la création artistique.

Par ailleurs, rappelant la mise en place à Monaco du Centre d'information économique de la Francophonie, il invite l'Organisation à s'impliquer davantage dans la coopération économique et propose de tenir, au début 2004, dans son pays, une réunion de ministres sur cette question.

C'est en développant une dimension politique forte que la Francophonie a pu faire entendre sa voix. Il rend hommage au Secrétaire général pour son action dans ce domaine. Le Prince Albert interpelle la communauté francophone pour qu'elle s'investisse fortement dans le règlement de la crise en Côte d'Ivoire. En terminant son allocution, il approuve les recommandations faites par la Conférence ministérielle pour rénover les instruments de travail de la Francophonie et forme le vœu que le message de la Francophonie sur le dialogue des cultures soit partout entendu et traduit dans les faits.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Au nom du Président Ben Ali retenu à Tunis, Son Excellence Monsieur Habib Ben Yahya, Ministre des Affaires étrangères de Tunisie, présente à la Conférence le message de son pays.

Après avoir salué le Président du Liban et les autorités libanaises pour l'excellente organisation de ces travaux, ainsi que le Secrétaire général de la Francophonie pour le travail considérable accompli à la tête de l'Organisation, le Président Ben Ali se réjouit que ce premier Sommet qui se tient en terre arabe ait pour thème le dialogue des cultures. Selon lui, les événements du 11 septembre 2001 renforcent la conviction d'un dialogue entre les peuples et les civilisations, fondé sur le partage de valeurs universelles de tolérance, de paix et de respect mutuel. Dans ce contexte, la Francophonie doit jouer pleinement son rôle de catalyseur et participer activement à la maîtrise des enjeux de la mondialisation, notamment dans le domaine culturel.

Le Président Ben Ali rappelle que son pays a entamé depuis plusieurs années une réforme profonde et globale en vue de renforcer l'Etat de droit, la bonne gouvernance, le développement économique, la cohésion sociale et la solidarité, afin de faire obstacle aux tentations extrémistes et terroristes. A ce propos, il dénonce l'amalgame injuste entretenu par certains entre islam et terrorisme et il invite instamment la Francophonie, en tant que communauté de peuples, de civilisations et de religions diverses, à s'y opposer fermement et par tous les moyens. Il préconise l'élaboration d'un Code de Conduite international susceptible de permettre une gestion plus juste des relations internationales, notamment au Proche et au Moyen-Orient, afin de rétablir le peuple Palestinien dans ses droits et de parvenir par ailleurs à un règlement pacifique de la question irakienne.

Le Chef de l'Etat tunisien fait part, en outre, de sa préoccupation devant le déséquilibre croissant entre pays riches et pays pauvres, et la marginalisation de ces derniers dans le concert économique mondial. Il recommande la mise en œuvre de mesures volontaristes au bénéfice des pays les plus pauvres et il saisit cette occasion pour se réjouir du soutien de la communauté francophone à la création d'un Fonds mondial de solidarité proposé par la Tunisie. Il se réjouit également de l'annonce du Président Chirac portant annulation de la dette des pays les moins avancés. Il salue également la mise en place du NEPAD, dans lequel il invite la Francophonie à s'impliquer activement, ainsi que dans l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information que la Tunisie accueillera en 2005.

Le Premier Ministre du Nouveau Brunswick, l'Honorable Bernard Lord, remercie, au nom de son gouvernement et de sa délégation, les autorités libanaises de leur accueil. Il réaffirme l'intérêt marqué du gouvernement et de la population du Nouveau-Brunswick pour la Francophonie. Resté indéfectible depuis le Sommet de Moncton, cet attachement se manifeste notamment à travers les réseaux et les programmes de mobilité des jeunes dans l'espace francophone parrainé par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Il présente le programme général de croissance économique intitulé: *Vers un meilleur avenir: le Plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*, adopté au printemps dernier par son gouvernement comme un cadre favorable pour la mise en œuvre d'activités de coopération et de développement.

A cet égard, il insiste sur la notion de partenariat comme maître mot des relations qui doivent se développer au sein de la Francophonie dans les domaines aussi bien culturel que politique, social et économique.

Il se déclare solidaire des recommandations formulées par le comité de suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Son Excellence Monsieur Namhong Hor, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume du Cambodge, transmet à la Conférence les salutations et les vœux de succès de Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk, ainsi que l'assurance de son indéfectible attachement à la grande famille francophone.

Il remercie le gouvernement et le peuple du Liban pour la chaleur de leur accueil. Il salue l'OIF en tant que forum de dialogue des cultures. Il suggère la mise en place au sein de l'Organisation d'un plan d'action pour l'Asie-Pacifique prenant en compte les spécificités géographiques et culturelles des pays de cette région.

Il réaffirme l'attachement de son pays aux principes proclamés par la Déclaration de Bamako qui souligne le lien indissociable entre la Francophonie et la démocratie. Les différentes conférences mondiales organisées ces derniers temps ont donné lieu à la mise au point de stratégies dont la Francophonie pourra s'inspirer pour son cadre décennal intégrant la dimension économique et le développement, ainsi que la lutte contre la pauvreté.

Le Cambodge, en sa qualité de pays hôte du prochain Sommet de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), invite le Président de l'Afrique du Sud à présenter un exposé sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il s'agit là d'un prélude à une coopération renforcée entre l'Asie du Sud-Est et l'Afrique dans l'axe de la coopération Sud-Sud.

Le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Pascal Affi N'Guessan, transmet à l'Assemblée les salutations et les regrets du Président Laurent Gbagbo. Il remercie les autorités libanaises pour la qualité de leur accueil. Evoquant la crise qui prévaut dans son pays, dont les origines remontent à 1999, il assure l'Assemblée de la volonté des autorités actuelles d'y mettre fin par des voies pacifiques. Ainsi, grâce à la médiation de la CEDEAO, un accord de cessez-le-feu vient d'être signé et le Président ivoirien a demandé l'aide de la France pour établir les conditions d'un retour à une vie politique apaisée. Il se félicite du soutien de la Francophonie ainsi que de la condamnation par l'OIF de la remise en cause de l'ordre constitutionnel.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



Pour terminer, il tient, au nom de son pays, à remercier le Secrétaire général de l'OIF, les Présidents Jacques Chirac et Omar Bongo, ainsi que les chefs d'Etat des pays membres de la CEDEAO, en particulier le Président en exercice, le Président sénégalais Abdoulaye Wade, pour leur mobilisation à des degrés divers dès les premiers instants de la crise.

Le Premier Ministre du Québec, l'Honorable Bernard Landry, salue le Président et le peuple libanais et se félicite de l'amitié entre les peuples québécois et libanais. Il adresse au Président de la République sénégalaise la sympathie du Québec à la suite de la tragédie du navire « Joola ». De même, il souhaite un prompt retour de la paix et de l'harmonie en Côte d'Ivoire.

Il se réjouit de la présence du Président Bouteflika de l'Algérie à ce premier Sommet en terre arabe.

Il rend hommage à Monsieur Boutros Boutros-Ghali pour la clairvoyance dont il a fait preuve à la tête de l'Organisation tout au long de son mandat.

S'agissant du bilan dressé par le Secrétaire général de l'action de la Francophonie depuis le Sommet de Moncton, le Premier Ministre y trouve l'illustration du chemin considérable qu'il a fait parcourir à la Francophonie et dont les faits marquants sont : le rayonnement universel de la langue française dans une stratégie d'alliance avec d'autres aires linguistiques, l'engagement de la Francophonie en faveur de la démocratie et des droits de la personne, la culture de l'évaluation, l'approfondissement des critères d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

A son tour, le Premier Ministre du Royaume de Belgique, Son Excellence Monsieur Guy Verhofstadt, remercie les autorités et le peuple libanais pour la qualité et la chaleur de leur accueil. Dans son propos, il met en exergue le dialogue des cultures dont les événements récents font ressentir la nécessité. Il se félicite, à ce titre, du projet de Déclaration de Beyrouth dont le contenu précise les enjeux de la diversité culturelle. Pour lui, la Francophonie politique doit s'affirmer davantage dans les grandes questions internationales pour défendre un ordre international de droit exempt de tout extrémisme, de tout fanatisme et de toute action unilatérale. Dans le cas de l'Irak par exemple, la Francophonie doit se prononcer d'une seule voix, en faveur d'une approche onusienne.

Il invite, par ailleurs, la communauté francophone à poursuivre ses efforts en matière de gestion des conflits, en particulier en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs grâce à la coopération et la formation. Le Premier Ministre belge lance un appel à la communauté francophone sur la situation préoccupante au Burundi. En effet, la Belgique s'est investie dans le règlement du conflit mais les garanties de la stabilité ne sont malheureusement pas encore acquises. La Francophonie doit inviter les deux mouvements rebelles à discuter pour trouver une solution pacifique au conflit afin d'éviter une nouvelle irruption de la violence dans cette partie de l'Afrique.

Convaincu que le développement durable constitue l'unique base d'une démocratie stable, il souhaite une intervention massive de la Francophonie dans les domaines de



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

la santé, de l'éducation, et de l'accès à l'information et à la connaissance. Il engage la Francophonie à soutenir fermement le NEPAD. Abordant les thèmes de la mondialisation, du développement et de la lutte contre la pauvreté, il souhaite, de la part de la Francophonie, une action immédiate au moyen de l'ouverture des marchés du Nord à tous les produits du Tiers Monde, l'arrêt des subventions aux producteurs du Nord, la remise des dettes du Tiers Monde et une aide conséquente au développement.

Son Excellence Madame Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargée de la Francophonie au Grand-Duché du Luxembourg, rend un vibrant hommage à l'action du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, sous l'égide duquel la Francophonie est devenue plus forte et plus crédible.

Elle remercie, de même, Monsieur Roger Dehaybe, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale, à qui sont dues les réformes qui ont permis la relance de l'Agence.

Abordant le thème du dialogue des cultures, elle en souligne les multiples enjeux pour la paix et l'avenir de l'humanité. A cet effet, elle salue les efforts entrepris depuis le Sommet de Moncton pour propager, dans les pays membres, l'idéal de la démocratie, seul modèle d'organisation sociale approprié pour cultiver les valeurs de la paix. La Déclaration de Bamako représente à ses yeux une étape essentielle dans l'histoire de la Francophonie.

Pour elle, l'éradication de la pauvreté est partie intégrante des objectifs du dialogue des cultures. Les pays doivent y contribuer par une aide accrue au développement. Elle affirme qu'en la matière, son pays qui en est actuellement à 0,8 % de son Revenu intérieur brut, reste déterminé.

Elle félicite le Secrétaire général d'avoir su établir un lien entre la promotion de la langue française et l'ouverture vers d'autres aires linguistiques arabophone, hispanophone, lusophone et russophone. Pour la Ministre, le dialogue des cultures est également lié à la question du développement durable. Sur ce point, elle adhère à la proposition faite par le président Chirac à Johannesburg, de conclure une alliance mondiale pour le développement durable.

Son Excellence Madame Aïchatou Mindaoudou, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'intégration africaine de la République du Niger, présente à l'assemblée ses excuses pour l'absence du Chef de l'Etat, qui a dû regagner le Niger. Elle communique à la Conférence le message du Président du Niger qui remercie les autorités libanaises pour leur accueil et leur hospitalité. La tenue de ce Sommet à Beyrouth témoigne, selon lui, de la place du Liban sur la scène internationale et le thème choisi est l'occasion pour la communauté francophone de réaffirmer ses richesses. Il considère que le drame du 11 septembre 2001 a, non seulement, profondément bouleversé l'agenda international mais, de plus, interpellé tous les Etats

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



pour conduire une lutte résolue contre le terrorisme sous toutes ses formes, combat dans lequel le Niger prend sa part.

Evoquant la situation politique en Côte d'Ivoire, le Président Tandja fait part de sa préoccupation devant les conséquences dramatiques qu'elle induit pour le peuple ivoirien et pour toute la région. Rappelant que le combat pour la démocratie et le combat contre la pauvreté sont intimement liés, il se félicite des premiers résultats en vue d'un règlement de la crise obtenus grâce à l'intervention de la CEDEAO.

Le Président nigérien informe ensuite l'Assemblée de la détermination du Niger à faire des Ve Jeux de la Francophonie, que son pays se prépare à accueillir en décembre 2005, un bel exemple de réussite pour la jeunesse qui constitue le « bien le plus précieux de nos pays ».

Enfin, il rend hommage à Monsieur Boutros-Ghali pour son œuvre, notamment en ce qui concerne le développement de la dimension politique de la Francophonie.

Le Secrétaire d'Etat chargé de la Francophonie du Canada, Son Excellence Monsieur Denis Paradis, remercie le Secrétaire général pour son rapport. Il rend hommage à Monsieur Boutros-Ghali qui a su donner une visibilité, un sens politique et un élan nouveau à la Francophonie, en faisant de l'Organisation un acteur déterminant et déterminé tant dans le domaine politique qu'en matière de coopération.

Le Président de la République de Macédoine, Son Excellence Monsieur Boris Trajkovski, se réjouit que ce Sommet se tienne au Liban, pays riche en cultures et en traditions comme tous ceux qui composent la Francophonie.

Il réaffirme l'appartenance de son pays à cette communauté. Il exprime sa préoccupation quant aux effets négatifs de la mondialisation qui contribuent à aggraver le fossé entre le Nord et le Sud et qui font courir un risque d'uniformisation culturelle. Revenant sur la crise politique que son pays a traversée en 2001, il remercie la communauté francophone, et tout particulièrement le Secrétaire général, ainsi que le Président Jacques Chirac, pour leur soutien et leur solidarité.

Enfin, sur le thème du Sommet, le Président Trajkovski rappelle que son pays, carrefour de différentes civilisations, est particulièrement attaché au respect, à la diversité et au dialogue des cultures. Il annonce, à cet effet, que son pays accueillera en juin 2003 une conférence de l'Unesco sur le dialogue des civilisations, à laquelle il invite la Francophonie à participer.

Le représentant de la République tchèque remercie les hôtes libanais pour leur accueil et se félicite de l'adhésion de la Slovaquie en tant qu'Observateur aux Sommets. Il fait part à la Conférence du message du Président de la République tchèque, Son Excellence Monsieur Vaclav Havel. Le Président se dit convaincu que la Francophonie occupe une place de plus en plus importante dans les échanges et les enjeux internationaux portant notamment sur le dialogue des cultures. Il forme le vœu que les valeurs de tolérance, de fraternité et de solidarité active soient plus que jamais mises en exergue.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le représentant de la Slovénie donne lecture du message du Président de la République de son pays, remerciant le Liban pour l'organisation des travaux. Pour lui, le dialogue des cultures est la clé de la compréhension entre les pays. Il souhaite que la Francophonie poursuive son action dans ce domaine afin d'établir des mécanismes appropriés de renforcement du dialogue entre les pays.

#### **2.4. Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération et financement de cette coopération**

##### **Exposés liminaires**

Le point portant sur les orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération, ainsi que son financement, est introduit par Son Excellence El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise et Son Excellence Monsieur Hervé Hasquin, Ministre Président de la Communauté française de Belgique.

Après avoir remercié les autorités libanaises pour leur accueil, le Président Bongo rappelle que, dans un monde de globalisation et d'interdépendance, la Francophonie doit elle aussi intégrer cette donnée, dans ses démarches. Dans ce sens, les orientations stratégiques de la Francophonie, qui résultent du processus d'évaluation mis en œuvre depuis le Sommet de Moncton, constituent une étape importante de l'évolution de l'Organisation appelée à s'inscrire dans les réalités. Les recommandations issues de ce processus couvrent l'ensemble des activités de la Francophonie auxquelles il faudrait ajouter les problèmes du développement durable, de la lutte contre le sida et de la pauvreté. Le Président Bongo recommande l'adoption du cadre stratégique à 10 ans, ainsi que les perspectives de programmation sur 4 ans tout en veillant à y affecter les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Il estime, en effet, que c'est là le prix à payer pour que l'Organisation internationale de la Francophonie accède à la maturité.

Le Ministre Président de la CFB, Monsieur Hervé Hasquin, s'associe aux remerciements adressés aux autorités libanaises pour leur accueil, ainsi qu'au Secrétaire général pour son rapport. Il estime que la tenue de ce Sommet en terre arabe constitue un signal fort en faveur de la paix et du dialogue interculturel et interreligieux. Il salue la participation de l'Algérie à ce IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

A propos des orientations stratégiques de la Francophonie, Monsieur Hasquin souligne qu'il est urgent d'agir dans deux directions : sur le plan international tout d'abord, pour construire une institution fondée sur le partage d'une langue et d'un ensemble de valeurs, et sur le plan interne ensuite pour procéder à l'évaluation de son fonctionnement, de ses capacités et de ses moyens. Il appelle à une Francophonie crédible et efficace tant dans ses actions politiques que dans ses projets de coopération, qui doivent se fonder sur les objectifs contenus dans sa Charte. C'est pourquoi il plaide fortement pour que les décisions de Bamako et de Cotonou soient les « feuilles de



route » de la programmation pour les dix années à venir. Il souhaite que les actions se fassent toujours au bénéfice des populations, en associant davantage la société civile et les organisations non gouvernementales. Pour optimiser ces actions, Monsieur Hasquin préconise la limitation de la proportion des crédits liés à 30 % des contributions volontaires, ainsi que la fixation d'un délai contraignant pour l'élimination de ces crédits liés.

### **Débat**

Pour le Premier ministre du Québec, l'Honorable Bernard Landry, le Sommet de Beyrouth doit être l'occasion de donner un nouvel élan aux actions de coopération, parallèlement à la dimension politique qui a été renforcée depuis le Sommet de Hanoi. C'est donc à une intégration de ces deux volets que la Francophonie doit tendre, même si elle ne peut pas répondre à tous les impératifs avec la même efficacité. Il considère que la Francophonie doit prioritairement tenir compte des besoins concrets des populations, notamment des jeunes et des pays les plus pauvres, particulièrement dans le contexte de la mondialisation. Sur le plan politique, la Francophonie doit renforcer la mise en œuvre du Programme d'action de Bamako. Le Premier ministre québécois approuve les recommandations visant la rénovation des instruments de la Francophonie.

Le représentant de l'Union des Comores remercie les autorités libanaises pour leur hospitalité et se félicite du choix de ce pays pour parler du dialogue des cultures, surtout après les événements du 11 septembre 2001 qui ont conduit à des représentations manichéennes des civilisations. Il rappelle que lors de la tenue du Sommet de Moncton, son pays traversait une crise politique grave. Aujourd'hui, il est heureux de faire part à la Conférence du processus de réconciliation en cours, fermement soutenu par le Secrétaire général de l'OIF qui a, dans ce contexte, installé un Bureau de l'Organisation aux Comores.

Le représentant du Laos remercie lui aussi les autorités libanaises. Il rend hommage au Secrétaire général pour son action à la tête de la Francophonie qui a permis d'ouvrir l'Organisation sur le monde. La mondialisation dont on pensait qu'elle allait permettre l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale, montre au contraire une montée des inégalités. Il apparaît, à ses yeux, que les solutions à ces défis ne peuvent pas être strictement nationales. La Francophonie doit y jouer un rôle important.

Le représentant de la Suisse considère que la stratégie décennale constitue une orientation essentielle, qu'il faut toutefois détailler et approfondir en ce qui concerne sa mise en œuvre. Il tient à souligner l'importance de la dimension économique et du développement durable. La Francophonie doit s'y engager résolument afin de contribuer au développement, notamment des pays moins avancés. Dans ce contexte, il apporte son appui au projet de symposium sur le financement du développement, ainsi qu'aux partenariats qui pourront s'organiser en ce sens.



### **3. Volet politique : situation internationale (huis clos)**

La Conférence a poursuivi ses travaux à huis clos par l'examen des questions concernant la situation internationale.

### **4. Le dialogue des cultures**

#### **Exposés liminaires**

Le point sur le dialogue des cultures est introduit par Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid du Royaume du Maroc et par l'Honorable Bernard Landry, Premier Ministre du Québec.

Après avoir remercié les autorités libanaises pour leur accueil chaleureux, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid fait part du regret de Sa Majesté le Roi du Maroc de ne pouvoir personnellement participer à ces travaux. Il se réjouit de la marque de considération et d'esprit d'ouverture à l'égard du monde arabe que constitue pour lui la tenue de ce premier Sommet en terre arabe.

Le thème de ce Sommet lui paraît particulièrement pertinent en ces temps troublés où il semble « plus facile de haïr que d'accepter, de détruire que de construire ». Parler de dialogue des cultures, c'est d'abord reconnaître la culture du dialogue qui ouvre à la connaissance de l'autre et fait disparaître les peurs, les préjugés et les conflits nés de l'ignorance. C'est là le combat que la Francophonie doit mener, parallèlement à la lutte contre la pauvreté qui engendre elle aussi les frustrations et les extrémismes. En terminant, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid dit sa conviction que l'espace francophone est le forum par excellence où le dialogue et la diversité culturelle peuvent librement se construire et s'épanouir.

L'Honorable Bernard Landry, Premier Ministre du Québec, tient à rappeler l'importance vitale du dialogue au sein des Nations et entre les Nations, dans la mesure où il est porteur de stabilité et de paix. Concernant les problématiques du dialogue des cultures et de la diversité culturelle, il les conçoit comme sources de richesse, soulignant comme le Prince Moulay Rachid que les différences culturelles ne doivent pas, pour autant, être contraires aux principes universels des droits de l'Homme.

Pour le Premier Ministre québécois, la Francophonie doit unir ses efforts pour préserver la diversité culturelle face aux effets pervers de la mondialisation et du commerce international. Pour ce faire, il soutient le principe de l'élaboration d'une convention mondiale qui garantirait la spécificité des biens culturels et la légitimité des politiques culturelles. Il regrette, par ailleurs, le déséquilibre entre le Nord et le Sud qui se manifeste également sur le plan des échanges culturels. C'est là un vrai défi politique que la communauté francophone doit relever en se dotant de tous les moyens nécessaires. Enfin, l'Honorable Bernard Landry invite la Francophonie à soutenir sa langue commune et les valeurs de dialogue qu'elle véhicule.



Dans son intervention, la présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Madame Louise Harel, tient à souligner la place de l'APF au sein de la Francophonie institutionnelle et au sein de nombreux organismes internationaux. Si le rôle consultatif de l'APF est généralement reconnu, il convient de renforcer la participation des parlementaires dans les concertations sur les grands enjeux internationaux. A ce propos, lors de sa dernière session à Berne en juillet 2001, l'Assemblée s'est prononcée sur un certain nombre de questions importantes et notamment sur le thème du présent Sommet. Considérant l'urgence de la situation, l'APF recommande des mesures énergiques en vue de la promotion de la diversité culturelle : appui à l'édition et à la littérature dans les langues locales, création d'une chaîne de radio éducative et culturelle, renforcement des programmes culturels de la chaîne TV5, mise en place d'un instrument international pour veiller au respect de la spécificité des biens culturels. Il faut également combler le fossé technologique et renforcer l'apprentissage et l'utilisation du français.

En terminant, Madame Harel remercie les autorités libanaises ainsi que le Secrétaire général de la Francophonie pour leur soutien déterminé à l'action de l'APF dans son rôle de vigie de la démocratie.

#### **Débat**

Le Premier Ministre de Bulgarie remercie les autorités libanaises pour leur hospitalité et la qualité de l'organisation des travaux. Soulignant que la Bulgarie constitue un espace de stabilité et d'intégration des minorités dans la région des Balkans, il réaffirme l'attachement de son pays aux valeurs de la Francophonie.

Après avoir remercié les autorités libanaises, le Premier Ministre d'Albanie fait part des efforts de son pays pour mener à bien son processus de démocratisation et la mise en place d'une économie de marché. Par ailleurs, l'Albanie a poursuivi ses efforts en vue de la promotion du français. Sur le thème du dialogue des cultures, il appelle la communauté francophone à promouvoir le respect des identités culturelles et à favoriser les échanges entre les populations.

Madame le Ministre de l'Education nationale de Haïti, après avoir remercié le pays hôte du Sommet et rendu hommage à Monsieur Boutros-Ghali pour son action, se réjouit du thème de ce Sommet, qui offre l'occasion d'un échange sur les politiques culturelles et leur protection, dans un contexte de suppression des frontières et de libre-échange avec leurs effets négatifs. Pour elle, le dialogue des cultures n'est possible que si l'on se donne les moyens de promouvoir la diversité et de consolider les politiques culturelles. Rappelant le métissage culturel haïtien, elle invite la Francophonie à participer à l'élaboration d'un instrument juridique international relatif à la diversité culturelle.

Pour le représentant du Nouveau-Brunswick, les événements du 11 septembre 2001 ont montré la nécessité de favoriser le dialogue des cultures. La Francophonie se doit de tirer profit de ses richesses pour répondre aux aspirations des populations en matière



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

de sécurité et de développement économique et culturel et, au-delà des discours, parvenir à des résultats concrets en termes de développement harmonieux. Le représentant du Nouveau Brunswick, dont le pays a adopté des mesures politiques de promotion de la diversité culturelle, est convaincu de la nécessité de prendre des dispositions individuellement et collectivement en ce sens, notamment dans le cadre d'un instrument international.

Le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie de Guinée équatoriale, présente les excuses du Président Teodoro Obiang Nguema et livre le contenu du message de ce dernier. Le Chef d'Etat de Guinée équatoriale estime que, face aux dangers de la mondialisation, le thème du Sommet s'inscrit parfaitement dans le cadre des préoccupations du moment. Il considère que la mondialisation ne doit pas constituer un obstacle au métissage culturel, ni une menace pour la paix et le développement harmonieux.

Pour lui, les craintes suscitées par une mondialisation sauvage doivent conduire à la recherche de solutions communes pour préserver les identités et les patrimoines culturels des pays. La Francophonie doit se forger une image forte et crédible au sein des populations grâce à ses actions concrètes.

Le Président Obiang Nguema invite la Francophonie à intégrer la culture de la paix dans le dialogue des cultures, afin de renforcer les processus démocratiques en Afrique. A ce propos, il fait part des efforts réalisés par son pays en vue de la consolidation de la démocratie. En terminant, le Président équato-guinéen renouvelle l'attachement de son pays à la Francophonie et appelle au renforcement de la langue française en Guinée équatoriale.

Le Premier Ministre de Maurice se réjouit d'être au Liban, dont il rappelle le riche patrimoine culturel. Selon lui, si les échanges ne sont pas un phénomène récent, le dialogue des cultures a acquis aujourd'hui une dimension planétaire et la Francophonie peut jouer un rôle en vue d'équilibrer les échanges. Il se déclare convaincu que c'est en servant les objectifs de la Francophonie que les Etats parviendront à tisser entre eux des liens solides et fraternels. Il estime également que la solidarité francophone doit se manifester à l'égard du peuple palestinien qui subit au quotidien les injustices perpétrées par l'occupation et les répressions ciblées israéliennes.

Il annonce la création prochaine à Maurice, en partenariat avec l'Unesco, d'un Institut pour le dialogue interculturel et la paix. Il termine son propos par un hommage sincère au Secrétaire général qui n'a ménagé aucun effort pour promouvoir les valeurs de la Francophonie sur le plan international.

Pour le Ministre d'Etat chargé des Relations extérieures du Cameroun, le dialogue des cultures, doit être une exigence, principalement pour les pays africains composés de nombreuses tribus ou ethnies ayant chacune sa langue et sa culture. L'absence de

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



dialogue peut être, dans ces conditions, un obstacle majeur à la consolidation des Etats et une source permanente de conflits. Cette exigence est plus que jamais à l'ordre du jour dans le contexte de la mondialisation, afin de reconnaître la valeur intrinsèque de tous les patrimoines et de faire échec à la pression d'un modèle culturel hégémonique. La Francophonie représente, selon lui, un champ privilégié pour l'expérimentation de ce dialogue et pour le traduire dans les faits par la réduction des fossés économique, numérique et culturel.

Dans son intervention, Madame Sheila Copps, Ministre du Patrimoine du Canada, réaffirme le droit de chaque culture à se faire entendre. Pour cela, le Canada soutient activement l'élaboration d'un instrument international visant à promouvoir la diversité culturelle. Dans cette perspective, Madame Copps annonce qu'un projet de texte a été ébauché dans le cadre du Réseau International sur la Politique Culturelle (RIPC) qui vient de voir jour à Johannesburg. En terminant, elle invite la Francophonie à s'investir résolument dans la voie du dialogue et du respect des cultures.

Le Président du Sénégal remercie tout d'abord les différents intervenants pour les marques de sympathie qui ont été adressées au peuple sénégalais suite au naufrage du « Joola ». Il rend hommage, ensuite, au peuple libanais, citant en exemple la communauté libanaise du Sénégal, parfaitement intégrée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Il salue le travail accompli par Monsieur Boutros-Ghali. Concernant le thème du Sommet, il estime que le dialogue des cultures est l'unique voie pour les individus de bien se connaître et d'éviter les préjugés, notamment envers l'islam. De plus, l'interaction des cultures doit susciter une culture « panhumaine » qui devrait gérer la globalisation. Il souhaite, enfin, que le Sommet de Beyrouth soit le point de départ d'un grand mouvement de compréhension culturelle et mutuelle.

Le Président de la Conférence remercie les intervenants pour la richesse de leurs contributions.

## **5. Volet économique**

### **Exposés liminaires**

Le volet économique est introduit par le Président du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, et par le Très Honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada.

Après avoir réitéré ses remerciements à la communauté francophone pour sa compassion et sa solidarité à l'égard du peuple sénégalais, le Président du Sénégal revient sur la dimension politique qui permet à la Francophonie de mener des actions significatives dans les situations de crises que connaissent certains de ses membres comme Madagascar, les Comores, la RDC, le Burundi, etc. Selon son analyse, la Francophonie a obtenu des succès malgré les problèmes qui persistent. Il considère surtout que l'action francophone dans ces conflits est réelle et efficace même si elle peut paraître discrète. Il suggère, pour plus d'efficacité, la mise sur pied d'un comité



léger et souple permettant, en cas de crise, des consultations et des initiatives rapides. Le Président Wade saisit cette occasion pour souligner la nécessité d'un soutien de la Francophonie au Liban en lutte pour le respect de son intégrité territoriale et pour la préservation de sa sécurité.

S'agissant du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Président Wade rappelle que cette initiative se fonde sur 3 paramètres (la bonne gouvernance, l'approche régionale et le secteur privé) à l'intérieur desquels s'articulent 8 « superpriorités » d'action: les infrastructures, l'éducation, la santé, l'agriculture, les technologies de l'information et de la communication, l'environnement, l'énergie, enfin, l'accès aux marchés des pays développés et la diversification. Ces différents domaines sont placés sous la supervision des chefs d'Etat selon la répartition suivante :

- Gouvernance politique : Nigeria
- Gouvernance économique et flux de capitaux : Afrique du Sud
- Accès aux marchés et diversification : Egypte
- Infrastructures et Environnement : Sénégal
- Développement humain : Algérie

Quatre structures assurent la direction du NEPAD: Le Sommet des chefs d'Etat de l'Union africaine, le Comité de mise en œuvre, le Comité directeur, le Secrétariat.

Le Président du Sénégal en appelle à la mobilisation de la Francophonie institutionnelle et au secteur privé francophone afin de participer activement à la mise en œuvre du NEPAD à travers les structures qui seront mises en place.

Prenant la parole après le Président du Sénégal sur le volet économique, le Premier Ministre du Canada, le Très honorable Jean Chrétien, le remercie de la présentation de cette initiative qui marque la volonté de l'Afrique de rompre avec le déclin et de promouvoir ainsi la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance comme conditions nécessaires au développement durable.

Il évoque le Sommet de Johannesburg, qui constitue la tentative la plus ambitieuse à ce jour de tenir un débat intergouvernemental intégré qui touche les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et dont le succès tient à son ouverture aussi bien aux ONG qu'au secteur privé.

S'agissant du NEPAD, il indique qu'un grand nombre d'initiatives annoncées au Sommet du G8 de Kananaskis ont connu un début de mise œuvre. Par ailleurs les partenaires du G8 sont en train de donner suite aux engagements concrets contenus dans le Plan d'action pour l'Afrique.

C'est ainsi que le Canada va dégager 6 milliards de dollars sur cinq ans en fonds actuels ou nouveaux en faveur du développement de l'Afrique. Il compte doubler entre 2000



et 2010 son aide au développement. Par ailleurs, le Canada confirme son intention de délier l'aide consentie au développement et de supprimer les droits de douane et les contingents sur presque tous les produits provenant des pays les moins développés d'Afrique et du Monde entier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le Canada poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique même après la fin de son mandat à la présidence du G8. Il considère la Francophonie comme un forum idéal pour la mise en œuvre du NEPAD et du Plan d'action pour l'Afrique du G8.

### **Débat**

Dans leurs interventions respectives le Ministre des Affaires étrangères d'Egypte, le Ministre français délégué à la Francophonie et le Ministre Suisse rendent hommage aux 5 pays initiateurs du NEPAD, projet de l'Afrique pour l'Afrique qui englobe le développement dans une démarche originale prenant en compte les contextes économique, social, politique, etc.

Le Ministre égyptien remercie d'avance tous les pays qui sont prêts à travailler avec les pays africains et préconise l'ouverture des marchés.

Pour la France, ce partenariat donnera une nouvelle image à l'aide au développement. Le Ministre annonce que la France s'apprête à adapter sa politique au nouveau contexte du NEPAD.

La Suisse encourage la consolidation du tissu social africain dans le cadre du NEPAD qui doit rester une plate-forme de proposition.

Les intervenants expriment leur accord sur les axes prioritaires définis dans ce cadre et appellent la Francophonie à s'impliquer pleinement dans la réalisation de ces programmes. Ils invitent tous les pays de l'espace francophone à apporter leur soutien déterminé à cette vaste initiative.

### **6. Déclaration et Plan d'action de Beyrouth : examen et adoption**

Son Excellence Monsieur Ghassan Salamé, Président de la CME, rend compte des travaux de la Conférence ministérielle concernant les projets de Déclaration et de Plan d'action de Beyrouth. Il rappelle que, dans le processus d'élaboration de la Déclaration de Beyrouth, compte tenu du contexte international, s'est vite imposée la conviction d'une opposition ferme à toutes les formes d'exclusion. Ainsi, à travers la Déclaration de Beyrouth, la Francophonie veut-elle affirmer dans les faits la richesse des identités culturelles de ses pays membres et contribuer à la mise en place d'un instrument international visant à préserver la diversité culturelle.

Le dialogue des cultures passe, sur le plan politique, par l'instauration d'un espace de paix, de démocratie et de liberté, ainsi que par le respect du droit constitutionnel et du droit international, comme le stipule la Déclaration de Bamako. Ce dialogue doit, par



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

ailleurs, se fonder sur le développement économique et social, notamment à travers le NEPAD.

Ainsi, les projets présentés constituent le fruit d'un large consensus de la communauté francophone.

Au terme de cet exposé, le Président de la Conférence remercie le Ministre Salamé, de même que le Conseil permanent de la Francophonie et la Commission ad hoc pour le travail ainsi réalisé, et donne la parole aux représentants du Vietnam et du Laos.

Le représentant du Vietnam se félicite des projets de documents, dont les contenus ont bien tracé les grandes lignes de la coopération et de la politique francophones dans de nombreux domaines. Le Vietnam, qui a apporté sa contribution à l'élaboration de ces projets, y adhère tout en maintenant ses deux réserves sur la Déclaration de Bamako.

Le représentant du Laos, en saluant le travail de la Commission ad hoc et du Conseil permanent, rappelle que son pays, comme le Vietnam, maintient ses réserves.

A la suite de ces interventions et de l'ajout d'un paragraphe relatif au rôle de l'ONU en vue du respect du droit international et d'un règlement pacifique de la crise en Irak, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement adopte la Déclaration et le Plan d'action de Beyrouth.

#### **7. Dates et lieu de la X<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage**

La Conférence décide de tenir le X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Ouagadougou (Burkina Faso) en automne 2004.

Le Président du Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, remercie l'assemblée pour ce témoignage de confiance dont son pays s'honore. Le Burkina Faso ne ménagera aucun effort pour la réussite du Sommet de Ouagadougou qui aura pour thème : « Francophonie : espace solidaire pour un développement durable ».

#### **8. Election du Secrétaire général de la Francophonie**

A la suite de délibérations, la Conférence siégeant à huis clos élit à l'unanimité S.E. Monsieur Abdou Diouf au poste de Secrétaire général de la Francophonie pour un mandat de 4 ans. Le Président lui adresse, au nom de la Conférence, ses chaleureuses félicitations.

#### **9. Adoption du rapport de la Conférence**

Son Excellence Amadou Toumani Touré, Président du Mali et Rapporteur de la Conférence, donne lecture de son rapport. Sur proposition du Président de

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



la Conférence, le rapport est approuvé et adopté. Le rapport définitif et complet sera transmis ultérieurement par le Secrétariat des Instances sous l'autorité du Rapporteur.

## **10. Cérémonie solennelle de clôture**

### **Intervention de Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de la Francophonie**

Prenant la parole à l'invitation du Président de la Conférence, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de la Francophonie, fait part de son émotion et de sa foi dans l'avenir de la Francophonie, au moment de passer le flambeau au nouveau Secrétaire général, Monsieur Abdou Diouf, auquel le lie une sincère amitié tissée durant plus de 30 ans d'étroite coopération. Enfin, il réitère ses remerciements aux chefs d'Etat et de gouvernement pour la confiance qu'ils lui ont témoignée depuis Hanoi.

### **Intervention de Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général élu**

Prenant la parole à l'invitation du Président de la Conférence, Monsieur Abdou Diouf se dit honoré de la marque de confiance que constitue son élection au poste de Secrétaire général de la Francophonie. Il remercie le Président Lahoud pour son accueil. Il remercie également le Président Wade qui a pris l'initiative de présenter sa candidature et qui l'a soutenue sans faille. Annonçant les grandes lignes de son action, il s'engage à être un chef d'équipe responsable et ouvert, travaillant dans la transparence et la confiance avec tous les opérateurs, les partenaires et les acteurs privés ou publics, tant au sein de la Francophonie qu'en dehors de la communauté francophone. Il veillera à l'application des principes issus notamment de la Charte de la Francophonie et des Déclarations de Bamako et de Cotonou, principalement en matière de promotion du dialogue, de la démocratie et de la langue française dans tous les domaines d'intervention de la Francophonie et dans toutes les enceintes internationales où elle est présente. Le nouveau Secrétaire général envisage également de renforcer la solidarité et d'approfondir la coopération dans les domaines de l'économie et du développement, notamment dans le cadre du NEPAD et dans la perspective du thème du prochain Sommet. En terminant son intervention, Monsieur Abdou Diouf rend hommage au Premier Ministre du Canada, président sortant de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'à Monsieur Boutros Boutros-Ghali. Il renouvelle, enfin, son engagement à œuvrer en vue de consolider les acquis de l'Organisation internationale de la Francophonie et d'en faire un espace de solidarité « pour être fidèle à nos pères fondateurs, pour faire rêver les jeunes ».

### **Intervention du Président de la République de la Roumanie**

Prenant à son tour la parole, le Président Iliescu réitère ses remerciements aux autorités libanaises. Il salue l'action de Monsieur Boutros-Ghali et présente ses vœux de succès au nouveau Secrétaire général. Il fait part à l'assemblée de la candidature de son pays pour accueillir le XI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 2006.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

### **Intervention du Président de la République du Burkina Faso, hôte du prochain Sommet de la Francophonie**

Après avoir salué l'action du Secrétaire général sortant et présenté ses félicitations à Monsieur Abdou Diouf pour son élection, le Président du Burkina Faso revient sur la question de la mondialisation. Il souligne que les citoyens la veulent plus solidaire et plus respectueuse de l'individu et des diversités. Ce besoin de solidarité doit être au cœur de la coopération multilatérale francophone, car la pauvreté durable encourage les extrémismes. Le Sommet de Ouagadougou devra se pencher sur cette question prioritaire mais aussi continuer à approfondir les chantiers de la démocratie, de l'éducation, de la formation, de la circulation des biens culturels et des créateurs. Le Président Blaise Compaoré assure la Conférence de l'engagement de son pays en vue de la réussite de ces prochaines assises pour « inscrire la Francophonie comme une force dans une mondialisation multipolaire et pacifique ».

### **Proposition de motions du Président de la République du Sénégal**

Le Président du Sénégal propose l'adoption de deux motions, la première pour féliciter le Président Lahoud et les autorités libanaises pour l'accueil et la remarquable organisation de ces travaux, la seconde pour rendre hommage à la personnalité, à l'engagement et à l'action déterminée de Monsieur Boutros Boutros-Ghali au service d'une Francophonie authentique et efficace. La Conférence approuve par acclamation ces deux motions.

### **Allocution de clôture du Président de la Conférence**

Clôturant ces trois journées de travaux, le Président de la Conférence se félicite de l'adoption de la Déclaration de Beyrouth qui réaffirme des principes essentiels : tout d'abord, la nécessité de mettre le dialogue des cultures au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ; ensuite, l'affirmation selon laquelle les biens culturels ne sont pas des marchandises ordinaires ; enfin, le devoir de solidarité en direction de tous et surtout des populations les moins favorisées en vue d'un développement durable.

Le Président Lahoud rend un hommage appuyé à Monsieur Boutros Boutros-Ghali pour l'œuvre qu'il a accomplie avec qualité et efficacité, en qualité de premier Secrétaire général de la Francophonie. Il félicite Monsieur Abdou Diouf pour son élection, par laquelle la Francophonie rend hommage à l'un de ses pères fondateurs et se donne la chance de pouvoir bénéficier d'une expérience politique longue et fructueuse. Il salue, par ailleurs, la participation exceptionnelle de l'Algérie au Sommet de Beyrouth.

Pour terminer, le Président Lahoud remercie l'assemblée de la marque de confiance manifestée à son pays en réunissant à Beyrouth ce premier Sommet en terre arabe, donnant ainsi au Liban l'occasion de participer pleinement aux missions de la Francophonie.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002

## **Deuxième partie**



## **Documents adoptés par la conférence**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Déclaration de Beyrouth

(Beyrouth, 20 octobre 2002)

**N**ous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 18 au 20 octobre 2002 à Beyrouth, saluons la tenue, pour la première fois, d'un Sommet de la Francophonie dans un pays arabe, le Liban. Notre présence au Proche-Orient souligne notre solidarité avec la langue et la culture arabes, solidarité qui nous permet de réaffirmer la dimension universelle de la Francophonie.

Nous avons décidé de consacrer ce IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie au

### **Dialogue des cultures.**

Nous réaffirmons le rôle majeur du dialogue des cultures dans la promotion de la paix et la démocratisation des relations internationales. Ce dialogue implique le respect des différentes identités, l'ouverture aux autres et la recherche de valeurs communes et partagées.

Nous voulons donner un nouvel élan à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, ainsi qu'au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, que nous avons inscrits dans la Charte au rang d'objectifs prioritaires de la Francophonie.

Nous sommes résolus à renforcer le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie à cet effet.

Nous réaffirmons notre attachement à la coopération multilatérale dans la recherche de solutions aux grands problèmes internationaux.

Nous sommes déterminés à approfondir nos champs de concertation et de coopération francophones afin de lutter contre la pauvreté et de contribuer à l'émergence d'une mondialisation plus équitable qui soit porteuse de progrès, de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, au service des populations les plus vulnérables et du développement de tous les pays.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## **I- Le dialogue des cultures, instrument de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme**

Nous nous engageons à renforcer le rôle de la Francophonie en faveur de la consolidation de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme et nous invitons le Secrétaire général à poursuivre son action dans cette voie, en liaison étroite avec nos instances et les organisations internationales compétentes.

### **1- Paix**

Nous marquons notre préoccupation face à la persistance de la violence, la recrudescence du terrorisme et l'aggravation des crises et des conflits de toutes formes. Nous sommes convaincus que le dialogue des cultures constitue une condition indispensable à la recherche de solutions pacifiques et permet de lutter contre l'exclusion, l'intolérance et l'extrémisme.

Nous condamnons énergiquement, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, en particulier la résolution 1373 du Conseil de sécurité, tout recours au terrorisme, et soulignons la nécessité d'une coopération étroite de tous nos Etats et gouvernements pour prévenir et contrer ce fléau. Nous nous engageons à adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales anti-terroristes et à les mettre en œuvre ; nous appelons à la conclusion d'une convention générale sur le terrorisme. Nous tenons, dans le même temps, à affirmer que toutes les mesures prises pour combattre le terrorisme doivent respecter les principes fondamentaux de la Charte des Nations unies et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, au droit humanitaire et au droit des réfugiés.

Nous condamnons les violations de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats, l'utilisation des territoires des pays d'accueil des réfugiés pour déstabiliser leur pays d'origine, les agressions armées, les situations d'occupation, la destruction, le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses ainsi que les atteintes aux droits de l'Homme. Nous enjoignons les responsables de ces situations de respecter la Charte des Nations unies et appuyons toutes initiatives ou actions légales et conformes aux résolutions pertinentes des Nations unies, notamment la résolution 46/51 du 19 décembre 1991, et au droit international pour y mettre fin. Nous réaffirmons notre soutien à l'ONU dans sa recherche de solutions justes et pacifiques à ces situations.

Nous réitérons nos engagements internationaux en ce qui concerne la protection et l'assistance aux populations civiles, en particulier aux femmes et aux enfants, dans les situations de conflits armés.

Nous engageons l'Organisation internationale de la Francophonie à s'impliquer davantage dans la préparation et le suivi des grandes Conférences internationales relatives à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme tenues sous l'égide des Nations unies.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Nous réaffirmons notre entière solidarité avec le Liban et son peuple dans ses efforts visant à faire face aux défis politiques, économiques et sociaux.

S'agissant de la situation au Moyen-Orient, nous appelons à la relance immédiate du processus de paix sur la base des principes agréés à la conférence de Madrid et des résolutions pertinentes des Nations unies, notamment les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

Nous appuyons à cet effet l'initiative arabe de paix, adoptée à l'unanimité lors du Sommet arabe de Beyrouth les 27 et 28 mars 2002, la considérant dans toutes ses composantes, notamment celles relatives à l'échange des territoires en contrepartie de la paix et celles relatives au problème des réfugiés palestiniens, comme le cadre le plus approprié pour arriver à une solution juste, durable et globale dans la région.

Nous défendons la primauté du droit international et le rôle primordial de l'ONU et en appelons à la responsabilité collective pour résoudre la crise irakienne, et à l'Irak pour respecter pleinement toutes ses obligations.

Nous relevons avec satisfaction que l'Irak a accepté officiellement, le 16 septembre 2002, la reprise inconditionnelle des inspections des Nations unies.

Nous condamnons la tentative de prise de pouvoir par la force et la remise en cause de l'ordre constitutionnel en Côte d'Ivoire.

Nous appelons l'ensemble de la classe politique et de la population ivoiriennes à faire preuve de retenue, à s'abstenir du recours à la violence et à préserver la vie des personnes et les biens.

Nous soutenons les efforts engagés, en particulier par la CEDEAO, pour favoriser le dialogue, seule voie d'une réconciliation durable.  
Nous appuyons le Secrétaire général de la Francophonie dans la poursuite de son action en faveur des efforts de médiation en cours.

Nous saluons la naissance, le 9 juillet 2002, à Durban (Afrique du Sud) de l'Union Africaine, qui témoigne de la volonté des chefs d'Etat et de gouvernement du continent de renforcer la coopération et la solidarité entre leurs Etats.

Nous nous félicitons à cet égard de l'adoption, par l'Union Africaine, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA/NEPAD) et de la décision du G8, lors de sa réunion de Kananaskis en juin 2002, d'accompagner cette initiative par un Plan d'action pour l'Afrique.

Nous prions le Secrétaire général de veiller à ce que l'Organisation internationale de la Francophonie apporte son soutien à cette initiative africaine visant notamment à promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie et le respect des droits de l'Homme.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Nous considérons que les pays africains ont un rôle privilégié à jouer dans les processus de médiation et d'arbitrage visant à dissiper les tensions latentes et à contenir l'explosion des crises en Afrique. Nous appuyons à ce titre les mécanismes conçus aux plans continental et régional pour la prévention, le règlement et la gestion des conflits qui sévissent de façon endémique à l'intérieur ou aux frontières des Etats africains.

Nous soutenons les efforts visant à enrayer les réseaux de trafic illicite et de circulation incontrôlée d'armes. Nous condamnons avec force les pratiques de recrutement et d'embrigadement des enfants soldats qui affectent particulièrement le continent africain et réaffirmons notre volonté d'appliquer effectivement les instruments internationaux concernant les droits des enfants.

Nous réitérons notre soutien aux mesures visant la consolidation de la paix dans les sociétés qui sortent de conflits armés, notamment en ce qui concerne la récupération et la destruction des armes, ainsi que la réinsertion dans une société tolérante et respectueuse des valeurs démocratiques, des soldats démobilisés, particulièrement des adolescents.

## **2- Démocratie**

Nous proclamons que Francophonie, démocratie et développement sont indissociables. Nous sommes convaincus que la démocratie requiert la pratique du dialogue à tous les niveaux de la société. A cette fin, nous sommes déterminés à mettre en œuvre la Déclaration de Bamako<sup>1</sup> sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone qui constitue une avancée dans l'histoire de notre Organisation. Cet engagement démocratique doit se traduire notamment par des actions de coopération de la Francophonie s'inspirant des pratiques et des expériences positives de chaque Etat et gouvernement membre. Nous adoptons à cette fin le Programme d'action annexe à cette Déclaration.

Nous réaffirmons également notre condamnation de toutes les formes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, qui constituent autant de violations massives des droits de l'Homme, de même que celle des coups d'Etat et des atteintes graves à l'ordre constitutionnel en ce qu'ils rompent la démocratie.

Conscients de l'importance de la pleine et égale participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, nous faisons nôtre la Déclaration de Luxembourg sur le thème « Femmes, pouvoir et développement ».

## **3- Droits de l'Homme**

Nous soulignons le caractère universel et indissociable de tous les droits, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, et sommes déterminés à en assurer la pleine jouissance pour l'ensemble des citoyens.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Nous demandons, à cet effet, au Secrétaire général de poursuivre, en liaison avec les organisations internationales compétentes, ses efforts en vue de favoriser la ratification des principaux instruments internationaux et régionaux qui les garantissent et leur mise en œuvre effective par les Etats membres.

Nous nous engageons à lutter, à tous les niveaux de la société, contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'Homme en renforçant la capacité des institutions juridictionnelles et administratives compétentes. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur au premier juillet 2002, du Statut de Rome sur la Cour pénale internationale qui contribuera à mettre fin à la pratique de l'impunité et permettra de juger les auteurs de crimes de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. A cette fin, nous invitons les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome sur la Cour pénale internationale ou à y adhérer dès que possible.

Nous estimons que, dans le respect de la Charte des Nations unies et des principes du droit international, la reconnaissance de la diversité culturelle peut justifier l'adoption, par les Etats et gouvernements, de mesures de protection des personnes appartenant à des groupes minoritaires.

Nous favoriserons l'émergence de nouveaux partenariats entre initiatives publiques et privées, mobilisant tous les acteurs œuvrant pour la reconnaissance, la protection et le respect des droits de l'Homme.

## **II. La Francophonie, forum de dialogue des cultures**

### **1- Culture**

Nous confirmons notre adhésion à la conception ouverte de la diversité culturelle réitérée au Sommet de Moncton et consacrée par la Déclaration de Cotonou. Nous marquons notre attachement à la richesse des identités culturelles plurielles qui composent l'espace francophone et notre volonté de la préserver.

Nous estimons que la reconnaissance de la diversité et de la singularité des cultures, dès lors que celles-ci respectent les valeurs, normes et principes consacrés par la Charte des Nations unies et la Charte internationale des droits de l'Homme, crée des conditions favorables au dialogue des cultures.

Nous soulignons l'importance des enjeux économiques liés à la culture et aux industries culturelles, secteur générateur de croissance et d'emplois. Nous entendons favoriser son développement et placer les agents qui y concourent dans un cadre dynamique.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



## **2- Politiques linguistiques**

Nous rappelons que la langue française, que nous avons en partage, constitue le lien fondateur de notre communauté et réaffirmons notre volonté d'unir nos efforts afin de promouvoir le plurilinguisme et d'assurer le statut, le rayonnement et la promotion du français comme grande langue de communication sur le plan international.

Soulignant l'importance de la diversité linguistique dans les organisations internationales et les autres enceintes au sein desquelles nous siégeons, nous réaffirmons notre engagement à y privilégier l'utilisation du français, tout en respectant les langues officielles des Etats et gouvernements et des Organisations internationales. A cette fin, nous demandons au Secrétaire général d'agir résolument en ce sens et entendons renforcer à cet effet nos liens avec les autres organisations internationales compétentes, notamment celles représentant les grandes aires linguistiques.

Nous confirmons aussi, dans l'esprit de la Déclaration de Cotonou, notre engagement de soutenir et de développer des politiques d'appui au plurilinguisme afin de favoriser, au sein des populations de l'espace francophone, à la fois une connaissance et un attachement à la langue française et aux langues nationales partenaires.

## **3- Politiques culturelles**

Nous confirmons notre volonté de ne pas laisser réduire les biens et services culturels au rang de simples marchandises. Nous réaffirmons le droit qu'ont nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments qui y concourent. Nous sommes déterminés à faire aboutir ces positions au sein des divers forums internationaux.

Nous saluons l'adoption de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Nous appuyons le principe de l'élaboration d'un cadre réglementaire universel et nous sommes en conséquence décidés à contribuer activement à l'adoption par l'UNESCO d'une convention internationale sur la diversité culturelle, consacrant le droit des Etats et des gouvernements à maintenir, établir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle. Son objet doit être de définir un droit applicable en matière de diversité culturelle. Cette convention doit aussi souligner l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions.

Nous chargeons le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie de mettre en place, dans le cadre du Conseil permanent, un groupe de travail chargé de contribuer au débat international, notamment à l'UNESCO et dans d'autres enceintes comme le Réseau international de la politique culturelle (RIPC), en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Nous estimons, dans les conditions actuelles, que la préservation de la diversité culturelle implique de s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'OMC en matière de biens et services culturels, et ce afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant à la promotion et au soutien de la diversité culturelle.



Nous sommes résolus à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'éviter que le recours accru aux technologies de l'information et de la communication ne crée de nouvelles inégalités en drainant les compétences vers les économies les plus innovantes et n'accroisse les écarts au sein même de nos sociétés. Nous nous engageons en conséquence à appuyer le développement de ces technologies de l'information afin de réduire la fracture numérique dans l'espace francophone. Nous participerons activement au Sommet mondial sur la Société de l'information qui se tiendra à Genève (2003) puis à Tunis (2005). A cette fin, nous décidons de la tenue d'une conférence ministérielle de la Francophonie sur les technologies de l'information et de la communication au cours du présent biennium.

Nous sommes déterminés à poursuivre la mise en place et le renforcement, au sein de nos Etats et gouvernements, des cadres institutionnels, des instances de régulation et des politiques visant au développement des médias audiovisuels, à la circulation de l'information, à l'accès des acteurs culturels aux marchés internationaux et à la protection de leurs droits.

Nous nous engageons à soutenir l'accès du plus grand nombre à la télévision multilatérale francophone et à développer son rôle de vitrine mondiale de la diversité culturelle.

### **III. Une Francophonie plus solidaire au service d'un développement économique et social durable**

La maîtrise de la mondialisation et de ses enjeux nous impose une responsabilité partagée. Le dialogue des cultures, qui favorise l'enrichissement mutuel des savoirs et des expériences, contribue à répondre aux défis de notre temps et à créer les conditions d'un développement durable.

La pauvreté, l'analphabétisme, les pandémies, et en particulier le SIDA, l'insécurité et le crime organisé de même que les déséquilibres écologiques sont des fléaux qui maintiennent les pays et les populations les plus vulnérables à l'écart du développement. Nous nous engageons à combattre ces fléaux en renforçant la coopération au sein de notre communauté et en resserrant nos liens avec les autres instances multilatérales compétentes.

Convaincus que l'éducation et la formation sont parmi les fondements majeurs d'un développement durable, nous réaffirmons la priorité attachée à leur promotion et à leur soutien.

Avec l'ensemble de la communauté internationale nous avons souscrit aux objectifs d'Education Pour Tous (EPT), définis lors du Forum Mondial sur l'Education de Dakar, en 2001, permettant l'accès à l'éducation de base et pour tous les enfants, en particulier les filles, à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité qui favorise leur insertion sociale et professionnelle.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Nous sommes déterminés à conforter le rôle de la Francophonie dans ces domaines et nous nous engageons, en synergie avec les partenaires au développement, à promouvoir des politiques d'éducation pour tous, fondées sur les valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance.

Nous réaffirmons le rôle des autorités publiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

A cette fin, nous demandons à la Conférence des Ministres de l'Education de mener à bien, dans les meilleurs délais, la réforme indispensable qui lui permettra d'assumer ses missions statutaires visant à promouvoir le point de vue francophone dans les enceintes internationales participant au suivi du Forum de Dakar, à créer les conditions d'éligibilité de nos systèmes éducatifs aux financements internationaux et à jouer son rôle d'orientation de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans le domaine de l'éducation.

Nous appelons de nos vœux un renforcement des solidarités avec les populations les plus vulnérables de même qu'entre pays riches et pays pauvres. Nous saluons le rôle déterminant des femmes et des jeunes dans le développement et réaffirmons, au lendemain de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants, la nécessité d'une politique commune et solidaire de protection des droits de l'enfant.

Nous sommes déterminés à contribuer activement à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NOPADA/NEPAD) et à cette fin, nous demandons au Secrétaire général de veiller à une réelle synergie entre ce processus qui vise au développement économique et social de l'Afrique, le Plan d'action du G8 et les actions de l'Organisation internationale de la Francophonie, en s'impliquant notamment dans l'élaboration des stratégies régionales et sous-régionales dont le continent est le chantier.

Nous invitons la communauté internationale, en particulier les institutions économiques et le secteur privé, à apporter leur concours dans la mise en œuvre de ce nouveau processus.

Nous saluons les progrès réalisés par les pays de l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, membres de la Francophonie, dans leur développement économique et social. Nous réaffirmons que leur attachement aux valeurs francophones contribue à renforcer l'image de la Francophonie et à lui donner une dimension universelle. A cet effet, nous exprimons notre solidarité et notre appui au renforcement des programmes de coopération dans ces régions du monde.

Nous saluons le processus engagé par la Déclaration du Millénaire des Nations unies, poursuivi à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et au Sommet de Johannesburg sur le développement durable ainsi que le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. Nous maintiendrons nos efforts

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**pour lutter contre la pauvreté et notre solidarité ira d'abord aux Pays les moins avancés (PMA) et aux petits Etats insulaires, afin qu'ils s'insèrent dans le circuit mondial des échanges de biens et de services.**

**Nous sommes déterminés à faire en sorte que la X<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage marque une étape décisive dans la mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg.**

**En développant une concertation dont la Conférence ministérielle de Monaco a ouvert la voie, nous défendrons ces positions dans les instances internationales et, en particulier, celles à vocation économique. Nous faciliterons la participation efficace de chacun des Etats et gouvernements membres aux travaux de ces organisations.**

**Pour bâtir une Francophonie plus solidaire et plus entrepreneurante, nous engageons les opérateurs à soutenir les actions visant à renforcer la coopération économique Nord-Sud et Sud-Sud au service du développement durable dans l'espace francophone.**



**Nous nous félicitons de l'élection de Monsieur Abdou Diouf au poste de Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, et l'assurons de tout notre soutien dans l'exercice de ses hautes fonctions.**

**Afin de mettre en œuvre les objectifs définis dans la présente Déclaration, nous adoptons le Plan d'action ci-joint, et nous doterons la Francophonie des moyens nécessaires à sa réalisation.**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Plan d'action de Beyrouth

(Beyrouth, 20 octobre 2002)

**N**ous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Beyrouth du 18 au 20 octobre 2002, venons solennellement de confirmer par une Déclaration les engagements essentiels qui nous lient. Malgré le report d'une année du Sommet en raison de la situation internationale, nous avons poursuivi avec détermination nos activités de coopération.

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Paris le 11 janvier 2002, a adopté à cette fin la programmation de la Francophonie multilatérale pour le biennium 2002-2003.

Nous nous félicitons des orientations données par la Conférence dans le cadre du suivi du Sommet de Moncton et faisons nôtres les conclusions des réunions sectorielles thématiques tenues au cours du biennium 2000-2001. Ces orientations doivent continuer à guider notre opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, ainsi que nos opérateurs directs, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Association internationale des maires francophones, TV5 et l'Université Senghor, dans la mise en œuvre de la programmation jusqu'à la fin du biennium.

Nous nous réjouissons que cette programmation s'articule autour de quatre grands axes mobilisateurs où nous estimons que la Francophonie peut et doit jouer un rôle majeur :

- Paix, démocratie, droits de l'Homme,
- Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique,
- Education de base, formation professionnelle et technique, enseignement supérieur et recherche,
- Coopération économique et sociale au service du développement durable et de la solidarité.

Nous doterons la Francophonie des moyens nécessaires à la réalisation de cette programmation.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Nous insistons particulièrement sur le nécessaire approfondissement des concertations entre les Etats et gouvernements francophones sur les thèmes débattus dans les enceintes internationales et qui sont prioritaires pour la Francophonie. Nous entendons veiller à ce que les prises de position communes et les déclarations officielles de la Francophonie issues de ces concertations soient arrêtées dans le cadre de ses instances.

Nous encourageons le Secrétaire général à intensifier la concertation avec les organisations internationales et régionales et la recherche de synergies avec les coopérations bilatérales en adéquation avec les politiques nationales de développement en vue de la mise en place de véritables partenariats. Nous lui demandons également de développer une expertise susceptible de faciliter la mobilisation des financements des institutions internationales.

Nous appelons de nos vœux une intensification des partenariats entre nos opérateurs et soulignons l'apport des réseaux institutionnels, des coopérations entre les collectivités décentralisées, les partenaires économiques et sociaux et les représentants de la société civile dans l'affirmation d'une Francophonie dynamique.

A cet égard, un Symposium sur le cofinancement du développement sera organisé.

Nous invitons le Secrétaire général à poursuivre la mise en œuvre du processus d'évaluation des opérateurs des Sommets. Nous approuvons les conclusions du rapport sur le suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Nous sommes convaincus que l'élaboration d'un cadre stratégique décennal facilitera la définition d'objectifs à long terme pour la Francophonie.

Nous décidons l'adoption d'un rythme de programmation quadriennal dont nous attendons qu'il permette d'approfondir l'effort de rénovation de la coopération multilatérale francophone dans le sens du resserrement, de l'efficacité et de la visibilité.

Nous demandons aux instances compétentes de poursuivre la réflexion jusqu'au Sommet de Ouagadougou afin que nous puissions à cette occasion adopter une stratégie pour la période 2004-2013 et tirer toutes les conclusions liées à l'élaboration d'une programmation quadriennale.



**Avis de la Conférence ministérielle de la Francophonie (17<sup>e</sup> session)  
sur les demandes d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de  
gouvernement des pays ayant le français en partage  
et de modification de statut  
(Texte adopté par le Sommet de Beyrouth)**

---

**L**a Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie pour sa 17<sup>e</sup> session, à Beyrouth, le mardi 15 octobre 2002, a pris connaissance des recommandations formulées par le Conseil permanent de la Francophonie, lors de sa 45<sup>e</sup> session tenue le 14 octobre à Beyrouth, sur les demandes formulées à ce jour dans la perspective du IX<sup>e</sup> Sommet.

Ces recommandations concernaient :

d'une part, l'ensemble des demandes d'adhésion ou de modification de statut, examinées à la lumière des modalités en vigueur depuis le Sommet de Hanoi,

et d'autre part, l'adoption du projet de document révisé portant « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage »,

A l'issue de ses délibérations à huis clos, la Conférence ministérielle a dégagé les consensus suivants :

**A. Concernant les demandes d'adhésion en qualité d'observateur :**

***République Slovaque***

La Conférence ministérielle a été unanime pour souligner la grande qualité et l'intérêt du dossier déposé. Elle recommande que cette demande reçoive une suite positive.

***Ukraine***

La Conférence ministérielle, au vu des éléments reçus, estime que le dossier présenté ne démontre pas un usage satisfaisant de la langue française et un attachement suffisant aux valeurs de la Francophonie. De ce fait, elle n'est pas favorable à l'adhésion de l'Ukraine en qualité d'observateur lors du Sommet de Beyrouth.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

### ***République d'Arménie***

Bien que soit pleinement reconnu le rôle de la diaspora arménienne, notamment dans le maintien d'une tradition francophone en Arménie même, la Conférence ministérielle juge qu'il serait plus indiqué de traiter de la demande arménienne lors du X<sup>e</sup> Sommet. Ceci, compte tenu de la proposition d'adopter des statuts et des modalités d'adhésion révisés à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

### ***République Croate***

La Conférence ministérielle a constaté que la demande d'adhésion avait été présentée hors délai et n'est donc pas recevable. De plus, s'agissant d'une adhésion à la «Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage», elle note que cette demande n'émane ni du Chef de l'Etat croate ni du Chef du gouvernement.

La Conférence ministérielle recommande que la République de Croatie soit invitée à réitérer sa demande en bonne et due forme à l'occasion du X<sup>e</sup> Sommet.

### ***République Dominicaine***

La Conférence ministérielle constate que la demande qui lui est parvenue n'a pas été présentée par le Chef de l'Etat ou du gouvernement. Au vu des éléments reçus, elle estime que le dossier présenté ne démontre pas un usage satisfaisant de la langue française, ni un attachement avéré aux valeurs de la Francophonie.

De ce fait, la Conférence ministérielle de la Francophonie estime qu'elle ne peut pas formuler un avis positif pour l'adhésion de la République Dominicaine en qualité d'observateur lors du Sommet de Beyrouth.

## **B. Concernant les demandes de modification de statut formulées par deux membres associés**

### ***La Macédoine et la République d'Albanie***

La Conférence ministérielle de la Francophonie note que depuis l'admission de ces Etats au VII<sup>e</sup> Sommet à Hanoi en qualité d'observateur, puis au VIII<sup>e</sup> Sommet à Moncton comme membres associés, les demandes de l'Albanie et de la Macédoine ont fait l'objet d'un examen conjoint. La Conférence ministérielle a retenu la même approche en vue du IX<sup>e</sup> Sommet. Un consensus s'est dégagé pour ne pas dissocier les demandes de modification de statut de l'Albanie et de la Macédoine, eu égard à la situation exceptionnelle que connaissent les Balkans.

La Conférence ministérielle s'est essentiellement attachée à apprécier les nouvelles marques d'engagement dans la Francophonie de ces deux Etats depuis le dernier

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Sommet ainsi que les progrès réalisés dans la diffusion de la langue française sur leur territoire. Elle a considéré que les dossiers soumis contiennent des avancées positives mais n'attestent pas de progrès qualitatifs et quantitatifs faciles à évaluer.

Au vu des travaux en cours portant sur les modalités d'adhésion, et pour tenir compte de la recommandation de la Conférence ministérielle de Moncton au terme de laquelle « l'adhésion en qualité de membre associé des deux Etats concernés ne pourrait induire une modification systématique de leur statut à l'occasion du IX<sup>e</sup> Sommet », il est apparu préférable, dans le souci de privilégier l'objectif d'approfondissement de la communauté francophone, d'inviter ces deux Etats à renouveler leur demande en se fondant sur des éléments nouveaux.

### **C. Concernant les Invités spéciaux**

La demande formulée, dans les termes et les délais requis, par le *Gouvernement autonome de la Vallée d'Aoste*, a reçu, comme la tradition s'en est établie depuis le premier Sommet, un accueil très favorable des membres de la Conférence ministérielle.



La CMF a également fait sienne la proposition du Conseil permanent de recommander au Sommet l'adoption du Document révisé portant « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ».

Il était en effet apparu que certains critères figurant dans le texte adopté au Sommet de Cotonou et amendé au Sommet de Hanoi étaient, soit obsolètes, au regard de la nouvelle Charte de la Francophonie, soit tombés en désuétude. Il était apparu également que le document lui-même présentait certaines contradictions, que la cohérence de sa logique interne demandait à être renforcée et les modalités présentées de manière plus différenciée selon les différents niveaux d'adhésion.

C'est pourquoi, dans le nouveau texte proposé, les différents statuts existants sont décrits dans un chapitre spécifique, les conditions d'accession au statut de membre sont rendues plus contraignantes et le statut d'observateur peut revêtir un caractère pérenne.

Telles sont les recommandations que la Conférence ministérielle a aujourd'hui l'honneur de déposer devant vous, comme le veulent nos règles. Il revient maintenant à votre Conférence de se prononcer définitivement sur ces différentes demandes et sur ce nouveau texte.

Je vous remercie de votre attention.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Liste des Membres de plein droit, des Etats Associés et des Etats Observateurs  
à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement  
des pays ayant le français en partage**

(IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, Beyrouth, 18 – 20 octobre 2002)

---

**Etats et Gouvernements Membres (49)**

Belgique	Haïti
Bénin	Laos
Bulgarie	Liban
Burkina Faso	Luxembourg
Burundi	Madagascar
Cambodge	Mali
Cameroun	Maroc
Canada	Maurice
Canada Nouveau-Brunswick	Mauritanie
Canada Québec	Moldavie
Cap-Vert	Monaco
République centrafricaine	Niger
Communauté française de Belgique	Roumanie
Comores	Rwanda
Congo	Sainte-Lucie
République démocratique du Congo	Saô-Tomé et Príncipe
Côte d'Ivoire	Sénégal
Djibouti	Seychelles
Dominique	Suisse
Egypte	Tchad
France	Togo
Gabon	Tunisie
Guinée	Vanuatu
Guinée Bissau	Vietnam
Guinée équatoriale	

**Etats Associés (2)**

Albanie  
Macédoine

**Etats Observateurs (5)**

Lituanie  
Pologne  
Slovénie  
République Tchèque  
République slovaque





**Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat  
et de gouvernement des pays ayant le français en partage  
et de modification de statut  
(Texte adopté par le Sommet de Beyrouth)**

---

**L**e présent document portant « statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage », adopté par le Sommet de Beyrouth le 20 octobre 2002, se substitue au document issu des travaux du Sommet de Cotonou et amendé au Sommet de Hanoi.

**Chapitre I : STATUTS**

**A. Statut de Membre de plein droit**

Les membres de plein droit participent pleinement à l'ensemble des instances de la Francophonie, soit :

- Sommet de la Francophonie,
- Conférence ministérielle de la Francophonie,
- Conseil permanent de la Francophonie.

Ils participent également aux :

- Conférences ministérielles sectorielles de la Francophonie,
- Commissions du Conseil permanent de la Francophonie (Commission de coopération, Commission économique, Commission politique).

Les membres de plein droit sont seuls admis :

- à présenter des candidatures aux postes à pourvoir dans les institutions de la Francophonie ;
- à se porter candidats pour accueillir les réunions des instances (Sommet, Conférence ministérielle de la Francophonie et Conseil permanent de la Francophonie) ;
- à prendre part à un vote au sein des instances mentionnées ci-dessus.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## **B. Statut de Membre Associé**

Les membres associés assistent aux instances suivantes :

- au Sommet sans intervenir dans les débats ; toutefois, après accord de la Présidence, ils peuvent présenter une communication,
- à la Conférence ministérielle de la Francophonie, dans les mêmes conditions.

Ils siègent à la table de façon distincte.

Ils n'assistent pas aux séances à huis clos de ces instances.

Les membres associés participent :

- au Conseil permanent de la Francophonie et à ses commissions avec voix délibérative.

Ils ne participent ni n'assistent aux séances à huis clos du CPE.

Les membres associés peuvent être invités à participer aux autres manifestations de la Francophonie: conférences ministérielles sectorielles, colloques, réunions d'experts, etc.

Les membres associés reçoivent l'information et la documentation non confidentielles diffusées par le Secrétariat des instances.

Ils peuvent contribuer volontairement au financement de la coopération multilatérale francophone dans le cadre du FMU.

Ils ne peuvent pas se porter candidats pour accueillir les réunions des instances de la Francophonie (Sommet, Conférence ministérielle de la Francophonie et Conseil permanent de la Francophonie).

L'accès au statut de membre associé répond à des conditions strictes. Il est réservé à des Etats et des gouvernements pour lesquels le français est d'ores et déjà l'une des langues officielles ou d'un usage habituel et courant et qui partagent les valeurs de la Francophonie.

## **C. Statut d'Observateur**

Les observateurs assistent aux instances suivantes :

- au Sommet, sans intervenir dans les débats,
- à la Conférence ministérielle, dans les mêmes conditions. Ils peuvent toutefois, après accord de la Présidence, présenter une communication.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Les observateurs n'assistent pas :

- aux sessions du Conseil permanent de la Francophonie, ni aux réunions de ses Commissions.

Ils n'assistent pas non plus aux huis clos de l'une quelconque des instances de la Francophonie.

Les observateurs siègent dans la salle de façon distincte.

Les observateurs peuvent être invités à assister aux autres manifestations de la Francophonie: conférences ministérielles sectorielles, colloques, réunions d'experts, etc.

Les observateurs peuvent contribuer volontairement au financement de la coopération multilatérale francophone dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU).

Ils ne peuvent pas se porter candidats pour accueillir les réunions des instances de la Francophonie (Sommet, Conférence ministérielle de la Francophonie et Conseil permanent de la Francophonie).

Les observateurs reçoivent l'information et la documentation non confidentielles diffusées par le Secrétariat des instances.

Le statut d'observateur peut être accordé à un Etat ou à un gouvernement.

Dans le souci de privilégier l'objectif d'approfondissement de la communauté francophone, le statut d'observateur est accordé à titre pérenne.

#### **D. Statut d'Invité spécial**

Le statut d'invité spécial vise les entités ou collectivités territoriales non souveraines - ressortissantes d'Etats non membres de la Francophonie - qui en font la demande, dès lors que ces entités ou collectivités manifestent leur volonté d'engagement dans la Francophonie et que l'usage de la langue française est attesté sur leur territoire.

Ces dispositions sont applicables sous réserve de l'accord de l'Etat dont relèvent ces entités ou collectivités.

Le statut d'invité spécial ne concerne que le Sommet. Il est accordé à l'occasion de chaque Sommet et n'est donc pas reconductible automatiquement.

Les demandes formulées par les entités ou les collectivités territoriales précitées sont appréciées selon la procédure prévue dans le présent document.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Les invités spéciaux assistent à la séance inaugurale du Sommet, ainsi qu'aux séances consacrées au volet coopération. Ils n'ont pas voix délibérative et siègent dans la salle de façon distincte.

Ils sont également invités à participer aux manifestations sociales et culturelles.

Ils reçoivent les documents du Sommet.

L'OIF pourra développer avec leurs autorités des contacts occasionnels et privilégiés, afin de contribuer à mettre en oeuvre des programmes particuliers de soutien à la langue française ainsi que pour favoriser leur participation, sur une base volontaire, à certains programmes de coopération.

## **Chapitre II : PROCEDURES D'ADHESION**

Toute nouvelle demande d'adhésion en qualité d'observateur ou de membre associé doit être introduite par une lettre du chef de l'Etat ou du gouvernement intéressé, adressée par les voies diplomatiques habituelles, au Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, c'est-à-dire au chef de l'Etat ou du gouvernement du dernier pays ayant accueilli la Conférence. Cette demande accompagnée d'un dossier circonstancié de candidature doit être déposée au moins six mois avant la tenue du Sommet. Elle est aussitôt communiquée au Secrétaire général de la Francophonie pour instruction.

L'accession à un statut supérieur n'est pas de droit.

Le passage du statut d'observateur au statut de membre associé tout comme celui de membre associé à celui de membre de plein droit nécessite une demande formelle adressée directement au Secrétaire général de la Francophonie, en sa qualité de Président du Conseil permanent de la Francophonie. La demande accompagnée d'un dossier circonstancié doit être déposée dans un délai de six mois avant la tenue du prochain Sommet pour qu'elle puisse être instruite. La procédure suivie est alors identique à celle des nouvelles adhésions.

Le Secrétaire général de l'OIF, en sa qualité de Président du Conseil permanent de la Francophonie, soumet la demande et le dossier à l'examen du Conseil. Celui-ci constitue en son sein une commission ad hoc (dite « Commission sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut »), ouverte aux seuls membres de plein droit et chargée de l'instruction des dossiers.

Cette commission établit un rapport détaillé qu'elle soumet au Conseil permanent de la Francophonie. Celui-ci, après examen, adopte un avis destiné à la Conférence ministérielle.

La commission ad hoc peut en tant que de besoin compter sur le rapport d'une mission d'enquête nommée par le Secrétaire général de la Francophonie dans le but d'évaluer sur le terrain le respect des critères d'adhésion.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

La Conférence ministérielle formule une recommandation destinée au Sommet, qui est déposée par son Président.

A l'ouverture de ses travaux, le Sommet, sur la base des recommandations de la Conférence ministérielle, délibérant à huis clos et à l'unanimité, décide d'accueillir ou non le nouveau requérant.

Aucun Etat ou gouvernement ne peut accéder au statut de membre de plein droit sans avoir été au préalable membre associé.

### **Chapitre III : CONSTITUTION DES DOSSIERS**

#### **A. Pour l'obtention du statut d'Invité spécial**

Une demande motivée, adressée au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie dans les conditions prévues par les procédures d'adhésion du Chapitre II ci-dessus, suffit.

#### **B. Pour l'obtention du statut d'Observateur**

La demande de candidature doit être impérativement accompagnée d'un dossier comportant un exposé des motifs.

Toute demande de participation en qualité d'observateur doit se fonder sur une volonté de favoriser le développement de l'usage du français, quel que soit son usage effectif au moment de la demande.

Cette demande doit aussi traduire un intérêt réel pour les valeurs défendues par la Francophonie, pour ses programmes dans le cadre de la coopération multilatérale francophone ainsi que pour les efforts développés en faveur de la concertation francophone dans les organisations intergouvernementales et les grandes manifestations internationales.

#### **C. Pour l'obtention du statut de Membre Associé**

La demande doit être impérativement accompagnée d'un dossier comportant un exposé des motifs et tous les éléments d'information qui permettront d'en apprécier la pertinence.

Toute demande d'accession au statut de membre associé doit se fonder sur une démonstration détaillée d'une situation satisfaisante au regard de l'usage du français dans le pays concerné et traduire une réelle volonté d'engagement dans la Francophonie, tant au plan national qu'international, en souscrivant à ses valeurs, telles qu'affirmées par sa Charte et par les Déclarations de ses Sommets et Conférences ministérielles (reprise de l'acquis francophone).

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dans un souci de cohérence, les candidats admis à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage sont invités à présenter une demande d'adhésion à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), conformément à l'article 11 de la Charte de la Francophonie.

Par ailleurs, il sera tenu compte de la présence d'établissements adhérents à l'AUF, ainsi que de l'adhésion d'une section du Parlement à l'APF ou de certaines villes à l'AIMF, ou encore de la participation des candidats à la CONFEMEN ou à la CONFEJES.

Parmi les éléments d'information requis pour l'instruction de la demande, il y a lieu de distinguer :

**dans l'espace linguistique :**

- *le statut du français (langue nationale, officielle, d'enseignement, seconde, étrangère la plus favorisée)*
- *les mesures éventuelles, législatives ou réglementaires, concernant le français*
- *l'évolution concernant la place du français dans le pays par rapport aux autres langues*
- *le nombre et le pourcentage de francophones estimés*
- *l'existence d'une structure spécifique chargée de l'action en faveur du français*
- *la présence d'associations oeuvrant en faveur de la langue française*

**dans l'espace pédagogique :**

- *la scolarisation en français (quand celui-ci n'est pas langue première)*
- *le nombre total d'élèves et d'heures d'enseignement du et en français aux niveaux primaire, secondaire et supérieur*
- *la scolarisation dans d'autres langues internationales*
- *la présence de filières francophones dans l'enseignement supérieur*
- *la présence de départements de langue française*
- *l'estimation du nombre d'étudiants nationaux poursuivant leurs études dans les pays francophones*
- *l'estimation du nombre d'enseignants et d'assistants de français en provenance de pays francophones*
- *l'utilisation d'un enseignement francophone à distance*
- *l'indication de réformes éducatives concernant l'enseignement du français mises en application ou en passe de l'être*
- *la situation de l'édition scolaire en français*
- *l'existence de partenariats entre établissements d'enseignement du pays et des établissements d'enseignement de pays francophones*
- *le volume de bourses à destination d'établissements francophones à l'étranger ou de bourses de stages pour des formations courtes.*



**dans l'espace culturel :**

- *les manifestations francophones les plus marquantes (littérature, théâtre, musique, arts de la rue, cinéma, multimédias, arts plastiques, rencontres d'auteurs et de créateurs)*
- *l'existence de centres ou d'instituts culturels francophones*
- *la circulation des spectacles et expositions francophones*
- *les programmes et projets de développement culturel menés en bilatéral ou multilatéral francophone*
- *la collaboration avec des centres culturels francophones étrangers*
- *l'existence d'un public consommateur d'activités culturelles francophones*
- *la présence de réseaux d'éditeurs, d'imprimeurs et de distributeurs dans le livre et la presse écrite en français*
- *l'existence d'un statut des minorités linguistiques et culturelles francophones (reconnaissance et promotion de la langue française)*
- *l'expression et la présence de la langue française dans l'espace public (médias, événements culturels, débats de société)*
- *l'émergence d'auteurs écrivant directement en français*

**dans l'espace de communication :**

- *les principaux titres de la presse écrite en langue française importés dans le pays*
- *les principaux titres de la presse écrite édités dans le pays*
- *l'indication des principaux points de vente (hôtels, aéroports, librairies, kiosques)*
- *la vitalité de la presse francophone*
- *la captation de chaînes de radio en langue française*
- *les programmes des chaînes n'émettant que partiellement en français (contenu)*
- *l'évolution du paysage radiophonique francophone*
- *la réception de chaînes de télévision en langue française*
- *le contenu des chaînes n'émettant que partiellement en français*
- *les hôtels équipés pour la réception de chaînes francophones (câble et satellite)*
- *les modifications majeures intervenues dans le paysage audiovisuel (dans un sens favorable ou défavorable au développement de la langue française et de la francophonie, création ou suppression de programmes en langue française, accès à de nouvelles chaînes)*
- *l'existence d'accords de coopération (formation du personnel, aide technique et en matériel) et de coproduction avec des pays francophones*
- *l'état de la législation du pays concernant la liberté de la presse et de l'audiovisuel.*

**dans l'espace économique :**

- *les investissements directs en provenance de pays francophones*
- *les grands contrats signés récemment avec des pays francophones*
- *les accords commerciaux et de protection des investissements avec des pays francophones*



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- *les importations de pays francophones et exportations vers des pays francophones*
- *l'organisation de la concertation dans le cadre de l'OMC avec d'autres pays francophones*
- *l'évolution de la pratique des langues dans les entreprises*
- *la solidarité envers les pays en développement.*

**dans l'espace politique et juridique :**

- *l'évolution de la démocratie et de l'Etat de droit*
- *l'existence de services officiels chargés du suivi des questions de droits de l'Homme*
- *la signature ou ratification de traités ayant le droit comme champ d'application*
- *les programmes importants de coopération juridique avec des pays francophones*

**pour le rayonnement de la Francophonie :**

- *l'initiative la plus réussie en matière de promotion de la Francophonie*
- *l'attachement à la promotion de la diversité culturelle*
- *les manifestations centrées sur la Francophonie*

**dans l'espace associatif :**

- *la présence d'associations locales qui se réfèrent explicitement à la langue française ou à la Francophonie (regroupements professionnels, associations de femmes et de jeunes)*
- *l'affiliation de ces associations à des associations internationales francophones*
- *les principales évolutions concernant la vie associative francophone*
- *la présence du français dans les loisirs et sur les lieux publics.*

**au plan international et multilatéral :**

- *la reprise de l'acquis francophone*
- *la participation effective et régulière à la concertation francophone dans les Organisations internationales ou dans les grandes Conférences ou Sommets mondiaux et régionaux*
- *la participation à des groupes d'Ambassadeurs francophones auprès des Organisations internationales*
- *l'engagement de principe d'utiliser la langue française dans les enceintes internationales, lorsque la langue nationale de l'Etat membre n'est pas reconnue comme langue de travail.*

**D) Pour l'obtention du statut de Membre de plein droit**

Le membre associé fera rapport annuellement au Conseil permanent de la Francophonie en fonction des éléments d'appréciation figurant sous la lettre C qui précède.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**L'accès du membre associé au statut de membre à part entière n'est pas de droit. La demande formelle de changement de statut devra faire apparaître les progrès et les avancées substantielles accomplis par rapport à la situation présentée au moment de l'obtention du statut de membre associé. Ces progrès et ces avancées devront refléter un engagement accru du membre associé dans la concertation et la coopération francophones, ainsi qu'un usage en progrès de la langue française.**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Synthèse du Rapport général du Sommet**  
présentée par S.E. M. Amadou Toumani Touré  
*Président de la République du Mali*  
Beyrouth, le 20 octobre 2002

---

Monsieur le Président de la Conférence,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames et Messieurs,

**E**n ma qualité de Rapporteur général de cette 9<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui s'achève aujourd'hui, en terre libanaise, il me revient, à présent, l'honneur de vous restituer, de façon synthétique, les principales conclusions auxquelles nous sommes parvenus au cours de ces 3 journées de délibérations.

**Ouverture des travaux et passation de la présidence**

A l'ouverture des travaux, le Très Honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada, qui a présidé notre Conférence au cours de ces 3 dernières années, a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé au Président Emile Lahoud, au nom de tous les Etats et gouvernements membres de la Francophonie, son appui indéfectible dans ses nouvelles responsabilités en tant que Président du Sommet de la Francophonie.

Après la passation de la présidence, le Président de la République libanaise, a salué la présence du Président Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne, démocratique et populaire qui, pour la première fois, participe au Sommet de la Francophonie en qualité d'invité d'honneur. Il l'a invité, en cette qualité, à prendre la parole.

Dans son message à la Conférence, le Président Bouteflika a remercié le Président Lahoud, ainsi que les chefs d'Etat et de gouvernement pour l'honneur qu'ils ont voulu



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

témoigner à son pays en l'invitant à participer au Sommet de la Francophonie. Il a estimé que l'Algérie, après avoir récupéré et renforcé son unité et son arabité, peut aujourd'hui s'ouvrir, sans appréhension, à la Francophonie. Se référant à la situation explosive au Proche et Moyen Orient, le Président Bouteflika a lancé un appel pour que le Conseil de Sécurité des Nations unies puisse, dans ces circonstances, jouer pleinement son rôle. Il a plaidé en faveur de la langue française comme langue d'émancipation et de progrès au service des différentes cultures et civilisations et invité la communauté internationale à porter une attention accrue aux initiatives développées dans le cadre du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le Président Lahoud a, ensuite, invité les représentants du Parlement francophone des Jeunes à adresser à la Conférence leur message. En remettant officiellement la Charte du jeune citoyen francophone du XXI<sup>e</sup> siècle au Sommet de Beyrouth, document qui traduit leur vision du monde, les jeunes ont voulu marquer leur indéfectible attachement aux valeurs de la Francophonie.

### **Bilan et Avenir de la Francophonie**

Abordant le point de l'ordre du jour consacré au Bilan et à l'avenir de la Francophonie, la Conférence a, tout d'abord, entendu en huis clos le rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les Demandes d'adhésion ou de modification de statut à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Suite à la présentation de l'Avis de la CME, la Conférence a décidé d'approuver les différentes recommandations formulées par les Ministres.

Ainsi, la République Slovaque a été admise en qualité d'observateur au Sommet. La demande de la Vallée d'Aoste en tant qu'Invité spécial au Sommet a reçu un accueil favorable. La Conférence n'a pas donné, à ce stade, une suite favorable aux autres demandes d'adhésion en qualité d'observateur ou de membre de plein droit. Enfin, la Conférence a adopté le document révisé portant « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ». Suite à l'admission de son pays comme observateur, le président de la République Slovaque a adressé à la Conférence ses sentiments de gratitude et réaffirmé la volonté de son pays à approfondir son ancrage au sein de la Francophonie à travers une coopération toujours plus affirmée dans les domaines de compétence de la Francophonie.

### **Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie**

Excellence, Mesdames et Messieurs,

La Conférence a, ensuite, entendu le Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur le Rapport de la session ministérielle de Beyrouth. Le Ministre Salamé a évoqué le rapport fait par le Secrétaire général sur les travaux du Conseil

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



permanent de la Francophonie concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, ainsi que le suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale qui a donné lieu à d'importantes recommandations. Celles-ci concernent notamment le cadre stratégique décennal des orientations qui seraient désormais définies par les Sommets et les programmations quadriennales des opérateurs qui seraient adoptées par la Conférence ministérielle. La Conférence ministérielle a, ensuite, été unanime à reconnaître l'opportunité d'une convention internationale destinée à préserver et à promouvoir la diversité culturelle. De même, elle a appuyé la création d'un fonds de garantie des industries culturelles. Par ailleurs, la Conférence a entendu, avec intérêt, la communication de la Slovénie, Etat observateur, ainsi que celle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Elle a aussi reçu les rapports des Conférences ministérielles permanentes et souhaité que des moyens accrus soient consacrés à l'éducation et aux actions destinées à la jeunesse. Les travaux de la CMF se sont déroulés dans un climat de consensus, de fraternité et de courtoisie.

### **Rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le Président du Sommet a ensuite invité le Secrétaire général de la Francophonie à présenter son rapport.

Au terme de son mandat, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, a voulu surtout mettre l'accent sur le cadre institutionnel issu du Sommet de Hanoi et la réalité de sa mise en œuvre, en montrant à la fois les acquis et les difficultés et en ouvrant des pistes pour l'avenir. Ainsi, au plan international, l'Organisation internationale de la Francophonie a pu développer des relations soutenues de travail avec l'ONU, ainsi qu'avec plusieurs organisations internationales et régionales. Dans le domaine politique et diplomatique, l'Organisation est désormais en mesure de s'exprimer sur les situations de crise, de développer des contacts avec les différents acteurs et de prendre les dispositions nécessaires en concertation avec d'autres partenaires. Dans son action politique et diplomatique, l'OIF s'est attachée à observer deux règles : celle du respect de la souveraineté des Etats et celle de ne s'engager qu'avec l'accord des parties, en évitant tout risque de concurrence avec d'autres intervenants. Par ailleurs, au cours des 5 dernières années, l'Organisation a pu développer des actions ambitieuses de coopération, tout en procédant à la rénovation des méthodes et instruments. Elle a organisé plusieurs conférences et réunions sectorielles et pris une part active aux grandes conférences internationales tenues au cours de ces dernières années. Enfin, le Secrétaire général de la Francophonie a tenu à mettre en exergue certaines contraintes qui pèsent sur l'action multilatérale francophone, tels le manque de moyens, la rigidité des programmes, l'empilement des plans d'action et la tentation des opérateurs à la préservation des domaines réservés. La perspective de regrouper les opérateurs de la Francophonie dans une même maison contribuera à accroître les synergies et les complémentarités et à unifier la communication de l'Organisation.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## **Débats**

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Après le rapport du Secrétaire général de la Francophonie, le Président du Sommet a ouvert le débat général au cours duquel les intervenants ont unanimement exprimé leur joie à se retrouver à Beyrouth. Ils ont félicité et remercié les autorités libanaises pour leur hospitalité. Ils ont vivement salué les progrès réels enregistrés par l'OIF au cours des 5 dernières années, tant au plan de la promotion internationale de la Francophonie qu'à celui de l'action politique et de coopération, et ils ont exprimé leur réelle satisfaction pour le travail accompli par le Secrétaire général de la Francophonie.

La Conférence a entendu le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire qui a exprimé sa gratitude au Secrétaire général de la Francophonie pour l'attention portée à son pays en vue d'une solution apaisée. Il a, tout particulièrement, souligné le rôle important joué par la France et le Sénégal. Il a réaffirmé la position de son gouvernement en faveur du dialogue, ainsi que sa confiance dans la médiation entreprise dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de la paix, de la stabilité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

### **Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération et financement de cette coopération**

Le point portant sur les Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération, ainsi que son financement a été introduit par le représentant de Son Excellence El Hadj Omar Bongo, Président du Gabon. Estimant que la langue française est un outil essentiel d'ouverture de l'espace francophone sur le monde, il a invité l'Organisation à développer, aux côtés de ses axes traditionnels d'intervention, une coopération concrète en matière de développement durable, de bonne gouvernance, ainsi que de lutte contre la pauvreté. Il a enfin demandé à la Conférence d'adopter les recommandations visant à dynamiser le cadre général de la coopération multilatérale francophone.

Sur les orientations stratégiques de la coopération multilatérale, la Conférence a également entendu Monsieur Hervé Hasquin, Ministre Président de la Communauté française de Belgique qui a, pour sa part, insisté sur la nécessité pour la Francophonie de garder un lien permanent entre l'action politique et la coopération multilatérale. Il a, par ailleurs, souhaité que la Déclaration et le Programme d'action de Bamako, ainsi que la Déclaration de Cotonou puissent être « les feuilles de route » de la programmation de la Francophonie au cours des prochaines années. S'agissant du financement de la coopération, il propose que le Sommet décide de limiter à 30% les crédits liés et qu'un délai pour les délier soit fixé.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



## **Débats**

Les intervenants ont salué les perspectives ouvertes par le nouveau cadre de référence des orientations stratégiques à 10 ans et de la programmation à 4 ans. Devenue un forum politique, la Francophonie doit toujours viser à inscrire ses orientations et ses actions dans un cadre de solidarité et rechercher une pleine cohérence entre les actions politiques et de coopération. D'une manière générale, les délégués estiment que les moyens actuellement consacrés à l'éducation, notamment de base, ne reflètent pas l'importance accordée à ce secteur prioritaire de la Francophonie. Ils appuient le projet d'organisation d'un symposium sur le financement du développement. Ils saluent l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les opérateurs directs des Sommets et ils plaident pour l'accroissement de leurs moyens d'action.

### **Volet politique : situation internationale**

Dans la matinée du 19 octobre, la Conférence a poursuivi ses travaux à huis clos et abordé les questions portant sur la situation internationale. Cette séance n'appelle pas d'observations particulières de ma part.

### **Le dialogue des cultures**

Excellences, Mesdames et Messieurs,

A la reprise des travaux en plénière, la Conférence a eu de riches échanges sur le dialogue des cultures, thème du Sommet, introduit par le Prince Moulay Rachid, représentant de sa Majesté le Roi du Maroc. Affirmant le lien entre dialogue des cultures et culture de dialogue, le Prince a plaidé pour le droit à la différence et le respect de celle-ci. La diversité culturelle ne s'oppose pas à l'existence de principes universels. Elle permet d'exprimer les valeurs communes de l'humanité.

Pour sa part, le Premier Ministre du Québec a insisté sur deux points : le dialogue des cultures à l'échelle mondiale comme vecteur d'une « nouvelle renaissance », ainsi que le disait le Président Senghor, et la nécessité de l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Toujours sur le thème du Sommet, la Présidente en exercice de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, confirmant la place de la démocratie parlementaire au sein de l'espace francophone, a présenté l'avis de l'APF sur cette problématique. Elle a plaidé pour la mise en œuvre de mesures spécifiques telle la constitution d'un fonds spécial destiné à promouvoir la création et la production culturelle. L'APF appuie la mise en place d'un instrument international sur la diversité culturelle et demande aux Etats de s'abstenir de prendre des engagements de libéralisation du commerce affectant les biens culturels dans le cadre des négociations, notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## **Débats**

Les débats ont permis de confirmer la place centrale du dialogue des cultures parmi les enjeux mondiaux des années à venir. Ils ont également permis d'enrichir la vision de la Francophonie sur cette problématique et de confirmer l'exigence d'une convention internationale sur la diversité culturelle. Consciente de ces enjeux pour le 3<sup>ème</sup> millénaire, la Conférence a recommandé la définition de politiques culturelles audacieuses assorties d'actions concrètes de protection des cultures et de promotion des échanges culturels.

## **Volet économique**

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Conférence a débuté ses travaux, ce matin, par l'examen du volet économique. Le Président Abdoulaye Wade a introduit le thème en parlant du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique qui fonde son approche sur 3 paramètres essentiels : la bonne gouvernance politique et économique, la région et le secteur privé. Le NEPAD repose sur 8 secteurs prioritaires que sont les infrastructures, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, l'accès aux marchés, les technologies de l'information et de la communication. Le Président Wade propose à la Francophonie de s'engager plus à fond dans le volet dont il assure la responsabilité : infrastructures, environnement, énergie et technologies de l'information et de la communication.

Sur le volet économique, après avoir rappelé la nécessité d'un suivi effectif des conclusions du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, le Premier Ministre du Canada a souligné l'exigence d'une articulation forte entre les objectifs et les priorités du NEPAD avec ceux du Plan du G8 pour l'Afrique. Il assure la Conférence de la volonté conjuguée des responsables du NEPAD et du G8 pour avancer dans la mise en œuvre rapide des actions avec la collaboration déterminée de la Francophonie.

## **Débats**

Les intervenants ont tous rendu hommage aux 5 pays initiateurs du NEPAD, projet de l'Afrique pour l'Afrique. Ils expriment leur accord sur les axes prioritaires définis dans ce cadre et appellent la Francophonie à s'impliquer pleinement dans la réalisation de ce programme.

## **Déclaration et Plan d'action de Beyrouth**

La Conférence a procédé à l'examen des projets de Déclaration et de Plan d'action de Beyrouth sur lesquels les travaux de nos Ministres ont permis d'enregistrer un large consensus, malgré quelques réserves formulées par le Vietnam et le Laos sur la Déclaration de Bamako. A la suite du débat et de l'ajout d'un paragraphe sur l'Iraq, nous avons adopté la Déclaration et le Plan d'action de Beyrouth.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

La Conférence a confirmé ensuite la date et le lieu du 10<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Ouagadougou, au Burkina Faso, en automne 2004.

### **Election du Secrétaire général de la Francophonie**

A la suite des délibérations à huis clos, nous avons élu Monsieur Abdou Diouf au poste de Secrétaire général de la Francophonie.



Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais insister sur quelques questions qui me paraissent essentielles pour l'action de la Francophonie.

Tout d'abord, j'estime que l'engagement confirmé pour la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako doit se traduire rapidement par des actions de coopération en vue d'un réel ancrage de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone.

La démocratie et les droits de l'Homme exigent un climat de paix et de sécurité. Aussi, il me paraît important de doter le Secrétaire général de moyens et de ressources pour lui permettre d'agir rapidement et efficacement dans les missions de prévention et de gestion des crises. Le renforcement de la coopération et de la coordination entre l'OIF et les organisations régionales comme la CEDEAO doit être notre axe d'intervention.

Je suis vivement préoccupé par la situation de l'éducation dans les pays francophones dont bon nombre figure parmi ceux qui sont les plus en retard dans la réalisation des objectifs de Dakar – (scolarisation pour tous en 2015). Face à cette situation, la Francophonie doit œuvrer pour une mobilisation plus forte des ressources et leur mise à disposition dans les pays concernés pour relever ce défi.

C'est le lieu pour moi d'encourager le Président Chirac pour son initiative visant à faire de l'éducation une priorité de l'augmentation de l'aide publique au développement de la France. Pour ma part, je suis disposé à œuvrer activement pour la réalisation de cet objectif qui constitue un axe majeur du NEPAD.

En conclusion, je voudrais adresser mes sincères remerciements aux autorités et au peuple libanais pour la qualité exceptionnelle de l'accueil et son hospitalité légendaire.

Je tiens aussi à exprimer ma vive satisfaction pour l'appui efficace que le Secrétaire général et ses services m'ont apporté pour la réalisation de ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



## **Rapports présentés à la conférence**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Rapport de S.E. M. Ghassan Salamé**  
*Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie*  
*Ministre de la Culture de la République libanaise*

---

**Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie**

Monsieur le Président,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames et Messieurs,

**E**n ma qualité de Président de la Conférence ministérielle, il me revient, à présent, l'honneur de vous rendre compte de nos travaux, des travaux qui se sont déroulés dans un esprit consensuel fait de fraternité et de courtoisie.

Après le rapport du Secrétaire général de la Francophonie sur l'avancement des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et sur le processus d'évaluation des opérateurs, la Conférence ministérielle a entendu les communications du Représentant de la Slovénie sur l'amélioration de la langue française dans son pays et du Vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur l'implication des Parlements membres dans le processus démocratique. Nous avons entendu aussi les rapports du Vice-président de la Conférence des Ministres francophones de la jeunesse et des sports sur les actions menées en faveur de la jeunesse depuis Moncton. Le Secrétaire général de la Conférence des Ministres francophones de l'Education a, pour sa part, fait ressortir le manque de ressources à l'appui des efforts des pays membres en matière d'éducation de base.

L'ajournement du Sommet a été une situation inédite pour une Organisation aussi jeune que la nôtre ; d'une part, le mandat du Secrétaire général de la Francophonie Monsieur Boutros Boutros-Ghali, se terminait en 2001 et faute de pouvoir procéder à une élection, la Conférence ministérielle, réunie à Paris en janvier 2002, a dû prendre acte du prolongement de son mandat, en attendant la décision des chefs d'Etat et de gouvernement.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Sur proposition du Secrétaire général, elle a nommé, lors de cette session ministérielle de Paris, Monsieur Roger Dehaybe, Administrateur général de l'AIF, pour une nouvelle période de quatre ans.

La session de janvier 2002 a aussi adopté les programmations des opérateurs pour la période 2002-2003, rompant ainsi la synchronie traditionnelle entre la Déclaration du Sommet et le Plan d'action qui tend d'ordinaire à concrétiser les grands principes énoncés dans la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement.

Cette situation originale a, en quelque sorte, remis en question nos habitudes, pourtant jeunes, et nous a poussé à concrétiser les vœux de rénovation que les chefs d'Etat et de gouvernement avaient exprimé dans la Déclaration de Moncton. Aussi, l'adoption de méthodes de travail plus rationnelles et l'évaluation des opérateurs et des programmes ne sont-elles pas restées de vains mots. Les principales recommandations qui ressortent des évaluations menées jusque là tendent à parfaire l'harmonie profonde de l'ensemble, en simplifiant et en précisant davantage les fonctions des instances, en réduisant toute répétitivité afin de renforcer l'effectivité, en réintroduisant une plus grande synchronie dans l'action et en augmentant les ressources financières de l'Organisation tout en maîtrisant les coûts.

Les Ministres ont marqué leur satisfaction devant les progrès majeurs accomplis par la Francophonie institutionnelle depuis le Sommet de Hanoi, en termes de crédibilité et de visibilité, ont vivement félicité celui qui en fut le principal artisan, Monsieur le Secrétaire général de l'OIF, Boutros Boutros-Ghali. Ils ont aussi exprimé le vœu qu'un plan décennal, qui aurait l'aval des chefs d'Etat et de gouvernement, incarne l'exigence d'une Francophonie encore plus ambitieuse et plus novatrice.

A cette fin, l'idée maîtresse qui se dégage de nos travaux de la CMF de Beyrouth est le souhait que les chefs d'Etat et de gouvernement adoptent au prochain Sommet une stratégie à long terme qui oriente l'action de nos institutions et qui, sans être un cadre rigide, puisse s'adapter à l'évolution de plus en plus rapide du système international et aux défis croissants induits par la mondialisation. Cette stratégie inclurait, sans se limiter à cela :

- La poursuite du combat pour la défense de la diversité culturelle tant à l'intérieur de notre ensemble que dans le cadre plus large des organisations internationales à dimension planétaire. Car, pour être l'apôtre de cette diversité, la Francophonie doit en être le modèle. La Conférence ministérielle de la Culture de Cotonou a couronné un long travail de concertation sur la création culturelle en adoptant une déclaration et un plan d'action ; la Conférence ministérielle de la Francophonie soutient avec force l'élaboration rapide d'une convention internationale destinée à préserver et promouvoir la diversité culturelle, qui ne saurait aboutir sans votre ferme soutien politique. Elle envisage la création au sein de nos instances d'un Fonds de garantie des industries culturelles. Et elle félicite l'Administrateur général de l'AIF ainsi que les responsables des autres opérateurs pour leur action, en soulignant l'importance singulière des média et en particulier de TV 5 dans ce domaine ;



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- La mise en œuvre de la Déclaration de Bamako que nous considérons comme un texte de référence pour la pratique de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ;
- La prise en compte du rôle des institutions parlementaires et de leur Association dans la promotion du dialogue au sein de notre mouvement ;
- La relance de la dimension économique de la Francophonie qui gagnerait à être mieux organisée en vue de renforcer la complémentarité entre nos économies ; le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique étant une de nos principales sources d'inspiration ;
- Un encouragement soutenu à la participation substantielle à l'exercice du pouvoir des femmes dans nos pays, ce qui constitue une véritable garantie d'une démocratie moderne.

La poursuite de l'attention spéciale accordée par notre mouvement lors du Sommet de Moncton à la jeunesse, à sa formation aux nouvelles technologies, à sa mobilité professionnelle et sa plus grande interaction au sein de la Francophonie dont la survie et l'épanouissement dépendent d'abord de notre capacité à y impliquer les jeunes. Le Ministre libanais de la jeunesse et des sports et Vice-président de la Conférence a rappelé les actions menées pour les jeunes et avec eux, et a fait état des préparatifs très satisfaisants des Jeux de la Francophonie de Niamey.

Pleinement concernée par la situation des pays membres de la Francophonie, la Conférence ministérielle a exprimé son entière solidarité avec le Liban, de même qu'elle a exprimé son appui à l'Initiative de paix arabe adoptée par le Sommet arabe de Beyrouth en mars dernier. Elle a aussi débattu de la situation en Côte d'Ivoire et a entendu une communication du représentant de ce pays qui a exprimé sa gratitude à la Francophonie pour l'attention portée à son pays en vue d'une solution négociée et qui demande la poursuite de ces efforts. Les chefs de délégation ont convenu d'insérer un texte sur la Côte d'Ivoire dans la Déclaration de Beyrouth. Elle a aussi porté une attention particulière aux interventions des représentants des Etats de la Région des Grands Lacs qui ont fait état de l'avancement du processus de la paix.

Tout en soulignant l'importance du rôle de médiation que la Francophonie peut jouer dans certaines crises politiques, des pays membres ont posé des questions sur les moyens d'accroître la réactivité politique de nos instances en la matière ainsi que son rôle préventif.

De nombreux intervenants ont insisté sur l'importance de l'assistance que les opérateurs peuvent apporter aux pays membres au niveau des organisations internationales tant pour la préparation de dossiers nationaux que pour l'adoption de politiques concertées dans les grandes conférences et auprès des organisations financières internationales. Des actions de coopération ciblées en faveur des plus démunis, et dont la proportion est élevée dans l'espace francophone, doivent bénéficier

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**d'une priorité concrète d'autant plus que la révolution informationnelle en cours aggrave les disparités entre pays, et, plus grave encore, creuse de nouveaux fossés sociaux au sein de chacune de nos sociétés.**

**Les dates de la prochaine session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui se tiendra à Lausanne du 11 au 13 décembre 2002 ont été confirmées.**

Monsieur le Président,

Je vous remercie.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Rapport de M. Boutros Boutros-Ghali *Secrétaire général de la Francophonie*

---

Monsieur le Président de la Conférence,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

**E**n adoptant à Hanoi, il y a 5 ans, la Charte de la Francophonie, vous avez souhaité donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, et rassembler les organismes et les institutions de la coopération multilatérale francophone dans un ensemble institutionnel cohérent et rénové.

Ce faisant, vous avez donné un nouveau départ à notre institution, afin de la rendre mieux à même de répondre aux attentes et aux besoins des populations, et de s'affirmer, sur la scène internationale, comme un acteur significatif dans les domaines de son action.

Vous m'avez honoré de votre confiance en m'élisant premier Secrétaire général de la Francophonie, et en me confiant, selon la Charte, et sous l'autorité des instances, deux grandes missions :

- celle d'être, d'une part, le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international,
- celle d'être, d'autre part, l'animateur de l'action multilatérale francophone, en veillant à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs.

Ayant eu ainsi le privilège d'œuvrer au quotidien pour faire émerger cette francophonie nouvelle, née à Hanoi, et confortée dans ses ambitions à Moncton, je me dois, aujourd'hui, de vous livrer un bilan.

Mon intention n'est pas, ici, d'entrer dans le détail des réalisations de notre Organisation. Puisque le rapport écrit que je vous ai fait parvenir, ainsi que son supplément, rendent compte de manière précise, de l'ensemble de nos actions.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Je souhaiterais plutôt, au terme de mon mandat, vous exposer la mise en œuvre du cadre institutionnel adopté à Hanoi et la réalité de notre pratique pendant cinq ans, en me penchant, plus particulièrement, sur les acquis, mais aussi sur les difficultés, afin d'ouvrir un certain nombre de pistes pour l'avenir.



Le choix de Hanoi visait à favoriser l'émergence d'un système institutionnel nouveau, sans pour autant renier le passé.

On ne peut prétendre émettre un avis définitif sur les potentialités d'une organisation internationale qui n'a que cinq ans d'âge.

Néanmoins, je pense que notre Organisation porte à son actif un certain nombre d'acquis, des acquis qui méritent d'être consolidés.



Sur le plan international, tout d'abord, et de l'avis de tous, la Francophonie est désormais une organisation connue et reconnue.

A cet égard, je voudrais remercier les Etats et gouvernements membres d'avoir très vite intégré l'appellation d'«Organisation internationale de la Francophonie », qui est maintenant d'usage courant.

En proposant cette appellation nouvelle, je n'avais d'autre objectif que de faire savoir que la Francophonie était devenue une institution politique à part entière, et que ses différents acteurs se rangeraient, désormais, sous une même bannière.

C'est ainsi que l'OIF s'est affirmée comme le messenger principal de la langue française dans le monde.

C'est ainsi qu'elle a pris l'habitude de développer des relations de travail suivies avec l'ONU, avec les organisations internationales et régionales, dans les domaines prioritaires de son action. Qu'il s'agisse du développement, de la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, ou encore de la diversité culturelle.

Cette recherche de partenariats extérieurs répondait à la volonté que vous aviez exprimée, à Moncton, de voir notre Organisation agir toujours davantage avec les autres organisations compétentes, dans un souci de mobilisation et d'efficacité accrues au service des populations francophones.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dans le même esprit, notre Organisation a renforcé sa participation aux grandes conférences internationales afin de faire valoir le point de vue et les intérêts de la Francophonie, dernièrement encore, lors du Sommet de Johannesburg.

On peut dire, aujourd'hui, que la Francophonie a la capacité, lors de ces grands rendez-vous, non seulement d'assurer une présence forte et unie, mais aussi de faire entendre sa voix et de contribuer activement aux animations.

Il n'en demeure pas moins, et je tiens à le souligner ici, que l'exercice d'une réelle influence, sur le cours des négociations et sur les prises de décisions, dépend encore de la capacité des Etats et gouvernements francophones à renforcer leur concertation.



Je voudrais en venir, maintenant, à la dimension politique et diplomatique de la Francophonie.

L'OIF dispose, désormais, avec son secrétariat général, de la capacité permanente de s'exprimer sur les situations de crise, de se tenir en contact suivi avec les acteurs, et de procéder aux consultations nécessaires au sujet des mesures à prendre face aux situations qui affectent certains de ses membres, et ce, en contact étroit avec vos Représentants, comme vous l'aviez souhaité.

Je me suis en effet attaché à renforcer et à systématiser notre dialogue sur la préparation et le déroulement des actions politiques et diplomatiques.

Le rôle du Conseil permanent de la Francophonie, comme organe de dialogue et de prise de décisions en matière politique, a été renforcé.

Comme le montre, par exemple, la décision, inaugurée le mois dernier, d'inscrire à l'ordre du jour du CPF, un point spécifique qui lui permet de débattre de l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, dans le cadre du suivi du Symposium de Bamako.

En outre, ainsi que le prévoient les mécanismes retenus dans la Déclaration de Bamako, je peux désormais m'appuyer sur un comité ad hoc consultatif restreint, composé de Représentants personnels et d'Ambassadeurs, afin de disposer rapidement d'une instance de conseil et d'appui, en cas d'urgence.

J'ai également, à de nombreuses reprises, travaillé en contact étroit avec le Président de la Conférence ministérielle, comme le prévoit la Charte.

Et je n'oublie pas, bien sûr, les contacts directs et réguliers que j'ai noués avec vous, contacts qui sont indispensables pour déterminer la forme que peut prendre l'engagement de l'OIF en cas de crise.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Cet environnement posé, l'OIF a démontré, à plusieurs reprises, qu'elle était en mesure de procéder à l'envoi de missions d'écoute, d'information, de contact, ou de réaliser des missions de facilitation en vue du règlement pacifique des conflits.

A ce stade, il me semble important de préciser que, dans la mise en œuvre de cette action politique et diplomatique, nous nous sommes fixés deux règles :

- tout d'abord, celle d'être actifs et disponibles, dans le respect de la souveraineté des Etats, comme les principes de notre Organisation l'exigent,
- ensuite, celle de n'engager une mission de facilitation qu'avec l'accord des parties concernées, en évitant tout risque de concurrence avec d'autres intervenants.

C'est dire, que nous nous sommes abstenus d'agir lorsque d'autres Organisations internationales avaient reçu un mandat prioritaire.

Et lorsque nous sommes intervenus, nous l'avons toujours fait de manière concertée, comme ce fut le cas par exemple aux Comores, aux côtés de l'Union africaine, ou au Togo, aux côtés de l'Union européenne.

Ces acquis posés, je me dois de vous dire qu'en dépit de sa disponibilité, la Francophonie n'est pas nécessairement sollicitée.

Dans le cas de la République démocratique du Congo, par exemple, au moment de désigner un facilitateur, le choix s'est porté sur le président du Botswana, alors que le Président Zinsou avait déjà établi de nombreux contacts avec les différentes parties au conflit.

En outre, les organisations chargées de conduire une action de médiation ou de facilitation, voient parfois nos offres de collaboration comme un facteur de complication.

D'où l'importance des résolutions et des orientations de nos instances, qui confèrent à l'action de la Francophonie la légitimité d'un mandat confié par les représentants des 51 Etats et gouvernements membres.

En effet, l'affirmation de la Francophonie dans sa dimension politique et diplomatique dépend, aussi, de la confiance que vous placez dans notre Organisation, de votre conviction quant à sa capacité d'intervention, et de votre volonté de faire appel à elle.

Cela dit, lorsque la Francophonie intervient, une de ses forces réside dans sa capacité et dans sa volonté de s'engager dans la durée, dans des secteurs où son expertise est reconnue et sollicitée.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



Je pense, notamment, à notre action dans les domaines de l'assistance électorale, de l'appui aux institutions ou encore de l'expertise en matière constitutionnelle ou juridique.

Grâce à ces actions, la Francophonie dispose souvent d'avantages comparatifs pour accompagner, si nécessaire aux côtés d'autres partenaires, les processus de dialogue et de réconciliation, ainsi que la mise en place de nouvelles institutions, comme l'illustre notre action en faveur des Comores, du Togo ou de la République du Congo.

Nous avons, également, un rôle original à jouer dans le domaine de la prévention. Un rôle qui sera, je l'espère, appelé à se renforcer à mesure que se met en place l'instrument d'observation et d'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, prévu par la Déclaration de Bamako.

Cela dit, je me dois de constater un certain nombre de limites à notre action.

Il est clair que nous manquons de moyens pour accompagner les efforts de nos membres affectés par des crises, dans la phase critique de la consolidation de la paix.

Or, nous savons bien qu'il ne suffit pas d'amener un pays à un accord. C'est une fois l'accord conclu que nous devons redoubler de vigilance et d'attention.

A cet égard, nous pouvons être fiers, je crois, d'avoir créé, pour la première fois, un Bureau de la Francophonie aux Comores pour aider à la mise en application de l'accord. Pourrions-nous renouveler l'expérience ?

Par ailleurs, la solidarité francophone serait renforcée si notre Organisation et ses opérateurs étaient dotés d'une capacité accrue d'agir, non seulement par beau temps, mais aussi en cas de crise, en mobilisant, en faveur des pays touchés, des moyens de coopération adaptés à leurs besoins du moment, dans d'autres secteurs que celui de la démocratie et de l'Etat de droit.



Ceci m'amène tout naturellement à évoquer notre coopération multilatérale.

Sur le plan institutionnel, tout d'abord, les cinq années écoulées ont été marquées par la réalisation du programme ambitieux, que vous aviez fixé à notre Organisation, pour rénover et dynamiser les instruments, les objectifs et les engagements de la Francophonie.

Selon votre vœu, et conformément aux dispositions de la Charte qui prévoient que le Secrétaire général évalue l'action intergouvernementale, l'Agence universitaire, l'Université Senghor et l'Agence intergouvernementale ont fait successivement l'objet d'une évaluation.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Et suite à l'évaluation de notre opérateur principal, vous êtes maintenant appelés à vous prononcer sur des recommandations qui touchent à l'ensemble du cadre institutionnel.

Vous nous aviez fixé, par ailleurs, plusieurs grands rendez-vous, qui ont été des moments forts pour notre Organisation :

- rendez-vous dans le domaine économique, avec la 1<sup>ère</sup> Conférence des ministres de l'Economie et des Finances, tenue à Monaco, en avril 1999 ;
- rendez-vous dans le domaine de la solidarité et du développement, avec la Conférence des femmes de la Francophonie, tenue à Luxembourg, en février 2000 ;
- rendez-vous dans le domaine de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, avec le Symposium de Bamako, organisé en novembre 2000 ;
- rendez-vous, enfin, dans le domaine culturel, avec la 3<sup>e</sup> Conférence des ministres de la Culture, tenue à Cotonou en juin 2001.

Je dois dire que la préparation et le déroulement de ces grandes conférences ont montré la capacité de notre Organisation - Secrétariat général, Agence intergouvernementale, opérateurs directs, Assemblée parlementaire - à se rassembler, à engager d'importantes concertations, à mobiliser l'expertise nécessaire et à assister les Etats et gouvernements dans l'élaboration des Déclarations et des Plans d'action qui ont marqué autant de nouveaux jalons de la coopération multilatérale francophone.

Si bien que notre Organisation, parallèlement à ses missions culturelles et techniques, parallèlement à sa vocation politique, s'affirme toujours davantage dans sa dimension économique.

Ce faisant, elle répond à une tendance lourde au sein du système international, pour lequel le fossé Nord-Sud grandissant constitue un défi crucial.

Cette dimension économique doit encore être approfondie au cours du prochain biennium, au regard, notamment, du thème du 10<sup>e</sup> Sommet.

J'ai aussi pu m'appuyer sur un effort conjoint et déterminé des opérateurs pour répondre à l'objectif que vous avez assigné à la Francophonie de participer activement à l'agenda global, à l'occasion de grands rendez-vous internationaux.

Ce fut le cas notamment pour la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur les PMA, à Bruxelles, en mai 2001, pour le Sommet des chefs d'Etat et du secteur privé sur le financement du NEPAD, à Dakar, en avril 2002, pour la Conférence régionale africaine préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information, à Bamako, en juillet 2002, ou encore, comme je le disais, pour le Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg, en août et septembre 2002.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



En toutes ces occasions, nos opérateurs ont appris, toujours davantage, à œuvrer conjointement, voire à assurer, ensemble, le suivi d'actions nouvelles, parfois aux côtés de partenaires extérieurs. Je pense, notamment, aux projets mis en place avec nos partenaires hispanophones et lusophones, en suivi du colloque qui nous avait réunis, à Paris, en mars 2001.

Ces développements favorables témoignent de la capacité acquise, désormais, par notre Organisation de tirer parti de la diversité de ses opérateurs et de mettre en valeur leurs contributions, tout en s'affirmant progressivement comme un ensemble plus cohérent.

Si donc un potentiel certain a trouvé à s'exprimer, si le nouveau cadre de l'Organisation est riche de potentialités, je dois vous dire aussi, - et je sais que vous l'attendez -, que notre Organisation se heurte encore à certaines difficultés.

La première difficulté, c'est, bien sûr, le manque de moyens, en regard des missions qui sont assignées à la Francophonie.

L'Organisation nouvelle, dans laquelle vous avez placé de grandes ambitions, fonctionne avec des moyens constants en personnel et sur le plan budgétaire, alors que, dans le même temps, la famille francophone ne cesse de s'accroître.

Cela pose le problème de savoir si la masse critique peut être atteinte pour répondre aux objectifs fixés, alors que nous évoluons dans un contexte de mondialisation accélérée et que votre ambition est de contribuer à la maîtriser.

C'est une question d'échelle : que pouvons-nous espérer obtenir pour la relance du français dans les Organisations internationales avec 25 jeunes experts associés alors qu'il en faudrait des centaines? Quelle contribution est la nôtre en matière d'accès aux technologies de l'information avec vingt-cinq centres d'accès à l'information alors qu'il en faudrait des centaines? Nos interventions dans le domaine de l'éducation de base sont-elles à la hauteur des défis posés ?

Les difficultés, pour nos opérateurs, sont encore accrues par le retard chronique et préoccupant dans les versements des contributions statutaires et volontaires.

Ainsi, au 30 septembre 2002, le taux de couverture des versements au FMU, par rapport aux annonces, n'était que de 41,6%.

Conscients des limites à l'action francophone, vous aviez posé, à Moncton, pour principe, sur le plan de la méthode, de systématiser :

- la coordination des actions,
- la hiérarchisation des objectifs,



- la concentration de l'action sur des secteurs prioritaires, en leur affectant les moyens financiers et humains adéquats provenant de l'ensemble des opérateurs,
- ainsi que la recherche de partenariats.

Je dois vous dire, à cet égard, que la rigidité des programmes, le poids des cultures et des traditions de travail, l'empilement des plans d'action - comme l'a montré l'évaluation de l'Agence intergouvernementale - la diversité des organes de décision de ceux de nos opérateurs qui sont des associations de droit privé, mais aussi le nécessaire respect des statuts de chacun, tout cela a rendu difficiles et a freiné les efforts d'intégration.

En dehors de leur mobilisation autour d'événements précis, de leurs efforts louables pour inscrire leur action, lorsque des marges de manœuvre existent, dans la ligne des priorités politiques et des thèmes d'actualité, de leur acceptation, souvent de bonne grâce, du rôle d'animateur et de fédérateur du Secrétaire général, les opérateurs paraissent fréquemment soucieux de retourner aux affaires courantes, et de préserver un domaine réservé. Ce faisant, ils ne font, je crois, que répondre aux nombreuses contraintes qui pèsent sur eux.

C'est pourquoi, au moment où vous vous apprêtez à débattre sur les modifications à apporter au fonctionnement de nos institutions et à la formulation des programmations, je veux plaider, devant vous, pour la recherche de moyens aptes à alléger ces contraintes afin de faciliter une plus grande synergie entre opérateurs, une présence conjointe accrue sur le terrain, et leur plus grande ouverture à d'autres partenaires.

L'évolution vers une Francophonie toujours plus cohérente, telle que vous l'avez souhaitée, sera accélérée si, dans un avenir proche, comme l'évoquait ce matin le Président de la République Française, Jacques Chirac, l'ensemble des acteurs de notre Organisation se voient installés et représentés au sein d'un même édifice.

Ainsi s'instaurera, dans le prolongement du dialogue au sein du Conseil de coopération, un rapprochement accéléré au niveau des responsables de programmes.

Et le Secrétaire général sera mieux à même, en s'appuyant sur les responsables des opérateurs, de favoriser une plus grande transversalité entre opérateurs, de favoriser la création d'espaces rénovés pour une action plus ouverte vers d'autres acteurs, comme les entreprises, le monde associatif ou l'ensemble des collectivités territoriales.

Ce rapprochement permettra aussi l'établissement, nécessaire à mes yeux, d'une communication unifiée, susceptible de mieux faire connaître et de mettre en valeur les actions des différents opérateurs dans un même domaine.

Telles sont les réflexions que je voulais partager avec vous.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

L'Organisation que vous avez portée sur les fonts baptismaux, à Hanoi, s'est avérée, au cours des cinq années passées, un instrument riche de potentialités.

Cette Organisation doit aller résolument de l'avant, mais elle ne pourra le faire que si les Etats et gouvernements manifestent une volonté forte, lui assignent des objectifs déterminés et la dotent de la souplesse nécessaire pour répondre, toujours mieux, aux attentes des populations francophones.

C'est là mon ambition pour la Francophonie. Ayant eu le privilège de contribuer à réaliser celle que vous avez formulée, lors des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Sommets, il était de mon devoir, aujourd'hui, de vous la restituer.

Je vous remercie.



**Document déposé à la conférence**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Charte du jeune citoyen francophone du XXI<sup>e</sup> siècle Parlement francophone des jeunes Première session, Québec 8 au 10 juillet 2001

---

Voici le texte de la *Charte du jeune citoyen francophone du XXI<sup>e</sup> siècle* qui a été adoptée à l'unanimité, le 10 juillet 2001 à Québec, par le *Parlement francophone des jeunes*.

Cette Charte a été déposée devant l'Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et signée par :

M. Nicolas Amougou Noma, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et Premier vice-Président de l'Assemblée nationale du Cameroun,

M. Jean-François Simard, Président du *Parlement francophone des jeunes*,

et M. Jean-Pierre Charbonneau, Président de l'Assemblée nationale du Québec et Premier vice-Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

### CHARTE DU JEUNE CITOYEN FRANCOPHONE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

#### **Préambule**

**INSISTANT** sur le fait que la langue française, autour de laquelle se réunit l'ensemble des pays francophones, permet une grande collaboration ;

**AYANT À L'ESPRIT** que la Francophonie se doit d'élaborer une approche commune du volet de la jeunesse dans l'espace francophone ;

**CONSIDÉRANT** que les jeunes francophones souhaitent que leur statut de jeunes citoyens au sein de la Francophonie soit garanti ;

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**ÉTANT CONVAINCU** qu'il est primordial de souligner l'importance de cinq thèmes à caractère universel, sacré et contemporain, à savoir :

- l'éducation, la santé et les questions sociales,
- la culture, les communications et les nouvelles technologies,
- les libertés fondamentales et la démocratie,
- la prévention des conflits,
- l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'affirmer solennellement les droits des jeunes francophones dans une Charte conçue comme un ensemble de principes de conduite pour les jeunes francophones ;

**A CES CAUSES**, le Parlement francophone des jeunes décrète ce qui suit :

## **Chapitre I**

### *Éducation, Santé et Questions Sociales*

#### **Protection du droit à l'éducation**

1. Les Etats ayant en commun le français reconnaissent le droit à l'éducation des jeunes et s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour donner effet à la présente Charte.
2. Les Etats prennent toutes les mesures appropriées en vue de :
  - a) rendre l'éducation obligatoire et accessible à tous dans la mesure prévue par la loi, sans discrimination liée à la race, au sexe, à l'âge, à la nationalité, à la religion et sans égard aux niveaux économiques, sociaux et culturels ;
  - b) fournir les moyens nécessaires pour une orientation professionnelle répondant aux exigences du marché.
3. Tout jeune qui est mentalement ou physiquement handicapé a droit à des mesures spéciales pour son éducation, sa formation professionnelle et ses activités récréatives.
4. Les Etats doivent garantir la sécurité des étudiants et réprimer la délinquance (racket, vol, dégradation de matériel...) au sein des établissements scolaires pour permettre le plein épanouissement du jeune citoyen.

#### **Santé et soutien médical**

5. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé possible.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Les Etats doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'accès aux soins de santé et garantir la qualité des services médicaux.

6. Les Etats s'engagent à prendre des mesures pour éradiquer les maladies mortelles, les épidémies et les pandémies.
7. Les Etats doivent limiter la propagation des maladies transmises sexuellement, particulièrement le sida.
8. Les Etats doivent protéger les jeunes des méfaits de la drogue :
  - a) en prenant toutes les mesures nécessaires pour combattre le trafic ;
  - b) en informant les jeunes par des campagnes médiatiques et en les prévenant des dangers engendrés par la dépendance.
9. Les Etats doivent mettre leurs efforts en commun afin de développer la recherche dans les sciences de la santé.

#### **Protection sociale**

10. Les Etats doivent protéger les jeunes de la malnutrition et de la famine.
11. Les Etats doivent lutter contre la pauvreté et l'exclusion.
12. Afin de permettre aux jeunes citoyens francophones de s'épanouir, les Etats doivent développer des politiques sociales et économiques justes et respectueuses des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
13. Les Etats doivent prévoir des services d'accueil aux immigrants.

#### **Chapitre II**

##### *Culture, Communications et Nouvelles Technologies*

#### **Coopération à la vie culturelle**

14. Les Etats reconnaissent que la culture est le principal moyen de communication entre peuples ; son accès doit être libre pour tous.
15. Tout citoyen a droit au respect de sa tranquillité d'esprit.

A cette fin, les Etats doivent prendre des mesures afin de proscrire tout message de violence ou de pornographie, quelle qu'en soit la forme, diffusé à un citoyen sans son consentement.

16. Les Etats doivent favoriser les activités socioculturelles et sportives pour permettre la communication et les échanges entre les jeunes.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

17. Les Etats doivent développer les moyens de transport et favoriser les déplacements pour permettre aux jeunes de découvrir les autres cultures et communiquer entre eux.
18. Les Etats reconnaissent que la mobilité des jeunes est d'une importance capitale pour leur développement intellectuel.
19. Tout jeune a le droit d'apprendre les langues de son choix.

#### **Culture, communications et nouvelles technologies**

20. Les Etats doivent permettre à tout jeune, quels que soient sa couleur de peau, son sexe, sa religion et sa situation économique et sociale, d'avoir libre accès aux moyens de communication modernes (Internet, ordinateur, téléphone...). Les Etats considèrent l'accès aux nouvelles technologies comme un droit essentiel au XXI<sup>e</sup> siècle.
21. Les Etats doivent faire preuve de transparence politique en diffusant, par des médias accessibles au public, les débats tenus en Assemblée dans le cadre d'activités parlementaires.
22. Les Etats doivent ouvrir de nouveaux espaces de discussion, de débat et de partage, accessibles à tous et adaptés à la réalité de chacun, en se servant des nouvelles technologies de l'information et des communications.
23. Les établissements scolaires doivent favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies pour que les jeunes puissent communiquer et s'instruire.

#### **Promotion de la langue française**

24. Les Etats doivent prendre les mesures nécessaires pour promouvoir l'usage du français dans les médias et les autres moyens de communication.

### **Chapitre III**

#### *Libertés Fondamentales et Démocratie*

##### **Citoyenneté**

25. Tout jeune a droit à un statut de citoyen et à une patrie. Est citoyen d'un pays, toute personne résidant sur son territoire et participant à la vie de la collectivité.

Les Etats doivent prendre des mesures pour que l'exercice des droits et devoirs du citoyen ne soit pas entravé.

26. Les Etats doivent prendre des mesures pour enseigner les droits et devoirs fondamentaux des citoyens.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



27. Le totalitarisme sous toutes ses formes est formellement proscrit afin de protéger les droits et libertés du jeune citoyen.

#### **Reconnaissance des droits**

28. Les jeunes ont droit à la liberté de pensée et d'expression.

Ce droit comprend la liberté de diffuser des informations et des idées, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte aux droits et à la dignité de la personne.

29. Le jeune citoyen francophone a droit à l'exercice de ses droits fondamentaux sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la valeur, l'état civil, la religion et l'âge.

#### **Sécurité de la personne**

30. Le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix.

31. Tous les citoyens sont égaux devant la justice. Le citoyen a le droit de mettre en accusation ses représentants et les fonctionnaires de son pays.

Aucune constitution ne peut accorder une immunité quelconque à un représentant d'un pays ou d'une communauté, sauf en ce qui concerne l'immunité d'expression dans le cadre de ses fonctions publiques.

32. Le jeune citoyen a le droit de jouir de ses droits et libertés sans être inquiété ou menacé par quiconque. Tous ont droit à une justice équitable.

#### **Chapitre IV**

##### *Prévention des Conflits*

#### **Paix et sécurité**

33. Les jeunes s'insurgent contre les conflits armés, quelles que soient leur origine, leur ampleur et leur aire géographique.

Tous les jeunes ont droit à la protection et à l'assistance en cas de conflits armés.

34. Les jeunes doivent apprendre le respect et la tolérance des autres.

35. Les Etats doivent garantir la sécurité des jeunes et favoriser le processus de paix.

36. Les Etats doivent s'engager à résoudre les différends par des voies pacifiques pour éviter les conflits armés.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

37. Les Etats doivent s'engager à reconnaître et à respecter les droits des minorités. Ils doivent également s'engager à dénoncer tout abus et toute discrimination.

#### **Limitation des armements**

38. Les Etats doivent s'engager à appliquer la convention d'Ottawa relative aux mines antipersonnel et inciter les pays qui ne l'ont pas ratifiée à le faire.
39. Les Etats doivent reconnaître que les pays qui fabriquent, utilisent ou vendent des mines antipersonnel ou des armes de destruction massive doivent être sanctionnés.

Les Etats doivent s'engager à limiter la production des armes et à exercer un contrôle sur leur vente.

40. La communauté internationale doit parrainer les opérations de déminage et participer à la formation de spécialistes en déminage.

#### **Les enfants soldats et aide en cas de conflits**

41. Les Etats reconnaissent qu'en temps de guerre ou de crise, les jeunes doivent être les premiers à bénéficier de soins et de protection.
42. Les Etats reconnaissent qu'un jeune ne peut être contraint de faire partie d'une milice ou d'une armée régulière. Il ne peut être obligé de prendre part au conflit de quelque manière que ce soit.
43. La communauté francophone doit tout mettre en œuvre pour venir en aide aux réfugiés en acheminant rapidement l'aide humanitaire et les soins médicaux en faveur des réfugiés.

De plus, elle met en œuvre des mesures d'aide au retour des réfugiés dans leur pays.

44. Les Etats doivent arrêter et traduire en justice les criminels de guerre, qu'ils soient auteur, instigateur, complice ou bien incitateur.

#### **Chapitre V**

##### *Environnement*

#### **Droit à un environnement sain**

45. Tout jeune citoyen francophone a droit de vivre dans un environnement sain. A cette fin, les Etats francophones doivent prendre des mesures pour lutter pour la protection de l'environnement.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



46. Les Etats doivent réserver des portions de territoire pour les conserver dans un état naturel le plus intact possible.

Ils doivent aussi préserver l'intégrité de certains paysages jugés représentatifs de la région à laquelle ils appartiennent en empêchant l'activité humaine de les modifier de façon radicale.

47. Les Etats doivent acheminer vers les lieux touchés par des catastrophes naturelles, notamment les inondations, les éruptions volcaniques et les tremblements de terre, l'assistance et l'aide de tous les peuples, selon leurs moyens, afin de sauver et de préserver les vies humaines ainsi que la nature et les espèces animales qui constituent le biosystème local.
48. Le jeune citoyen doit chercher dans toutes ses actions à réduire la quantité de déchets qu'il produit en réutilisant le plus possible ce qui peut l'être et en recyclant les matières qui peuvent encore servir.

En relation avec les actions des citoyens, les Etats doivent augmenter le nombre de programmes d'étude, d'action et d'avancement technologique concernant l'outillage d'assainissement, la sensibilisation de la population par l'enseignement, l'implication des jeunes dans les programmes écologiques ainsi que la disposition et le transport sécuritaire des déchets dangereux.

#### **Protection de la nature et des espèces animales**

49. Toute surexploitation des ressources naturelles mettant en péril la pérennité de ces ressources est proscrite.
50. Les Etats doivent élaborer des projets ayant pour but l'amélioration de l'entretien de la nature.
51. Toutes les espèces animales et végétales en voie d'extinction doivent être protégées jusqu'à la constitution d'une population suffisante.

#### **Protection de l'air, de l'eau et des sols**

52. Les Etats doivent préserver la qualité de l'air en prenant des mesures pour réduire au maximum l'émission de polluants atmosphériques.
53. L'approvisionnement en eau potable, sa gestion et sa préservation doivent être assurés pour tous, notamment la société civile, les industriels, les agriculteurs, les scientifiques, les parlements, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Les Etats doivent partager cette ressource en accord avec les pays voisins. L'ensemble des pays doivent être solidaires et coopérer sur les points suivants :

- 1<sup>o</sup> l'étude des ressources hydriques et des besoins en eau douce ;
- 2<sup>o</sup> la protection de l'eau douce ;
- 3<sup>o</sup> l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;
- 4<sup>o</sup> l'utilisation rationnelle de l'eau ;
- 5<sup>o</sup> l'irrigation ;
- 6<sup>o</sup> l'approvisionnement suffisant, équitable et durable pour toutes les communautés ;
- 7<sup>o</sup> l'exploitation des ressources en eau douce sans nuire à autrui.

Cette coopération est faite en concertation et en collaboration avec les populations et les autorités locales.

54. Tout jeune doit recevoir une éducation permettant une prise de conscience de la valeur de l'eau, de sa rareté et de son inégale répartition sur la planète.

Les programmes scolaires, dès la petite enfance, doivent prévoir l'éducation à une consommation économe de l'eau douce et à sa préservation.

Des actions concrètes doivent être organisées sur ce thème entre jeunes du Nord et du Sud.

55. Les Etats doivent fournir des ressources pour la réparation des réseaux d'aqueduc vétustes afin de limiter le gaspillage de l'eau.

Ils doivent diminuer le déboisement qui est une des raisons de la perte en eau et favoriser le reboisement.

56. Les Etats doivent développer des programmes de sensibilisation pour assurer :

- 1<sup>o</sup> la lutte contre la pollution, les pollueurs et le gaspillage ;
- 2<sup>o</sup> le traitement obligatoire des eaux usées ;
- 3<sup>o</sup> la préservation des ressources en eau douce.

57. Les Etats doivent surveiller les pratiques agricoles, les méthodes d'enfouissement des déchets ainsi que le déboisement, de manière à ce que l'activité humaine ne mette pas en péril la qualité des sols et ne favorise pas l'érosion.

## **Chapitre VI**

### *Dispositions finales*

58. Le Parlement francophone des jeunes institue un Observatoire chargé de vérifier si les Etats membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie appliquent les principes de la présente Charte. Animé par des jeunes députés nommés par



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Observatoire présente un rapport sur le respect de la présente Charte dans l'espace francophone lors de chaque réunion du Parlement francophone des jeunes et lors de chaque Sommet de la Francophonie.**

- 59. Les Etats membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie prennent les mesures nécessaires pour mettre en application la présente Charte.**
- 60. Les membres du Parlement francophone des jeunes se chargent de diffuser la présente Charte et d'œuvrer à son respect à tout niveau.**
- 61. L'original de la présente Charte est déposé auprès du Secrétaire Général de l'Organisation internationale de la Francophonie et est présenté aux dirigeants des Etats membres des Parlements nationaux de la Francophonie lors de leur prochain Sommet ordinaire pour sa ratification.**





## **Troisième partie**



**Discours à la cérémonie  
solennelle d'ouverture**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Discours de S.E. le Général Emile Lahoud *Président de la République libanaise*

---

### Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture

**E**n vous souhaitant la bienvenue, il me plaît de croire que lorsque que vous avez, pour la tenue de ce IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, choisi un pays, le Liban, et un thème, le dialogue des cultures, vous avez fait non pas deux mais un seul et même choix. Et que ce choix reflète votre conviction que, du dialogue des cultures, mon pays est un lieu privilégié.

Il l'est par son histoire : ici, depuis le Néolithique, cultures et civilisations se croisent, se succèdent et leurs sédiments sont le socle millénaire de notre identité. Il l'est aussi par la structure particulière de sa population. La diversité de nos familles spirituelles se prolonge, du fait de l'extension planétaire de notre diaspora en une pluralité d'appartenances à toutes les aires linguistiques et culturelles. Arabophones d'abord, nous sommes aussi anglophones, hispanophones, lusophones ... Et la langue française, à laquelle notre attachement est plusieurs fois séculaire, fait à nos yeux partie intégrante de notre patrimoine. Votre présence parmi nous en témoigne. Elle nous honore et nous réjouit.

Mais à notre joie se mêle une inquiétude : ce Sommet se tient en effet dans une région du monde où, depuis près d'un siècle, est perpétrée une des grandes injustices de l'Histoire. Vous en savez les étapes sanglantes. Rappelez-vous simplement qu'il y a cent ans la population non-arabe de Palestine n'excédait pas quelques milliers et qu'elle atteint aujourd'hui plus de quatre millions dans un Etat créé pour elle par la colonisation et la conquête.

Débordant la Palestine, cette conquête l'avait même porté jusque dans notre capitale, réduisant en cendres ces lieux où je vous accueille aujourd'hui. Nous avons depuis, libéré la plus grande partie de notre territoire grâce à la résistance de notre population, l'aide de nos frères arabes et nos appuis internationaux. Mais l'occupation israélienne demeure sur une partie du Liban-Sud, le Golan et les Territoires où, parler d'autorité palestinienne, est devenu, hélas, un euphémisme.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle où les nations civilisées tentent légitimement d'éradiquer le terrorisme, l'occupation israélienne le perpétue sous sa forme la plus perverse : celle du terrorisme d'Etat. Pervers, il l'est triplement : il l'est par les massacres odieux auxquels il soumet la population autochtone ; il l'est aussi par les réactions désespérées auxquelles il force cette population même. Si nous réprouvons la violence contre toute population civile, nous devons comprendre que celle que subit la population israélienne est fille de l'horreur dont l'Etat israélien accable la population civile arabe à son tour. Ce terrorisme est pervers enfin parce que, pour justifier un expansionnisme et une colonisation qu'on croyait d'un autre âge, il se travestit en ce qui est précisément son contraire.

Exploitant l'émotion que les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont soulevée dans le monde, Israël tente, souvent hélas avec succès, de présenter sa répression de la résistance arabe comme une application locale de la lutte mondiale contre le terrorisme. Le terrorisme d'Etat se vêt en d'autres termes des oripeaux de la prétendue croisade anti-terroriste et détourne à son profit la soi-disant théorie du « choc des civilisations » dont il proclame être, au Moyen-Orient, une manifestation.

Est-il besoin de rappeler que cette « théorie » recèle une contradiction dans les termes ? Parce qu'en se civilisant une société devient plus humaine, elle ne peut, du fait même de cette montée en humanisme, que s'ouvrir à l'échange pacifique.

Opposer les civilisations dans la guerre, c'est les nier dans leur principe même, et confirmer les appréhensions de ce pessimiste qui craignait qu'en se civilisant « l'homme n'ait fait que compliquer sa barbarie et raffiner sa misère ».

L'importance de ce Sommet de Beyrouth est là : elle est d'affirmer, sur cette terre de brassage culturel millénaire qu'est le Liban, que le dialogue des cultures peut être plus fort que l'affrontement des barbaries déguisé en choc des civilisations.

Si l'humanisme est l'ensemble des valeurs universelles qui fondent l'unité de la condition humaine, la conscience de cette unité est historiquement récente. C'est le monothéisme qui l'inaugure, par l'idée de l'unité des hommes en Dieu.

Or, bien que les valeurs qui les unissent soient universelles, les environnements où les hommes naissent, vivent et meurent sont particuliers. Nous sommes tous en situation, issus d'un pays, enracinés dans une terre. Cet enracinement, cette particularité désigne la culture, ou plutôt les cultures qui sont les manières différentes dont les sociétés humaines vivent l'universelle condition.

Le dialogue des cultures tend à concilier cette aspiration à l'universel et la réalité des situations particulières. Car différence ne signifie pas rejet, particularité, particularisme. Au contraire : la différence est le préalable du dialogue et la culture ne vit que par l'échange. Si bien que parler de dialogue des cultures ou de culture de dialogue revient à parler de la même chose.



La mondialisation se caractérise par le développement des techniques modernes. Elle risque certes d'être facteur d'uniformisation et partant de mort culturelle, mais elle peut aussi, selon l'usage qui en est fait, révéler l'immense variété du monde et lui insuffler plus de vie.

L'anglais, est aujourd'hui la première langue de l'échange international mais rien ne dit que d'autres langues ne connaîtront grâce aux techniques modernes un essor encore insoupçonné. Au-delà de la langue, et sur le plan du patrimoine culturel, l'Internet donne aujourd'hui à tous accès au « musée imaginaire » hier réservé à une minorité privilégiée. Le développement accéléré des moyens de transport est en train de faire du tourisme, la première industrie du XXI<sup>e</sup> siècle. Par elle, les richesses des différentes cultures du monde ne sont plus l'apanage de quelques patriciens du voyage mais sont à la portée du plus grand nombre et deviennent le bien de tous.



N'hésitons pas en tout cas à proclamer que l'attachement aux identités – aux exceptions – culturelles, est d'abord de nature politique : il est la résistance des entités nationales à la montée d'un pouvoir mondial aux contours encore imprécis – économiques, politiques, militaires – mais incontestablement sous l'influence de la superpuissance d'aujourd'hui.

Car la référence culturelle est consubstantielle de l'émergence, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, des nations modernes. Elle est constitutive du patrimoine populaire des nations sur lesquelles l'ordre international, depuis le siècle des Lumières, repose.

Réfléchir sur le dialogue des cultures, c'est certes rechercher les voies d'une coexistence harmonieuse des cultures les unes avec les autres et toutes avec l'ensemble mondial tissé par les technologies nouvelles. Mais c'est surtout penser le dialogue des nations les unes avec les autres et toutes avec l'imperium mondial qui se dresse à l'aube du III<sup>e</sup> millénaire. C'est poser, sans conteste, le problème politique majeur de notre temps.

Ce problème est à la fois celui des nations classiques anciennement établies et celui des sociétés politiques qui n'ont pas encore achevé leur construction nationale.

Au sein des premières, deux préalables sont réalisés qui favorisent l'harmonisation des différents groupes culturels, sociaux et politiques : une longue tradition d'intégration nationale et une prospérité économique fruit de deux siècles d'industrialisation. L'absence de ces deux préalables dans nos pays moins développés rend compte des difficultés qu'ils doivent affronter aujourd'hui pour d'une part, préserver leur cohésion culturelle et partant leur identité politique et affronter d'autre part le danger de dépersonnalisation découlant des avatars de la mondialisation.

Une profonde fracture économique, sociale et politique déchire le monde et prouve jusqu'à la cruauté que loin de faire de la planète un ensemble homogène, la



mondialisation a rendu plus évident le fossé entre une minorité privilégiée et une majorité en désespérance.

C'est dire le grand défi, voire le grand paradoxe, auquel le dialogue des cultures nous confronte à l'ère de la mondialisation. Car pour être fécond ou tout simplement possible, tout dialogue doit s'établir entre des partenaires sinon rigoureusement égaux du moins relativement comparables. Sans partager le pessimisme de ceux qui, conscients de l'immensité de l'écart entre les différentes régions du monde, désespèrent de le voir comblé un jour, reconnaissons que les efforts tentés dans ce sens ont été décevants. Et que si, en termes absolus, les pays pauvres le sont moins aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, l'écart comparatif entre eux et les plus riches, n'a cessé de se creuser, surtout dans la dernière période de libéralisme débridé.

Livrée sans contrôle à la logique du marché, l'économie mondiale a tellement enrichi les plus riches, que les pauvres n'en paraissent que plus pauvres encore. En d'autres termes, telle que pratiquée aujourd'hui, la mondialisation ne peut que produire plus d'inégalité et rendre le fossé entre le Nord et le Sud plus béant chaque jour.

Cette béance rappelle celle qui, aux premiers temps de la révolution industrielle et dans le cadre des Etats nationaux, séparait les classes sociales et les dressait les unes contre les autres. Dans le contexte des moyens de communication de cette époque, le territoire national était encore l'espace principal de l'économie et de l'échange : le marché et la nation coïncidaient. Les contradictions du capitalisme et ses inégalités sociales se circonscrivaient dans les limites de l'Etat national.

Aussi est-ce naturellement de ce dernier, que procéda la réponse par le réformisme économique et social, réconciliant l'initiative privée et une direction démocratique de l'économie. Synthèse du socialisme et du capitalisme, il intégra la revendication de justice du premier et le principe de liberté du second dans la solidarité nationale retrouvée.

Cette synthèse sous l'égide de l'Etat fut possible parce qu'elle s'effectua dans un environnement où l'espace économique et l'espace politique concordaient. C'est cette concordance qui, aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation, fait défaut. Si les excès du libéralisme économique ont pu, dans le cadre national, être maîtrisés et ses abus corrigés, c'est qu'il existait dans ce cadre une autorité politique ayant pouvoir de le faire. Dans le cadre mondial actuel, cette autorité est inexistante et nulle puissance, si grande soit-elle, ne saurait unilatéralement la remplacer.

Mesdames et Messieurs,

Ce refus de l'unilatéralisme nous dicte, à nous Libanais, un axiome permanent de notre diplomatie, qui est l'attachement à l'Organisation des Nations unies, autorité suprême responsable du règlement des conflits internationaux. Il nous impose par là-même le rejet de tout contournement de l'Organisation mondiale dans les crises qui, comme la crise irakienne actuelle, relèvent de sa compétence.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Nous nous conformons à cet égard, à la décision unanime du Sommet arabe de Beyrouth en mars dernier qui condamne dans son principe toute action militaire étrangère contre un pays arabe, notamment l'Irak. Et les deux arguments invoqués à l'appui d'une telle action, à savoir le non-respect par l'Irak de certaines résolutions des Nations unies et sa production d'armes de destruction massive, resteront peu convaincants aussi longtemps qu'Israël, qui s'est doté de l'arme nucléaire, continuera d'ignorer impunément un grand nombre de résolutions votées par l'ONU depuis 1948.

Une des violations israéliennes les plus graves de la légalité internationale est constituée par l'insistance de l'Etat hébreu à considérer Jérusalem comme sa capitale. Et la récente promulgation par le Président des Etats-Unis d'une loi portant transfert de l'ambassade de son pays dans la Ville Sainte, équivaut à avaliser une entorse inadmissible au Droit international.

Rigueur à l'égard des uns, indulgence à l'égard des autres : de cette politique des deux poids et deux mesures, le projet dit du « Syria Accountability Act », en discussion au Congrès des Etats-Unis au moment où la conscience universelle attend un « Israel Accountability Act », est à son tour une illustration. Ce projet injustifié s'explique, hélas, par la traditionnelle faiblesse américaine devant les groupes de pression pro-israéliens.

Nous espérons en tout cas que cette faiblesse ne se manifesterà pas encore une fois à l'occasion de la mauvaise querelle qu'Israël nous cherche sur la question des eaux du fleuve Wazzani au Liban-Sud et nous réitérons notre détermination à exploiter ces eaux pour assurer les besoins vitaux de notre population, conformément au droit international.

C'est dire, Mesdames et Messieurs, les implications immenses et la richesse inépuisable du thème du dialogue des cultures que vous avez choisi pour votre Sommet de Beyrouth.

Par ses ramifications innombrables, politiques, économiques, culturelles et morales, ce choix nous oblige et nous engage. Il nous engage à lutter pour plus de justice entre les hommes et plus de dignité. Justice et dignité sans lesquelles le dialogue serait un vain mot.

La culture aussi.

Je vous remercie.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Discours du Très Honorable Jean Chrétien *Premier Ministre du Canada*

---

### **Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Monsieur le Président de la République libanaise,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Distingués invités,  
Chers amis,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier les autorités libanaises pour l'excellente organisation et l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé.

Plus de trois ans se sont écoulés depuis que j'ai eu l'honneur, en compagnie du Premier ministre Lord du Nouveau-Brunswick, de vous accueillir à Moncton.

Le Sommet de Moncton s'est avéré un moment fort pour la Francophonie canadienne, soulignant la richesse et la vitalité des francophones de l'Acadie et du reste du Canada.

Nous avons été très heureux de vous recevoir chez nous et de partager avec vous les aspirations et les attentes de la jeunesse du monde entier.

J'aimerais souligner que les chefs d'Etat et de gouvernement ont tenu à refléter leur profond intérêt envers le thème de la Jeunesse du Sommet et ont réservé un rôle central aux jeunes dans les programmes de coopération multilatérale découlant du Sommet de Moncton.

Grâce à la collaboration de tous les pays de la Francophonie, les engagements pris à Moncton ont été réalisés.

Les trois conférences prévues au Plan d'action de Moncton ont donné des résultats impressionnants.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

La Conférence de Luxembourg nous a permis de faire avancer la réflexion sur les femmes en les associant activement à l'exercice du pouvoir et au développement.

A Bamako, la Francophonie s'est dotée d'un Code de conduite l'autorisant à réagir aux situations de crise de la démocratie ou de violations graves des droits de la personne.

Ce faisant, la Francophonie a renforcé de façon importante sa vocation politique. Le respect des règles démocratiques et la bonne gouvernance sont des conditions essentielles au développement et à la prospérité.

Bien sûr, rien n'est encore parfait dans le domaine de la bonne gouvernance et des conflits internes et certains pays ont connu des accidents sérieux.

Le 27 juin dernier à Kananasky, les membres du G8 ont adopté le Plan d'action pour l'Afrique, leur toute première réponse au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le NEPAD.

Je me réjouis que des leaders africains, dont certains sont ici présents, aient participé à nos travaux.

L'un de mes objectifs, au cours du Sommet de Beyrouth, sera de promouvoir une véritable synergie entre le NEPAD et le Plan d'action pour l'Afrique du G8 et les programmes de coopération et de développement de la Francophonie.

Il faut que tous les pays d'Afrique francophone répondent aux exigences élaborées par les chefs d'Etat africains eux-mêmes et contenus dans le NEPAD.

Cela pour leur permettre d'être admissibles à recevoir une partie de l'aide accordée à l'Afrique par le G8.

Le Canada est déterminé à accompagner les pays africains membres de la Francophonie dans cette démarche.

Nous voici, aujourd'hui à Beyrouth, capitale d'un pays qui aspire à vivre dans la paix, une paix qui, nous le souhaitons de tout cœur, finira bien par s'installer dans toute la région.

Le thème du dialogue des cultures, si bien choisi par nos hôtes libanais, est une réalité quotidienne chez nous. Elle l'est également en Francophonie où une langue commune nous unit malgré nos traditions diverses. Le dialogue des cultures est aujourd'hui une réalité qui dépasse le cadre de la Francophonie.

C'est pour cela que nous nous réjouissons qu'une déclaration importante en faveur de la diversité culturelle ait été adoptée, à Cotonou en juin 2001.

Celle-ci reconnaît de façon explicite le rôle de la diversité culturelle dans la promotion d'une culture de paix et pour la démocratisation des relations internationales.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

La Francophonie y reconnaît également le principe de la nécessité d'un instrument international.

Cet instrument consacrerait la légitimité des Etats à maintenir et développer des politiques culturelles susceptibles de promouvoir la diversité.

Nous pouvons tous être fiers que la Francophonie soit la première organisation internationale à endosser ce principe.

Je suis aussi très fier du leadership qu'exerce le Canada dans le dossier de la diversité culturelle.

Le Réseau international sur la politique culturelle, a en effet été créé à Ottawa en 1998 et compte aujourd'hui près de 50 pays, dont une vingtaine sont membres de la Francophonie.

Grâce aux discussions menées par ce réseau, de nombreux pays ont commencé à reconnaître l'importance de promouvoir la diversité culturelle et de protéger nos lieux et modes d'expression.

Ainsi, sous le leadership du Canada, et avec la contribution d'une quinzaine de pays, une première esquisse d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle a été élaborée par les ministres de la culture réunis au Cap, en Afrique du Sud, il y a à peine deux jours.

Ma collègue, Sheila Copps, Ministre du Patrimoine canadien en revient justement.

Cet instrument vise à nous donner la marge de manœuvre nécessaire pour maintenir et élaborer des politiques culturelles qui s'inscrivent dans le contexte d'une libéralisation du commerce.

L'instrument sera un outil concret qui nous permettra de protéger nos cultures respectives afin qu'elles puissent contribuer à la richesse de l'humanité.

Le Canada souhaite un instrument qui donne des règles de base claires. Ces règles devront permettre à chaque pays de maintenir ses politiques culturelles à l'intérieur des règles qui régissent le système commercial international et qui donnent accès aux marchés d'exportation des biens et services culturels.

Je me réjouis du partenariat renforcé entre le Canada et la France afin d'en faire avancer la promotion et la réalisation.

L'idée émise par le Président de la France de loger cet instrument à l'UNESCO nous intéresse beaucoup.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Comme membre de la Francophonie nous avons un rôle primordial à jouer dans l'atteinte de cet objectif puisque, si nos pays ont la langue française en partage, nous avons également des cultures et traditions différentes.

Je suis persuadé que nos discussions sur ces questions au cours des prochains jours seront des plus enrichissantes.

Chers collègues et amis,

Que de chemin parcouru depuis le Sommet de Cotonou.

C'est en effet à Cotonou qu'on a pris la décision de créer le poste de Secrétaire général parce qu'il fallait que la Francophonie devienne plus politique. Deux ans plus tard, à Hanoi, Monsieur Boutros Boutros-Ghali était élu premier Secrétaire général.

Depuis sa nomination, Monsieur Boutros Boutros-Ghali a multiplié les interventions dans les domaines de la paix, des droits de la personne et de la démocratie.

Je félicite particulièrement le Secrétaire général pour son rôle de premier plan dans la lutte contre les mines antipersonnel.

Le Canada croit que le meilleur outil pour assurer l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel demeure la Convention d'Ottawa.

J'encourage d'ailleurs les pays qui n'ont pas encore adhéré à cette convention à le faire sans plus tarder.

Notre Secrétaire général a su faire de la Francophonie une organisation politique visible, crédible et de plus en plus présente sur la scène mondiale.

Je tiens à remercier et à féliciter notre Secrétaire général pour ses nombreuses réalisations à la tête de la Francophonie.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous un très bon Sommet.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Discours de S.E. M. Amadou Toumani Touré *Président de la République du Mali*

---

### **Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Excellence Monsieur le Président de la République du Liban,  
Excellences Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Distingués délégués,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

**J**e voudrais tout d'abord, adresser mes vifs et sincères remerciements aux Autorités et au Peuple du Liban, pour l'accueil chaleureux et les soins attentifs dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette ville historique de Beyrouth.

La tenue du présent Sommet en terre libanaise est une belle initiative que nous saluons à sa juste valeur.

Par ce choix, la Communauté francophone marque sa solidarité envers un Pays pionnier de notre Organisation.

Qu'il nous soit également permis de féliciter le Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali dont la longue et riche expérience dans la gestion des affaires internationales, a largement contribué au rayonnement de notre Institution commune ces dernières années.

Mesdames et Messieurs,

Dans ce Moyen-Orient déchiré, meurtri, le Sommet de la Francophonie est un message de paix et une invitation aux différents Etats de la Région à explorer les voies du dialogue fécond qu'impose leur communauté de destin.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

La Francophonie est un exemple vivant de ce que des peuples différents peuvent faire ensemble.

Il est vrai que la langue que nous avons en partage, le français en l'occurrence, nous y a beaucoup aidé, mais c'est la volonté politique qui est le socle de l'édifice que nous construisons depuis bientôt 30 ans.

La force de notre Communauté réside aussi dans sa capacité à se saisir des grandes questions du moment et à formuler des réponses qui sont la somme de nos intelligences et de nos engagements.

En 1995, à Cotonou au Bénin, le thème du Sommet était : « *La Francophonie face au défi des Nouvelles Technologies de l'Information* ». Il n'est point besoin d'insister sur l'importance vitale de ces outils de communication et de transmission du Savoir, dans un espace culturel comme le nôtre.

Quatre ans après, à Moncton au Canada, notre réflexion a porté sur la Jeunesse francophone, autrement dit sur la Francophonie de demain.

Nous mesurons tous le formidable défi que constitue la préparation de cette génération à ses responsabilités futures, dans un monde en rapide mutation.

Mesdames et Messieurs,

Le thème qui nous est proposé cette année, s'articule autour du « *Dialogue des cultures* ». On touche là au cœur de l'idéal de la Francophonie, qui est un enrichissement de tous par la différence de chacun. Le Dialogue des cultures est la source première de la tolérance qui, elle-même, nourrit la paix et la concorde entre les hommes et les Etats.

Le Mali, « pays de traditions séculaires et carrefour des civilisations », est très à l'aise dans ce débat. N'est-ce pas le regretté Amadou Hampaté Bah qui magnifiait la diversité culturelle en ces termes, je cite :

« La beauté d'un tapis vient de la variété de ses couleurs. S'il n'y a que du blanc, ce serait un drap blanc ; s'il n'y a que du noir, ce serait un pagne de deuil. C'est l'univers tout entier qui est notre Patrie. Chacun de nous est une page du grand livre de la nature. Dans la vaste communauté humaine lancée à la recherche d'un nouvel équilibre, chaque peuple doit apporter la note de son génie propre afin que tout l'ensemble en soit enrichi. Chacun doit s'ouvrir aux autres tout en restant lui-même... ». Fin de citation.

A la suite de cet éminent homme de culture malien, je voudrais ajouter que les causes profondes de nombreux conflits dans le monde, résident dans le déficit de respect de la différence et de la pluralité, la crise de l'Etat, les différends politiques...

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

L'espace francophone n'est malheureusement pas épargné par ces crises d'une intensité et d'une violence extrême, provoquant des milliers de morts et jetant sur les routes de l'exode et de l'abandon des milliers de civils.

C'est l'occasion pour moi d'avoir une pensée profonde pour le Peuple frère de Côte d'Ivoire qui traverse des moments difficiles. Je demeure cependant convaincu que le Gouvernement et le Peuple de ce pays disposent de ressources suffisantes pour surmonter, par des voies pacifiques, les difficultés auxquelles ils sont confrontés aujourd'hui.

Il est de notre devoir de les y aider activement.

Mesdames et Messieurs,

Il me paraît donc essentiel de renforcer les capacités de notre Communauté dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Au cours des dernières années, notre Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, a pris de nombreuses initiatives salutaires pour affirmer une présence francophone sur le terrain de la médiation internationale.

Dans ce cadre, il me plaît de rappeler ce « paradoxe heureux » :

Jeune lieutenant, Para-commando, Instructeur en mines, pièges et explosifs, chargé d'enseigner à la troupe les mines (types, caractéristiques et mise en œuvre) ; trente ans plus tard, Général, la Francophonie me confie un agréable devoir, celui de mener en son nom, une croisade pour l'élimination des mines anti-personnel.

C'est le lieu de féliciter les chefs d'Etat de la Francophonie qui ont bien voulu signer et faire ratifier la Convention d'Ottawa de 1998, suite à cette campagne.

Mesdames et Messieurs,

La promotion de la paix est le meilleur moyen pour permettre à la Francophonie de focaliser son action sur la coopération, en faveur du développement de nos Populations.

Dans ce sens, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) nous paraît être le cadre privilégié d'impulsion d'un décollage économique vigoureux du Continent.

Notre ambition est de réduire le fossé entre l'Afrique et le Monde développé, par l'accélération du processus d'intégration régionale, la promotion de la bonne gouvernance, l'accroissement des investissements publics et privés.

Le NEPAD ne se résume pas seulement à un Projet économique. La Culture en est une partie intégrante, à travers la valorisation du savoir traditionnel.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Ces préoccupations sont largement partagées par la Francophonie et je suis sûr qu'elle saura apporter sa contribution à la mise en œuvre du NEPAD pour mieux arrimer le Continent africain au processus de mondialisation.

Mesdames et Messieurs,

En près de trente ans d'existence, la Francophonie institutionnelle s'est affirmée comme un précieux outil de coopération multiforme entre les Etats membres.

Je suis persuadé que le Sommet de Beyrouth sera une autre étape décisive de notre volonté de bâtir une communauté linguistique et culturelle forte et plus solidaire pour le bien-être de nos Peuples.

Je vous remercie.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Discours de S.E. M. Tran Duc Luong *Président de la République socialiste du Vietnam*

---

### **Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les chefs de Délégation,  
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, tout d'abord, au nom de la République socialiste du Vietnam, d'adresser les salutations les plus chaleureuses à Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, à Mesdames et Messieurs les chefs de Délégation des pays membres et des pays observateurs participant au neuvième Sommet de la Francophonie, le premier à se tenir dans un pays du Proche-Orient, une terre de culture éminente plusieurs fois millénaire.

Qu'il me soit permis aussi d'exprimer les sentiments d'amitié et de solidarité et de former les vœux les meilleurs de bonheur et de prospérité à l'Etat et au peuple du Liban, ainsi que nos vifs remerciements aux Autorités et à la population de Beyrouth pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux réservés à notre délégation.

Monsieur le Président,

Avec les progrès scientifiques et technologiques, avec les opportunités offertes par la mondialisation, l'humanité entre dans le vingt-et-unième siècle plein d'espoir pour un monde pacifique, coopératif et en plein développement. Pourtant, avec beaucoup d'inquiétudes, elle doit affronter les défis et les aspects négatifs de la mondialisation, ainsi que les événements imprévisibles survenus dans le monde.

Les attaques terroristes perpétrées contre les Etats-Unis d'Amérique, il y a un peu plus d'un an, ont rendu la situation mondiale d'une extrême complexité. Le Vietnam, de concert avec la communauté internationale, condamne énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et considère qu'il faut le bannir de la vie de l'humanité. La solution de ce grave problème ne saurait cependant être essentiellement militaire.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

A notre avis, tous les Etats, toutes les organisations internationales et régionales auront à agir ensemble afin d'éliminer les causes du terrorisme, à savoir l'oppression, l'injustice, l'agression, les discriminations raciale, religieuse et culturelle... En même temps, la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect de la Charte des Nations unies, des principes fondamentaux du droit international et de la souveraineté nationale des Etats. Elle doit aussi préserver la paix, la stabilité, la sécurité internationales et éviter les pertes et les souffrances de la population civile innocente.

La violence revient en escalade au Moyen-Orient. Nous réitérons notre soutien total à la lutte pour la juste cause du peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits nationaux sacrés, dont le droit de vivre dans un Etat indépendant et souverain. Nous saluons et soutenons toutes les initiatives et tous les efforts visant à éteindre ce foyer d'incendie et à ramener les parties à la table de négociation de paix. Nous réaffirmons une fois de plus qu'une solution juste et durable du conflit palestino-israélien ne pourrait être atteinte que par voie de négociation sur la base des Résolutions deux cent quarante deux (242) et trois cent trente huit (338) du Conseil de Sécurité des Nations unies, garantissant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et les intérêts de toutes les parties concernées.

Nous partageons les préoccupations profondes de la communauté internationale sur la question de l'Irak et nous soutenons tous les efforts visant à en faire baisser la tension. Une solution juste de ce problème ne pourrait être acquise que par voie pacifique, sur la base du respect de la Charte des Nations unies, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Une attaque militaire provoquera infailliblement un désastre incalculable au peuple irakien qui a tant souffert et continue à souffrir tragiquement de l'embargo et de l'encerclement imposés contre ce peuple depuis des années. Une telle attaque entraînera aussi, sans aucun doute, de conséquences graves dans la région et dans le monde.

Monsieur le Président,

Dans le contexte mondial en pleine effervescence, notre Communauté ainsi que nombre de ses membres doivent faire face à bien de difficultés et d'épreuves. Nous pouvons nous féliciter des progrès remarquables, acquis au cours de ces dernières années grâce aux efforts consacrés à la mise en œuvre des Déclarations et des Plans d'action de Hanoi et de Moncton.

Le choix du « Dialogue des cultures » comme thème de ce Sommet traduit notre volonté et notre politique constantes d'œuvrer pour une mondialisation plus humaine, à la fois respectueuse et porteuse de la diversité culturelle.

La mondialisation sera un appauvrissement à l'extrême de la culture et n'apportera rien de bien à l'humanité si elle ne connaît que profit et puissance matérielle, si elle cherche à imposer à tous les Etats un modèle de développement et de société unique sans tenir compte des spécificités historique, culturelle et du niveau de développement des pays. Au contraire, si elle est la cristallisation des contributions des peuples, puisée dans la

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

profondeur des cultures, la mondialisation deviendra une synthèse vivante et durable des quintessences et apportera un bel avenir à l'humanité.

Motivés par le « *Dialogue des cultures* », faisons ensemble de la Francophonie une communauté de la diversité, de l'égalité, de la solidarité et de la complémentarité.

Monsieur le Président,

Le Sommet mondial de Johannesburg récemment a souligné avec force l'importance des trois piliers du développement durable, *croissance économique, justice et développement social, protection de l'environnement*, et de la bonne gouvernance.

A l'heure actuelle, au niveau national comme à l'échelle mondiale, sévit un dysfonctionnement inquiétant de ces éléments. Tâchons de garantir leur bon fonctionnement dans chacun de nos pays. Engageons-nous à ce que cela soit fait aussi dans notre Communauté et que la Francophonie apporte dignement sa contribution à l'effort de l'humanité visant à combattre les aspects néfastes de la mondialisation économique actuelle, à éradiquer la famine et à soulager la pauvreté, à diminuer les fossés de développement, à abolir les barrières à sens unique dans le commerce international, à garantir la démocratie dans les relations internationales... Tout cela pour la paix, la coopération et le développement durable sur notre planète.

Pour sa part, le Vietnam souhaite apprendre les expériences et les réussites des pays membres de la famille francophone. Il est disposé à partager les siennes en matière de développement socio-économique, spécialement dans l'éradication de la famine et la diminution de la pauvreté ; à développer sa coopération comme il a fait avec plusieurs pays membres suivant le modèle de coopération tripartite « Sud-Sud-donateurs ».

Je souhaite plein succès au IX<sup>e</sup> Sommet de Beyrouth.

Je vous remercie de votre attention.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Discours de S.E. M. Ion Iliescu *Président de la République de Roumanie*

---

### **Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Monsieur le Président du Liban,  
Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

**E**n tout premier lieu, qu'il me soit permis d'adresser aux autorités libanaises les plus vifs remerciements de la délégation roumaine pour leur accueil amical et chaleureux, et pour l'organisation exemplaire de notre Sommet, dans ce cadre magique de Beyrouth qui impressionne et inspire du respect par les efforts et le travail énorme déployé pour sa reconstruction. Je tiens à féliciter nos amis libanais pour cette preuve de leur capacité de renaissance nationale.

Malheureusement, le IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, minutieusement préparé par nos amis libanais, a dû être reporté, à cause des attentats du 11 septembre 2001.

Pour cette raison nous apprécions que, dans le projet de Déclaration, on exprime notre profonde préoccupation face à la persistance de la violence, à la recrudescence du terrorisme, de l'intolérance et de l'extrémisme. Nous devons appuyer sans réserve les efforts déployés par la Communauté internationale pour prévenir et combattre le terrorisme.

C'est le moment d'agir pour que la spirale des actes terroristes, des violences et de la confrontation prenne fin.

Les événements du 11 septembre 2001 ont montré que le monde aujourd'hui a besoin d'un dialogue des cultures, d'un dialogue respectueux des identités propres et des droits universels. Par sa nature même, la Francophonie peut et doit contribuer à relever ce défi. Elle peut et doit contribuer à l'émergence d'une mondialisation maîtrisée. C'est



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

par le respect des différences que nous rendrons possible que chaque peuple puisse apporter sa pierre à l'édifice universel.

Ce dialogue des cultures, qui constitue le thème central de notre Sommet représente un facteur important contribuant à ce que Léopold Sédar Senghor a nommé « la civilisation de l'universel ».

Et puisqu'on parle du dialogue aujourd'hui, ici, au cœur du Proche-Orient, de souligner une fois de plus, l'importance que mon pays attache à la situation dans cette région. Le danger de l'escalade de la violence, dans le Proche-Orient, ne peut pas être ignoré. Il est d'une importance primordiale de renoncer à la logique de la guerre, en faveur d'une logique de la paix.

Nous demandons aux parties impliquées de s'engager dans des négociations pour trouver une solution pacifique, compréhensive et durable. Pour ce qui est de la dimension politique de la Francophonie, elle revêt, dans notre acception, une importance primordiale. Comme vous le savez, la Roumanie est membre de la Francophonie institutionnelle depuis 1991. L'appartenance à cette organisation internationale - que nous trouvons parfaitement complémentaire aux engagements euro-atlantiques de notre pays, dans la perspective de notre adhésion à l'OTAN et de notre intégration dans l'Union Européenne - nous offre une réelle opportunité de dialogue avec 54 pays répartis sur tous les continents.

Dans l'étape actuelle de l'évolution de la Francophonie, la Roumanie participe activement à toutes les activités de l'Organisation internationale de la Francophonie.

De même, la Roumanie considère qu'une dimension économique, comparable à celle politique est, de nos jours, vitale pour notre communauté. Ce serait le gage de notre combat contre la pauvreté, le gage que les jeunes puissent accéder à un emploi ou être capables de faire des affaires, en utilisant cette langue que nous avons en partage. Il convient, à mon sens, qu'une Conférence permanente des acteurs économiques de la Francophonie soit instaurée au plus tôt, de manière à impliquer les opérateurs, les producteurs, les professionnels dans la réalisation de nos programmes de coopération multilatérale francophone.

La Roumanie manifeste une forte volonté politique de jouer un rôle actif et constructif dans le processus de consolidation et de rayonnement de la Francophonie dans le monde, avec les grands axes prioritaires, ceux « des 5 D majuscules », à savoir : Démocratie, Droits de l'Homme, Développement durable, Désarmement et Diversité culturelle.

On pourrait également ajouter à tout cela l'axe de la lutte en faveur de la réduction des grands décalages économiques et sociaux. Nous nous réjouissons du fait que ces axes, définissant une Stratégie francophone internationale, sont déjà devenus une réalité palpable. En ce sens, l'ancien Président libanais Charles Héluou disait : « Il ne faut pas

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

simplement que les francophones soient unis par une langue commune, mais aussi par un langage commun ».

Pour ce qui est du Développement durable, dans cette ère de la globalisation, nous nous déclarons en faveur d'un développement comprenant trois piliers, à savoir le volet économique, le volet social et celui de l'environnement, qui représentent le fondement de survie de l'être humain. Nous avons besoin de consistance, de cohérence, en vue d'assumer les responsabilités et les engagements pris lors des récents Sommets de Johannesburg et de Monterrey.

Une analyse critique des résultats de ces conférences détermine la conclusion que nous avons déjà enregistré un nombre de progrès, le premier étant celui de l'intégration accentuée des trois piliers susmentionnés.

Je crois que nous devons méditer, de manière constructive, sur la proposition avancée par la France, lors du Sommet de Monterrey, concernant la création d'un Conseil de sécurité économique et sociale à même de gérer les défis de la mondialisation et surtout de suivre le but stratégique de réduire les grands décalages économiques et sociaux du monde contemporain, par des mesures qui puissent corriger les lois du marché, qui ont toujours accentué la polarisation sociale.

Je me réjouis également de l'idée lancée à Johannesburg, conformément à laquelle le Sommet de la Francophonie de Ouagadougou soit consacré au Développement durable.

Et puisqu'il s'agit des nouvelles dimensions de la Francophonie, je saisis cette occasion pour vous faire part d'un projet d'une brûlante actualité, celui concernant le transfert des technologies informationnelles. Je tiens à réitérer l'importance des débats sur la contribution des nouvelles technologies d'information au niveau du processus de développement, avec un impact important sur la réduction des grands décalages économiques et sociaux

La Roumanie apportera sa contribution aux préparations du Sommet mondial de la société de l'information, qui se déroulera en deux étapes, à Genève, en 2003, et à Tunis, en 2005, tout en organisant, du 7 au 9 novembre prochain, à Bucarest, la Conférence régionale paneuropéenne sur la société de l'information.

Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais maintenant atteindre un sujet d'une forte importance pour nous tous. Il s'agit de la réforme de la Francophonie. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie s'est engagée, après la XII<sup>e</sup> session de la Conférence Ministérielle, déroulée en décembre 1998 à Bucarest, dans une réforme en profondeur.

C'est la raison pour laquelle je tiens à féliciter Monsieur Roger Dehaybe, l'Administrateur général, ainsi que toute son équipe.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Nous devons nous réjouir également de la réforme substantielle qu'a subi l'Agence Universitaire de la Francophonie, qui s'est munie d'excellents statuts et a réussi, en un assez bref laps de temps, à atteindre une bonne vitesse de croisière.

Je saisis cette occasion pour rappeler les bons résultats enregistrés dans son activité par le Bureau régional de l'Agence Universitaire pour l'Europe Centrale et Orientale, qui siège à Bucarest et qui déploie des activités régionales notables.

La Roumanie se félicite et remercie l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour la décision d'ouvrir à Bucarest d'une antenne régionale de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, qui fonctionnera dans le siège du Bureau régional de l'Agence Universitaire.

Et puisqu'il s'agit de la réforme de la Francophonie, je voudrais adresser mes plus vives félicitations et remerciements à Son Excellence Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation. Nous apprécions la politique d'ouverture qu'il a déployé, créant des liens de coopération avec des organisations mondiales et régionales, telles : l'Organisation des Nations unies, l'Union Européenne, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, l'Union Africaine, la Ligue Arabe, l'Union Latine, le Commonwealth, etc.

Messieurs les Présidents,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous rappeler la proposition de la Roumanie d'organiser, à Bucarest, les assises du XI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

Je précise que, jusqu'à présent la région de l'Europe Centrale et Orientale, comptant pour le moment 9 pays membres de notre organisation internationale, n'a jamais hébergé un Sommet de la Francophonie. Une telle opportunité serait à même de consolider ce Pôle de Francophonie institutionnelle, créé à la suite de la chute du Mur de Berlin, dans des pays en transition, candidats à l'Union Européenne.

Je nourris l'espoir que la Roumanie obtiendra votre appui pour cette candidature, que nous avons déjà déposée, d'une manière officielle, lors de la Conférence Ministérielle de N'Djaména, en 2001.

En guise de conclusion, je voudrais souligner, une fois de plus, l'attachement indéfectible de la Roumanie aux objectifs politiques, économiques et culturels de la Francophonie, attachement reposant sur les traditions historiques et culturelles multiséculaires, ainsi que sur les objectifs de notre politique extérieure. Et je dirais encore qu'avec les réformes institutionnelles que je viens de citer, nous avons la chance d'un nouveau commencement pour ce troisième millénaire.

Je vous remercie de votre attention.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Discours de S.E. M. Jacques Chirac *Président de la République française*

---

### **Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

**D**ans un monde travaillé par la violence et par la guerre ; dans un monde où persiste la misère de masse, alors que la richesse globale s'accroît à un rythme sans précédent ; dans un monde où l'homme mutile la nature, sans laquelle pourtant il ne peut vivre ; dans un monde où l'accélération des échanges et des connaissances devient vertigineuse ; dans un monde à la recherche de sens et de repères, la culture s'impose, porteuse d'espérance.

Elle est le mouvement par lequel l'homme décide de dire non à la fatalité, de maîtriser ses instincts, de comprendre ce qu'il vit et de lui donner un sens. Manifestation de la force de l'esprit, elle est l'arme de l'intelligence contre la force brute et les obstacles apparemment insurmontables. Fruit d'expériences ancestrales, aspiration au bonheur, elle ennoblit l'existence.

En ces temps où l'humanité doit s'inventer une destinée commune, ces temps riches de promesses et de menaces à la fois, nous francophones, nous avons une mission. Différents par l'origine, la race, la religion, rassemblés par les tourments et les hasards de l'histoire, nous voulons faire vivre et partager l'idéal humaniste qui nous unit.

Où mieux qu'à Beyrouth, dans ce pays aux racines millénaires où se sont succédés les peuples et les civilisations, pouvons-nous célébrer le dialogue des cultures ? Ici, nous pourrions méditer sur l'expérience séculaire du peuple libanais. Un peuple qui a su conjuguer les influences de l'Orient et de l'Occident. Un peuple doué du génie du commerce qui, avant tous les autres, s'en est allé explorer le monde. Un peuple qui a subi trop souvent l'amère expérience des conflits, de l'invasion et de la discorde

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

intérieure. Mais un peuple qui s'est toujours redressé, que sa curiosité du monde et sa capacité d'adaptation ont toujours maintenu parmi les nations influentes. Un peuple que nous remercions pour la chaleur de son hospitalité.

A Beyrouth, pour le progrès de nos peuples et pour un monde meilleur, je souhaite que nous servions la cause du dialogue des cultures, la cause de la paix et de la démocratie, la cause du développement durable.

La Francophonie est par vocation au service du dialogue et de la diversité des cultures. La mondialisation promet aux hommes plus de liberté et de progrès. Nous y voyons aussi le risque de l'uniformisation et une menace pour nos identités. Mais le repli sur soi mènerait au déclin aussi sûrement que le renoncement à soi. L'un des défis du monde fluide où nous vivons désormais est d'apprendre à mieux être soi-même pour mieux accueillir l'autre. Nous désamorcerons ainsi ce qu'Amin Maalouf appelle « les identités meurtrières ».

La réponse aux problèmes d'aujourd'hui passe, elle aussi, par le dialogue des cultures car elle appelle une synthèse entre la recherche d'efficacité de l'ère industrielle et la recherche d'harmonie des sociétés traditionnelles. Veillons à ce que la place croissante des échanges marchands dans nos vies s'accompagne d'une intensification égale des échanges d'idées.

Voilà pourquoi il faut préserver la diversité du monde, garante de l'avenir de l'humanité. Voilà pourquoi la France demande aux francophones de rassembler les Etats conscients de cette exigence pour soutenir à l'UNESCO une convention sur la diversité culturelle. Voilà pourquoi il nous faut défendre avec plus d'énergie le français et la diversité linguistique, notamment dans les enceintes internationales où certains d'entre nous ont l'insupportable sentiment d'être sourds et muets.

Ce que nous voulons pour le monde, nous le voulons pour la Francophonie. A Beyrouth, donnons un exemple vivant de dialogue des cultures. Apprenons à mieux nous connaître, mieux apprécier les apports de chacun.

La France veut prendre toute sa part à cet effort. C'est pourquoi je souhaite l'ouverture au Musée du Louvre d'un nouveau Département consacré aux arts de l'Islam. Il viendra conforter la vocation universelle de cette prestigieuse institution et il rappellera aux Français l'apport des civilisations de l'Islam à la culture française.

Je propose en outre que la France accueille à Paris, en 2006, un festival des cultures du monde francophone. Cette saison exceptionnelle rassemblerait des créateurs, cinéastes, scientifiques, musiciens, poètes, artistes de tous nos pays. Démonstration éclatante de notre vitalité, elle serait une fête, pour tisser entre nos peuples des liens plus étroits. Elle serait aussi l'occasion d'inaugurer une Maison de la Francophonie, siège de prestige, accueillant au public aussi bien qu'à nos opérateurs.

Mais il n'est pas d'authentique dialogue des cultures sans liberté, sans démocratie, sans affirmation des valeurs universelles de la déclaration de 1948. Il est temps de mettre

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



pleinement en œuvre notre déclaration de Bamako, par l'observation courageuse et lucide de la situation des droits de l'homme dans nos pays et par l'application des mécanismes que nous avons créés. La démocratie est certes un long chemin. Mais nous irons plus vite si nous allons ensemble et nul ne peut prétendre appartenir à notre famille s'il récuse ce fondement de notre héritage commun.

Il n'est pas non plus de dialogue des cultures sans accès universel à l'éducation, pour les filles comme pour les garçons. Parmi les pays les plus en retard dans la réalisation des objectifs de Dakar, c'est-à-dire la scolarisation pour tous en 2015, figurent beaucoup d'entre nous. Je m'engage à ce que l'éducation soit une priorité de l'augmentation de l'aide publique au développement de la France. Je souhaite qu'une part importante des crédits nouveaux que la France consacrera à la Francophonie bénéficie à notre agence universitaire. J'invite l'Agence intergouvernementale à préparer une stratégie nouvelle.

La Francophonie a vocation à faire progresser la paix. Le dialogue des cultures, facilitant le partage des expériences humaines, est le meilleur antidote au risque d'un choc des civilisations. Il nous aidera à poser les fondements d'une paix durable. Mais il nous faut aussi agir pour mettre fin aux conflits actuels.

A Beyrouth, réaffirmons ce credo fondamental : dans le monde moderne, le recours à la force ne saurait être qu'un ultime recours. Il ne saurait être admis qu'en cas de légitime défense ou de décision des instances internationales compétentes. Qu'il s'agisse de faire respecter ses obligations par l'Irak, de relancer le processus de paix israélo-palestinien ou de régler les conflits en Afrique, la même logique du droit doit nous inspirer, car elle seule nous garantira durablement contre les tentations aventuristes.

Depuis le sommet de Hanoï, les francophones ont commencé à agir ensemble pour la prévention des conflits ou le rétablissement de la paix dans leur espace commun. Je rends hommage à l'action du Secrétaire général et de ses envoyés. Nous devons nous engager davantage encore. Nous inspirant du précédent de la conférence de Bamako pour la démocratie et les droits de l'homme, je suggère que la Francophonie demande à son Secrétaire général des propositions en vue d'une conférence ministérielle destinée à établir les instruments de notre dialogue et de notre action au service de la paix.

Le monde a éprouvé toute l'horreur des attentats du 11 septembre, dont l'onde de choc se fait encore sentir. Le monde est solidaire du peuple américain. Le monde s'est coalisé contre le terrorisme, dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. Et nous devons aussi combattre ces injustices, ces frustrations et ces fléaux qui servent de prétexte aux terroristes pour perpétrer leurs crimes. Pour cela, il nous faut travailler davantage au règlement des conflits, mais aussi à la réalisation des objectifs du développement durable.

Pour lutter contre le sida, vaincre la pauvreté, rétablir les équilibres écologiques, prévenir les crises financières, un même besoin se fait sentir. Comment organiser la cité planétaire afin que les plus vulnérables y soient protégés, que la sécurité y soit assurée,



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

que la diversité et l'égalité des chances y soient réalisées ? Humaniser et maîtriser la mondialisation passe par l'invention d'une gouvernance universelle, d'une démocratie planétaire.

Les francophones veulent orienter les débats mondiaux, ces négociations où se dessine une partie de notre avenir. Qu'il s'agisse de finances, de commerce, d'aide au développement ou de protection de l'environnement, il nous faut nous concerter davantage afin de mieux défendre nos intérêts et de faire entendre la voix de la diversité.

La famille francophone est une solidarité, c'est donc solidaire qu'elle doit œuvrer à la réalisation des objectifs que le monde s'est fixé lors des sommets du Millénaire et de Johannesburg.

Nous nous sommes engagés à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Nous nous sommes engagés à avoir réduit de moitié à cette date le nombre de celles et ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Nous nous sommes engagés à ouvrir davantage le commerce international aux productions du Sud et à porter l'aide publique au développement à 0,7% du PIB des pays industrialisés. Certes, nous avons placé la barre très haut, mais nous le devons à nos concitoyens. Et ces ambitions sont à notre portée, à condition de mobiliser nos forces.

Je salue l'entreprise novatrice que constitue à ce titre le NEPAD. L'Afrique prend en main son destin et décide de s'engager sur la voie de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement. La communauté internationale appuie ce projet exemplaire. Nous passons d'une logique d'assistance, qui a montré ses limites, à une logique de partenariat et de responsabilité mutuelle, infiniment plus prometteuse.

Pour marquer la solidarité des francophones, je vous propose que nous consacrons notre prochain sommet au développement durable. Nous examinerions où nous en sommes de la réalisation des chantiers du Millénaire et de Johannesburg. Pour cela, tenons ensemble le grand livre de nos progrès vers le développement humain. Demandons à nos opérateurs de s'organiser pour évaluer nos résultats et nous aider à mieux accéder aux financements internationaux nécessaires.

Mesdames et Messieurs, un homme incarne le mouvement francophone.

Boutros Boutros-Ghali est fils d'Egypte. Il est l'héritier d'une des plus vieilles civilisations du monde, le dépositaire d'un patrimoine irremplaçable, l'enfant de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Europe tout autant.

Par sa carrière, il est l'homme de la paix. En charge de responsabilités éminentes dans la diplomatie égyptienne, il y a travaillé avec courage et conviction. A la tête de l'ONU, il a défendu l'ambition multilatérale autour de trois idées-forces : la paix, le développement et la démocratie.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Devenu le visage et la voix de la Francophonie, il a ouvert notre mouvement au vent du large en l'alliant aux cultures arabes, lusophones, hispanophones. Il lui a insufflé sa fougue, son ambition et son exigence. Je lui exprime notre reconnaissance et je lui rends hommage.

Quel plus bel hommage que de confirmer l'élan que nous lui devons. En approfondissant la réforme et le renforcement de nos opérateurs ; en les rapprochant des associations, des entreprises, des collectivités locales ; en faisant entendre davantage notre voix dans le monde, par le renforcement de notre présence audiovisuelle, nous poursuivrons cette œuvre.

La Francophonie se veut force d'avenir. Pour peser dans le monde, elle doit être à la pointe d'une des ambitions les plus fondamentales et les plus urgentes de notre temps : l'invention d'une éthique universelle, fondée sur trois principes cardinaux, maîtrise de soi, respect de l'autre et solidarité.

La maîtrise de soi : à l'heure où l'homme détient une puissance suffisante pour détruire la vie, son avenir exige qu'il domine ses appétits et apprenne à mieux peser les conséquences de ses décisions.

Le respect. Alors que les technologies nouvelles défont les distances et le temps, vouant les communautés humaines les plus éloignées à vivre ensemble ; alors que la science permet de transformer la nature humaine qu'on croyait inviolable, il est essentiel de s'imprégner du caractère sacré de l'autre et de la vie.

La solidarité enfin. Nos destinées sont liées. Nulle nation, nul pays ne peut prétendre répondre seul aux défis d'aujourd'hui et notre monde ne peut espérer poursuivre son expansion sans répondre aux besoins des milliards de femmes et d'hommes exclus du progrès. La mondialisation de l'économie exige la mondialisation de la solidarité.

Ces trois principes cardinaux, la culture francophone nous les rend familiers. Reste à les incarner, à les faire partager. Telle est notre mission et notre vocation. Telle est la noblesse de notre mouvement. Telle est l'ambition de notre Sommet, vers cet « humanisme intégral » où le Président Senghor voyait l'avenir du monde.

Je vous remercie.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Discours de M. Amre Moussa**  
*Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes*

---

**Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Monsieur le Président,  
Majestés et Excellences,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames et Messieurs,

**J'**aimerais tout d'abord exprimer mes sincères félicitations au Président Emile Lahoud, pour sa présidence de la IX<sup>e</sup> Conférence au Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie. En cette occasion, je voudrais également rendre hommage au gouvernement et au peuple du Liban, qui accueille aujourd'hui cet insigne événement, après avoir accueilli le dernier Sommet arabe il y a six mois seulement. Ceci ne saurait que prouver la place prestigieuse qui est celle du Liban frère, et son rôle important sur la scène tant arabe que régionale ou internationale.

Choisir le Liban pour la tenue de ce Sommet, qui se réunit sous le thème du « dialogue des cultures » est hautement significatif et de grande portée. C'est en fait l'expression d'une profonde appréciation du rôle pionnier dont s'acquitte remarquablement ce pays arabe pour un rehaussement de la culture et de la pensée humaine. Tout au long de sa riche histoire, le Liban fut à juste titre le flambeau de la pensée, le point de rencontre et d'interaction des civilisations, un modèle d'harmonie religieuse et doctrinale. et un exemple de l'ouverture arabe sur les autres cultures et Civilisations du monde et l'échange réciproquement enrichissant auquel elle donne lieu.

Monsieur le Président,

En cette occasion historique, je voudrais exprimer au nom de la Ligue des Etats arabes, notre profonde appréciation du rôle primordial du Secrétaire général de la Francophonie, le Docteur Boutros Boutros-Ghali, qui a réussi à poser l'Organisation en tant qu'instance mondiale, aux nombreuses orientations positives et un forum de compréhension entre les cultures et les civilisations, à un moment où s'élèvent les voix négatives prônant le conflit des civilisations et s'en prenant aux croyances humaines

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

sublimes. Des voix qui ont envenimé la conjoncture mondiale, conduit à cette méfiance mutuelle et cette tension nerveuse dont nous sommes aujourd'hui témoins et donné aux politiques d'antagonisme une forte impulsion inutile.

Dans cette perspective, la Ligue des Etats Arabes, qui salue l'Organisation de la Francophonie pour avoir évité le piège visant la rupture entre les cultures ou les appels à la partialité et à la discrimination, est fermement déterminée à renforcer leur coopération et à interagir avec les principes de base de la Francophonie. La langue arabe est une amie de la langue française. Leur dialogue relèverait d'une politique rationnelle et leur coopération pourrait constituer un rempart inexpugnable contre les appels à la passivité et à la haine.

Le français n'est pas seulement une langue, il est une culture mondiale. De même l'arabe n'est pas seulement une langue, c'est une culture nationale et un lien civilisationnel. Les deux langues sont unies par une interaction civilisationnelle et une solidarité intellectuelle.

Malgré tous les différends qui ont existé à travers l'histoire, aujourd'hui, l'espace de rencontre entre les deux langues est très grand et bien ancré.

Nous devons bien comprendre les leçons de l'histoire, nous devons être solidaires pour que le monde ne sombre pas dans une impasse historique qui aboutira à la défaite de la civilisation universelle au moment où on attend d'espérer que ce soit un moment de victoire et d'initiative.

Notre action ne saurait que profiter du fait que les objectifs de la Ligue des Etats arabes rejoignent la nouvelle vision de votre honorable Organisation. Une vision issue des changements radicaux qu'elle vient de connaître, et à leur tête l'adoption de sa Charte, laquelle stipule dans son Article 1, je cite :

« La Francophonie consciente des liens entre ses membres, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement a, pour objectif d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, tout en respectant la souveraineté des Etats, leurs langues et leurs cultures ».

Ce sont là les mêmes principes auxquels croit la Ligue arabe. Les mêmes objectifs auxquels elle aspire, pour ce qui est notamment du développement économique et humain, du renforcement du processus démocratique dans nos sociétés, du règlement pacifique des conflits, de l'instauration des fondements de la sécurité et de la stabilité dans le monde et enfin de la promotion du dialogue des cultures et des civilisations ; un thème d'une prime importance sur lequel je voudrais m'attarder quelque peu. Car, un tel dialogue n'est plus un luxe intellectuel ou une controverse académique. C'est aujourd'hui un élément vital qui influence les orientations de la politique internationale, ainsi que l'interaction entre les Etats et les peuples.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



Le dialogue des cultures constitue, à mes yeux, un fondement de base qui apporte une dimension humaine au phénomène de mondialisation et aide à en limiter les effets néfastes. Un tel dialogue favorise le pluralisme et la diversité culturelle qui fut, tout au long de l'histoire, une source principale d'enrichissement de la civilisation humaine et un moyen de rectifier les concepts erronés qui alimentent les tendances à l'intégrisme et le fanatisme, vis-à-vis de toute culture étrangère, et de son mode de vie et croyances. Ceci est particulièrement vrai suite à l'effroyable choc qui a frappé les Etats-Unis d'Amérique le onze septembre 2001, et a donné lieu à ce désordre intellectuel, ces accusations lancées à tout hasard et des retombées qui ne cessent de résonner de par le monde.

Donner libre cours au terrorisme intellectuel ne saurait remédier au terrorisme international. C'est une coopération de tous qui s'impose à cette fin, partant du fait que nous nous trouvons, tous, à bord d'un même bateau. La culture et la civilisation occidentales ne naviguent pas seules dans cette mer de ténèbres. Nous naviguons, ensemble, dans un océan houleux de frustration et de mécontentement. Notre salut, le seul, réside dans la raison, dans la sagesse. Attaquer le mal à la racine, voilà ce qu'il faut. Remonter aux sources mêmes du mécontentement, aux causes de la frustration, et à leur tête la pauvreté, l'injustice, le sentiment d'impuissance et de deux poids et deux mesures...

C'est là que s'inscrit le rôle des Nations unies, de la Francophonie, de la Ligue arabe, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Conférence islamique, de l'Organisation des Etats américains, et des Non-alignés... Et c'est là qu'intervient la part des dirigeants sages, des intellectuels conscients, des vrais religieux, non les faux ou faussaires, la part de la collectivité, de la société civile, de l'individu, de l'homme.

Monsieur le Président,

Votre réunion se tient aujourd'hui dans un « point chaud » en raison de l'agression acharnée et des actes de violence perpétrés par la politique israélienne... En guise de réponse à la courageuse initiative arabe de paix approuvée par les dirigeants arabes ici, à Beyrouth, au mois de mars dernier, Israël a déclenché une guerre générale et ouverte contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne. En outre, elle a lancé ses menaces d'agression contre la Syrie et le Liban et a tué dans l'œuf toutes démarches et initiatives arabes et internationales de paix, dans un défi flagrant et une indifférence humiliante vis-à-vis des règles du droit international, de la Charte des Nations unies et des droits de l'Homme.

L'escalade par Israël de ses agressions contre la Palestine et les Palestiniens, s'accompagne à l'heure qu'il est d'une escalade de ses menaces contre le Liban, suite à l'annonce par ce dernier de l'exploitation, légitime et légale, d'une partie de ses eaux dans le fleuve d'El-Wazzani, dans le but de faire renaître à la vie une région qui, hier soumise au joug de l'occupation israélienne, est aujourd'hui en butte aux souffrances de la sécheresse. Venues s'ajouter à de nombreuses autres, ces menaces doublées de



chantage ont pu être proférées à la faveur du mutisme encourageant de la communauté internationale.

La politique israélienne s'est vu donner une carte blanche d'agir à son bon gré, sous prétexte qu'elle dispose d'un droit exclusif, ou prioritaire, pour tout ce qui a trait à la sécurité ou aux ressources d'eau, voire pour la formulation de la paix même. C'est là une question extrêmement grave. Et c'est même la raison réelle de l'échec du processus de paix entamé dans les années 1990, sur la base des décisions et formules retenues par la Conférence de Madrid. Une telle absence d'égalité et un tel alignement sur les prétentions israéliennes ont sapé le processus de paix dans ses phases antérieures et le saperont dans toute autre phase à venir, si la situation prévalante demeurerait inchangée et si les puissances internationales faisaient défaut au rôle de médiateur honnête dans ce grave conflit.

A cet égard, je dois souligner que tout acte spectaculaire, réunions ou conférences, destinés à occuper le temps et à donner l'impression que quelque chose est en train d'être fait, ne seraient d'aucune utilité. Le chemin à suivre est bien précis : une feuille de route bien définie, un calendrier, une perspective politique claire et des garanties solides pour sa mise en œuvre.

J'espère que cette orientation jouira du soutien de l'Organisation de la Francophonie, sachant notamment que les Etats Arabes ont affirmé leur disposition à la paix, à travers leur initiative lancée ici même il y a quelques mois seulement.

Monsieur le Président,

Les tambours de guerre que l'on entend battre contre l'Irak ont aggravé le trouble dans la région. Car, au moment où la destruction et le désespoir se répandent et ravagent durement la Palestine, on ne peut ne pas voir ce feu vert ou jaune donné à la politique israélienne, pour qu'elle détienne à sa guise des armes de destruction massive et poursuive sa guerre contre le peuple palestinien et son occupation des territoires arabes.

Nous souhaitons voir la logique de la raison et de la sagesse s'imposer au traitement de la crise irakienne. Ceci entend la concentration des efforts sur une solution pacifique, le retour des inspecteurs le plus tôt possible et l'accomplissement de leurs missions en Irak et le règlement de toutes les retombées de cette crise dans le cadre d'un engagement au respect de la souveraineté de l'Irak et de son intégrité territoriale, et l'application des résolutions du Conseil de Sécurité en vue de la levée des sanctions imposées à son peuple et de la mise d'un terme à ses souffrances.

A cet égard, la position française et canadienne, résolue à donner l'occasion aux solutions politiques et attachée au rôle du Conseil de sécurité et à la nécessité de respecter et de mettre en œuvre ses résolutions, est une position digne d'être signalée et digne d'estime.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Monsieur le Président,  
Majestés et Excellences,

Le processus démocratique au Moyen-Orient doit se consolider et s'enraciner. Ce processus a démarré mais il ne pourra jamais être imposé par voie d'invasion militaire. Celle-ci risque même de le mettre en échec.

Le souci de cimenter le système démocratique dans les différents Etats du monde nécessiterait l'organisation des relations internationales sur des bases démocratiques, une consolidation des pouvoirs des Nations unies et un engagement à l'exécution et à la non-marginalisation de ses résolutions ; le tout devant être appliqué à TOUS. C'est ainsi qu'on pourrait créer un monde où les espoirs en des lendemains meilleurs seront à chaque jour de plus en plus forts. Un monde où régneraient la justice et la paix, et où la prospérité et le bien-être seraient assurés à l'ensemble des peuples et des nations.

Merci de votre attention.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Discours de M. Koïchiro Matsuura**  
*Directeur général de l'Organisation des Nations unies*  
*pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)*

---

**Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

**N**ul n'est besoin pour moi de redire, après tous les orateurs prestigieux qui m'ont précédé, l'importance de la diversité culturelle et du dialogue entre les cultures. L'un et l'autre sont inscrits au fronton de l'UNESCO depuis sa création. Toute notre action tend à en créer les conditions propices.

Cette diversité et ce dialogue se trouvent aujourd'hui placés, et de manière plus marquée encore depuis les événements du 11 septembre 2001, au plus haut niveau de l'agenda politique international. J'en veux pour preuve la reconnaissance de l'importance du volet culturel de la lutte internationale contre le terrorisme ; ou la qualification, dans la Déclaration politique du Sommet de Johannesburg, de la diversité comme « force collective » indispensable au développement durable. Il faut nous réjouir de voir la communauté internationale ainsi s'approprier les thèmes qui sont au cœur des actions de l'UNESCO. Face à de tels défis, cette coalition que Claude Lévi-Strauss appelait de ses vœux, « une coalition – je cite – à l'échelle mondiale, des cultures préservant chacune son originalité », est plus que jamais nécessaire.

Arrêtons-nous sur ce constat, pour souligner la convergence des idéaux que proclame l'UNESCO et des objectifs que poursuit l'Organisation internationale de la Francophonie. Comme nous, vous entendez faire du dialogue des cultures le garant de la paix, de la coopération et du développement. Comme nous, vous refusez que ce dialogue soit limité par une sélection naturelle fondée sur la loi du plus fort, où certaines cultures se verraient marginalisées et même menacées par les règles du marché. Comme nous, vous affirmez l'égalité de toutes les cultures et de toutes les religions, et je me réjouis que ce premier sommet auquel j'assiste soit aussi le premier qui se tienne en terre arabe, qui plus est au Liban, terre de brassage de cultures,

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

de religions et de civilisations. Je tiens ici à rendre hommage au Président Lahoud qui, en accueillant ce Sommet, perpétue la légendaire hospitalité libanaise.

Le dialogue des cultures revêt un sens nouveau, dans le cadre de la mondialisation et du contexte politique international que nous connaissons aujourd'hui. Il est devenu un outil indispensable pour assurer le maintien de la paix et de la cohésion du monde. Ce dialogue doit s'effectuer dans un monde multiculturel, où chaque culture garde son identité propre.

La mondialisation constitue en effet un véritable défi pour la diversité culturelle, du fait des risques d'homogénéisation, et partant d'appauvrissement, que comporte la marchandisation croissante de l'offre éducative et culturelle : ce sont les notions de « bien public commun » et de « service public » qui se trouvent ainsi remises en cause.

Mais au-delà de ce constat, c'est la dynamique même de la créativité et de l'innovation culturelle qui se trouve affectée : le patrimoine, dans lequel s'enracinent les cultures vivantes, est de plus en plus souvent pris pour cible de la mémoire collective lors de conflits ou de manifestations d'intolérance. Il est miné par une urbanisation incontrôlée, une industrie touristique mal maîtrisée, et une commercialisation excessive, qui affectent tout particulièrement ses expressions immatérielles, encore plus fragiles parce que vivantes et en perpétuelle recreation.

Que dire enfin de ces « nouvelles ignorances », nées de l'incapacité à affronter le contact direct avec l'autre, dans le brassage quotidien des villes multiethniques ou dans l'immédiateté étrange que créent les nouveaux médias ? Nous n'avons que trop d'exemples des manichéismes et amalgames de toutes sortes qui peuvent en résulter. La diversité, pour rester créatrice, doit reposer sur l'acceptation et le dialogue. Elle ne saurait survivre dans le repli ou la confrontation.

C'est tout l'esprit de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Cette Déclaration, faut-il le rappeler, fut approuvée à l'unanimité par la Conférence générale de l'UNESCO, le 2 novembre 2001.

Tous ces constats imposent de revisiter en profondeur les modalités du « dialogue des cultures » tel qu'on a pu le concevoir, et le pratiquer, jusqu'à ces dernières décennies.

L'éducation doit être, en cette matière, comme dans tant d'autres domaines, la clef de voûte de cet « aggiornamento ». Dès leur plus jeune âge, les jeunes doivent pouvoir s'initier à la diversité des perceptions du monde, à la diversité des langues, des cultures et des religions. L'enseignement de l'histoire doit aussi mettre en lumière les interactions réciproques et les emprunts multiples dont sont issues les cultures contemporaines. Au-delà de la révision bi- ou multilatérale des manuels scolaires – qui devrait être, à mon sens, le grand chantier du XXI<sup>e</sup> siècle – l'élaboration concertée d'histoires régionales et sous-régionales, et leur incorporation dans les programmes d'éducation, doivent être encouragées. Car la diversité, à l'heure de la mondialisation,

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



est inséparable du pluralisme et ne peut être fondée que sur des identités aux appartenances multiples.

L'expansion sans précédent des nouvelles technologies de l'information et de la communication crée des possibilités inédites de dialogue entre les cultures. Encore faut-il que soit assurée, selon les termes de l'Acte constitutif de l'UNESCO, « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». Pas de dialogue sans médias pluralistes et indépendants. Pas de diversité, si tous les points de vue, et toutes les visions du monde, ne peuvent s'y exprimer librement. C'est pourquoi l'accès universel au cyberspace, et le maintien en son sein du multilinguisme et de la diversité culturelle, sont au cœur des préoccupations de l'UNESCO, qui s'efforce de définir, dans un instrument normatif, les principes fondamentaux qui pourraient servir de référence à cet égard.

Les travaux entrepris par l'UNESCO pour compléter et enrichir le dispositif normatif existant de protection du patrimoine culturel vont dans le même sens. Par la diversité de ses expressions, incarnées entre autres par une multiplicité de langues, qui sont autant de visions du monde, le patrimoine immatériel est aux fondements de l'identité et de la diversité culturelles. Il est urgent, éminemment urgent, d'entreprendre une action de sauvegarde à l'échelle nationale comme internationale. Nous travaillons à cet effet à l'élaboration d'une Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Les biens et services culturels sont un autre vecteur essentiel de la diversité comme du dialogue. Parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ils ne peuvent être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres, et appellent donc une attention spécifique de la communauté internationale. Il s'agit non seulement d'accompagner les pays en développement ou en transition dans la création d'industries culturelles viables et compétitives, sur les plans national aussi bien qu'international, mais aussi de mettre en place des politiques culturelles qui créent les conditions propices à l'épanouissement d'expressions culturelles diversifiées.

L'idée d'une Convention sur la diversité culturelle, évoquée par le Président Chirac, devrait à mon sens être abordée dans une perspective holistique.

Consacrer, dans un instrument normatif, le principe de la diversité culturelle, dans l'acception la plus large que cette notion peut recouvrir, et l'intégrer dans le dispositif existant du droit international, ne pourra que renforcer et compléter des principes essentiels contenus dans d'autres instruments, y compris ceux qui concernent les droits de l'homme, et en particulier les droits culturels.

Laissez-moi, en conclusion, rendre hommage à l'action menée par l'Organisation internationale de la Francophonie, et en particulier à son Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, depuis plusieurs années, accompagne l'UNESCO dans ses actions en faveur de la culture et de la démocratie. Vous l'avez souvent répété, cher Boutros, « Les cultures doivent se rassembler, pas se ressembler ».



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

A l'instar de l'UNESCO, l'Organisation internationale de la Francophonie a pour principale raison d'être le dialogue. Dialogue au sein des cultures qui la composent, et dont elle a su reconnaître la pluralité et la complexité ; mais aussi dialogue avec les autres aires culturelles. Je suis convaincu que cette approche polyphone et multiple réussira à élargir l'assise du dialogue des cultures, y compris par une meilleure identification des obstacles qui s'y opposent. Et je ne doute pas que ce Sommet en marquera une étape décisive.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Discours de M<sup>me</sup> Louise Frechette**  
*Vice-Secrétaire général*  
*de l'Organisation des Nations unies (ONU)*

---

**Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement et le peuple libanais pour l'accueil chaleureux qui nous est réservé.

Le thème de ce Sommet – le dialogue des cultures – a une résonance toute particulière au Liban. Notre hôte incarne en effet parfaitement la richesse de la diversité culturelle et le dialogue constant qu'exige la cohabitation de communautés ayant chacune leurs traditions et leurs spécificités. Au-delà des aléas de son histoire, il a su défendre une identité à la fois une et plurielle.

L'Organisation des Nations unies elle-même est née de la conviction que le dialogue peut l'emporter sur la discorde, que la diversité est un atout et que les peuples du monde sont bien plus unis par leur destin que séparés par leurs identités.

En novembre dernier, dans le cadre de l'Année des Nations unies pour le dialogue entre les civilisations, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté un programme mondial pour le dialogue entre les civilisations. L'article premier de ce programme stipule que ce dialogue « correspond à un désir commun d'apprendre, de découvrir et d'étudier des hypothèses, de mettre en évidence des interprétations communes et des valeurs fondamentales et de faire se rencontrer des perspectives diverses ».

En quoi le dialogue entre les civilisations ou le dialogue des cultures est-il utile ?

Premièrement, c'est une réponse appropriée et nécessaire à l'idée de plus en plus souvent évoquée d'un choc inévitable des civilisations. Adopter cette idée serait tomber dans le piège de ceux qui cherchent à soulever les peuples les uns contre les autres en exagérant leurs différences religieuses et culturelles et en instillant la peur.



Un autre scénario pour l'avenir est possible : une communauté mondiale respectant la diversité et s'appuyant sur des valeurs universelles. La Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'Homme offrent une base commune de valeurs et de principes reconnus de tous.

Deuxièmement, le dialogue permet de trouver des terrains d'entente pour s'attaquer aux problèmes de plus en plus nombreux exigeant des solutions mondiales. Qu'il s'agisse de la dégradation de l'environnement, de l'épidémie de sida, du terrorisme ou de la criminalité transnationale, aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut faire front seul, en comptant uniquement sur ses propres ressources. Mais nous pouvons faire beaucoup en unissant nos forces.

Troisièmement, le dialogue peut nous aider à mieux comprendre les causes des conflits et à aplanir la voie vers la paix. Trop souvent, les griefs qui sont à l'origine de conflits sont occultés par des discours tendant à déformer l'histoire et à l'utiliser abusivement pour aggraver les divisions et les antagonismes entre communautés. Bien sûr les mots seuls ne suffisent pas à régler les problèmes souvent profonds et très réels qui sont la cause d'un conflit, mais un dialogue véritable, appuyé par des mesures réciproques fondées sur la reconnaissance des griefs et des préoccupations de chaque partie, peut aider les protagonistes à trouver le chemin de la paix.

Ainsi, il est clair que le conflit israélo-palestinien ne sera pas réglé par la force militaire, ni par le recours à des moyens violents quels qu'ils soient. Il faudra en venir à un règlement politique négocié entre les deux peuples sur un pied d'égalité ; un règlement impliquant que deux Etats, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Mais combien de centaines ou de milliers de personnes devront mourir, combien de souffrances et d'épreuves les populations devront-elles encore endurer, avant que les dirigeants des deux côtés aient la clairvoyance et le courage nécessaires pour accepter l'inévitable ? Tous ceux qui ont une influence sur les parties doivent les exhorter à accepter cette vision des choses et à agir en conséquence, pour que les deux peuples connaissent enfin la paix et la sécurité, dans le cadre d'un règlement juste, durable et global du conflit du Moyen-Orient – y compris entre Israël et le Liban, et entre Israël et la Syrie – sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de la terre contre la paix. A cet égard, l'initiative approuvée lors du Sommet de la Ligue arabe tenu à Beyrouth en mars dernier conserve toute son importance.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Tout au long de l'histoire de l'humanité, les cultures et les civilisations se sont interpénétrées et enrichies au contact les unes des autres. Et le fait est que peu d'entre nous, aujourd'hui, peuvent se réclamer d'une seule civilisation. Au contraire, nous mesurons, comme jamais auparavant, que nous sommes les produits de nombreuses cultures et influences ; que notre force est de savoir concilier ce qui est familier et ce qui est étranger ; et qu'une civilisation exclusive et qui se replierait sur elle-même serait vouée à l'échec.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Loin de moi l'idée que nous ne pouvons pas, à bon droit, tirer fierté de notre foi ou de notre héritage particuliers. Nous le pouvons et le devons, sans pour cela haïr ce que nous ne sommes pas.

Le premier principe sur lequel doit se fonder le dialogue que nous recherchons, c'est le respect de l'égalité de toutes les cultures et de toutes les civilisations.

Il impose de reconnaître que la diversité culturelle est source de vitalité et une richesse que nous avons le devoir de préserver. A ce propos, la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée par l'UNESCO en novembre dernier, marque un grand pas vers la reconnaissance du droit à la diversité culturelle et sa prise en compte dans le débat sur la mondialisation, le commerce et la gouvernance mondiale.

Il impose aussi de reconnaître que chacun a un rôle à jouer dans un monde interdépendant et doit pouvoir faire entendre sa voix.

Et parce que rien n'est plus nuisible au dialogue que l'injustice, il impose d'introduire plus d'équité et de justice, plus de solidarité entre les êtres humains.

Lors du Sommet du millénaire en septembre 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté une déclaration ambitieuse qui énonce clairement leurs priorités pour le 21<sup>e</sup> siècle, ainsi que leur volonté de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. Pour traduire ces valeurs et principes en actes, ils ont défini une série d'objectifs visant à libérer l'humanité du besoin et de la peur et à protéger notre planète. Introduire plus de justice, c'est commencer par faire en sorte de réduire de moitié, d'ici à 2015 – comme ils s'y sont engagés – la proportion de la population mondiale qui vit dans la misère, et atteindre les objectifs fixés en matière, notamment, d'éducation, de réduction de la mortalité infantile et maternelle, de lutte contre la faim et contre le VIH/sida.

Chers amis,

Comme l'ONU, la Francophonie contribue par son action à bâtir des ponts entre les peuples et à nourrir le dialogue des cultures et des civilisations. Elle réunit un large éventail de sociétés et de peuples d'origines, de traditions et de convictions très diverses, et est porteuse d'un message fort d'ouverture, de tolérance, de solidarité et de respect de l'autre. L'ONU se réjouit de la coopération étroite établie avec l'OIF dans toute une série de domaines d'intérêt mutuel, depuis le soutien électoral que nos deux organisations ont apporté dans plusieurs pays francophones au cours des dernières années jusqu'à la concertation et l'action conjointe pour la paix, la sécurité et le développement dans l'espace francophone.

Je voudrais terminer en félicitant votre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali qui, fort de sa longue expérience des affaires internationales, y compris comme Secrétaire général de l'ONU, a dirigé l'Organisation internationale de la Francophonie avec dynamisme, créativité et sagesse au cours des cinq dernières années.

Je vous souhaite un débat fructueux et vous remercie de votre attention.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Discours de M. Boutros Boutros-Ghali *Secrétaire général de la Francophonie*

---

### **Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture**

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,  
Mes chers Amis,

Nous sommes en train de vivre un moment très émouvant et très fort de l'histoire de la Francophonie.

Parce que ce Sommet, premier Sommet organisé en terre arabe, est d'abord le Sommet du Liban et du peuple libanais, réconciliés avec la vie, réconciliés avec l'avenir !

Mais c'est aussi le Sommet de l'espoir, dans une région déchirée par les conflits.

Je voudrais donc, ce matin, depuis Beyrouth, dédier du fond du cœur le message de paix de la Francophonie, à ceux de Sabra et Chatila, à ceux de Cana, à ceux qui, à quelques vols de colombe d'ici, continuent de souffrir l'humiliation, la misère, la guerre.

Et j'aimerais que ceux qui entretiennent, par intérêt ou par ignorance, un amalgame inacceptable et dangereux, entre Monde arabe, Islam et terrorisme,

Que ceux qui se contentent, par méconnaissance ou par indifférence, de l'image réductrice d'une Afrique qui ne serait que guerres et misère,

Que ceux qui, par aveuglement ou par volonté hégémonique, estiment, au risque de provoquer un véritable choc des cultures, que mondialisation doit rimer avec occidentalisation,

J'aimerais que tous ceux-là prennent le temps de porter leur regard sur ce que nous, francophones, venus du Monde arabe, d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques, sommes en train de vivre aujourd'hui.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Je veux dire un intense moment de communion, un intense moment de partage, un intense moment de dialogue.

Mais le thème du dialogue des cultures n'est pas seulement, dans mon esprit, le thème privilégié et ponctuel de ce 9<sup>e</sup> Sommet. Il est, avant tout, et de manière permanente, notre façon de vivre la Francophonie, aujourd'hui et pour l'avenir.

Disant cela, il n'est pas dans mon idée de succomber à l'angélisme.

Car il est clair que les intérêts de nos Etats et gouvernements membres se recoupent, mais ne se confondent pas.

Il est clair qu'il y a des motivations dominantes, certes convergentes, voire partagées, mais des motivations qui demeurent distinctes.

Et je dirais : tant mieux ! Parce que c'est précisément dans ces nuances, dans ces différences que l'alliance francophone puise sa force et l'authenticité du dialogue qu'elle entretient entre ses membres.

Un dialogue qui ne saurait s'accommoder d'un consensus de façade, mais un dialogue franc, ouvert à la confrontation des idées, un dialogue respectueux de l'Autre, un dialogue élargi à la société civile, un dialogue porteur d'une vision humaniste et d'un véritable projet politique.

C'est en cela, aussi, que la Francophonie justifie sa vocation à être un laboratoire fécond du monde d'aujourd'hui, de ce monde générateur d'exclusions et d'uniformisation.

Mais n'oublions jamais que notre communauté s'est construite, voilà plus de trente ans, autour d'une langue commune et sur un socle de valeurs partagées, des valeurs dont l'Organisation internationale de la Francophonie, certes, n'a pas le monopole, mais des valeurs qu'elle a vocation à incarner, dans le monde d'aujourd'hui, plus qu'hier encore.

Parce que la langue qui nous unit, est devenue, au fil des transformations de notre organisation, bien plus qu'un puissant moyen de rencontre :

Elle est devenue une langue de coopération pour une meilleure insertion de tous dans la mondialisation ;

Elle est devenue une langue de médiation pour aider à dénouer les crises et les conflits que traversent, malheureusement, certains de nos Etats membres ;

Elle est devenue une langue de dialogue au service de la démocratie, des droits et des libertés, dans le respect des spécificités historique, politique et culturelle ;

Elle est devenue une langue plurielle, une langue que chaque peuple fait sienne pour l'enrichir aux accents de sa culture, de sa créativité, de son génie propre ;

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Elle est devenue une langue de promotion de la diversité des langues et des cultures qui sont l'âme de notre communauté et la richesse du patrimoine de l'humanité ;

Elle est devenue une langue d'échanges entre les jeunes, les femmes, les universitaires, les chercheurs, les artistes et les organisations non gouvernementales ;

Elle est devenue une langue de concertation et de propositions, en marge et au sein des grandes conférences internationales où se joue le devenir de notre planète commune ;

Elle est devenue une langue d'ouverture aux autres espaces linguistiques, aux autres aires culturelles, aux autres organisations internationales.

Au fil des années, sans rien renier de l'esprit de Niamey, la Francophonie est sortie de son monde pour s'inscrire dans le monde !

Et je voudrais vous dire, aujourd'hui, au terme de mon mandat, combien je suis fier d'avoir présidé aux destinées de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Certes, cette organisation est une toute jeune organisation, une organisation encore imparfaite dans son fonctionnement, une organisation que nos chefs d'Etat et de gouvernement doivent donc, au cours de ce 9<sup>e</sup> Sommet, guider et accompagner dans son processus de maturation.

Mais elle a déjà amplement démontré qu'elle avait beaucoup à offrir à ceux, toujours plus nombreux, qui nous rejoignent ;

Qu'elle avait, aussi, vocation à délivrer des messages forts.

Message de paix !

Car nous sommes dans un monde où tous les conflits ne se valent pas !

Message de solidarité !

Car nous sommes dans un monde où un homme ne vaut pas un autre homme, où une région ne vaut pas une autre région, où un continent ne vaut pas un autre continent.

Et nous aurons franchi un grand pas quand nous aurons compris que les pandémies, la misère, les conflits qui sévissent ailleurs aujourd'hui, seront nos fléaux demain.

Quand nous aurons compris qu'il ne suffit pas, face à la nouvelle pauvreté, de vouloir pratiquer l'assistance paternaliste d'antan, et ce, au moment où l'Afrique se saisit de son destin !

Message d'une communauté de destins !

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Pour que l'agenda mondial ne soit plus confisqué par les plus puissants, mais qu'il soit défini par tous, dans une approche multilatérale.**

**Pour que la légalité internationale reprenne tous ses droits dans un monde véritablement multipolaire, et ce au moment où certains Etats s'engagent avec force et conviction pour que le Conseil de sécurité garde la responsabilité fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.**

**Message, enfin, de tolérance et de dialogue entre les cultures et les civilisations.**

**Et ce dernier message prend, ici, à Beyrouth, une force singulière, car le Liban, par son appartenance géopolitique et culturelle au monde arabe, par son ouverture au reste du monde, le Liban, où se sont rejointes en s'entremêlant harmonieusement les communautés, les religions et les cultures, est bien plus qu'un pays, il est un symbole !**

**Il est une invitation, aujourd'hui, à retrouver, ici et ailleurs, ce qui nous unit, à savourer ce qui nous distingue, à dépasser ce qui nous sépare !**

**Alors vive Beyrouth !**

**Vive le Liban !**

**Et vive la Francophonie !**

**Allocutions prononcées à  
la cérémonie d'ouverture des travaux  
de la conférence**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Allocution du Très Honorable Jean Chrétien *Premier Ministre du Canada*

---

### **Allocution de passation de présidence**

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etats, de gouvernement et chefs de délégation,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

**D**epuis la 8<sup>ème</sup> conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage tenue à Moncton en septembre 1999, le Canada a eu l'honneur d'occuper la présidence du Sommet de la Francophonie. A cause des malheureux événements du 11 septembre 2001, nous avons conservé cette présidence pendant une année supplémentaire.

Tel que le précise le projet d'ordre du jour de notre Conférence, au terme du mandat confié à mon pays, le Canada, je dois maintenant procéder à l'ouverture solennelle de nos travaux.

Avant de transmettre la présidence à Monsieur Emile Lahoud, Président du Liban, je tiens à exprimer à tous les pays membres de la Francophonie, ainsi qu'à son Secrétaire général, ma plus sincère reconnaissance pour l'appui indéfectible que nous avez accordé au Canada pendant toute la durée de son mandat comme président du Sommet et président de la CME. Mes meilleurs vœux de succès vont à ce premier Sommet du 21<sup>ème</sup> siècle, le 9<sup>ème</sup> de notre Organisation.

Je saisis cette occasion pour exprimer en notre nom à toutes et à tous nos plus sincères félicitations à notre hôte le Président du Liban et pour lui dire qu'il peut compter sur notre appui le plus total pendant nos travaux qui débutent et tout au cours de son mandat.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Allocution de S.E. le Général Emile Lahoud *Président de la République libanaise*

---

### **Allocution d'ouverture des travaux**

Messieurs, les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,

Je remercie chaleureusement en votre nom à tous, le Premier Ministre Jean Chrétien, qui a assuré la présidence de notre Conférence au cours de ces 3 dernières années.

Je remercie au nom du Liban tous les pays qui nous ont accompagnés dans la préparation de ce IX<sup>e</sup> Sommet dont il me revient de conduire les travaux à présent.

C'est la première fois que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage se réunissent en terre arabe et cette joie est d'autant plus grande que mon frère et ami Abdel Aziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, participe pour la première fois, en réponse à l'invitation personnelle que je lui ai adressée, à un Sommet francophone.

L'histoire retiendra que c'est à Beyrouth, et sous l'égide du dialogue des cultures, que la Francophonie s'est enrichie de la présence d'un grand pays qui sait à quel point il est le bienvenu parmi nous.



**Allocution prononcée à l'occasion de  
l'adhésion de la République slovaque  
à la Conférence des chefs d'Etat et  
de gouvernement des pays ayant  
le français en partage**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Allocution de S.E. M. Rudolf Schuster *Président de la République slovaque*

---

### **Allocution à l'occasion de l'adhésion de la République slovaque à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage**

Messieurs les Présidents,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs,

**C**'est pour moi un honneur et un plaisir de participer à ce Sommet de la Francophonie en qualité de Président de la République slovaque qui est une civilisation de plus de mille ans historiquement, mais un pays souverain depuis dix ans seulement.

Je saisis cette opportunité unique pour exprimer mes remerciements personnels et sincères aux plus hauts représentants des pays membres de cette communauté de prestige pour avoir officiellement reconnu le statut d'observateur pour notre pays.

La République slovaque, en tant que carrefour géopolitique européen, est une société multiethnique et, par conséquent, multiculturelle. Notre effort de participer activement à la construction de la démocratie, du développement durable, de la diversité culturelle et de la tolérance est confirmé par l'intérêt à travailler au sein de cette communauté enrichissante de la Francophonie.

En Slovaquie, nous voyons la Francophonie comme une préfiguration du renforcement de la solidarité internationale, de la compréhension et de la coopération. La Francophonie représente pour nous un appel à participer au traitement des problèmes compliqués actuels liés à la mondialisation, comme le développement durable et la prospérité, le respect des droits de l'Homme, la coopération économique et culturelle. Comme vous, nous sommes convaincus que les idées porteuses de la Francophonie donnent une réponse aux phénomènes négatifs accompagnant la mondialisation, les épiphénomènes comme le terrorisme, la discrimination raciale, religieuse, culturelle ou celle des minorités nationales ou encore l'inégalité économique.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Comme vous, nous considérons le développement d'un dialogue politique, économique et culturel comme la seule voie digne et possible de la communication et de l'avancement pacifique de la civilisation du monde entier.

Je voudrais, au nom de tous les habitants de la République slovaque, vous remercier une nouvelle fois de cette manifestation de confiance et vous assurer que la Slovaquie deviendra un participant actif de la mise en œuvre des objectifs humanistes de la démocratie, du développement durable, de la diversité culturelle et de la solidarité internationale, qui sont des manifestations si caractéristiques et dignes d'être suivies de l'activité de la Communauté francophone.

Je vous remercie de votre attention.

## **Exposés liminaires**



## **Bilan et avenir de la Francophonie**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Exposé liminaire de S.E. El Hadj Omar Bongo *Président de la République gabonaise*

---

### **Introduction du thème « Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération et financement de cette coopération »**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

**P**renant la parole à ce stade de nos travaux, mes premiers mots seront de gratitude pour le Liban, pays hôte de notre IX<sup>e</sup> Sommet. Ce Liban, symbole vivant du dialogue des cultures, creuset de civilisations multiples, a su nous offrir son hospitalité à travers un accueil particulièrement chaleureux.

Je voudrais dire ensuite que la présente Conférence doit nous permettre d'accorder notre vision de la Francophonie avec les nouvelles ambitions du Troisième Millénaire.

Dans un monde où prédomine l'interdépendance des sociétés, et dont les acteurs politiques sont de plus en plus des partenaires, la globalisation oriente l'humanité vers une communauté de destin.

La Francophonie se doit à son tour d'intégrer cette donne pour l'inscrire au service de la coopération fondée sur les valeurs d'égalité, de solidarité et de partage.

Elle dispose, pour ce faire, d'un outil essentiel, à savoir une langue. Nous ne devons pas avoir honte de nous en servir partout où l'on débat des affaires du monde.

Cette langue jouit d'un statut international et d'un rayonnement particuliers qu'il nous faut à tout prix sauvegarder et assumer.

Cette obligation devrait notamment se traduire par l'aménagement d'une coopération entre nos institutions techniques spécialisées dans la formation de haut niveau, dont tous nos pays ont tant besoin.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le thème relatif aux Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération couronne le processus d'évaluation des opérateurs et des programmes décidé par le Sommet de Moncton.

Le Comité de Suivi mis en place nous livre ses résultats, sous forme de grandes recommandations.

De ces recommandations, se dégage une approche globale. C'est une approche qui correspond à une nouvelle vision stratégique pour la Francophonie. Nous mettrons tout en œuvre pour l'inscrire dans les faits.

A cet égard, aux domaines traditionnels de la coopération francophone, tels que la culture, l'éducation, la promotion de la jeunesse, la promotion de la paix, doivent s'ajouter tous ceux qui nous interpellent aujourd'hui.

Il s'agit :

- du développement durable,
- de la bonne gouvernance,
- de la lutte contre la pauvreté,
- du combat contre les grandes endémies dont celle du sida.

Les missions de la Francophonie en matière de coopération sont donc appelées à se développer et à s'étoffer. Elles nécessitent une plus grande efficacité des actions qu'elles doivent mobiliser.

A cette fin, la prise en compte du long terme justifie la proposition d'aménagement d'un cadre stratégique décennal.

Il nous est proposé en outre, de faire passer le cycle de programmation des opérateurs de deux à quatre ans.

Enfin, les nouvelles orientations préconisent qu'un effort significatif soit consenti pour doter notre Organisation, en ressources humaines et financières conséquentes.

C'est là, assurément, le prix à payer pour qu'elle accède à l'âge de la maturité.

Je souhaite donc que les échanges que nous allons avoir autour de ces orientations dont je viens de vous faire très brièvement l'économie, nous permettent de déboucher sur des conclusions concrètes.

Je vous remercie.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Exposé liminaire de S.E. M. Hervé Hasquin**  
*Ministre-Président du*  
*Gouvernement de la Communauté française de Belgique*

---

**Introduction du thème « Orientations stratégiques de la Francophonie en matière de coopération et financement de cette coopération »**

Monsieur le Président de la République,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs,

Ce Sommet constitue, nous en sommes tous convaincus, une opportunité unique pour la Francophonie.

Nous avons eu raison de tenir bon : après un report et des craintes renouvelées d'annulation, le simple fait que ce Sommet se tienne ici, à Beyrouth, pour la première fois dans un pays arabe, constitue en soi un signe d'ouverture essentiel. Il s'agit aussi d'un message fort à un moment où, partout dans le monde, les extrémistes de tous bords s'échinent à diviser, à faire peur et à opposer encore davantage les peuples et les nations entre eux. Qu'il me soit permis de réaffirmer ici, plus que jamais, l'aspiration de notre Organisation et de ses membres à la promotion de la paix, tant à l'intérieur qu'en dehors de nos frontières, et au dialogue interculturel.

Je précise à ce propos que le dialogue entre les religions – abordé ce matin par le chef de la délégation tunisienne – doit être élargi aux personnes qui, comme moi, n'ont pas de religion.

Permettez-moi également dans ce propos introductif, de souligner l'événement majeur que constitue la présence de l'Algérie à ce Sommet. Sans l'Algérie, la Francophonie était en effet incomplète.

Je pense qu'il est important que nous agissions tous aux niveaux qui sont les nôtres. Et justement, il est essentiel de nous accorder sur l'échelon auquel, sur le plan international, nous souhaitons voir agir une institution dont la principale caractéristique est le partage d'une langue et d'une série de valeurs – ce dernier point



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

ayant été particulièrement mis en exergue au Symposium de Bamako. Toute institution publique se doit, pour améliorer sa propre efficacité, de procéder à une évaluation régulière de ses actions.

En affirmant des ambitions plus larges que par le passé, la Francophonie suscite des attentes de plus en plus nombreuses, parfois au-delà de ses moyens ou de ses capacités de réponse.

Nous sommes d'ailleurs les premiers à appeler de nos vœux cette Francophonie crédible et efficace, aussi bien dans ses initiatives politiques que dans ses actions de coopération.

Je dis bien les unes et les autres, dans la complémentarité et non dans la confusion.

Ne nous mettons pas en effet dans cette situation impossible de devoir choisir entre l'affirmation politique de la Francophonie d'une part, et ses projets concrets en matière de coopération d'autre part.

Relisons la Charte ; elle est parfaitement claire quant à nos objectifs :

1. Aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme ;
2. Intensifier le dialogue des cultures et des civilisations ;
3. Rapprocher les peuples par leur connaissance mutuelle ;
4. Renforcer la solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies.

Tout ceci bien sûr au départ d'un élément essentiel, le partage d'une langue.

En ce qui concerne les deux premiers objectifs, qui nous tiennent particulièrement à cœur dans le contexte international troublé qui est le nôtre aujourd'hui, je crois pouvoir affirmer que nous disposons désormais d'une vision commune solide, aussi bien sur les principes que sur les priorités d'action.

Je me réfère, bien entendu, à la Déclaration de Bamako pour ce qui concerne les questions de démocratie, de droits et de libertés, et aux textes de Cotonou – enrichis par les travaux du présent Sommet – pour ce qui regarde le champ culturel et linguistique.

Je considère, comme beaucoup, que le Symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, tenu à Bamako du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2000, a été un réel succès et un moment fort d'affirmation politique. La définition en commun des principes qui fondent la démocratie et qui doivent guider la coopération francophone en cette matière, constitue une étape décisive du développement de la Francophonie. Il appartient à notre Sommet, sans saupoudrage ni dispersion, d'acter et de concrétiser les acquis de Bamako, en insistant une fois de plus

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

sur le fait qu'il s'agit moins de « juger » les manquements de certains pays que d'aider et d'accompagner.

Je plaide donc fortement pour que la Déclaration et le Plan d'action de Bamako soient adoptés, reconnus et appliqués sans réserve.

Quant à la Déclaration et au Plan d'action de Cotonou, fruits d'un travail en profondeur mené par notre Agence intergouvernementale, ils constituent notre « feuille de route » en matière culturelle pour les 10 années à venir.

Qu'il me soit permis de souligner, sur le plan culturel, les liens de plus en plus forts entre francophonie et francophilie ; la langue française continue en effet à s'ouvrir à des non francophones « de souche ». Le symbole de cette ouverture, au niveau médiatique, est bien entendu TV5, désormais reformatée avec une ambition et une dimension nouvelles.

Notre troisième objectif commun (« Aider au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ») rejoint incontestablement le thème du présent Sommet. Il nous rappelle aussi que les destinataires ultimes de nos actions sont les peuples que nous représentons.

A ce titre n'avons-nous pas à mieux reconnaître cette « société civile » francophone, dont on oublie parfois qu'elle a été un des moteurs principaux de la construction de la Francophonie ? N'avons-nous pas à définir une relation nouvelle avec les associations, les organisations non gouvernementales, les milieux scientifiques, etc., à l'instar du renforcement du lien avec l'Assemblée parlementaire, désormais invitée – je m'en réjouis – à s'exprimer dans cette enceinte ?

Notre quatrième objectif concerne la solidarité par la coopération. Le citer en dernier lieu ne signifie pas qu'il soit le moins important, bien au contraire.

N'oublions pas que, sur 48 pays recensés comme « moins avancés », pratiquement la moitié (23) sont francophones. Et lorsque l'on regarde les indices du développement humain, c'est au sein de notre famille francophone qu'apparaissent les écarts les plus flagrants.

A cet égard, je confirme ici, en plein accord avec le Gouvernement fédéral de la Belgique, que l'ensemble des entités belges, fédérale comme fédérées, atteindront d'ici 2010 l'objectif de consacrer à la coopération 0,7% du P.I.B.

Je ne suis pas de ceux qui émettent des doutes sur l'opportunité de développer une coopération multilatérale francophone en matière d'économie, d'énergie ou d'environnement. Ce n'est pas parce que nous éprouvons parfois des difficultés à formuler de bonnes réponses dans ces domaines que les défis cessent d'exister.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Au contraire, la Francophonie reste plus que jamais interpellée sur les questions de coopération et de développement durable. Si d'aventure nous venions à l'oublier, nos partenaires du Sud sont là pour nous le rappeler.

Il n'est par conséquent que logique de consacrer à ces questions une part substantielle du temps qui nous sépare de Ouagadougou.

Mais attention, prenons garde aux risques de dispersion. Abordons ces questions en nous focalisant uniquement sur ce qui est porteur de valeur ajoutée francophone et ayons la simplicité ou la modestie de laisser à d'autres ce qu'ils font mieux que nous. Pour être efficaces, nous devons pouvoir cibler sur l'éducation, par exemple, qui est le préalable du développement.

La Conférence ministérielle vient d'approuver un Plan d'action que nous nous apprêtons à confirmer. Il arrête le principe d'un cadre stratégique sur 10 ans et un rythme de programmation sur 4 années au lieu de 2. L'objectif est sans ambiguïté : resserrer, rendre plus efficace, rendre plus visible.

La concertation francophone dans le cadre de grands rendez-vous internationaux répond incontestablement à une évolution de la Francophonie vers un rôle plus stratégique.

Ici aussi, soyons lucides. Ne croyons pas qu'il nous sera possible de tout faire.

Il y aura en effet des cas où la concertation francophone aura ses limites, par exemple en raison de nos appartenances respectives à d'autres groupements régionaux ou supranationaux. Nous ne pouvons pas faire comme si ces instances n'existaient pas, ou comme si elles ne nous liaient pas à une série d'engagements plus ou moins contraignants.

En revanche, la concertation francophone se révélera porteuse de valeur ajoutée dans des domaines comme l'éducation, la société de l'information ou la diversité culturelle. Je suis même persuadé qu'en sélectionnant bien les enjeux, nous serons capables de transcender un certain nombre de clivages traditionnels. Dans ce domaine précis, autant que sur le plan de la défense des libertés et des droits de l'Homme, il existe une plus-value francophone réelle, que nous devons pleinement développer.

L'exemple de la diversité culturelle n'est pas choisi au hasard. Nous en parlerons sous un autre point de l'ordre du jour. J'en appelle pour ma part à une expression forte et consensuelle de notre Sommet en faveur d'un instrument juridique international contraignant sur la diversité culturelle qui soit à la fois une source d'impulsion de nos politiques culturelles et une alternative spécifique et crédible aux règles existantes du commerce international.

Il faut mettre en place, sans porter atteinte à la libre circulation des services et des biens en général, une convention internationale qui garantisse nos capacités à mettre en



œuvre nos politiques culturelles, qui consacre la circulation de nos services et biens culturels comme un principe de diversité et, enfin, qui nous protège des incidences négatives que peuvent entraîner sur ce secteur les règles traditionnelles du commerce international.

Qu'il me soit permis de conclure, sur ce point, par l'expression d'une préoccupation sur le suivi de cette problématique.

Nous sortirons d'ici, j'en suis convaincu, avec la conviction qu'il convient d'aller de l'avant. Mais si nous ne voulons pas voir s'éteindre cette conviction il est essentiel que nous quittions Beyrouth avec le sentiment que le travail se poursuivra sans délai. Les échéances de 2004, en matière de commerce international, ne nous permettent en effet pas de relâcher nos efforts.

Afin que le défi lancé à l'UNESCO se réalise dans les meilleures conditions, je vous suggère qu'à la réunion ministérielle de Lausanne, la Francophonie soit en mesure de proposer un texte. Les contours de ce dernier seraient déjà amplement définis de manière à ce que, dans la foulée de son Comité exécutif, l'UNESCO puisse s'en saisir et le soumettre aux autres membres.

A cet effet, je propose que se constitue, au sein de notre Communauté, un groupe de travail associant notre Secrétaire général et l'Administrateur général. Sa mission serait de finaliser les acquis des réunions du RIPC et les diverses réflexions que nous avons les uns et les autres menées.

Vouloir se positionner dans une perspective plus stratégique ne signifie pas un éloignement des réalités concrètes. En effet, c'est souvent à travers ses réalisations de terrain que l'Agence et nos autres opérateurs sont connus et appréciés.

Je suis pour ma part persuadé qu'il est non seulement possible, mais aussi plus efficace de conjuguer l'exigence d'une action plus stratégique et un souci d'impact concret, par l'appui multilatéral à la conception des politiques, par des projets-pilotes reproductibles, par l'échange d'expériences et le partenariat...

Pour conclure, s'agissant de l'évaluation externe de l'Agence intergouvernementale, je voudrais souligner d'abord le côté constructif de l'exercice. L'évaluation a montré le bien fondé de la réforme de l'Agence. Qu'il me soit permis au passage de saluer l'ensemble des gouvernements pour la confiance qu'ils n'ont cessé de manifester à l'égard de mon compatriote Roger Dehaybe et de son équipe.

Je vous invite à confirmer notre accord sur les recommandations qui nous sont soumises en suivi de l'évaluation externe de l'Agence.

Je crois qu'en outre, nous devons, d'ici le prochain Sommet, mesurer leur impact et l'opportunité éventuelle d'approfondir la réflexion sur le fonctionnement de nos Instances, sans remettre en cause nos textes fondateurs.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dans le même esprit, il me semble que nous ne faisons pas assez pour stabiliser le financement de la coopération multilatérale francophone. Ne pouvons-nous décider l'application immédiate d'une limitation à 30% de la proportion de crédits liés au sein des contributions volontaires ? Ne pouvons-nous fixer ici et maintenant un délai contraignant pour l'élimination totale de ces crédits liés, compte tenu des garanties que l'Agence nous donne quant à la mise en œuvre transparente de la programmation ?

Je m'en voudrais d'être plus long.

Je vous remercie de votre attention.

## **Le dialogue des cultures**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Exposé liminaire de S. A. Royale le Prince Moulay Rachid *du Royaume du Maroc*

---

### **Introduction du thème « Le dialogue des cultures »**

Monsieur le Président de la République libanaise,  
Altesse,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Excellences,  
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,  
Honorables délégués,  
Mesdames et Messieurs,

**J**e tiens tout d'abord à remercier Son Excellence le Président de la République libanaise, notre frère le Général Emile Lahoud, ainsi que l'ensemble des autorités libanaises et le peuple libanais pour la chaleur de leur accueil et de leur hospitalité.

Permettez-moi de vous dire le regret de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui. Sa Majesté m'a chargé de vous transmettre ses plus chaleureuses salutations, ainsi que ses vœux de succès pour les travaux de cette réunion de l'Organisation internationale de la Francophonie.

C'est avec un très vif plaisir que nous nous retrouvons à Beyrouth aujourd'hui : d'abord, en tant que membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie, nous sommes heureux de retrouver la famille francophone et de voir se reformer ce cercle d'amitié chaleureux qui se constitue à chacune de nos rencontres. Ensuite nous sommes heureux et fiers que cette rencontre se tienne, pour la première fois, dans un pays arabe frère, le Liban, à Beyrouth, cette ville, symbole du multiculturalisme.

Nous sommes sensibles à cette marque de considération à l'égard du monde arabe et nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est ainsi offerte d'exalter, en terre arabe, l'esprit d'ouverture et de dialogue qui préside au projet de la Francophonie.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Parler du « dialogue des cultures » en ces temps troublés n'est pas chose aisée. Nous vivons parfois des moments où les événements peuvent nous faire douter de la capacité des hommes à vivre en paix et à résister aux tendances destructrices. Partout chaque jour, nous constatons qu'il est toujours plus facile de haïr que d'accepter, de détruire que de construire.

Dialogue des cultures, certes, mais culture du dialogue d'abord. Le Saint Coran nous enseigne que les peuples et les nations doivent apprendre à se connaître mutuellement. La méconnaissance, l'ignorance engendrent la méfiance et la peur. Pour ne pas craindre son voisin, pour ne pas le diaboliser, il faut le connaître. L'ignorer, ignorer sa culture, c'est s'exposer à nourrir toutes sortes de préjugés et de fantasmes qui se dressent comme autant de barrières devant la compréhension et le respect mutuels.

Notre présence ici, aujourd'hui, est mue par notre conviction que le dialogue est le remède approprié contre cette ignorance.

Le dialogue des cultures, qui consacre le droit à la différence et le respect de celle-ci, est le meilleur moyen d'éliminer les obstacles qui entravent la compréhension et la cohabitation entre les différentes cultures.

Or, nous tous aujourd'hui, par le fait même que nous sommes différents et que nous siégeons pourtant ensemble autour d'une même table pour défendre des valeurs communes, nous savons que la différence, les différences, sont une richesse et que la diversité culturelle n'implique aucune hiérarchie entre ces cultures. La différence ne doit pas, fatalement, mener à l'affrontement, ni engendrer l'hostilité.

La diversité culturelle et le respect des cultures différentes ne s'opposent pas à l'existence de principes universels ; les différences culturelles résident dans les modalités définies par chaque peuple, au cours de son histoire, pour exprimer des valeurs qui sont en réalité communes à tous et universelles.

La menace contre laquelle nous devons nous prémunir n'est pas tant le risque d'un choc des civilisations, ou d'une guerre des cultures. Si guerre il y a, elle oppose en fait la culture et l'ignorance. Le véritable danger ne peut provenir, en effet, que du vide culturel, source d'ignorance et d'amalgames. Nous devons faire de la lutte contre l'acculturation, nous tous - gouvernants, intellectuels, mass media, société civile - notre combat de tous les jours.

De même, l'inégale répartition des richesses, les grands écarts de développement sont des facteurs de troubles. Le sentiment d'injustice et les frustrations qui en résultent sont le ferment qui nourrit les dérives les plus graves et les fanatismes destructeurs. Réduire la pauvreté est donc, plus qu'une nécessité, un devoir, pour éloigner les extrémismes.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Le rôle de passerelle de la Francophonie entre les peuples et les cultures peut servir de modèle. La force de la Francophonie réside dans son affirmation simultanée de la langue française comme « pont » entre les cultures et les peuples, du multilinguisme et du respect de chaque culture. Ce lien linguistique permanent, entre notre unité et notre diversité, fait de l'espace francophone un forum unique, en ce qu'il rend possible un dialogue des cultures, sans aliéner ni l'identité nationale ni la personnalité religieuse.**

**Je vous remercie de votre attention.**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Exposé liminaire de S.E. M. Bernard Landry *Premier Ministre du Québec*

---

### **Introduction du thème « Le dialogue des cultures »**

Monsieur le Président,

**D**ans un monde qui vit sous la menace de la violence, le dialogue des cultures est une nécessité. Il porte le germe de la stabilité et de la paix mondiale. Il constitue en soi le défi politique le plus exigeant. Et ce Sommet en est l'incarnation même. Saluons l'initiative du Liban de nous avoir donné un thème qui touche le fond des choses.

Car le Liban, carrefour des civilisations, ayant vécu les affres d'un conflit civil, ne connaît que trop bien l'importance vitale du dialogue à l'intérieur de la nation ; il connaît aussi le lourd tribut à payer lorsque, dans un pays, on laisse la force prendre le pas sur le dialogue.

La Francophonie fait honneur au Maroc et au Québec en leur demandant d'introduire le thème du Sommet, le dialogue des cultures. Je le fais volontiers à la suite de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid que je remercie d'avoir si bien amorcé notre discussion.

Aujourd'hui, je ne parlerai pas de l'interculturalisme, c'est-à-dire des rapports entre groupes à l'intérieur d'une même société. Je parlerai plutôt de ce dialogue, à l'échelle mondiale, entre les cultures, les peuples, les pays, que Léopold Sédar Senghor rêvait de voir s'établir, à l'aube du troisième millénaire, un dialogue, écrivait-il, porteur d'une « Nouvelle Renaissance ». Et je parlerai ensuite de cette grande mobilisation proposée à la Francophonie en vue de l'adoption, rendue nécessaire dans le contexte de la mondialisation, d'un instrument international sur la diversité culturelle.

#### *La diversité culturelle et le dialogue des cultures*

Les philosophes ont souvent avancé que les sociétés, comme les hommes, sont en lutte constante pour la reconnaissance. La négation de la dignité de l'autre, c'est le

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



monologue, source de conflits. Le dialogue doit prendre le pas sur le monologue, sans pour autant glisser vers la cacophonie. A mes yeux, c'est ainsi qu'entre ces deux extrêmes générateurs de conflits, naîtra un monde véritablement multipolaire. Un monde dans lequel le dialogue primera sur la force. Un monde dans lequel la diversité des cultures sera vue comme richesse spirituelle et non comme une nuisance à l'accroissement du commerce international.

Le penseur québécois Fernand Dumont aimait rappeler que les êtres humains interprètent l'univers entier à partir de leur culture. La culture est le point d'ancrage, « le lieu de l'homme », en même temps que son « horizon ».

Comme vient de le dire son Altesse Royale, il y a des liens à établir entre la défense des cultures particulières et le respect, indispensable à nos yeux, des principes universels : ainsi, la diversité culturelle ne saurait cautionner des pratiques contraires à la charte des droits de l'Homme des Nations unies. Nous devons aussi nous sentir liés par la Déclaration de Bamako qui proclame que, « pour la Francophonie, il n'y a pas de mode d'organisation unique de la démocratie et que, dans le respect des principes universels, les formes d'expression de la démocratie doivent s'inscrire dans les réalités et spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque peuple ».

#### *De la convention mondiale*

On sait que la diversité culturelle est menacée en raison de l'impact potentiel que la libéralisation des échanges commerciaux a sur la capacité des Etats et des gouvernements de soutenir une expression culturelle distincte. La vaste majorité des instruments qui régissent le commerce international ignorent la problématique de la préservation de la diversité des expressions culturelles face à une mondialisation croissante de l'économie.

Le Premier ministre de France, Monsieur Jean-Pierre Raffarin, a bien voulu reconnaître publiquement le 9 octobre dernier au moment où il conférait la légion d'honneur à mon prédécesseur que, grâce à son action et à celle du Québec, « un important travail a été mené sur la diversité culturelle qui est à l'origine de la proposition du Président de la République française d'adopter une convention internationale sur cette diversité culturelle qui sera évoquée prochainement à Beyrouth ».

Je tiens à souligner que la Francophonie a elle-même accompli beaucoup pour défendre la diversité culturelle et l'idée d'un instrument international. Dès le Sommet de Maurice, en 1993, à l'époque du combat pour l'exception culturelle au GATT. Puis au Sommet de Moncton, en 1999, dont la Déclaration finale affirme : « Convaincus que les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique, nous affirmons le droit pour nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent ». A Cotonou, en juin 2001, les ministres participant à la III<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie sur la Culture ont adopté une Déclaration par laquelle ils conviennent « que la Francophonie doit appuyer le principe d'un cadre réglementaire international à caractère universel favorable à la promotion de la diversité culturelle ».



Ce sont là des progrès significatifs réalisés grâce à la Francophonie politique, et je ne peux que saluer l'effort accompli par son Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, de rapprochement entre la Francophonie et les grandes aires culturo-linguistiques, nommément arabophone, hispanophone, et lusophone. De même, je veux souligner la qualité et l'importance de la contribution de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au progrès de nos grands débats. Ce rôle politique fait de la Francophonie l'antidote à un monde unipolaire.

Ce combat est celui de la Francophonie, mais aussi d'autres organisations comme le Réseau international sur les politiques culturelles (RIPC), qui a été mis en place à l'initiative du gouvernement du Canada. Le combat s'est poursuivi à l'UNESCO qui, le 2 novembre 2001, lors de la 31<sup>e</sup> session de sa conférence générale, adoptait une Déclaration sur la diversité culturelle.

Pourquoi cette Déclaration ne suffit-elle pas ? Pourquoi faut-il encore un cadre réglementaire universel contraignant, qui pourrait prendre la forme d'une convention mondiale sur la diversité culturelle ?

A l'échelle internationale, les instruments juridiques à vocation culturelle existants sont, pour plusieurs, non contraignants, alors que les accords de commerce international favorisant la libéralisation progressive du commerce de tous les biens et services, eux, sont contraignants.

Il faut souligner qu'il existe un déséquilibre regrettable des échanges culturels sur le plan international, déséquilibre qui concerne les échanges culturels des pays développés entre eux, mais encore plus les échanges culturels entre les pays développés et les pays en voie de développement. Aussi, la convention devrait-elle contenir des dispositions spécifiques favorables aux pays en développement pour leur permettre de soutenir leurs propres industries culturelles. Car le déséquilibre des échanges culturels fait partie de ces écarts de développement facteurs de troubles contre lesquels son Altesse Royale a raison de nous mettre en garde.

Cette idée de convention, et ses objectifs fondamentaux, nous rallient tous autour de cette table. Si cet instrument doit être abrité dans une enceinte internationale, ne doit-on pas admettre que l'UNESCO paraît la plus légitime ? Le Directeur général de l'UNESCO, Monsieur Matsuura, n'a-t-il pas souhaité que la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle puisse « revêtir un jour la même force que la Déclaration universelle des droits de l'Homme » ?

Mesdames, Messieurs,

Voici, dit en quelques mots, le défi politique que nous devons relever ensemble ici à Beyrouth. Dans ce cheminement vers une convention mondiale ayant force de loi, il y aura bien sûr d'autres étapes et le Ministre-Président Hasquin nous le rappelait avec force dans son intervention. Et la Francophonie devra impérativement se donner les moyens d'intervenir, à chacune de ces étapes, pour faire en sorte que, comme le disait



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

si justement le Président Jacques Chirac à Johannesburg, la culture « s'impose peu à peu, comme le quatrième pilier du développement durable aux côtés de l'économie, de l'environnement et de la préoccupation sociale ».

Enfin, on ne peut parler de la diversité culturelle et du dialogue des cultures sans évoquer la langue. Notre langue partagée, le français, parlé sur cinq continents, est l'une des rares langues qui ait une authentique vocation à l'universel.

C'est à la fois le mélange et la juxtaposition des langues et des grandes aires linguistiques qui fait la beauté du monde. C'est en quelque sorte la « lumière qui s'ajoute à la lumière », pour paraphraser le grand poète libanais Salah Stétié. Porter ombrage à cette diversité, à cette luminosité, c'est en définitive, appauvrir l'humanité.

Il viendra un temps, souhaitons-le, où le monde comprendra également que les armes, elles aussi, appauvrissent. Et surtout, que la restauration du dialogue des cultures est le plus sûr moyen d'empêcher les extrémismes de se substituer à notre volonté de vivre dans un monde meilleur.

## **Volet économique**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Exposé liminaire de S.E. M. Abdoulaye Wade *Président de la République du Sénégal*

---

### **Introduction du thème « Francophonie, règlement et prévention des conflits : Francophonie et NEPAD »**

Monsieur le Président de la République libanaise,  
Monsieur le Président de la République française,  
Messieurs les chefs d'Etat,  
Altesse Royale,  
Mesdames, Messieurs les chefs de gouvernement,  
Mesdames, Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames, Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs,

**J**e voudrais, avant tout, vous remercier tous de l'expression particulièrement amicale et forte de votre compassion et de votre solidarité en mon endroit et celui du peuple sénégalais, suite à la tragédie du naufrage du navire *le Joola* qui a frappé mon pays. Vos messages ont été pour moi et pour tous les Sénégalais d'un grand réconfort. Dans l'épreuve du destin, le peuple sénégalais a senti autour de lui tous ses amis au premier rang desquels ceux de la Communauté francophone.

Mesdames, Messieurs,

Nous voici donc au Liban ! J'allais dire « enfin ! » puisque ce Sommet auquel nous tenions tant, qui aurait dû se tenir l'année dernière, avait été reporté pour cas de force majeure.

Du Liban, porte d'entrée de l'Orient, adossée au bassin méditerranéen, nous vient à l'esprit, la correspondance millénaire entre le souverain de Byzance et Patriarche de Constantinople, Nicolas le mystique et le Khalif Al-Muktadir.

« Il est vraiment nécessaire d'avoir des relations de fraternité et de communication, sans jamais être mal disposé envers l'autre, à cause du fait que nous sommes divisés selon nos vies, nos professions et nos religions. Nous devons penser et agir ... comme s'il n'y avait pas d'autre nécessité qui nous pressait ».

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Ce message de communion, de tolérance, de dépassement, d'élévation, et de brassage caractérise le Liban, carrefour de vieilles civilisations, et sert aujourd'hui de socle de lancement à une Francophonie riche de sa diversité. Il traduit également, à travers les siècles, toute la charge qui s'attache au nécessaire dialogue des cultures, thème de notre Sommet.

C'est le lieu pour moi d'adresser mes remerciements sincères, au peuple libanais frère, à son Président, pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité généreuse, reflet d'une culture ouverte.

L'excellence des relations entre les peuples libanais et sénégalais illustre parfaitement notre thème aujourd'hui par l'apport inestimable de la communauté libanaise au Sénégal qui s'est harmonieusement intégrée dans le tissu social sénégalais.

Les apports culturels multiples enrichissants, vous aussi, Docteur Boutros Boutros-Ghali, vous les incarnez dans toutes leurs dimensions, vous qui êtes par naissance et par culture, à la croisée des plus brillantes civilisations.

Je voudrais, en cette occasion solennelle, Cher Boutros, vous rendre un hommage appuyé pour le travail accompli à la tête de notre Organisation de la Francophonie et pour les conditions que vous avez créées en faveur de l'épanouissement de la compréhension mutuelle entre les différentes civilisations.

Nécessaire dialogue des cultures, je ne prendrai que l'exemple de la crise ivoirienne, parce qu'elle est la plus récente. Elle a été particulièrement bien illustrée par une belle formule que l'on prête à l'Ambassadeur du Canada : les Ivoiriens ont mis en place un Gouvernement d'ouverture mais sans l'appuyer sur une culture d'ouverture. Cette belle formule est un enseignement que, pour ma part, je retiendrai.

Nous voici donc en plein dans la question de l'actualité du dialogue des cultures.

Bien évidemment le dialogue des cultures est l'unique voie qui permet aux hommes de mieux se connaître et aux civilisations de s'apprécier et de s'enrichir mutuellement. L'interaction des cultures à travers les différentes expressions de la Culture et les réseaux d'échanges, doit générer une culture pan-humaine qui devrait humaniser la globalisation et ne pas la réduire à une mécanique économique, technologique et financière.

Au sein de la Francophonie nous avons déjà commencé cela, au moins, dans les domaines des arts, de la musique, des sports et de l'éducation. D'avoir été sur les mêmes bancs d'école, de lycée ou d'université ou même au sein d'une usine, a tissé des liens indissolubles entre Français et Africains. Certes les conditions ont changé. Mais les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), sont là pour intensifier autrement ces relations ou même en créer. Le Net met aujourd'hui en contact visuel une classe rurale africaine et une classe de la France profonde.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



De manière générale, on pourrait dire que l'humanité est en train de se construire un référentiel culturel, une sorte de creuset des valeurs des différentes civilisations devenues des valeurs universelles. Dans ce sens, on pourra remarquer l'apport de la culture française dans l'architecture de l'état moderne, dans ses mécanismes de fonctionnement et dans les valeurs qui président au choix des hommes et à leur comportement. Valeurs sans lesquelles les institutions ne sont qu'une sorte de moteur inerte sans énergie.

Beyrouth aura lancé un grand mouvement d'enrichissement culturel mutuel en vue d'un apport au référentiel culturel mondial.

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre réunion de New York, il m'avait été demandé d'introduire au Sommet de Beyrouth le sujet « Francophonie, prévention et résolution des conflits ». Avec l'évolution de la situation, l'adoption du NEPAD, le développement et l'importance prise par celui-ci dans la vie africaine, il m'a été suggéré de parler plutôt de « Francophonie et NEPAD ».

J'ai pris le parti de parler des deux car ils ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. La Bonne Gouvernance, la paix et la stabilité étant inscrits sur le fronton du NEPAD, les deux sont liés comme les deux lames d'une même paire de ciseaux. Pour autant que l'on puisse dire que les conflits sont largement liés à l'état de sous-développement, et de dégradation des économies et des sociétés, on peut se hasarder à utiliser une formule brutale : Sans paix pas de NEPAD, sans NEPAD pas de paix. La formule est un peu brutale mais elle exprime, me semble-il, correctement la relation dynamique d'interdépendance entre paix et NEPAD.

La paix, à l'intérieur comme à l'extérieur, c'est d'abord la prévention et la résolution des conflits. Quel rôle peut-y jouer la Francophonie ?

### **I. Francophonie, résolution et prévention des conflits**

Ce n'est pas par hasard que j'ai inversé l'ordre apparemment logique des deux termes du thème pour parler d'abord de résolution des conflits avant de parler de la prévention. Simplement parce que si la prévention était toujours possible, de par son antériorité, il n'y aurait pas de problème de résolution. Ensuite, c'est l'expérience tirée de la résolution des conflits qui prépare les meilleures conditions de la prévention. Autrement dit, la logique applicable à un cas n'est plus valable pour un ensemble de cas qui se succèdent dans le temps et s'étalent dans l'espace.

Si je devais porter une appréciation de notre bilan en matière de prévention et de résolution des conflits, je me hasarderais à dire : des succès malgré tout, mais encore des lacunes à corriger.



### **Résolution des conflits**

Notre continent, l'Afrique, est secoué par une multitude de conflits dont les causes sont multiples et variées. Esquissons, à titre d'analyse et d'enseignement, quelques cas de conflits qui ont secoué l'espace francophone :

#### **1. Madagascar**

Le plus bel exemple est Madagascar. Comme vous le savez, l'un des protagonistes, ne voulait pas une implication d'anglophones dans le conflit. A tort ou à raison mais peu importe puisque tel a été son choix.

Dès le départ un groupe de Présidents francophones a pris l'affaire à bras le corps, travaillant jour et nuit. Peut-être faut-il, pour l'histoire, préciser dès le départ que j'ai été saisi *intuitu personae* mais que j'ai préféré faire appel aussitôt aux collègues, les Présidents Omar Bongo, Laurent Gbagbo, Mathieu Kérékou, et Denis Sassou Nguesso. Le Ministre français des Relations Extérieures s'était joint à nous, en même temps que le Président Chissano, une représentante des Etats-Unis, le Secrétaire général de l'OUA et le représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU. Par la suite, le Président Bongo et moi avons pris l'affaire en main. Après une séance de travail à Libreville avec le Ministre français, nous avons poursuivi la médiation à deux jusqu'à la fin.

L'ignorance et l'entêtement ont failli ruiner nos efforts mais, au bout du compte, ce sont nos conseils de Dakar II qui ont été appliqués.

Alors qu'on s'attendait à tout moment à des confrontations sanglantes, l'affaire de Madagascar s'est finalement terminée de façon pacifique sans effusion de sang.

Disons tout de suite que le succès est dû à la parfaite coordination entre la partie africaine, les Etats-Unis et la France. La France s'est impliquée publiquement avec les déplacements du Ministre français des Relations Extérieures, au Sénégal, à Libreville et à Madagascar.

#### **2. Les Comores**

De l'avis même du Président des Comores qui est dans la salle et qui pourra compléter mon propos, l'appui décisif aux Comores provient de Jacques Chirac et de votre serviteur.

Je pense que dans ce cas, la communauté de langue, une commune sensibilité, l'adhésion aux mêmes valeurs et normes juridiques ont beaucoup facilité les choses.

C'est sur ce socle de valeurs partagées que les Comores, largement inspirés par notre Déclaration de Bamako, ont réussi le test de la transition démocratique, à travers des élections libres et transparentes. Mais les Comores ont encore besoin de notre soutien multiforme pour asseoir, de manière durable, la paix, la stabilité et la sécurité.



### **3. République Démocratique du Congo**

Les efforts conjugués du Secrétaire général des Nations unies, du Président Thabo Mbeki, de l'Union Africaine ont abouti à l'accord historique de « Salt Lake City ».

L'accent mis sur les garanties frontalières, le désarmement et la réinsertion des milices, mérite d'être soutenu par la communauté francophone à travers notamment un appui :

- à la présence des forces d'interposition ;
- à un jeu démocratique qui crée une dynamique consensuelle.

### **4. Burundi**

Ce pays frère tirillé par une guérilla à connotation politico-ethnique connaît une lueur d'espoir avec l'accord de paix conclu sous les auspices du Président Nelson Mandela.

Notre Organisation dispose naturellement d'atouts humanitaires, diplomatiques et militaires pour contribuer à la stabilisation de la situation.

### **5. S'agissant du différend entre le Tchad et la République Centrafricaine :**

Les résultats du Sommet de Libreville méritent d'être salués et consolidés.

Notre sommet offre l'occasion de consolider la réconciliation entre nos frères Tchadiens et Centrafricains.

**6. Le Liban** qui nous accueille devra être fortement soutenu dans son combat pour le respect de son intégrité territoriale et pour la préservation de sa sécurité.

Dans cet esprit, nous ne saurions occulter le drame du peuple palestinien enfermé dans un « ghetto » de violences, de privations et de négation de ses droits inaliénables et imprescriptibles.

C'est pourquoi, nous considérons le plan arabe adopté ici à Beyrouth comme une bonne base de travail afin de contribuer à ramener la paix au Moyen Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

### **7. Côte d'Ivoire**

Comme vous le savez, dès le départ, la CEDEAO, par la voix de son Président, a condamné avec la plus grande fermeté le coup de force intervenu en Côte d'Ivoire. Le sommet d'Accra, à son tour, a fustigé la tentative de déstabilisation et a rappelé aux insurgés les dispositions pertinentes de l'Union Africaine sur ce sujet.

A la suite de l'insuccès de la médiation de la Commission de Contact, en ma qualité de Président en exercice, j'ai proposé au Président Laurent Gbagbo un plan de sortie de crise en quatre (4) points qu'il a approuvé et que j'ai ensuite soumis aux mutins qui l'ont approuvé à leur tour. Aujourd'hui, les insurgés ont signé l'accord qui a été



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

approuvé par le Président de la République de Côte d'Ivoire dans une adresse à la nation.

J'ai volontairement décidé de limiter mon action à ce stade et de remettre le relais à la Commission de Contact créé par le sommet d'Accra. Dès la fin des présentes assises, les chefs d'Etat de cette Commission ou leurs représentants se retrouveront à Abidjan pour poursuivre la médiation.

L'espace francophone dispose d'atouts réels pour aider les autorités légitimes de la Côte d'Ivoire à absorber le choc et à reprendre la situation en main.

La Francophonie, on l'a dit, est une culture de la paix. On pourrait l'illustrer par la tenue, il y a environ deux semaines à Dakar, d'un Congrès international sur la poésie de la paix. Ce grand rendez-vous de Francophones a été l'occasion de rappeler l'importance de la poésie dans l'expression puissante des sentiments, en l'occurrence la communication et la culture d'une conscience universelle de la paix. Que les poètes francophones aient été les premiers à réunir semblables assises est bien la preuve de la mission universelle de la Francophonie. Ajoutons qu'en novembre prochain se tiendra aussi à Dakar, un Congrès de l'Académie Mondiale de la Paix.

### **Conclusions**

Parce qu'elle se fait discrètement, l'action de la Francophonie n'est pas toujours perceptible dans toute sa dimension mais elle n'en existe pas moins et n'en est pas moins efficace.

Peut-être que, pour faire face aux crises qui pourraient survenir dans nos pays, nous pourrions constituer un Comité de crise, léger et souple, permettant des consultations et des initiatives rapides. Ce Comité pourrait être composé de pays qui n'ont pas souvent connu des crises majeures ou des conflits externes dans leurs relations avec leurs voisins. Nous pourrions, par consultation, en choisir les membres.

Venons-en maintenant à la prévention.

### ***Prévention des conflits***

S'agissant de la prévention des conflits d'origine politique, l'Observatoire de la démocratie que nous avons lancé n'a pas, me semble-t-il, totalement rempli sa mission.

Timidité ? Je n'en sais rien mais toujours est-il que force est de constater que la volonté qui a présidé à sa création paraît s'être estompée à sa mise en oeuvre. Si les conflits électoraux, sources souvent de violences qui, parfois, se prolongent à l'extérieur pour se transformer en mouvements armés, ont diminué sur le continent, il n'en demeure pas moins qu'il en reste encore et de potentiellement dangereux.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



Il arrive parfois que des élections générales mettent en place de nouvelles autorités constitutionnelles mais que l'ordre apparent ne soit dû qu'à la présence de l'armée, nationale ou étrangère, au cœur du système politique, comme instrument de répression. Je ne crois pas qu'on puisse gouverner avec le canon des pistolets sur les tempes. Je crois que le meilleur apport que nous pouvons faire dans la prévention des conflits est de nous parler ouvertement entre frères.

Que peut faire la Francophonie ?

### **Observation finale**

Personnellement, je crois que nous devrions instituer un Peer Review francophone, même limité à un petit cercle, selon les problèmes qui se posent. Je pense qu'un dialogue franc aiderait certains collègues à gérer des situations difficiles.

## **II. Francophonie et NEPAD**

Vous vous rappelez qu'à l'origine deux plans ont été diffusés presque concomitamment, le Plan OMEGA du Sénégal et le MAP des Présidents Mbeki, Obasanjo et Bouteflika

Auteur de la première composante du NEPAD, à savoir le Plan OMEGA, je puis vous assurer que, dès son lancement en l'an 2000, j'ai bénéficié du soutien résolu et efficace du Président Chirac et de la France.

La bataille de légitimation a été longue et s'était déplacée de capitale en capitale. Finalement le Plan OMEGA acquit droit de cité et les deux plans furent officiellement fusionnés en NEPAD.

### ***Brève présentation du NEPAD***

Le NEPAD repose sur trois options fondamentales – qui sont autant de paramètres de long terme – et sur huit super priorités, que l'on peut aussi appeler variables. Il convient de les avoir toujours à l'esprit pour ne pas s'égarer vers d'autres considérations.

### **Les paramètres d'évolution**

- **La Bonne Gouvernance**

Le premier paramètre est la Bonne Gouvernance. Il convient de faire une distinction entre la Bonne Gouvernance politique, qui se traduit notamment par des élections libres et honnêtes ainsi que des institutions démocratiques, le respect des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, la transparence dans la gestion du patrimoine public, l'éradication de la corruption et la Bonne Gouvernance économique qui rassure et attire les flux de capitaux privés par une justice indépendante et loyale dans les litiges



impliquant des investisseurs étrangers, par la gestion honnête et transparente des sociétés privées, etc.

- **La région**

Le deuxième paramètre est la région. La région est l'espace opératoire du NEPAD : sans remettre en cause la souveraineté des Etats autrement que par leur engagement dans l'Union Africaine, le NEPAD considère que l'Afrique ne peut s'en sortir que par la promotion de l'espace régional qui offre un plus grand marché à nos industries et de plus grandes possibilités pour les investissements étrangers que l'espace de l'Etat africain actuel trop étroit. Rappelons que les régions sont l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique Australe. Les projets du NEPAD sont régionaux ou interrégionaux, voire continentaux.

- **Le secteur privé**

Le troisième paramètre est le secteur privé. Le recours massif au secteur privé est une des bases du NEPAD. Il s'agit de nous tourner vers le secteur privé, africain ou mondial, dont les ressources sont illimitées pour l'associer au secteur public bilatéral ou multilatéral de la coopération internationale.

A l'intérieur de ces paramètres qui structurent une évolution de long terme, s'articulent huit variables fondamentales que sont les secteurs super prioritaires, dont l'interaction génère la croissance.

### **Les secteurs superprioritaires**

1. **Les infrastructures**

Elles ont pour effet de créer des activités, réduire les coûts d'approche des produits vers les marchés domestiques ou d'exportation afin de les rendre compétitifs

2. **L'éducation** qui est un facteur-clé de la créativité, de l'inventivité et de la productivité et qui est au cœur du développement durable,

3. **La santé**

4. **L'agriculture** (l'agriculture biologique offre à l'Afrique une opportunité sans précédent),

5. **Les NTIC** qui ne demandent que de l'intelligence qui est la chose la mieux distribuée entre les peuples même si elle ne l'est pas entre les hommes.

6. **L'environnement**

7. **L'énergie**



## 8. L'accès aux marchés des pays développés et la diversification

On voit qu'au delà de la simple lutte contre la pauvreté, en ce qu'il prône un développement durable au centre duquel il y a l'Homme, le NEPAD a pour ultime objet de hisser l'Afrique au niveau des pays développés par la résorption des disparités fondamentales.

### Supervision

Les différents domaines du NEPAD ont été placés sous la supervision des chefs d'Etat :



### Les structures de direction

Créé par le Sommet de l'Union Africaine, le NEPAD est dirigé par quatre structures principales.

1. Le Sommet des chefs d'Etat de l'Union Africaine  
C'est lui qui a créé le NEPAD au Sommet de Lusaka en juillet 2000.
2. Le Comité de Mise en Œuvre (Implementing Committee) comprenant actuellement 25 chefs d'Etat, les 5 initiateurs et 20 autres choisis sur une base régionale à raison de 4 par région.
3. Le Comité Directeur (Steering Committee) composé d'experts représentant personnels des 5 chefs d'Etat initiateurs, de représentants de l'UA, de la CEA, de la BAD.
4. Le Secrétariat dont le siège est à Midrand (Afrique du Sud).

Venons-en maintenant à ce qui nous occupe, **la Francophonie et le NEPAD.**

De la réunion du G-8 à Gênes (Italie), en 2000 à celle de Kananaskis (Canada) en juin dernier, le chemin du NEPAD a été jalonné de rencontres au Sommet entre dirigeants



du G8 et ceux de l'Afrique ; entre techniciens et experts des deux côtés. Grâce à la compréhension et à la franchise qui ont animé les deux parties dans les discussions, la Communauté internationale est maintenant convaincue qu'il se passe quelque chose d'inhabituel. Elle ne tarit pas d'éloges sur la vision africaine, la clarté de son articulation et la qualité de ses choix. Peut-être est-il superflu d'ajouter que le NEPAD n'est pas une série de demandes d'aide mais un partenariat de long terme dans lequel le véritable gagnant sera l'économie mondiale qui grossira d'un partenaire pouvant participer pleinement au dynamisme du commerce international dans lequel nous ne figurons aujourd'hui que pour 1,78% et à la croissance de l'économie mondiale en recevant des investissements massifs au lieu de 1% que nous représentons actuellement.

### ***Que peut faire la Francophonie ?***

On a vu que la NEPAD était articulé en secteurs super prioritaires. Dans chacun de ces domaines où il est fait appel très largement au secteur privé, le secteur privé francophone devrait se mobiliser pour intervenir et, à cet effet notre Organisation devrait mettre en place un système d'information de ses membres sur les opportunités et les appels d'offres.

Si nous retenions de créer la Francophonie des affaires, son site internet pourrait recevoir l'essentiel des appels d'offres émanant de pays francophones et aussi ceux du NEPAD. Le réseau principal de fibres optiques créé par une société franco-sénégalaise, la Sonatel, et une société Sud Africaine TELEKOM SA, passant par Dakar et Johannesburg, ses deux attaches principales, étendu par la suite à d'autres pays, et contournant le continent africain pour aller en Asie, précisément la Malaisie a été inauguré par une conversation téléphonique entre votre serviteur et le Premier Ministre Malaisien le 27 mai 2002. C'est vous dire que le Sénégal pourrait volontiers se charger de la gestion de ce site d'autant qu'au niveau du continent nous sommes coordinateur du volet NTIC.

Je voudrais, par ailleurs, porter à votre connaissance que nous sommes en train de mettre en place un Secrétariat Exécutif pour les quatre secteurs dont on m'a confié la supervision, les infrastructures, les NTIC, l'environnement et l'énergie. D'un autre côté le projet spécifique « environnement côtier et marin », première application de secteur « Environnement » va disposer d'un Secrétariat intérimaire que le Sommet de Johannesburg a demandé au Sénégal d'installer à Dakar.

Dans les conditions, il me semble que des liaisons pourraient être établies avec la Francophonie.

Je rappelle que le Commonwealth s'est officiellement impliqué dans la mise en oeuvre du NEPAD. Il a tenu sa deuxième réunion à Abuja fin septembre. Pourquoi ne pas formaliser un « Forum Francophone du NEPAD » structuré et lui faire tenir des réunions, non pas pour redire ce qui a été dit et bien dit, mais pour décliner le NEPAD dans les relations internes de la Francophonie ?



Dans cette perspective, je voudrais suggérer un certain nombre d'institutions :

1. Le « Forum Francophone du NEPAD » pourrait donc tenir des réunions périodiques et, surtout, mettre en place des commissions légères dans les différents secteurs du NEPAD.

On pourrait ajouter systématiquement « le NEPAD, bilan d'étape » à l'ordre du jour de toutes nos réunions annuelles. Dans cette perspective Beyrouth serait la première réunion.

2. La revue de pairs francophones (Peer Review). Pour mille et une raisons, nous pourrions mieux nous comprendre grâce à la langue que nous maîtrisons et aussi grâce à la proximité culturelle.
3. Le Conseil présidentiel de la Francophonie

Cet organe permanent pourrait regrouper autour du Président Chirac, Président permanent, 3 autres Présidents ainsi que le Président Exécutif élu par le Sommet. Cette structure légère permettrait, sans attendre le prochain Sommet, de prendre rapidement des décisions dans les cas qui présentent une certaine urgence mais échappent à la compétence du Secrétaire général.

Le Président élu à un Sommet deviendrait un *Président Exécutif*.

#### 4°) Les Bureaux spécialisés

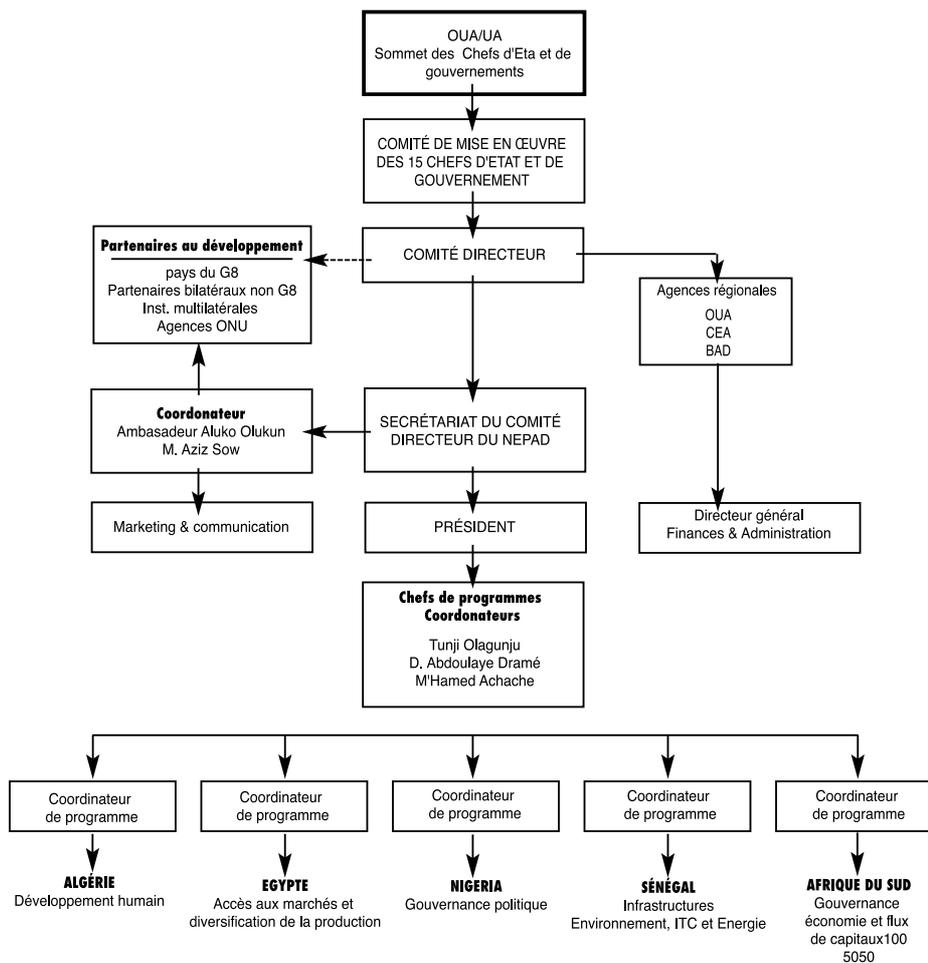
Il s'agirait de mettre en place des bureaux légers (deux personnes au maximum : 1 responsable et 1 secrétaire), dont la mission serait de gérer des banques de données dans un domaine déterminé, d'en faciliter l'accès et l'exploitation, et de mettre en place des réseaux de relations. Les bureaux seraient logés dans les présidences des capitales choisies.

Sous réserves de modifications voici quelques propositions illustratives :

- |                                  |   |  |
|----------------------------------|---|--|
| <b>Bureau Paris France</b>       | : | Francophonie scientifique et technologique   |
| <b>Bureau Montréal Québec</b>    | : | Francophonie politique, Bonne gouvernance  |
| <b>Bureau d'Abidjan C. I.</b>    | : | Francophonie commerciale : échanges commerciaux intra-francophonie et avec l'extérieur |
| <b>Bureau Port-Louis Maurice</b> | : | Francophonie et coopération économique privée  |
| <b>Bureau Dakar Sénégal</b>      | : | Francophonie et NEPAD (dans les 4 domaines supervisés par le Président du Sénégal)     |



## Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique Organigramme





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

#### ADRESSES DU NEPAD

##### NEPAD SECRETARIAT

P.O Box 1234  
Midrand – Halfway House 1685  
South Africa  
Tel. : + 27 11 313 3672  
Fax : + 27 11 313 3684  
Mobile : + 27 82459 32022  
Website : <http://www.nepad.org>  
E-mail : [wisemann@dbsa.org](mailto:wisemann@dbsa.org)

##### GOVERNANCE POLITIQUE

**S.E. Olusegun OBASANJO**  
**Président de la République Fédérale  
du Nigeria**  
PO Box  
Tel. : + 234 92 34 49 80 / 81 82  
Fax : + 234 93 14 347/2343 523 1450

##### GOVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FLUX DE CAPITAUX

**S.E. Thabo MBEKI**  
**Président de la République Sud-africaine**  
PO Box  
Tel. : + 27 12 236 581  
Fax : + 27 12 323 8246/ 461 4987

##### INFRASTRUCTURES, ENVIRONNEMENT, NTIC, ENERGIE

**S.E Abdoulaye WADE**  
**Président de la République du Sénégal**  
PO Box  
Tel. : + 221 823 97 19  
Fax : + 221 823 17 02  
Website : <http://nepadsn.org>  
Email :

##### DÉVELOPPEMENT HUMAIN

**S.E Abdelaziz BOUTEFLIKA**  
**Président de la République d'Algérie**  
PO Box  
Tel. : + 213 21 26 91 515  
Fax : + 213 21 609 618 / 686 463  
Website  
Email :

Secrétariat de la coopération avec le secteur  
privé

Suivi du Sommet des chefs d'Etat et de  
Gouvernement de Dakar des 15, 16 et 17 avril  
2002 sur le partenariat avec le Secteur privé  
pour le financement du NEPAD.

Note : Il s'agit d'une gestion provisoire en attendant la création de sites régionaux à qui  
seront transférées les données.

Adresse : Présidence de la République  
Dakar, Sénégal  
Site Central : <http://nepad.org>

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre attention.





## Exposé liminaire du Très Honorable Jean Chrétien *Premier Ministre du Canada*

---

### Introduction du volet économique

**M**erci, Monsieur le Président, de nous avoir présenté cette initiative qui marque le début de l'espoir et annonce la fin de décennies de déclin socio-économique pour de nombreux peuples africains. Avant de vous parler du NEPAD et du Plan d'action pour l'Afrique du G-8, j'aimerais dire un mot du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg.

Johannesbourg a peut-être été la tentative la plus ambitieuse à ce jour pour tenir un débat intergouvernemental intégré qui touche les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Les gouvernements, dont le mien, se sont entendus sur un Plan de mise en œuvre qui arrête nos priorités et des mesures concrètes dans de nombreux secteurs du développement durable et réaffirme le rôle central de la saine gestion des affaires publiques et du respect des droits de la personne dans l'équation de ce développement durable.

Le succès du Sommet est largement attribuable au fait qu'il était ouvert à tous et au rôle clé qu'y ont joué les partenariats. A Johannesburg, la vaste majorité des ONG ne se trouvaient pas dans les rues pour protester contre la mondialisation, mais à l'intérieur, participant à la négociation des moyens à prendre pour en renforcer les effets constructifs.

Le secteur privé a aussi joué un rôle beaucoup plus central à Johannesburg qu'à Rio. On a reconnu explicitement son rôle spécial et sa responsabilité à l'égard du développement durable. Un résultat clé de cette approche qui n'exclut personne, c'est que plus de 200 partenariats entre les secteurs public et privé pour pratiquer concrètement le développement durable ont été annoncés.

Que faut-il maintenant ? Au Canada, nous avons déjà commencé à mettre en œuvre un grand nombre des initiatives annoncées au Sommet et dans le Plan de mise en œuvre. Nous allons de l'avant avec des partenariats et des projets dans des domaines aussi



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

divers que les villes écologiquement viables, l'amélioration du contrôle de la qualité de l'eau, un soutien accru à différents projets et programmes du PNUD et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Ce qui m'amène à vous parler du NEPAD.

Conçu par des Africains, pour les Africains, le NEPAD prend acte du fait que la marginalisation continue de l'Afrique du processus de mondialisation et l'exclusion sociale de la vaste majorité de ses populations est *profondément contraire à l'intérêt mondial*. Tous les Etats membres de l'Union Africaine ont un rôle à jouer pour que la vision du NEPAD puisse se réaliser. Nous aussi, les partenaires des pays industrialisés et pays membres de la Francophonie, devons tous participer à cette réalisation.

Le NEPAD confirme l'engagement des dirigeants africains à promouvoir la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance comme préconditions nécessaires au développement durable. Le respect des droits de la personne assurera la reconnaissance du rôle des femmes en tant qu'agentes économiques et sociales du développement humain. L'accent mis sur le développement dans le NEPAD privilégie la lutte contre les maladies telles que le VIH/SIDA et la malaria, lutte tout aussi essentielle au succès de cette initiative que la pleine reconnaissance des droits civils et politiques.

A Kananaskis, les chefs d'Etat et de gouvernement du G-8 ont adopté un ambitieux Plan d'action pour l'Afrique à l'appui du NEPAD, et ont accordé d'importantes ressources à sa mise en oeuvre. La communauté internationale appuie largement, et de plus en plus, le NEPAD. Les pays d'Afrique qui mettront en oeuvre tous les aspects du NEPAD, y compris en matière de bonne gouvernance, bénéficieront d'une aide accrue de la part du monde industrialisé et, ce qui est plus important, ils bénéficieront davantage d'un accroissement de l'investissement de sociétés privées.

Les partenaires du G-8 sont en train de donner suite aux engagements concrets contenus dans le Plan d'action pour l'Afrique. L'ensemble de nos politiques et de notre action doit contribuer à renforcer ces engagements, y compris les positions prises dans le cadre des négociations commerciales de la ronde de Doha. Les pays industrialisés doivent également rendre l'aide au développement plus efficace tel que nous nous sommes engagés à le faire à Monterrey et ils doivent ouvrir davantage leurs marchés à l'Afrique.

Au Canada, le processus de mise en oeuvre du Plan d'action du G-8 pour l'Afrique a été lancé le jour même de son adoption au mois de juin avec l'engagement de 6 milliards de dollars sur cinq ans, et ce, en fonds actuels ou nouveaux en faveur du développement de l'Afrique. Notre aide au développement sera doublée entre 2000 et 2010, et plus de la moitié des nouvelles ressources sera destinée à l'Afrique. Nous avons également réaffirmé notre intention de délier l'aide consentie par le Canada, et de supprimer les droits de douane et les contingents sur presque tous les produits provenant des pays les moins développés, non seulement de l'Afrique, mais du monde entier, à partir du premier janvier 2003.

Monsieur le Président, le Canada continuera, même après la fin de son mandat à la présidence du G-8, de concrétiser la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Afrique. Les

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

représentants personnels pour l'Afrique des chefs de gouvernement du G-8 continuent leurs travaux en partenariat avec leurs homologues africains du NEPAD et des autres principaux pays donateurs.

Monsieur le Président, il est temps d'agir. Le NEPAD trace la voie à suivre. Le Plan d'action pour l'Afrique indique la volonté politique du G-8 à agir. Je sais que mon successeur à la présidence du G-8, le Président Chirac, partage entièrement mon engagement envers l'Afrique. Suivons tous ensemble ce cheminement vers une Afrique intégrée à l'économie mondiale.

En terminant, j'aimerais de nouveau attirer votre attention sur le fait que la Francophonie, par sa composition et son mandat, est un forum idéal pour la mise en œuvre du NEPAD et du Plan d'action pour l'Afrique du G-8. Il faut que les pays africains membres de la Francophonie puissent profiter de ce Plan d'action.

Je vous remercie Monsieur le Président.



**Interventions relatives au rapport du  
Secrétaire général de la Francophonie**





## Intervention de S. A. S. le Prince Héritaire Albert de Monaco

---

### Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie

Monsieur le Président,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Mes premières paroles seront pour exprimer, au nom de mon pays, mes plus vifs remerciements au Liban, qui a su si bien préparer et organiser ce Sommet. Il nous est ainsi donné d'apprécier une fois encore la chaleur et la qualité de son accueil.

Monaco entretient de longue date des relations d'amitié et de coopération avec le Liban. C'est une raison supplémentaire du plaisir que j'ai à me trouver ici.

Par son histoire, son positionnement géographique et sa culture, le Liban illustre parfaitement la diversité du monde francophone. Quel pays était mieux placé, dès lors, pour accueillir sur son sol un Sommet de chefs d'Etat et de gouvernement consacré au « Dialogue des cultures ».

Certains ont cru pouvoir rattacher les événements tragiques du 11 septembre 2001, qui avaient entraîné le report du Sommet, au « Choc des civilisations », selon le titre d'un ouvrage connu.

On ne redira jamais assez combien cette affirmation est erronée et perverse. En réalité, l'attaque perpétrée contre les tours du « World Trade Center » est un acte de barbarie et d'intolérance.

La pratique du dialogue est essentielle au fonctionnement de la Communauté internationale. A cet égard, nous devons souligner une fois de plus que la Francophonie ne cherche pas à promouvoir seulement une langue, mais également des valeurs dont cette langue est dépositaire, à charge pour elle de les diffuser le plus largement possible : je veux parler de la paix, de la démocratie, du respect mutuel, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté, contre l'analphabétisme et pour l'éducation de tous...



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Notre objectif n'est pas celui d'une langue hégémonique qui tendrait à occuper le plus grand espace possible au détriment des autres, il est celui d'un monde où le français demeurerait une langue essentielle aux échanges internationaux, dans le plein respect de toutes les autres communautés linguistiques.

Dans cet esprit, les accords de coopération signés entre l'Organisation internationale de la Francophonie et les Organisations représentatives des mondes anglophone, hispanophone et lusophone sont significatifs : et je tiens ici à rendre hommage au Secrétaire général qui en a saisi tout l'intérêt et la portée.

Mais comment affirmer notre diversité face à la mondialisation ? Le repli identitaire n'est pas la solution. La seule démarche constructive est donc d'affirmer et de promouvoir le respect des différences notamment au plan culturel. C'est précisément celle que conduit la Francophonie depuis la Charte de Niamey. Dans une vision prémonitoire, celle-ci fixait notamment pour objectif à ses signataires « l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ».

L'affirmation de ce principe ne saurait toutefois suffire. Encore faut-il agir pour qu'il entre dans la pratique des relations internationales. Un instrument international juridiquement contraignant apparaît indispensable. La Francophonie doit soutenir ce projet : mais celui-ci ne peut répondre à son objet et à notre attente que s'il revêt, d'emblée, une dimension universelle. C'est pourquoi l'UNESCO paraît l'enceinte appropriée pour l'élaboration et la mise en œuvre de cet instrument.

La diversité culturelle n'est, au demeurant, que l'un des éléments d'une mondialisation maîtrisée. Le Sommet de Johannesburg, dans lequel la Francophonie était largement impliquée et auquel j'ai participé, a été l'occasion de rappeler que le développement durable reposait non seulement sur les « piliers traditionnels » - économique, social et environnemental - mais qu'il devait aussi inclure cette composante.

La diversité culturelle doit être garantie et promue. Aussi nous appartient-il de veiller à ce que les supports de diffusion respectent et encouragent la variété des contenus et la disponibilité des services nouveaux : la Francophonie a ainsi un rôle à jouer dans la préparation du Sommet Mondial sur la société de l'information. C'est dire aussi l'importance de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les inforoutes, prévue en 2003.

L'une des menaces résultant de l'extraordinaire vitesse avec laquelle les nouvelles technologies se multiplient et se diffusent est de nous couper de nos racines. Déjà a été reconnue et affirmée par la Convention de 1972, conclue sous l'égide de l'UNESCO, la nécessité de conserver et de promouvoir une connaissance vivante de l'Histoire par la sauvegarde des œuvres architecturales, artistiques ou techniques. Mais il faut faire davantage : autant que les constructions, ce sont les traditions, la culture populaire, les savoir-faire qui sont parfois en péril. La Francophonie se doit de soutenir le processus, amorcé à nouveau au sein de l'UNESCO en vue de la conclusion de nouveaux engagements à vocation universelle portant sur le patrimoine immatériel.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

La Francophonie ne peut faire entendre utilement sa voix dans ces domaines, comme dans d'autres, si elle ne dispose pas d'une dimension politique forte. Toute l'action de M. Boutros Boutros-Ghali, depuis la création du poste de Secrétaire général de l'OIF lors du Sommet de Hanoï, vise à développer cette dimension et à la faire reconnaître plus largement. Je tiens ici à rendre un hommage appuyé et chaleureux à notre Secrétaire général pour son engagement et ses efforts inlassables en ce sens.

Aucun pays francophone ne peut demeurer indifférent devant les récents événements qu'a connus la Côte d'Ivoire.

Appuyons de tous nos efforts le processus d'apaisement en cours et, notamment, ceux de la médiation engagée. Que la Côte d'Ivoire retrouve ainsi le chemin de la paix civile et du développement : il appartient à la Francophonie de soutenir ce pays et de l'aider dans cette voie.

La démarche volontariste et ambitieuse que sous-tend une Francophonie politique ne peut ignorer l'importance des facteurs économiques. L'«Espace Economique Francophone» que les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet de Hanoï appelaient de leurs vœux, nécessitait un acte fondateur : ce fut la Conférence des Ministres de l'Economie des pays francophones, que j'ai eu l'honneur d'inviter à Monaco en 1999. Elle a permis de doter la Francophonie d'orientations et de perspectives nouvelles et décidé la création d'une entité ayant pour mission de recueillir et de diffuser des données économiques sur les pays francophones et plus particulièrement sur les possibilités d'investissement qu'ils offrent. Monaco s'est offert pour héberger cette structure ; et je suis heureux de vous confirmer que le « Centre d'Information Economique de la Francophonie » est désormais une réalité.

Il nous faut poursuivre notre action en intégrant dans la coopération au développement, le changement de conception qu'apporte le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Une réunion de niveau ministériel pourrait se pencher sur cette question et élaborer un cadre qui nous serait ensuite soumis lors du Sommet de Ouagadougou. Mon pays est disposé à travailler dès à présent avec l'Organisation internationale et l'Agence de la Francophonie pour accueillir une telle réunion dans les premiers mois de l'année 2004.

La Francophonie doit entretenir un dialogue constant avec les autres organisations internationales. Il faut se féliciter, à cet égard, des accords de coopération passés avec celles-ci, au premier rang desquelles figure l'Organisation des Nations unies. Mais parallèlement, la Francophonie se doit d'affirmer sa spécificité dans les actions qu'elle conduit.

A cet égard, je voudrais citer les Jeux de la Francophonie. C'est en assistant à ceux de Madagascar, que j'ai mesuré le caractère unique de cette manifestation qui fait coexister le sport et la création artistique.

Le Niger se prépare à organiser les prochains Jeux. Je voudrais l'en féliciter et l'encourager en lui disant que si les préparatifs sont nécessairement lourds et



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

complexes, la contrepartie en est la fierté de promouvoir un événement marquant qui va dans le sens de cette «Francophonie des Peuples» essentielle à notre avenir.

La Francophonie a bien compris aussi qu'il lui fallait, périodiquement, opérer un «retour sur soi» et se livrer à une juste appréciation de ce qui fonctionne bien et moins bien dans ses structures. C'est ainsi qu'après l'Agence Universitaire et l'Université Senghor d'Alexandrie, c'est l'Agence intergouvernementale de la Francophonie qui vient de faire l'objet d'une procédure d'évaluation ; les résultats, loin de remettre en cause ce qui est fait et bien fait par l'Agence, nous incitent toutefois à modifier notre vision de la programmation : en doublant la durée de celle-ci, qui passerait de deux à quatre ans, et en nous dotant d'un cadre stratégique décennal, nous permettrons une meilleure cohérence et une meilleure efficacité de ses actions.

En écoutant tout à l'heure avec attention le rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, puis celui du Secrétaire général, je me disais que la Francophonie a déjà parcouru une longue et belle route ; mais le champ des progrès à accomplir est encore vaste : de nombreux domaines appellent de notre part réflexion et décision.

Je terminerai donc mon propos en formant le vœu que le message de la Francophonie sur le dialogue des cultures soit partout entendu et traduit dans les faits.

Je vous remercie de votre attention.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Message de S.E. M. Ben Ali**  
*Président de la République de Tunisie*

---

**Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs,

**I**l m'est particulièrement agréable d'exprimer à notre illustre hôte, son Excellence le Président Emile Lahoud, mes vifs remerciements pour l'accueil chaleureux et hospitalier qui nous a été réservé. J'aimerais également adresser mes félicitations aux autorités libanaises pour l'excellente organisation de cette importante rencontre.

Il me plaît, également, de saluer les efforts constants de Monsieur Boutros Boutros-Ghali, durant son mandat à la tête du Secrétariat général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis que le neuvième Sommet de la Francophonie se tienne au Liban, carrefour de cultures et berceau de civilisations millénaires, connu par sa longue tradition d'ouverture et d'échange, depuis l'époque des Phéniciens, dont était issue la Reine Didon, fondatrice de Carthage en l'an 814 avant notre ère ; ces mêmes Phéniciens dont la riche civilisation rayonna sur la Méditerranée toute entière.

Le fait que notre Sommet se tienne pour la première fois en terre arabe et méditerranéenne inspire une vive satisfaction à la Tunisie qui entretient avec le Liban des liens historiques, tissés au fil des siècles, à travers les échanges culturels et commerciaux et à la faveur de l'appartenance commune au monde arabe et à la Francophonie.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le thème choisi pour nos présentes assises, sur le dialogue des cultures, est pertinent à plus d'un titre. Il intervient en effet au lendemain des événements du 11 septembre qui nous incitent à œuvrer ensemble à l'instauration d'un dialogue profond, pour une meilleure compréhension et partant, pour une coopération plus large entre les peuples et civilisations, dans le village planétaire qu'est devenu, aujourd'hui, notre monde. Ce dialogue que nous appelons de tous nos vœux doit être fondé sur les valeurs universelles de tolérance, de modération et de paix auxquelles nous sommes tous attachés et le respect de toutes les identités et spécificités de nos sociétés et cultures respectives.

Mouvement à vocation culturelle par excellence, la Francophonie se doit aujourd'hui, plus que jamais, de jouer un rôle de catalyseur dans la concrétisation de ce dialogue. Elle se doit de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour relever les multiples défis, notamment celui de l'extrémisme dans un monde caractérisé par une mondialisation envahissante.

Les grandes mutations dans le monde nous commandent de redoubler d'efforts pour jeter les bases d'une coopération fructueuse, fondée sur le respect mutuel et l'établissement d'un véritable partenariat entre les peuples et les civilisations, condition nécessaire pour la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde.

La Tunisie, creuset de civilisations et terre hospitalière depuis plus de trois millénaires, n'a cessé de multiplier les appels et les initiatives en faveur de la promotion du dialogue des civilisations et des cultures, associant différentes instances nationales et internationales à son action.

Initiateur en 1995 de la « Charte de Carthage sur la Tolérance », mon pays a abrité plusieurs manifestations, à l'instar du colloque international sur le Dialogue des Civilisations tenu à Tunis en novembre 2001, contribuant ainsi à l'élaboration d'un consensus international pour la promotion de l'entente, de la compréhension mutuelle et de l'harmonie entre les peuples.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Notre attachement à la diversité des cultures n'entame en rien notre adhésion aux valeurs et principes universels que sont la démocratie ; les droits de l'Homme et la bonne gouvernance, dont la Francophonie, nonobstant sa vocation essentiellement culturelle, n'a pas manqué de souligner les vertus.

En effet, depuis le changement du 7 novembre 1987, la Tunisie a résolument engagé une œuvre de réforme globale à la fois politique, économique et sociale pour l'instauration d'une société équilibrée et ouverte, et l'édification d'un Etat de droit, respectueux des

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



valeurs démocratiques et des libertés individuelles. Il s'agit en l'occurrence, d'un choix fondamental de la Tunisie nouvelle préfigurée par le changement.

Ce projet de civilisation s'est renforcé en mai dernier à la faveur d'une réforme constitutionnelle profonde qui a recueilli l'adhésion du peuple tunisien. En effet, le référendum organisé pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie a permis de poser les fondements de la « République de Demain », en inscrivant les Droits de l'Homme dans la Constitution, et en dotant le pays d'institutions constitutionnelles démocratiques, basées sur l'Etat de droit, le pluralisme et la solidarité.

Cet acquis, conjugué à une bonne gouvernance et aux performances obtenues sur les plans économique et social et reconnues à l'échelle mondiale, est venu renforcer la cohésion et la solidarité qui caractérisent la société tunisienne, dans ses différentes composantes, et qui ont permis à notre pays de s'immuniser contre les dangers de l'extrémisme et du terrorisme qui s'étaient manifestés au cours des années 80.

C'est en tirant les enseignements de l'expérience qu'elle a vécue que la Tunisie s'est attachée, très tôt, à mettre en garde la communauté internationale contre ces fléaux.

Tout en souscrivant à la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer l'extrémisme et le fanatisme générateurs de terrorisme, la Tunisie dénonce, à l'instar de nombreux autres pays, l'amalgame qui est fait entre terrorisme et islam, car l'islam, religion de tolérance et de modération, est fondé sur le respect de la vie et de la dignité humaines.

La Francophonie, qui rassemble des peuples appartenant à diverses cultures, se doit de contribuer davantage à mettre fin à cet amalgame injuste, en oeuvrant à la consolidation des valeurs d'entente et de dialogue entre les religions, les civilisations et les cultures, ainsi qu'à la consécration des principes de solidarité, de modération et de tolérance.

Profondément attachée à la légalité internationale, la Tunisie insiste sur le devoir de tous les Etats de respecter cette légalité. Il est en effet inacceptable qu'au moment même où le monde entier se dresse contre le terrorisme et l'extrémisme, des terroristes aux mains maculées du sang d'innocentes victimes, puissent trouver asile dans certains pays d'Occident et y bénéficier de facilités au titre du droit d'asile politique.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Dans ce monde tiraillé par ses espoirs et ses défis, et afin de faire respecter la légalité internationale en tant que fondement de la coexistence pacifique, la Tunisie exhorte les membres de la communauté francophone à œuvrer ensemble pour l'élaboration d'un



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Code de Conduite international, pour une meilleure gestion des affaires du monde, en vue d'atténuer les sentiments d'injustice et de frustration éprouvés ici et là.

A l'heure même où notre Sommet s'emploie à consacrer les principes de dialogue, de tolérance et de droits de l'Homme, un peuple meurtri subit, à quelques kilomètres d'ici, le joug de l'occupation, et les affres d'une répression quotidienne. Notre Organisation qui tient ses assises à Beyrouth, où le dernier Sommet Arabe avait adopté un plan de paix, se doit de lancer un message fort à la communauté internationale pour mettre un terme à ce drame, endiguer la logique de la guerre et de la force, et relancer le processus de paix.

Aucune paix juste et durable ne pourra s'instaurer au Moyen Orient, sans la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'édification d'un Etat indépendant, avec pour capitale El Qods Al Sharif, et sans le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et les territoires libanais, conformément à la légalité internationale.

Pour ce qui est de la question irakienne, source de profonde préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale, nous nous devons de poursuivre les efforts en vue de faire progresser le dialogue, afin de parvenir à un règlement pacifique et définitif du dossier, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, et pour mettre enfin un terme aux souffrances endurées par le peuple irakien frère.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le déséquilibre croissant entre pays pauvres et pays riches, accentué par les effets des mutations profondes que connaît l'économie mondiale, constitue pour nous un autre sujet de préoccupation. Il importe, pour remédier aux conséquences néfastes de cette disparité que les pays développés mettent en œuvre les engagements pris aux Sommet de Monterrey et de Johannesburg en vue d'augmenter leur aide publique au développement, de renforcer le flux de leurs investissements en direction des pays en développement et de favoriser l'accès des produits en provenance de ces pays à leurs marchés.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer la vive appréciation de mon pays pour le soutien accordé par la communauté francophone à la création, sur proposition de la Tunisie, du Fonds Mondial de Solidarité, destiné à consolider les mécanismes internationaux existants de lutte contre la pauvreté et la marginalisation, dans diverses régions du monde.

Il nous plaît de saluer à cette occasion l'initiative de la France, annoncée à Monterrey par le Président Jacques Chirac, d'annuler la dette des pays les moins avancés. Nous

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

nous félicitons également de l'accroissement de l'aide consentie par la France en faveur des pays en développement, en exprimant l'espoir que cette démarche servira d'exemple pour tous les pays développés.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui vient de bénéficier de l'appui de l'Assemblée générale des Nations unies et qui marque un juste retour d'intérêt pour le continent africain, nécessite également le soutien actif de la communauté internationale et notamment de la Francophonie, pour contribuer à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le projet d'organisation d'une Conférence ministérielle de la Francophonie sur les technologies de l'information et de la communication au cours des deux années à venir, est une initiative que la Tunisie aimerait saluer d'autant qu'elle est destinée à préparer, au niveau de la Francophonie, le Sommet mondial sur la Société de l'Information à Genève en 2003 et à Tunis en 2005.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Les hautes valeurs spirituelles, humanitaires et culturelles qui servent de fondement à notre communauté francophone nous incitent à faire preuve de compréhension mutuelle au regard de nos diversités, et de nos spécificités respectives, tout autant que des riches valeurs que nous partageons et de l'interprétation que nous leur donnons. Notre objectif étant de faire prévaloir une solidarité agissante au sein de l'espace francophone.

L'ambition légitime qui est la nôtre est de faire de notre Organisation, conformément à sa Charte, un instrument de concertation et d'action, et de nous placer, ce faisant, dans le mouvement de l'histoire, dans un monde où subsistent des courants dévastateurs.

Creuset de cultures depuis des millénaires, fière de son identité arabo-musulmane et de sa dimension africaine et méditerranéenne, la Tunisie a toujours considéré la langue française comme une source d'enrichissement et d'ouverture sur le monde. Du haut de cette tribune, la Tunisie réitère son appel en faveur de l'instauration et de la consécration de l'entente et de l'harmonie entre les différentes cultures et civilisations.

Puisse Dieu nous accorder la pleine réussite dans cette noble et exaltante entreprise.

Merci de votre attention.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de l'Honorable Bernard Lord *Premier Ministre du Nouveau Brunswick*

---

### **Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

**P**ermettez-moi d'abord, au nom de notre délégation, de mon gouvernement et de l'ensemble des néo-brunswickois et néo-brunswickoises, de remercier très sincèrement les autorités libanaises de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, à l'occasion de ce Sommet, qui se tient dans cette magnifique ville qu'est Beyrouth.

Sachez, que lorsque nous préparions le Sommet de 1999, nous nous étions donné comme objectif de faire en sorte que chaque délégation se sente comme chez elle à l'occasion du Sommet de Moncton.

Eh bien, nos amis libanais ont réussi à nous faire sentir comme si nous étions chez nous.

Merci.

Grâce au Sommet de Moncton, vous connaissez tous et toutes l'intérêt marqué du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de l'ensemble de notre population pour la Francophonie.

Cette Francophonie constituée par nos réseaux, nos associations et nos espaces de coopération, nous permet de contribuer à l'avancement de nos organisations et de nos populations.

Le programme de mobilité des jeunes dans l'espace francophone, lequel est parrainé par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, est un exemple concret d'une des formes que prend l'implication du Nouveau-Brunswick dans le domaine de la coopération internationale.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Cette vision se traduit aussi dans nos interventions en matière d'éducation, de formation professionnelle, de technologies de l'information et des sciences environnementales.

Vous ne serez pas surpris alors, d'apprendre que notre programme général de croissance économique intitulé : *Vers un meilleur avenir : le Plan de prospérité du Nouveau-Brunswick* dévoilé au printemps dernier, comporte un volet important axé sur une stratégie internationale.

Cette stratégie internationale réserve une place de choix aux activités de coopération et de développement lesquelles, je souhaite, pourront se traduire en partenariat avec des organisations publiques et privées de l'espace francophone.

Permettez-moi d'insister sur le mot « partenariat ». Nous savons tous à quel point l'environnement du développement international a changé au cours des dernières années. L'année 2002 marque un point tournant majeur à cet égard.

Et il faut ici, rendre un hommage particulier à nos amis africains, en particulier aux visionnaires francophones que sont son Excellence Monsieur le Président Abdoulaye Wade et Son Excellence Monsieur le Président Abdelaziz Bouteflika.

Permettez-moi de souligner leur travail, lequel a permis l'adoption du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, un appel à un partenariat d'un nouveau genre.

« Partenariat » est devenu un mot clef qui cristallise aujourd'hui les relations que nous pouvons développer entre-nous, que nous soyons d'Afrique, d'Europe, d'Asie ou d'Amérique.

Le partenariat est par définition multiforme.

En Francophonie, longtemps il a pris la forme de nos relations culturelles.

S'y sont ajoutées par la suite, nos relations politiques et sociales.

Aujourd'hui, l'économie et la place de l'économie du secteur privé retiennent aussi notre attention.

Nos partenariats se globalisent et se matérialisent de plus en plus, dans l'ensemble des sphères de notre vie collective.

Il faut saluer ce phénomène et souligner l'importance du rôle qu'ont joué, à cette fin, nos institutions multilatérales comme la Francophonie.

Dans ce contexte, le Nouveau-Brunswick tient à réitérer son profond attachement à cet instrument multilatéral qu'est la Francophonie et à témoigner de son appréciation des résultats qu'elle contribue à engendrer.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

En particulier, il souhaite marquer son accord à l'endroit des recommandations formulées par le comité de suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et félicite les auteurs de ce document pour leur excellent travail.

Nous reconnaissons dans ces recommandations le fruit d'analyses similaires à celles que nous avons nous-mêmes effectuées, dans l'élaboration de notre Plan de prospérité, à savoir :

- la nécessité d'adopter un cadre stratégique à long terme, sur une période d'au moins dix ans ;
- la nécessité d'adopter une stratégie qui met en œuvre des moyens réalistes et ciblés, qui permettent de générer des résultats concrets et mesurables à la hauteur de nos moyens ;
- la nécessité d'orienter notre approche de façon à ce qu'elle soit structurée, efficace, tout en étant souple et adaptable ;
- la nécessité de simplifier les mécanismes de mise en œuvre et de faciliter leur fonctionnement.

Il n'est pas étonnant alors, que notre *Plan de prospérité*, vise à faire en sorte que nous puissions, comme gouvernement participant et comme société, nous associer, encore plus étroitement, à la Francophonie.

Nous sommes convaincus qu'à travers elle, nous pourrions favoriser l'émergence de partenariats durables entre les acteurs francophones de la société civile et du secteur privé au bénéfice du mieux être et de la prospérité économique et sociale de nos populations respectives.

Le Nouveau-Brunswick, en vertu de ses caractéristiques géopolitiques propres, offre à la Francophonie une formule de partenariat unique qui le distingue et le caractérise à plusieurs égards.

Vous me permettrez donc de réitérer ici la volonté des organisations de chez nous de contribuer, à leur façon, au développement de l'espace de coopération multilatérale francophone dans un esprit unique de partenariat et de solidarité.

Je vous remercie.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Message de Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk *Royaume du Cambodge*

---

### **Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Monsieur le Président,  
Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames et Messieurs,

**P**ermettez-moi, tout d'abord, de vous transmettre les plus chaleureuses salutations, la profonde amitié et les sincères vœux de Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk, un des artisans de la Francophonie, pour le succès de la IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, ainsi que Son indéfectible attachement à la grande famille francophone.

Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, remercier le gouvernement et le peuple libanais pour la chaleur de l'accueil et l'hospitalité dont nous avons été l'objet depuis notre arrivée dans cette belle capitale du Liban et pour l'excellente organisation de ce Sommet.

Je voudrais également dire que nous nous réjouissons de voir ce IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie se tenir, pour la première fois, en terre arabe, dans ce beau pays qu'est le Liban. Terre de tolérance et de dialogue de cultures, le Liban a toujours été un pays d'accueil des grandes religions et le point de rencontre et de cohabitation des peuples.

Présente sur tous les continents qui abritent des identités culturelles aussi riches que diverses, la Francophonie est la meilleure expression de la solidarité dont la diversité culturelle reste la force directrice. Aussi, notre organisation reste-t-elle le meilleur forum pour le dialogue des cultures, pour l'ouverture à d'autres cultures, promouvant ainsi une meilleure compréhension entre les peuples et, par conséquent, un monde plus tolérant.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Tenant compte de la pluralité des identités culturelles de tous les pays qui composent notre grande famille et des aires géographiques différentes, je pense que les spécificités régionales qui composent la famille francophone doivent être prises en compte dans la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. C'est pour cette raison que le Cambodge propose la tenue régulière d'un Atelier consacré à la Régionalisation de la Programmation pour l'Asie-Pacifique afin d'aboutir à un plan d'actions qui correspondrait aux particularités géographiques et culturelles propres aux pays membres dans cette région, c'est-à-dire le Cambodge, le Laos, le Vanuatu et le Viêt Nam.

Monsieur le Président,

Le Cambodge souscrit d'autre part aux efforts de notre Organisation pour le développement d'une Francophonie non seulement linguistique et culturelle, mais aussi politique, au service de la paix, de la démocratie et du respect des droits de l'Homme. Le Cambodge réaffirme, par conséquent, son attachement aux principes proclamés par la Déclaration de Bamako, qui souligne le lien indissociable entre la Francophonie et la démocratie.

Mais, tenant compte de l'état actuel du monde qui a fait l'objet de la Déclaration du Millénaire des Nations unies, de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement ainsi que du Sommet de Johannesburg, la délégation du Royaume du Cambodge estime que, dorénavant, la stratégie décennale de notre Sommet devrait s'impliquer aussi sur le plan économique, en particulier la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Nous savons tous que la grande majorité des pays membres de la Francophonie sont des pays en développement dont la moitié sont des Pays les Moins Avancés. Aussi, pour combattre ce fléau, j'estime qu'il faudrait de la part des pays développés une réelle volonté politique et un plan d'actions à l'échelle mondiale. La pauvreté qui touche maintenant 2,8 milliards de personnes dans le monde où chaque jour 100.000 personnes meurent de faim, risquerait à terme de s'aggraver davantage par le phénomène de la mondialisation qui va sans doute marginaliser chaque jour davantage les pauvres pays qui n'ont pas les moyens humains, financiers et technologiques de la suivre, alors que les pays riches qui disposent de tout, en profitent de plus en plus et cela au détriment du développement global durable.

Ma délégation estime que, si aucune solution n'est envisagée à cette dramatique situation, l'écart de plus en plus grand entre les pays riches et les pays pauvres posera, à long terme, et à tous, un problème de « sécurité humaine » à l'échelle mondiale. Aussi, souhaiterais-je que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie tienne compte, dans le cadre de sa programmation quadriennale, d'actions concrètes pour contribuer à alléger la situation difficile de beaucoup de ses membres. Sinon, j'ai bien peur que la démocratie, le respect des droits de l'homme, le dialogue des cultures etc. ne

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

deviennent pour ces pays que des mots bien loin des réalités quotidiennes auxquelles ils ont à faire face. Je vois d'ailleurs mal comment on peut concevoir les droits de l'Homme pour des hommes et des femmes qui meurent de faim.

D'ailleurs, la pauvreté pourrait constituer, dans une certaine mesure, un appât facile pour le recrutement du terrorisme dont la menace pèse actuellement sur toute la communauté internationale. Une solution à l'une contribuerait certainement à résoudre l'autre, du moins c'est ce que je pense.

Permettez-moi de vous informer aussi qu'en tant que pays hôte pour le Sommet de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Cambodge avait invité Son Excellence le Président de l'Afrique du Sud à faire un exposé sur « Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique - (NEPAD) » à l'intention des chefs d'Etat et de gouvernement de l'ASEAN. Ce sera donc une occasion pour commencer une coopération entre l'Asie du Sud-Est et l'Afrique dans son ensemble, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Enfin, à l'heure où les nations se mobilisent pour lutter contre le terrorisme, je pense qu'il nous faut puiser dans la philosophie de ce Sommet, « le dialogue des cultures », une aspiration commune à vivre ensemble, dans la paix, dans la tolérance, dans un monde où le dialogue des cultures et de religions est le bien de tous.

Je vous remercie.





**Intervention de S.E. M. Pascal Affi N'Guessan**  
*Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire*

---

**Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Monsieur le Président de la République libanaise, Président de la Conférence,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

**J**e voudrais vous transmettre les salutations et les excuses du Président Laurent Gbagbo qui n'a pu faire le déplacement de Beyrouth, en raison de la situation que nous connaissons en Côte d'Ivoire. En son nom, au nom du Gouvernement et du peuple ivoiriens, je voudrais adresser mes sincères remerciements aux autorités libanaises pour la qualité de l'accueil réservé à la délégation ivoirienne.

Je voudrais féliciter toutes les compétences tant administratives que scientifiques dont le sérieux, l'ardeur au travail et la foi habituelle dans les valeurs de dialogue et de solidarité ont rendu possible un Sommet qui a dû être reporté d'un an à cause des événements du 11 septembre 2001.

Le Secrétaire général dans son rapport a rappelé les actions de l'Organisation internationale de la Francophonie pour résoudre la crise ivoirienne qui ne date pas des récents événements mais de 1999, sous la transition militaire. Depuis son élection, le Président Laurent Gbagbo s'emploie à résoudre cette crise.

C'est dans ce cadre qu'il a convoqué le Forum pour la réconciliation nationale auquel l'OIF a été représenté par le regretté Idé Oumarou. Le Forum a débouché sur la formation d'un gouvernement de large ouverture avec la participation de tous les partis politiques significatifs du pays.

Le rapport de la Conférence ministérielle montre que le soutien à la Côte d'Ivoire ainsi que la condamnation de la remise en cause de l'ordre constitutionnel ont été clairs et fermes. Je voudrais vous assurer de l'engagement des autorités ivoiriennes à régler la crise par la voie pacifique.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Quelques malentendus ont laissé croire que le gouvernement ivoirien n'était pas favorable à une solution négociée à la crise. Je voudrais solennellement réaffirmer que la Côte d'Ivoire a toujours privilégié le dialogue dans la résolution des conflits. Et, au moment où se tient ce Sommet, grâce à la médiation de la CEDEAO, un accord de cessez-le-feu vient d'être signé et le Président de la République a demandé à la France de nous aider à établir les conditions d'une solution apaisée.

Pour terminer, je voudrais remercier très sincèrement, au nom du Président Laurent Gbagbo et du peuple de Côte d'Ivoire :

- L'Organisation internationale de la Francophonie pour l'intérêt constant qu'elle n'a cessé de porter à la Côte d'Ivoire depuis la transition militaire ;
- Le Président Chirac, pour son engagement personnel dans la gestion de la crise actuelle ; engagement qui a permis de stabiliser la situation militaire, de promouvoir l'action diplomatique et d'ouvrir les perspectives d'une solution pacifique à ce conflit ;
- Le Président Bongo qui s'est impliqué dès le déclenchement de la crise dans la recherche d'une solution par la voie du dialogue ;
- Les chefs d'Etat des pays membres de la CEDEAO, en particulier le Président en exercice, le Président Abdoulaye Wade, qui se sont mobilisés dès les premiers instants pour éviter à la Côte d'Ivoire le chaos et qui oeuvrent inlassablement à la résolution de la crise.

Les autorités ivoiriennes et le peuple de Côte d'Ivoire ont foi en la médiation de la CEDEAO, dans la coopération franco-ivoirienne et dans les valeurs que défend la Francophonie.

Je vous remercie.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M. Bernard Landry *Premier Ministre du Québec*

---

### **Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Monsieur le Président,

**P**renant la parole, pour la première fois au présent Sommet, j'aimerais d'abord exprimer toute l'admiration que j'éprouve envers vous, Monsieur le Président, et envers votre peuple.

Plus de 100 000 de mes compatriotes Québécois sont d'origine libanaise. J'ai donc été à même de retrouver ici, à Beyrouth, depuis mon arrivée, cette attention à l'autre, cette chaleur de l'amitié toujours si présente chez eux. Que le peuple libanais soit remercié de nous recevoir comme il le fait et que le chemin de la paix qu'il a retrouvé soit aussi celui de la prospérité qu'il mérite.

Monsieur le Président,

Tout ce qui touche l'un d'entre nous nous affecte tous. La tragédie maritime qui a frappé le Sénégal nous a bouleversés. C'est pourquoi, je prie Monsieur le Président de la République du Sénégal d'adresser au peuple sénégalais la profonde sympathie de la nation québécoise. Je veux aussi exprimer la tristesse immense que nous cause les malheurs graves vécus par la Côte d'Ivoire et souhaiter à son peuple tout le courage requis pour recouvrer au plus tôt paix et harmonie.

Permettez-moi d'ajouter que le Québec est sensible à ce que l'Algérie, tant souhaitée en Francophonie, nous fasse l'honneur de la présence de notre ami le Président Bouteflika, pour une partie de ce premier Sommet en sol arabe.

Après avoir écouté avec attention ce dernier rapport d'activités de Monsieur Boutros Boutros-Ghali, je voudrais rendre hommage, comme il se doit, à notre Secrétaire général qui, avec clairvoyance, a pressenti tout le potentiel de cette nouvelle Organisation internationale dont nous lui avons confié la charge lors du Sommet de Hanoi.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

En tant que premier Secrétaire général, il a dû innover, donner corps à notre volonté d'une Francophonie politique sans perdre de vue l'engagement de nos fondateurs à Niamey, il y a plus de trente ans, d'une Francophonie de solidarité, notre Agence intergouvernementale en étant l'instrument principal.

Dans un document de grande qualité, vous avez, Monsieur le Secrétaire général, présenté le bilan de l'action de la Francophonie depuis le Sommet de Moncton.

Sa lecture nous permet de prendre la juste mesure du chemin parcouru, sous votre direction.

1. La priorité accordée au rayonnement universel de la langue que nous avons en partage par une stratégie d'alliances avec les autres grandes communautés linguistiques dont les cultures sont aussi menacées d'uniformisation, la Conférence de Cotonou nous plaçant à l'avant-garde du combat pour la diversité culturelle.
2. L'engagement ferme de la Francophonie en faveur de la démocratie et des droits de la personne, le Symposium de Bamako marquant avec force la volonté de nos gouvernements de lier Etat de droit et développement.
3. Une réelle culture de l'évaluation de nos opérateurs et de nos actions de coopération dont nous pourrions bientôt, je l'espère, constater les résultats tangibles pour les populations qui attendent tant de notre action.
4. L'approfondissement des critères d'adhésion à notre Organisation en mettant de l'avant l'attachement aux valeurs de la Francophonie et à la langue française.

Vous avez su, sans ménager vos efforts, indiquer la route à suivre. Une route qui n'a pas été dénuée d'obstacles mais vous avez, avec détermination, gardé le cap sur l'essentiel.

Vous avez eu le courage du défricheur, la patience du semeur, pendant longtemps encore nous récolterons les fruits de votre action et vous, Boutros Boutros-Ghali, ceux de notre gratitude.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M. Guy Verhofstadt *Premier Ministre du Royaume de Belgique*

---

### **Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Je voudrais à mon tour remercier le Président du Liban et, à travers lui, les autorités libanaises et les Libanais pour la qualité et la chaleur de leur accueil.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs,

Le lien fondateur de la Francophonie est bien sûr cette langue française que nous avons en partage. Mais c'est aussi et surtout l'expression d'un mode de pensée, d'une manière d'être et d'agir. Et puis, le français est aussi, je dirais même surtout, le véhicule d'un ensemble de valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés et qui sont d'actualité.

D'abord, le dialogue et la diversité des cultures. Les événements des derniers mois démontrent l'absolue nécessité de ce dialogue. La Francophonie ne doit pas s'enfermer dans un système clos. Au contraire, elle doit s'ouvrir à d'autres langues et cultures. La réponse aux défis de la mondialisation n'est pas le repli sur soi, mais, au contraire, la rencontre de l'autre. Le dialogue consacre la diversité culturelle et le refus de la notion même de culture dominante. Il nous appartient de défendre cette diversité en nous dotant des instruments propres à la garantir. Je me félicite donc de la Déclaration soumise à notre approbation car elle a le mérite de préciser l'enjeu et d'indiquer la voie à suivre.

La Francophonie doit s'affirmer davantage dans les grandes questions internationales. Elle doit être par excellence l'Organisation qui défend un ordre international de droit dans lequel il n'y a pas de place ni pour l'extrémisme ou le fanatisme, ni pour l'action unilatérale. Toute action doit se situer dans le cadre des Nations unies. Je pense évidemment au problème des armes de destruction massive en Irak. Notre Organisation doit clairement et sans équivoque se prononcer pour une approche onusienne. L'Irak doit accepter sans délais et sans conditions les inspecteurs de l'ONU sur son territoire, des inspecteurs qui doivent pouvoir exécuter leur mandat sans entraves. Toute éventuelle action devra se baser sur leur rapport et leurs conclusions.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Puis, la Francophonie doit continuer à accroître ses efforts en matière de gestion des conflits. Je songe en particulier à l'Afrique Centrale et à la région des Grands Lacs.

La Belgique s'y est investie avec conviction dans la recherche de solutions négociées. Je suis heureux de constater que ces efforts n'ont pas été vains : les parties concernées ont pu rapprocher leur point de vue. En RDC, des progrès importants ont pu être réalisés avec le retrait des forces étrangères et la poursuite du dialogue entre Congolais. Le Conseil de Sécurité de l'ONU doit maintenant renforcer d'urgence le mandat et augmenter les effectifs de la MONUC. Ainsi, la Communauté internationale pourra contrôler le désarmement des forces négatives. La Belgique, pour sa part, augmentera sa participation à la MONUC. Ainsi, nous allons doubler le nombre de nos officiers au quartier général de la MONUC à Kinshasa.

Monsieur le Président,

Je veux utiliser ce forum pour lancer un appel concernant la situation au Burundi qui demeure très préoccupante. La Belgique s'y est engagée pour la résolution du conflit. Nous avons contribué financièrement au déploiement des troupes sud-africaines. Nous avons libéré un budget pour payer les fonctionnaires et notamment les enseignants. Il faut maintenant que la Francophonie lance un appel pressant aux deux mouvements de rebelles de se mettre autour de la table avec le gouvernement, afin de trouver une solution pacifique au conflit. Si non nous risquons une nouvelle éruption de violence au cœur de l'Afrique.

A côté de notre engagement dans la gestion des conflits, la Francophonie doit surtout investir dans la coopération et la formation, en particulier en Afrique. Je songe avant tout aux domaines de l'administration, de la justice, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. Nous devons être déterminés à mettre en œuvre la Déclaration de Bamako concernant la démocratie et les droits de l'homme. Notre engagement doit se traduire par des actions de coopération concrètes et par une mise en œuvre effective des principes que nous avons énoncés dans cette Déclaration. L'Etat de droit n'est pas appelé à rester un modèle académique, il doit se traduire dans la réalité quotidienne.

Toutefois, il n'y aura de démocratie stable que sur la base d'un développement durable. Ici, le rôle spécifique de notre Organisation se situe en amont dans des domaines de base comme la santé, l'éducation, l'accès à l'information et la connaissance. Il faut que nous appuyions tout spécialement le NEPAD, précisément parce qu'il émane de l'Afrique elle-même. L'Union européenne a approuvé une contribution financière au secrétariat du NEPAD. L'OCDE contribue au processus du benchmarking au sein du NEPAD. De même, la Francophonie doit aussi développer des liens avec le NEPAD et s'engager dans une coopération concrète.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de terminer mon intervention sur un thème qui m'est cher ; celui de la mondialisation, du développement et de la lutte contre la pauvreté. Plusieurs grandes

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



conférences internationales se sont penchées, cette année, sur ces questions : à Monterrey, à Rome ou à Johannesburg. Toutefois, force est de constater que les résultats de tous ces sommets sont bien maigres. Ce qu'il nous faut, c'est d'agir et maintenant.

D'abord, en ouvrant nos marchés à tous les produits du tiers-monde. L'initiative européenne dite «Tout sauf les Armes» constitue une étape majeure. Quarante-huit pays les plus démunis se sont vu accorder un accès au marché européen sans droits de douane ni contingents. Mais le fait que des produits agricoles essentiels comme le riz, le sucre ou les bananes soient exclues de ce libre accès, relève selon moi de l'hypocrisie. Certains pays pauvres tentent de fuir la misère des campagnes. Ils investissent par exemple dans la production de textile et de vêtements. Mais ce commerce aussi est trop souvent entravé par des prélèvements à l'importation appliqués par les riches nations industrielles.

Mais il y a plus. Nos subsides à l'exportation chassent aujourd'hui les paysans des pays en voie de développement de leurs terres. La production de sucre est en Europe deux fois plus coûteuse qu'en Afrique. Mais c'est néanmoins le sucre européen qui y supplante la production locale. Ces cinq dernières années, la production laitière aux Caraïbes a fortement diminué de par l'importation de poudre de lait européenne.

Outre un accès accru à nos marchés, les pays les plus pauvres ont besoin de nouveaux fonds. Ces fonds peuvent provenir d'une opération de remise de dette. L'initiative pour les Pays Pauvres très endettés va dans le bon sens. Toutefois, cette initiative doit être renforcée et élargie à davantage de pays démunis. J'ai lancé une proposition concrète. Je vous demande de la mettre à l'étude dans le sein de notre Organisation.

Enfin, il y a l'aide au développement. Les nations occidentales riches accordaient en 1990 en moyenne 32\$ à chaque Africain. A l'heure actuelle, ce montant a quasiment été réduit de moitié. Il devrait être doublé. Depuis sa formation en 1999, le gouvernement belge augmente année après année son budget de coopération au développement. Dans le budget pour l'année 2003, les moyens de cette coopération augmentent de 9%. Et le calendrier établi pour atteindre l'objectif des 0.7% du PIB, sera ancré dans une loi que le Parlement devrait approuver sous peu.

Monsieur le Président,

La pauvreté dans le monde requiert une approche commune. Si la justice ne peut être partagée de manière égale, l'injustice se répartira de manière égale. Voilà le défi que doit relever la Francophonie.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Intervention de S.E. M<sup>me</sup> Erna Hennicot-Schoepges**  
*Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur*  
*et de la Recherche chargée de la Francophonie*  
*du Grand-Duché du Luxembourg*

---

**Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur l'Administrateur général,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

**C**omme les orateurs qui m'ont précédée, je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements aux autorités libanaises pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé à Beyrouth.

Je suis heureuse que le rendez-vous manqué de l'an passé puisse se concrétiser aujourd'hui sous de meilleurs auspices.

Situé aux confins de l'Orient et de l'Occident, héritier de civilisations millénaires, issu d'une longue et glorieuse histoire, souvent tourmentée il est vrai, pays plurilingue et multiculturel dans une des régions charnières du monde, le Liban était prédestiné pour ce rendez-vous au Sommet consacré au dialogue des cultures.

Mais d'abord, il me tient à cœur de rendre un vibrant hommage à l'action fructueuse qui couronne le brillant mandat de notre Secrétaire général, S.E. Monsieur Boutros Boutros-Ghali : sous son égide, la Francophonie est devenue plus forte et plus crédible et s'est enrichie d'une dimension politique aujourd'hui plus nécessaire que jamais !

Mes félicitations et mes remerciements vont également à Monsieur Roger Dehaybe, l'infatigable Administrateur général de l'AIF qui a relancé la machine compliquée de l'Agence, grâce à un certain nombre de réformes, une gestion plus rigoureuse et efficace des ressources, un recentrage des programmes sur les objectifs fondamentaux.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Une année après les événements dramatiques du 11 septembre 2001, le monde a considérablement changé. Nous savons désormais que de nouvelles formes de conflits peuvent devenir subitement une réalité effrayante. Nous nous sommes rendus compte que la paix est fragile, menacée à chaque instant. Et le dialogue des cultures, thème du sommet prévu pour 2001, a cessé d'être un sujet de réflexion abstrait. Aujourd'hui nous en percevons pleinement ses multiples enjeux pour la paix et l'avenir de l'humanité.

Le dialogue des cultures est devenu la voie royale pour « élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes ». Certes, une politique de la paix doit s'efforcer d'éliminer les causes matérielles de conflits armés : la pauvreté, l'inégalité, l'exclusion et toutes autres formes d'injustice. Mais, «comme les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes», il faut inlassablement combattre, par le dialogue des cultures précisément, les causes intellectuelles de la guerre : l'incompréhension, les préjugés, les stéréotypes, la méconnaissance de l'autre et de ses racines culturelles.

Par ce biais, le dialogue des cultures apporte une dimension humaine au processus de la mondialisation. Réduite à sa seule composante économique, la globalisation risquerait d'aggraver les inégalités entre les nations et les individus, représentant de ce fait, une source permanente de tensions et de conflits, voire un nouvel instrument d'aliénation.

Le dialogue des cultures constitue le fondement d'une politique attachée aux valeurs de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Or, de tous les modèles d'organisation politique, la démocratie reste, en dépit de ses faiblesses et de ses imperfections, le plus approprié pour cultiver les valeurs fondatrices de la paix.

Dans cette perspective, je tiens à souligner les courageux efforts entrepris depuis le Sommet de Moncton, pour propager l'idée, ou si l'on préfère, l'idéal de la démocratie dans les pays membres de la Francophonie institutionnelle. Un idéal susceptible d'être interprété différemment en fonction de tel ou tel contexte historique et culturel, mais néanmoins axé sur un ensemble de valeurs communes, comme celles qui fondent la Déclaration de Bamako.

La Déclaration de Bamako représente un jalon essentiel dans l'histoire de la Francophonie. Encore faudra-t-il veiller à ce que cette Déclaration se traduise dans les faits, sinon la Francophonie n'évitera pas le reproche de tenir un double langage.

Le dialogue des cultures renforce le sentiment de solidarité et de fraternité entre les peuples et les nations, entre les hommes et les femmes – objet de la Déclaration de Luxembourg –, entre les pays développés et les pays en développement. La coopération est aujourd'hui une priorité absolue. Elle doit cependant se traduire dans les faits, c'est-à-dire par l'éradication de la pauvreté au moyen d'un relèvement significatif de la

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

contribution y dévolue par les pays les plus avancés. Le Luxembourg en est à 0,8% de son Revenu intérieur brut et n'entend pas baisser les bras à l'avenir.

En tant que Ministre de la culture, je voudrais toutefois souligner l'importance du volet culturel de la coopération et du développement. Car, au-delà de la sauvegarde du patrimoine mondial – matériel et immatériel – il y va du rôle de la culture dans un monde subjugué par le tout économique.

La culture n'est pas une marchandise, mais elle a une valeur et un prix et bien sûr un coût. Dans la Déclaration de Beyrouth, que nous nous apprêtons à adopter, nous exprimons le souhait fort de nous doter des moyens pour maintenir sa spécificité.

La culture a une valeur en soi, liée aux besoins essentiels et à la destinée même de l'homme. L'homme a besoin de nourriture terrestre, mais tout autant, et d'abord, de nourriture spirituelle.

Et l'appauvrissement culturel constitue pour l'humanité une menace aussi réelle que l'épuisement des ressources naturelles.

La valeur de la culture réside également dans sa diversité. Et je voudrais féliciter notre Secrétaire général Monsieur Boutros Boutros-Ghali d'avoir su lier le combat pour la langue française à celui en faveur de la diversité culturelle et linguistique, d'avoir ouvert la Francophonie, dans un esprit de dialogue et de solidarité, aux espaces linguistiques arabophone, hispanophone, lusophone...

La culture a aussi un coût. Dans cette optique, j'aimerais dire un mot sur la question de l'exception culturelle : la culture qui, en amont, est l'expression des racines d'une société, de ses valeurs, de ses croyances, de son identité, de ses langues, se concrétise en aval dans les idées, les chansons, les récits, le cinéma, les livres, etc. Au fur et à mesure de l'ouverture des frontières, de l'intégration économique, de la libéralisation des échanges internationaux, la culture se mondialise aussi, entraînant un risque de dilution de la diversité culturelle et, à terme, d'homogénéisation des différentes identités culturelles.

Pour préserver la diversité culturelle, élément essentiel de l'identité de nos sociétés, la vigilance s'impose. En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales sur les services en cours à l'Organisation mondiale du commerce, je tiens à souligner que le secteur culturel est un secteur à part qui ne doit pas être soumis aux seules lois du marché.

Le Luxembourg entend protéger l'intégrité de ses politiques culturelles et poursuivre sa politique de stimulation et de promotion des secteurs culturel et audiovisuel. Les négociations au sein de l'OMC devraient tenir compte de ces exigences fondamentales.

Les négociations en matière de réglementation intérieure et d'élaboration de

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

disciplines multilatérales dans le domaine des subventions ne devraient ainsi pas avoir pour conséquence de restreindre la liberté d'action des Etats membres dont les politiques culturelles risqueraient d'être contestées dans le cadre du système de règlement des différends.

Le Conseil de l'Union européenne a ainsi clairement ancré le principe du respect de la diversité culturelle dans le mandat qu'il a conféré à la Commission européenne pour le nouveau cycle de négociations. Par ailleurs, nous pouvons nous appuyer sur les acquis importants obtenus au sein de l'UNESCO, acquis qui pourront encore être approfondis ultérieurement.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

D'une manière moins apparente, peut-être, mais tout aussi étroite, le dialogue des cultures est également lié à une autre question, vitale pour la survie de la planète et de l'humanité : celle du développement durable.

Je me rallie à la proposition faite par le Président Chirac à Johannesburg, de conclure une «alliance mondiale pour le développement durable». Une telle alliance devrait, à mon avis, trouver son fondement dans une éthique universelle, fondée sur une redéfinition des rapports, intimement liés, entre l'Homme et la Nature, mais aussi entre l'Homme et l'Homme : cette dernière devant être une relation de dialogue et non de pouvoir, une dynamique d'écoute et de tolérance. Il va sans dire qu'une telle relation comporte un risque puisque, pour parler comme Emmanuel Levinas, il s'agit de «rompre avec l'indifférence » - cette gangrène qui ronge nos sociétés !

Dans ce contexte je ne peux pas passer sous silence la dimension religieuse du dialogue des cultures. Comme l'indique l'étymologie même du mot, la religion c'est ce qui relie. Ce qui relie l'homme à Dieu, ou si l'on préfère, au divin. La relation de l'Homme au Divin fonde et englobe les deux autres que je viens de nommer. Le dialogue des religions doit donc naturellement nous inciter à réfléchir sur les valeurs civilisatrices des religions. Du moins les religions bien comprises, authentiques, et non certaines déviations pseudo religieuses qui sont au service du fanatisme ou de la volonté de puissance.

Car nul homme n'a le droit de s'ériger à la place de Dieu et de décréter où est le bien ou le mal, de décider qui sont les bons ou les mauvais.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Il me semble que le Liban est une terre providentielle pour l'épanouissement du dialogue des cultures et des religions. Et je forme le vœu sincère que le ferment de la culture libanaise, issue d'un voisinage millénaire de civilisations, de langues et de

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

religions, que ce ferment imprègne suffisamment l'atmosphère de nos travaux pour que cette conférence devienne un des Sommets historiques de la Francophonie.

*(Inch'Allah)*

Je vous remercie bien vivement de votre attention.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Intervention de S.E. M. Denis Paradis**  
*Secrétaire d'Etat à l'Amérique latine, l'Afrique et à la Francophonie du Canada*

---

**Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Monsieur le Président,

J'aimerais tout d'abord dire merci au Secrétaire général pour son excellent rapport qui couvre les activités et les initiatives de l'OIF depuis le Sommet de Moncton.

J'aimerais également féliciter le Secrétaire général pour son implication, depuis Hanoi, en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de la personne, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération multilatérale.

Toutes ces actions mises de l'avant avec énergie et efficacité ont permis à la Francophonie de prendre la place qui lui revient de droit parmi les grandes organisations internationales. Grâce au Secrétaire général, à son intelligence, à son expérience et à sa ténacité, la Francophonie est devenue un acteur déterminant et déterminé sur la scène internationale.

Le Canada et la Francophonie dans son ensemble sont fiers des actions de Monsieur le Secrétaire général, S.E. M. Boutros Boutros-Ghali. Vous donnez à notre Organisation une crédibilité accrue et une grande visibilité. Votre action contribue à renforcer la dimension politique de la Francophonie et à lui donner un essor nouveau.

Tout simplement, merci !





**Intervention de S.E. M. Boris Trajkovski**  
*Président de la République de Macédoine*

---

**Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Monsieur le Président de la République libanaise,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

**P**ermettez-moi d'exprimer mon profond plaisir d'être ici et de représenter mon pays, la République de Macédoine, au sein d'un Sommet aussi important. Tout au début de mon discours devant cette audience imminente, je voudrais exprimer mes félicitations à l'hôte, le Liban, un pays riche en culture et tradition, qui a su nous faire preuve de sa grande hospitalité en nous accueillant ici au pied de ses cèdres.

Grâce à la Francophonie, à la langue française et aux valeurs que nous partageons, nous représentons des peuples et cultures différents, réunis par l'espoir pour l'avenir mais aussi par les craintes dues aux problèmes sérieux pesant sur le monde d'aujourd'hui. Nous sommes ici afin de réaffirmer la richesse de la langue de Molière et d'Hugo, mais aussi les valeurs imminentes à l'esprit de la langue française et son message universel de paix, de démocratie et de droits de l'Homme.

Mon pays et mon peuple faisaient partie de la Francophonie quand l'espoir d'avoir un pays indépendant et démocratique n'était qu'un rêve bien éloigné. Les intellectuels macédoniens de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, début du XX<sup>e</sup> siècle, exprimaient leur cri de liberté en français, où le slogan de liberté, fraternité, égalité avait toute sa signification. L'émancipation nationale du peuple macédonien est fortement liée à la langue française. Personnellement, je vois les efforts de disséminer la langue française dans tous les domaines de la vie en Macédoine, et plus particulièrement dans l'éducation, les médias et l'administration, comme une tentative de payer une dette historique, mais aussi comme un gage pour l'avenir dans une Europe unie et multiculturelle.

Dans ce contexte, je voudrais souligner que notre appartenance à la famille de la Francophonie, dans un sens, fait appel à notre orientation européenne. Du point de vue



de la culture et de la civilisation, la place de la République de Macédoine est en Europe. Notre vision, que nous réaffirmons quotidiennement dans nos efforts concrets dans tous les domaines sociaux, est orientée vers une prochaine adhésion à plein titre de la Macédoine dans l'Union européenne. La meilleure preuve du niveau de développement des processus démocratiques est sans doute les élections parlementaires qui viennent d'avoir lieu et qui ont fait preuve de réussite extraordinaire de la démocratie, suivant tous critères. Néanmoins, notre aspiration de construire un monde plus juste nous mène loin des frontières géographiques et au-delà de la région dans laquelle nous vivons. C'est justement la Francophonie qui nous offre la possibilité de partager nos espoirs avec les pays de l'autre partie du monde, conscients qu'en fait, nous nous trouvons sur le même bateau, chacun portant sa propre responsabilité pour l'avenir de ses enfants et de toute l'humanité.

Mesdames et Messieurs,

Reconnaissant le processus de la mondialisation comme un phénomène inévitable des temps modernes, notre préoccupation est légitime quant aux répercussions négatives éventuelles : expansion de l'inégalité économique avec l'approfondissement de la brèche entre le Nord riche et le Sud pauvre, l'accroissement des tensions sociales, les actes unilatéraux dans les relations internationales, la violation des droits et des libertés de l'homme, suppression des différences culturelles et une forme d'unilatéralisme culturel et finalement, mais pas moins important, l'expansion du terrorisme.

La République de Macédoine est particulièrement sensible à tous ces défis, surtout qu'il s'agit d'un petit pays situé dans une région étant source de plusieurs crises qui souvent ont pris des dimensions globales.

Au cours de l'année dernière, la République de Macédoine a traversé une des périodes les plus dures de son existence comme Etat indépendant et démocratique. Luttant contre le terrorisme résultant de l'intolérance nationale, et stimulé par quelques points de crise dans notre voisinage immédiat et par la criminalité organisée, nous avons senti sur nous toute la brutalité de ce mal, même avant les événements du 11 septembre 2001. A partir de là, je donne tout mon appui à la condamnation énergique de tout recours au terrorisme et à la nécessité de coopération au niveau international visant à l'éradication de cette peste, ainsi qu'à la condamnation de la violation de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, contenue dans la Déclaration.

En tant que Président de la République de Macédoine, mais aussi en tant qu'homme qui a travaillé jour et nuit afin de trouver une sortie de crise l'année dernière, je sens le besoin de vous remercier, chers collègues, de remercier cette famille de nations ayant le français en partage de l'appui sans réserve dans les moments les plus difficiles pour mon pays. A l'apogée de la crise en mai l'année dernière, le Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali a visité la Macédoine. Cette visite fut perçue comme un geste de grand appui moral dans notre lutte de sauvegarder notre pays et notre démocratie. Je voudrais souligner plus particulièrement le rôle du Président de la France, S.E. M. Jacques Chirac, qui fut le premier Chef d'Etat d'une grande puissance à avoir



démasquer la nature des attaques contre la République de Macédoine. Ses propos, exprimés au cours de ma visite en France, au mois de mars 2001, que « la Macédoine doit rester unie et stable » fait partie de la mémoire collective de mon peuple.

Cette solidarité, mesdames et messieurs, est la même qui fait de la Francophonie une grande Organisation moralement crédible. Cette solidarité que nous devons constamment préserver et promouvoir, doit être le meilleur garant pour l'avenir de notre mouvement.

Notre solidarité représente le meilleur abri contre la plus grande menace pesant sur la paix mondiale résultant des tentatives de confronter les différentes cultures et civilisations. Comme nous avons dit « non » à la tyrannie et au totalitarisme de toute sorte, de la même façon aujourd'hui, nous disons « non » à la guerre des civilisations, abus de la religion, mais aussi aux tentatives de l'identifier avec l'extrémisme.

La République de Macédoine, se trouve dans le carrefour des différentes cultures et civilisations. La Macédoine, terre d'Alexandre le Grand, pays de grand patrimoine de culture antique qui continue avec les sermons de l'Apôtre Paul. L'alphabétisation et la culture slave se sont développées en terre macédonienne, mais la Macédoine est aussi très fière de son héritage de l'empire ottoman. Chrétiens et musulmans vivent en Macédoine avec une tradition de convivialité et de respect mutuel profondément enraciné, et nous ne permettrons pas qu'elle soit détériorée par ceux qui croient que le bonheur se trouve dans les luttes entre les différences, dans l'anéantissement de l'autre, dans la construction de murs de division.

Connaissant la sensibilité des différences culturelles et convaincu qu'elles représentent le bien commun de toute l'humanité, j'ai lancé une initiative pour organiser une conférence internationale ayant pour sujet « Le dialogue des civilisations » qui sera co-organisée par l'UNESCO et aura lieu à Ohrid en juin 2003. Je serai particulièrement heureux si mes collègues et amis de la Francophonie honoraient cet événement par leur appui et leur présence.

Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le dialogue des cultures, dont le slogan nous a réunis ici aujourd'hui, fait partie de la vie quotidienne de mon pays. Malheureusement, il y a toujours ceux qui font appel à la haine et à l'exclusion, qui essaient sans cesse d'établir un dialogue de sourds et d'annuler la culture et les valeurs que nous partageons. L'histoire et la tradition macédoniennes prouvent qu'il y a un moyen d'apprendre à vivre avec ceux appartenant à une autre religion ou culture, sans pour autant exclure ou assimiler les autres. Ce moyen propose l'acceptation de l'autre, compréhension de ses convictions, ouverture de l'espace pour un dialogue culturel. « Vive les différences ! », le slogan du grand Voltaire sera toujours une inspiration contre toute exclusion ou uniformisation culturelle ou autre.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**La Macédoine se réjouit de pouvoir partager ses convictions avec les autres membres de la Francophonie. Nous puisons notre force de l'appui de nos amis. L'avenir appartient à ceux qui parlent la langue de la paix, de la compréhension et de la tolérance.**

**Merci**

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



## Intervention de S.E. M. Blaise Compaoré *Président du Burkina Faso*

---

### **Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Mesdames, Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Le rapport de notre Secrétaire général nous conforte encore plus dans la perception positive de notre Institution.

Depuis ces dernières années, il n'a cessé de déployer des efforts, de l'énergie et de la bonne volonté pour asseoir les fondements de notre Organisation, la faire connaître et enfin la hisser au rang des organisations internationales ayant une réelle visibilité.

Je voudrais féliciter Monsieur Boutros Boutros-Ghali pour avoir su créer des passerelles entre les différents opérateurs mais surtout d'avoir donné la pleine mesure de leurs missions respectives.

Au cours des dernières années la culture de l'évaluation de ces mêmes opérateurs a permis de définir efficacement le cadre stratégique de leurs missions.

Les retombées positives de ces actions sur le terrain sont perceptibles et encourageantes.

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie, notre opérateur principal, a heureusement réussi à consolider ses actions directes sur le terrain et à équilibrer la part du budget d'investissement par rapport à son budget naguère pesant de fonctionnement.

Monsieur Boutros Boutros-Ghali, vous avez apporté à la Francophonie une âme politique qui lui manquait auparavant.

Mon pays vous félicite pour votre inlassable engagement au profit de notre communauté et nous vous resterons toujours reconnaissants.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Message de S.E. M. Mamadou Tanja *Président de la République du Niger*

---

### **Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Le Président Tandja, qui était inscrit sur la liste des orateurs, a dû regagner Niamey ce matin, en compagnie de son homologue togolais.

Il a chargé sa représentante de présenter ses excuses à l'assemblée et de transmettre le message suivant qu'il avait l'intention de livrer à l'occasion du présent Sommet :

Monsieur le Président de la République libanaise,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,  
Distingués délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots seront pour vous dire, Monsieur le Président Emile Lahoud, toute la joie qui est la mienne, d'être aujourd'hui l'hôte de votre beau pays, le Liban, à l'occasion de ce IX<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Permettez-moi, aussi, de vous remercier bien sincèrement, Monsieur le Président, en mon nom personnel et en celui de la délégation qui m'accompagne, pour l'accueil particulièrement chaleureux qui nous a été réservé ; accueil digne des plus pures traditions d'hospitalité de ce Moyen-Orient glorieux, ainsi que pour toutes les marques d'attention et de soin dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée à Beyrouth.

Octobre 2002, voici un an en vérité, que nous avons rendez-vous avec votre pays et avec le vaillant et héroïque peuple libanais.

Mais, il y a un an exactement, le monde était encore sous le coup de l'émotion, j'allais dire, du cauchemar occasionné par les attentats du 11 septembre 2001, qui ont frappé les Etats-Unis et endeuillé des milliers de familles américaines et d'autres pays.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le drame du 11 septembre, qui a eu pour conséquence le report du IX<sup>e</sup> Sommet et, d'une manière plus générale, un profond bouleversement de l'agenda international, a révélé au monde, le visage hideux du terrorisme et la capacité qu'il a de frapper pour faire mal.

La tragédie du 11 septembre interpelle nos Etats, individuellement et collectivement, sur l'impérieuse nécessité d'une lutte vigoureuse et résolue, à l'échelle internationale, contre le fléau du terrorisme, quelles que soient les formes sous lesquelles il se manifeste. Le Niger, n'en doutez pas, prendra sa part, aussi modeste soit-elle, dans ce combat.

Monsieur le Président,

Le fait que le Liban et son Peuple accueillent aujourd'hui ce IX<sup>e</sup> Sommet à Beyrouth, constitue un événement majeur à maints égards. Ce premier Sommet de la Francophonie en terre arabe est, sans aucun doute, le témoignage de la place qu'occupe, mais aussi, du rôle historique qu'a toujours joué le Liban sur le plan international.

Le thème de notre Sommet, le « Dialogue des cultures », a une résonance toute particulière ici à Beyrouth, Cité millénaire chargée d'une très vieille histoire et marquée par le dialogue des civilisations. Il s'agit pour nous, au cours de nos présentes délibérations, de marquer tout à la fois, notre attachement à cette langue commune qui nous fédère, au-delà de nos disparités culturelles et civilisationnelles et d'affirmer, avec clarté et fermeté, au-delà de notre évidente diversité, la vision politique du monde dont nous sommes porteurs.

Monsieur le Président,

Au moment où je prends la parole devant cette prestigieuse assemblée, comment puis-je passer sous silence, deux situations douloureuses, tragiques même, qui ont frappé récemment deux pays frères d'Afrique Occidentale, j'ai nommé le Sénégal, avec le terrible naufrage du *Joola* et la Côte d'Ivoire, avec l'insurrection armée qui s'y déroule depuis le 19 septembre 2002.

A mon frère et aîné, le Président Abdoulaye Wade, j'exprime, à nouveau, la profonde compassion et toute la solidarité du Niger, de son gouvernement et de son peuple, face à cette rude épreuve.

La situation que vivent, depuis un mois, nos frères de Côte d'Ivoire, préoccupe le Niger, parce qu'elle touche un pays avec lequel nous avons tant de liens, dont le moindre n'est pas notre appartenance commune au Conseil de l'entente et à la CEDEAO, pour ne citer que ces deux Organisations d'intégration sous-régionales.

La situation qui prévaut en Côte d'Ivoire nous préoccupe à trois points de vue. Elle nous préoccupe en ce qu'elle survient dans un pays qui joue, dans notre sous-région, un rôle

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

moteur de premier ordre, au plan économique et financier, à telle enseigne qu'elle ne peut manquer d'avoir, pour le Niger, comme pour bien d'autres pays, des conséquences dramatiques.

La situation en Côte d'Ivoire nous préoccupe également, en ce qu'elle constitue une tentative de remise en cause de l'ordre démocratique et républicain.

La situation qui prévaut en Côte d'Ivoire nous préoccupe et nous interpelle enfin, parce que nous avons nous-mêmes connu récemment, au Niger, une situation analogue de mutinerie au sein de notre armée, au demeurant totalement maîtrisée et qu'elle met à nu le caractère encore fragile de la démocratie dans nos pays et l'impérieuse nécessité de sa consolidation, de son enracinement et de son approfondissement.

Le Niger se réjouit de ce que les efforts soutenus de la CEDEAO aient abouti à un début de solution de ce conflit fratricide. Il convient à présent de conforter cet acquis, en rapprochant davantage les parties, à travers un dialogue fécond, qui aboutirait à la paix et à la stabilité de la Côte d'Ivoire, à la coexistence harmonieuse entre tous ses fils et à la sécurité de tous les étrangers vivant sur son sol.

C'est pourquoi le moment et le lieu me paraissent appropriés pour lancer un appel à la Francophonie et plus particulièrement, à nos amis et partenaires du Nord, pour qu'ils soutiennent résolument nos Etats afin que, dans l'esprit de la Déclaration de Bamako, ils soient au rendez-vous de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.

Ma conviction profonde, à cet égard, Monsieur le Président, est qu'une Afrique en retard, où la démocratie sera dans un état de perpétuelle remise en cause, pour ne pas dire, d'éternel recommencement, constituera, sans aucun doute, le maillon faible, j'allais dire le « ventre mou » de la famille francophone.

Tout aussi grande est ma conviction, aujourd'hui, que la démocratie et l'Etat de droit ne sauraient s'affirmer, s'enraciner et se pérenniser dans un environnement économique, social et culturel délabré, fait de pauvreté, de misère et d'analphabétisme.

C'est pourquoi, le combat pour la démocratie me paraît devoir aller de pair avec une stratégie soutenue de lutte contre la pauvreté, à travers notamment l'éducation de base et la formation technique et professionnelle.

Monsieur le Président,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer cette allocution, sans évoquer deux autres sujets qui réveillent le plus grand intérêt pour le Niger, patrie du Président Hamani Diori, un des Pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le premier de ces sujets, c'est la préparation des V<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, que mon pays aura l'honneur et le privilège d'abriter en décembre 2005, où ils atteindront leur majorité. Nous sommes conscients du défi que constitue, pour le Peuple nigérien et pour sa vaillante jeunesse, la décision de confier au Niger, l'organisation de ces Jeux et mesurons pleinement l'ampleur de la tâche.

Notre détermination et notre engagement à cet égard sont sans faille, tout comme est grande notre résolution à faire des Jeux de Niamey 2005, un bel exemple de réussite pour l'ensemble de la jeunesse francophone.

Qu'il me soit permis de dire ici, à tous les pays amis qui ont déjà annoncé leur contribution au financement de cette manifestation et à toutes les organisations de la famille francophone qui nous apportent leur appui, toute notre appréciation et notre profonde gratitude.

Les Jeux de la Francophonie s'adressent, en effet, à la jeunesse, ce que nos pays ont de plus précieux, dans notre combat commun pour plus de justice, de solidarité, de paix et de tolérance.

C'est par la jeunesse, son éducation, son épanouissement et sa responsabilisation, que nous entretiendrons, dans le dialogue, l'indispensable diversité des cultures.

Le second sujet que je souhaitais évoquer, concerne un projet dont le Niger a eu l'initiative, voici deux ans au moins et qui est relatif à la création d'une Union francophone des Instances de régulation de la communication. Cette idée a fait son chemin et abouti, aujourd'hui au stade de sa concrétisation, puisque les textes organiques de cette Union ont été élaborés, discutés et finalisés. Il s'agit, à présent, de passer à la phase décisive de la mise en place effective de cette Union.

Monsieur le Président,

Nous sommes convenus de nous réunir, ici à Beyrouth, dans ce Moyen-Orient troublé, en proie tout à la fois au doute et à l'espérance, pour méditer ensemble et sceller notre engagement inébranlable à construire un monde de dialogue entre les cultures et les civilisations, un monde de solidarité et de partage, un monde de paix et de progrès.

Depuis le Sommet de Hanoi, la dimension politique de la Francophonie s'est affirmée sur la scène internationale, les objectifs de notre Organisation mieux définis, ses actions régulièrement suivies dans l'ensemble francophone.

Tout ceci, nous le devons incontestablement à l'action d'un homme, notre Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, à qui il me plaît de rendre, ici, un vibrant hommage.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre très aimable attention.

Je vous remercie.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Message de S.E. M. Vaclav Havel**  
*Président de la République tchèque*

---

**Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Excellences,  
Chers délégués et invités,

**P**ermettez-moi de vous saluer à l'occasion de la IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage à Beyrouth. Je suis persuadé que dans le monde globalisé d'aujourd'hui, ce forum est un espace de plus en plus important d'échanges d'opinions, d'expériences et de points de vue sur les problèmes essentiels du monde.

Je suis très heureux que cette conférence ait choisi «le dialogue des cultures » comme thème de réflexion. La condition nécessaire à une discussion est une écoute patiente qui mène à la compréhension des attitudes de l'autre. Je suis persuadé que le dialogue est la clé qui permet de trouver le chemin sur lequel les différentes cultures peuvent mutuellement s'enrichir tout en gardant leur propre identité et sans s'ériger l'une contre l'autre.

Le symbolisme certain de cette Conférence de la Francophonie me remplit d'optimisme. Le concept « liberté, égalité, fraternité » avait été en effet formulé en français et c'est sur ses bases que sont apparus les Etats démocratiques actuels et que la société civile s'est développée.

Aujourd'hui, nous devons cependant nous concerter sur la mise en valeur de la tolérance, du respect et de la solidarité. Notre devoir n'est pas seulement d'écouter mais aussi d'agir et d'aider. C'est pourquoi je suis très heureux que le principe de la solidarité fasse partie des priorités de l'Organisation internationale de la Francophonie, de même que la recherche de mécanismes effectifs en vue de sa mise en œuvre.

Excellences, chers délégués et invités, permettez-moi de vous souhaiter nombre de succès lors de votre rencontre.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Message de S.E. le Dr. Janez Drnovsek**  
*Premier Ministre de la République de Slovénie*

---

**Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Président du Comité d'Organisation,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

**P**ermettez-moi de saisir cette occasion pour remercier le Comité organisateur, pour l'organisation de ce Sommet, lequel, j'en suis sûr, contribuera d'une manière importante au futur développement de la Francophonie.

L'organisation du Sommet de la Francophonie au Liban est une décision bien réfléchie, car le Sommet se déroule dans un environnement culturel diversifié, dans lequel divers peuples et religions se rencontrent et co-existent. Le débat sur le rôle de la culture dans la définition des identités et sur les dimensions du dialogue entre les cultures est d'une importance clé pour la gestion réussie de la communauté internationale, tant au niveau économique qu'au niveau politique.

Il est donc nécessaire que le processus de mondialisation soit démocratisé, c'est-à-dire qu'il s'agit d'institutionnaliser un dialogue égalitaire entre les cultures au niveau international. La Slovénie soutient un des principes majeurs de la Francophonie qui se prononce en faveur d'une approche ouverte à toutes les cultures. Une telle approche empêche l'apparition des conflits entre les identités culturelles individuelles et établit des fondements pour une solide égalité au sein de la diversité. Dans le cadre de la Francophonie, il est possible d'établir des mécanismes qui développeront, préserveront et intensifieront le dialogue constructif entre les cultures.

Permettez-moi à cette occasion, Monsieur le Président, de vous exprimer ainsi qu'à votre pays, mes vœux de plein succès. De même, je souhaite au nouveau Secrétaire général de la Francophonie beaucoup de bonheur et de succès. Je suis convaincu que sous sa direction, l'Organisation internationale de la Francophonie continuera à se consolider.

Merci de votre attention.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



## **Communication à la conférence**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Communication de M<sup>me</sup> Louise Harel  
*Présidente de l'Assemblée parlementaire  
de la Francophonie (APF)*

---

**Intervention relative au rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Ministres et chefs de délégation,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je tiens d'emblée à adresser mes plus chaleureux remerciements aux autorités du Liban pour leur hospitalité, fidèle à une tradition ancestrale.

A l'évidence pour nous tous, il était essentiel que ce Sommet se tienne à Beyrouth et, symbolique que le thème du dialogue des cultures soit abordé au cœur de cette mosaïque culturelle que constitue le Liban.

Au cours de la présente année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a apporté son soutien indéfectible à nos collègues et amis membres du Parlement libanais. Dans un geste de solidarité parlementaire, l'APF a d'ailleurs tenu à ce qu'une de ses commissions permanentes se réunisse à Beyrouth, au mois de mai dernier.

Mon intervention devant vous aujourd'hui témoigne de la place que notre Assemblée parlementaire, qui est aussi la vôtre, occupe au sein de la Francophonie institutionnelle, depuis le Sommet d'Hanoi.

A cette occasion, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé la place éminente de l'institution parlementaire, au cœur de la démocratie représentative et de l'Etat de droit et ont consacré le statut d'organe consultatif de l'APF. Votre Assemblée est maintenant officiellement accréditée par de nombreux organismes internationaux, tels les Nations Unies, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. Cette reconnaissance rejaillit sur les 62 parlements membres de l'APF. D'ailleurs, il faut se réjouir de la place de plus en plus significative de la démocratie parlementaire sur le plan international, comme le démontre la création de regroupements de parlementaires au sein de grandes

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

organisations comme le réseau de la Banque mondiale et l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Il est utile de rappeler que l'APF a, entre autres objectifs, la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de la personne, de même que le développement et la connaissance réciproque des cultures et des civilisations des peuples, en particulier des peuples qui font un usage de la langue française.

Préoccupée par l'atteinte de ces objectifs, l'Assemblée s'est prononcée, lors de sa XXVIII<sup>e</sup> session tenue à Berne, en juillet dernier, sur un certain nombre de questions importantes. C'est ainsi qu'une résolution sur la situation au Proche-Orient a été adoptée notamment pour appuyer le plan de paix approuvé par le Sommet de la Ligue arabe, en mars dernier à Beyrouth, le considérant comme le cadre le plus approprié pour relancer le processus d'une paix juste et équitable. Nous avons également adopté plusieurs autres résolutions concernant l'apprentissage de la langue française lorsqu'elle n'est pas langue maternelle, l'exercice du droit de vote et des diverses mesures pour le faciliter, l'accès des pays en voie de développement aux médicaments essentiels pour le traitement des maladies endémiques et la sécurité alimentaire qui passe par l'éradication de la pauvreté.

Nous nous sommes également questionnés sur la marginalisation des parlements dans le contexte de la mondialisation. En ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, il est assez troublant et paradoxal de constater la nécessité, au Nord comme au Sud, de reprendre le combat pour la suprématie juridique des assemblées de représentants élus du peuple, à l'origine de nos institutions démocratiques.

Le renforcement des institutions parlementaires, de leur caractère pluraliste et de leur capacité d'exercer une surveillance parlementaire constitue un enjeu plus que jamais central du processus visant à promouvoir l'Etat de droit, les droits de la personne et la bonne gouvernance.

De ce point de vue, le programme NOPADA, mieux connu sous son acronyme anglophone NEPAD, atteindra ses objectifs en matière d'initiative pour la démocratie et la bonne gouvernance, qu'en autant que les parlementaires concernés puissent exercer une vigilance dans la mise en œuvre de cet ambitieux projet. Les parlements africains visés doivent être associés étroitement à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation de ce nouveau partenariat. Je salue à cet égard l'initiative du Parlement du Bénin, qui a tenu les 8 et 9 octobre dernier, le 1<sup>er</sup> Forum des parlementaires africains sur le programme NOPADA.

De manière générale, la Francophonie institutionnelle doit faire en sorte que les parlementaires soient davantage partie prenante dans les processus décisionnels en cours.

Permettez-moi également de vous faire part de ma fierté, en tant que première femme Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de la constitution du

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

réseau des femmes parlementaires de l'APF. Désormais, les femmes parlementaires pourront parler de leur propre voix au sein de votre Assemblée.

Le thème du dialogue des cultures du IX<sup>ème</sup> Sommet a occupé une place centrale dans nos travaux. Il me revient donc aujourd'hui de vous présenter succinctement l'Avis sur ce thème, adopté à l'unanimité par les parlementaires.

Comme le relève l'UNESCO dans sa Déclaration sur la diversité culturelle, celle-ci « *est pour le genre humain aussi nécessaire que la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité* ».

Pour qu'il y ait dialogue des cultures, encore faut-il que le mot « culture » ne soit pas devenu invariable. Si des mesures protectrices ne sont pas mises en place, la loi du marché s'appliquera dans toute sa rigueur. Déjà on assiste à une « mercantilisation » de la culture avec tous les effets indésirables que cela comporte : standardisation de la production, émergence d'un capitalisme culturel concentré autour d'un petit nombre de multinationales, abandon de certaines langues dans le domaine de la diffusion. Le temps nous est donc compté puisque le processus est déjà engagé comme le montre les « grandes manœuvres » qui se déroulent dans l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel du disque et même du livre.

Dans l'Avis qui vous est transmis, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie propose une série de mesures telles que : la constitution d'un fonds spécial favorisant l'organisation de festivals célébrant la diversité culturelle au sein de la Francophonie, la mise en place d'une chaîne de radio à vocation éducative et culturelle couvrant l'ensemble de l'Afrique, l'appui à l'édition et à la littérature dans les langues régionales et locales de l'espace francophone, une place plus importante à la diversité culturelle dans la programmation de TV5 et l'accroissement des crédits consacrés au Fonds francophone des inforoutes.

A cette liste non exhaustive doit s'ajouter un renforcement des politiques de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel. Il s'agit d'une question fondamentale car c'est ce patrimoine qui forge nos identités. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a consacré nombre de ses travaux à la problématique des patrimoines menacés conduisant dans ce domaine une réflexion conjointe – qui se poursuit encore aujourd'hui – avec l'Université Senghor d'Alexandrie.

Il faut également pouvoir combler le fossé technologique et remédier aux grandes carences en matière d'infrastructures qui handicapent une partie de l'humanité. Une offre culturelle équilibrée passe donc nécessairement par une relance soutenue de la coopération vers le monde en développement. A ce titre, nous saluons l'initiative du programme NOPADA qui a retenu les nouvelles technologies de l'information parmi les dix secteurs d'intervention prioritaires.

Par ailleurs, deux importants chantiers vous sont proposés : l'un vise à développer l'enseignement du français dans les pays de la Francophonie où cette langue que nous



partageons n'est pas la langue maternelle de la population ; l'autre consiste à promouvoir l'utilisation du français dans les organisations internationales, les congrès internationaux, les sociétés multinationales. Ce combat en faveur de la langue française et de son rayonnement s'inscrit dans une démarche générale visant à promouvoir le plurilinguisme et l'usage des langues minoritaires.

Et surtout, les membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie considèrent que l'adoption d'un instrument juridique international, spécifiquement consacré à la diversité culturelle et liant les Etats, constitue le moyen le plus efficace pour défendre et conforter les cultures dans leur pluralité et en favoriser le dialogue. La définition d'un nouvel instrument international repose sur une démarche proactive.

Même si le temps est venu de dépasser les clauses dites d' « exception culturelle », nous proposons aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie de veiller à ce que le secteur culturel ne soit pas intégré dans leurs engagements spécifiques à l'Organisation mondiale du commerce, plus particulièrement au sein de l'Accord général sur le commerce des services, tant et aussi longtemps qu'un instrument international sur la diversité culturelle n'aura pas été adopté.

Enfin, et c'est un point essentiel pour l'Assemblée parlementaire, le dialogue des cultures ne peut pleinement s'épanouir qu'en s'appuyant sur la démocratie. On ne dira jamais assez qu'une mondialisation mal maîtrisée réduit la démocratie à l'impuissance. A cet effet, nous ne saurions trop insister sur l'importance d'intégrer le respect des droits de la personne à ce dialogue des cultures. La reconnaissance de la diversité culturelle ne peut être invoquée pour altérer des principes fondamentaux, telle la liberté d'expression, ou encore la pleine citoyenneté des femmes envers qui certaines violences, non seulement physiques, sont faites en dévoyant le mot culture.

Pour assurer le renforcement et la pérennité de la démocratie représentative, il importe de développer des programmes ambitieux d'éducation à la citoyenneté. Mettant en œuvre les décisions que vous avez prises à Moncton en 1999, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a réuni, avec le concours de l'OIF et de l'Assemblée nationale du Québec, le premier Parlement francophone des jeunes dont des représentants ont déposé solennellement devant vous hier la Charte du jeune citoyen francophone du XXI<sup>e</sup> siècle.

Préoccupée également par la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, votre Assemblée a suspendu parmi ses membres, les parlements de pays qui ont vu leur ordre constitutionnel renversé par la force. L'APF a aussi mené en 2002, deux missions de bons offices, l'une à Madagascar, l'autre en République centrafricaine. Elle aura, de plus, participé à la quasi-totalité des missions d'observations des élections conduites par l'OIF.

Je veux enfin redire le plaisir qu'éprouve l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à travailler avec l'Organisation. Monsieur Boutros Boutros-Ghali a toujours été un interlocuteur attentif aux préoccupations des parlementaires, honorant chacune de



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

nos Sessions de sa présence et acceptant de se livrer cordialement à l'exercice de la séance de questions parlementaires. Nous nous réjouissons également des propos du ministre Salamé, lors de la Conférence ministérielle de la Francophonie qu'il présidait, à l'effet que l'APF puisse disposer de plus de moyens pour accomplir ses missions, son rôle de vigie de la démocratie ainsi que son rôle d'observation des élections et de coopération en vue d'un meilleur exercice de la démocratie parlementaire. L'APF ne demande qu'à jouer ce rôle d'interlocuteur à l'endroit des chefs d'Etat et de gouvernement, et ses membres vous réitèrent leur volonté d'être le relais des aspirations légitimes des peuples qu'ils représentent.



**Interventions à la suite  
des exposés liminaires sur le thème  
« Bilan et avenir de la Francophonie »**





## Intervention de S.E. M. Bernard Landry *Premier Ministre du Québec*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème « Bilan et avenir de la Francophonie »**

Monsieur le Président,

Nous avons écouté avec attention les interventions éloquentes des présidents Bongo et Hasquin.

On l'a dit, le Sommet de Hanoï est un point tournant dans l'histoire de la Francophonie car il a consacré sa vocation politique.

Quel bilan faut-il faire de l'action de notre Organisation depuis que ces changements sont survenus ?

Les deux grandes conférences ministérielles de Bamako et de Cotonou ont donné lieu aux Déclarations que nous nous apprêtons à adopter. Elles ont fait progresser la Francophonie sur le plan de la démocratie et des droits de la personne et sur le plan de la diversité culturelle.

Il s'agit là de réalisations remarquables de la Francophonie politique.

Cependant, la Francophonie devenue forum politique doit toujours viser à inscrire ses orientations et ses actions à l'intérieur d'un cadre de solidarité et de coopération.

Le présent Sommet doit donc nous permettre de rechercher une pleine cohérence entre action politique et coopération. Celles-ci ne doivent pas s'opposer, mais se nourrir mutuellement. Elles doivent représenter l'avant et l'après d'un même mouvement, la conception et la réalisation d'une même démarche.

En affirmant ici à Beyrouth la nécessaire intégration du politique et de la coopération, nous prendrions la décision de renouer avec les origines mêmes de notre Organisation. Le continent africain n'a eu cesse de nous rappeler combien la coopération doit toujours demeurer au cœur de notre action.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Il faut se rappeler qu'aucune organisation ne peut agir avec la même efficacité sur tous les fronts. Notre vision doit s'élaborer, et nos choix d'action se faire en fonction des besoins de nos membres, mais aussi en tenant compte des moyens disponibles.

Il est primordial que nos orientations stratégiques en coopération prennent en compte le nouveau contexte international engendré par la mondialisation, particulièrement le danger de marginalisation accrue de l'Afrique et l'élargissement du fossé Nord/Sud.

Le Québec est d'avis :

- qu'il faut revaloriser la coopération multilatérale ;
- qu'il faut faire avant tout une coopération concrète, dynamique et inventive : une coopération de terrain au service des femmes et des hommes des pays du Sud et de leur jeunesse ; à cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que le Québec offrira 50 nouvelles bourses d'études supérieures et qu'il apportera son appui à un projet exemplaire en termes de dialogue des cultures, les Jeux de la Francophonie au Niger en 2005.

Je dirais enfin, que cette coopération doit être recentrée sur les axes premiers de notre Organisation que sont la langue et la culture.

La coopération technique, qui reste essentielle pour la modernité de la Francophonie, doit regrouper nos actions sur des projets spécifiques en éducation et dans le domaine des technologies.

Au sujet de la coopération de nature plus politique, notre Organisation doit mettre tous ses efforts à la réalisation du plan d'action de Bamako : démocratie, libertés et droits de la personne. Par ailleurs, dans le même esprit, le projet de Symposium sur le financement du développement m'apparaît une action des plus porteuses.

C'est dans notre façon de faire qu'il faut effectuer un virage en évitant la dispersion des ressources. C'est pourquoi j'insiste sur l'importance des suites concrètes à donner à l'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ; en particulier à l'élaboration d'orientations stratégiques pour les dix prochaines années.

En somme, comme le disait le président Hasquin, il s'agit, en Francophonie, de faire ensemble ce que personne d'autre ne fera pour nous dans le cadre qui nous réunit : tel devrait être le critère discriminant de toute notre action. C'est à cette condition que la Francophonie pourra s'affirmer comme une organisation efficace et crédible de par le monde.

Je vous remercie.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M. Ange-Félix Patassé *Président de la République centrafricaine*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème « Bilan et avenir de la Francophonie »**

Excellence Monsieur le Président de la République libanaise,  
Excellences Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Excellence Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie  
Excellence Monsieur l'Administrateur général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,  
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers frères et sœurs de la Francophonie,

**L**a délégation de la République centrafricaine que je conduis à cette 9<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, se réjouit de retrouver ses frères et sœurs de la grande famille francophone, dans cette belle et historique capitale du Liban, foyer de l'expression de la diversité culturelle.

Je remercie Son Excellence Monsieur Emile Lahoud, Président de la République libanaise, son Gouvernement et le peuple libanais tout entier pour l'accueil combien chaleureux et fraternel qui m'a été réservé, ainsi qu'à ma délégation depuis notre arrivée à Beyrouth.

De même, j'adresse mes compliments au Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Boutros Boutros-Ghali, ce grand fils d'Afrique, pour la dynamique qu'il a impulsée à notre Organisation commune qui rayonne maintenant dans le monde en portant haut et très haut le message de la Francophonie, source d'inspiration culturelle mais aussi source de solidarité, de paix et de véritable partenariat entre les pays membres en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

A cet effet, Monsieur le Président, le Sommet de Beyrouth, de notre point de vue, présente un triple enjeu. Il s'agit :

**1. d'approfondir le rôle de la Francophonie dans la promotion de la diversité culturelle et linguistique.**

Ce Sommet de Beyrouth doit aller plus loin que la Déclaration de Cotonou en prenant un engagement clair et ferme des 55 Etats et gouvernements francophones pour la constitution d'un socle solide de groupe de pression, dans le cadre de l'UNESCO, en vue de l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle, dans un monde en pleine mutation pour ce 3<sup>ème</sup> millénaire.

Il s'agit, en conséquence, de maintenir une pression constante sur les négociations qui seront lancées lors de la réunion du Conseil exécutif de l'UNESCO en mai 2003.

Le présent Sommet dis-je, aura à déterminer une position claire sur les engagements de libéralisation en matière des biens et des services culturels.

Il devra montrer clairement le rôle central que joue la langue française au niveau des institutions internationales à l'heure où d'autres langues telles que l'anglais, l'espagnol voire le Portugais, occupent une place de plus en plus prépondérante au sein de l'Union Européenne.

Nous autres Francophones africains, qui défendons bec et ongles le français, nous sommes parfois ridicules lors de certaines réunions au sommet, à être les seuls à utiliser le français alors que d'autres Européens francophones préfèrent s'exprimer en anglais. Ils sont libres, certes, mais le réflexe serait d'abord de s'exprimer en français.

**2. Il s'agit de définir ensuite le rôle de la Francophonie politique.**

Mais je vous rassure, chers collègues, qu'il ne s'agit pas de transposer ici les querelles idéologiques entre les Etats.

Aujourd'hui, le monde entier est interpellé par la question du terrorisme politique. Les événements du 11 Septembre 2001 qui ont endeuillé les Etats-Unis restent présents dans tous les esprits, comme aussi les derniers attentats en Indonésie et aux Philippines qui endeuillent des familles innocentes.

Par ailleurs, la Communauté internationale est tout aussi bouleversée par les événements tragiques du Moyen-Orient, notamment le conflit entre Israël et la Palestine.

L'ensemble des Etats francophones doit également s'impliquer dans la lutte contre le terrorisme international, régional et national ainsi que dans la recherche des solutions durables dans les crises politico-militaires qui éclatent en Afrique, en violant non seulement les droits de l'Homme mais aussi les droits des peuples à travers la constitution républicaine et démocratique des lois et règlements en vigueur.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



Mais je m'empresse de dire que le terrorisme n'est pas seulement politique mais avec plusieurs facettes, il est aussi économique, financier et social.

Il porte en lui le germe de destruction car les conditionnalités injustes imposées par les Communautés financières internationales provoquent les mêmes effets de soulèvements sociaux contre les régimes démocratiques issus des élections libres et démocratiques.

Il faut que notre institution commune non seulement condamne sans ambages les coups d'Etat et les tentatives de coup d'Etat, mais prenne la ferme résolution de ne plus soutenir les auteurs de ces putschs qui bloquent la marche de l'Afrique vers son épanouissement et j'en sais quelque chose.

Je voudrais également saisir l'opportunité qui m'est offerte pour que du haut de cette tribune je puisse féliciter très sincèrement du fond du cœur tous ceux qui se sont mobilisés pour aider nos frères Congolais du Congo démocratique à rechercher ensemble les voies et moyens pour parvenir à un dialogue inter congolais pour la survie de la République démocratique du Congo, une et indivisible, parce que pays voisin direct de la RCA.

Permettez-moi de féliciter le Président Kabila, le Président Museveni, le Président Kagamé et tous les responsables des divers mouvements de rébellion. Ils ont enfin compris que la voie de la lutte armée fratricide ne mène à rien. Par conséquent, il faut privilégier la voie du dialogue qui s'ouvre désormais au Congo.

En parlant du Congo, je pense aussi à la tragédie qui secoue en ce moment la Côte d'Ivoire. Ce beau pays hospitalier et fleuron de la fraternité Africaine nous amène à nous poser des questions sérieuses sur l'avenir de l'Afrique. Comme le disait mon Professeur René Dumont « l'Afrique, noire est mal partie ». Est-ce à dire que ce grand visionnaire nous a fait prendre conscience de ce que l'Afrique ne peut vivre dans sa chair et dans ses os après les Indépendances de nos micro Etats après la balkanisation par la loi Deferre ?

Fort heureusement, nous apprenons avec soulagement la prise de position du Président Gbagbo qui a accepté d'écouter ses enfants. C'est la voie de la sagesse et nous l'encourageons. Il vaut mieux être un roseau qu'un chêne. J'en ai tiré moi-même la leçon et ça forme.

Vous avez suivi le drame d'un conflit armé qui allait opposer les deux pays Frères, la République centrafricaine et le Tchad. Les interventions des chefs d'Etat de la CEN-SAD et de la CEMAC nous ont permis de régler pacifiquement cette crise et je voudrais ici remercier du fond du cœur le Président Bongo notre Doyen d'Afrique Centrale et tous les chefs d'Etat de la CEMAC,

De même pour le Guide de la Révolution Libyenne, Moammar Khaddafi et tous les chefs d'Etat de la CEN-SAD qui n'ont pas hésité une seule seconde à envoyer des



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

contingents pour le maintien de la Paix en République Centrafricaine et pour sauver le régime démocratique.

Ce bel exemple de la CEN-SAD et dans les jours à venir, celui de la CEMAC, permettrait de résoudre les crises politico-militaires que certains fils du Continent manipulés veulent porter un coup sévère à la marche de l'Afrique vers la plénitude de la démocratie et de la paix.

Puis-je enfin remercier tous les chefs d'Etat dont le Président Jacques Chirac qui, lors du Sommet France-Afrique de Ouagadougou en 1996, avait dépêché au chevet de la République centrafricaine une délégation des chefs d'Etat conduite par le Président Bongo. Il s'en est résulté un heureux aboutissement par l'action dynamique et méritée du Général Amadou Toumani Touré, aujourd'hui Président de la République du Mali.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, notre Frère Kofi Annan a mobilisé toutes les énergies pour consolider la paix et je voudrais ici l'en remercier du fond du cœur. Ainsi que le conseil de sécurité qui reste toujours aux côtés du peuple centrafricain.

Je faillirai à mon devoir si je ne rends pas aussi un hommage très mérité au Secrétaire général de notre Institution qui a envoyé plusieurs missions à Bangui pour nous assister et également le Secrétaire général de l'OUA, Salim Ahmed Salim, et son successeur Amara Essy. C'est dire, Monsieur le Président, que le problème de la paix est le problème de tous, car sans paix, il n'y a point de développement.

Excellences, Messieurs les Présidents et chefs de délégation,

**3. Indépendamment des points relatifs aux statuts et aux conditions d'adhésion des Etats, aux appréciations sur les pratiques de la démocratie, des droits et libertés adoptées à Bamako, au type de coopération à mettre en place pour les mécanismes et procédures de financement, susceptibles de profiter à l'ensemble des populations de nos pays à travers la décentralisation et la régionalisation par une véritable démocratie de proximité, je voudrais demander au Sommet de Beyrouth :**

1. d'élever une statue en l'honneur de notre frère Boutros Boutros-Ghali pour le remarquable travail qu'il a accompli pour hisser aussi haut notre noble institution;
2. de demander aux instances compétentes qu'il ait le Prix Nobel de la Paix.

Enfin, Monsieur le Président, en ce qui concerne d'une manière spécifique mon pays, nous nous engageons dans la véritable voie de la lutte contre la pauvreté d'une manière scientifique, cohérente, intégrée et intégrale.

Je vous remercie de votre aimable attention pour ce rendez-vous du « donner et du recevoir ».

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M. Assoumani Azali *Président de l'Union des Comores*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème « Bilan et avenir de la Francophonie »**

Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

**P**ermettez-moi, Monsieur le Président, de joindre ma voix à celles des éminentes personnalités qui m'ont précédé, pour remercier le peuple et les autorités libanaises pour l'hospitalité généreuse dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée en terre libanaise

*La Francophonie comme culture*, tel est l'intitulé du mémorable discours qu'a prononcé l'un des pères fondateurs de notre Institution, le regretté académicien et président Léopold Sédar Senghor en 1966 à l'université Laval, au Québec, lorsque le Diplôme de docteur Honoris Causa lui a été décerné.

La Francophonie, comme *le rendez-vous du donner et du recevoir*, telle est également l'une des dimensions exposées et développées par notre patriarche à cette même occasion.

Trente-six ans plus tard, nous voici aujourd'hui réunis ici, à Beyrouth, cette belle ville légendaire, haut lieu de culture, pays du cèdre, carrefour où se côtoient des civilisations plusieurs fois millénaires, pour parler du dialogue des cultures.

Quel lieu symbolique que le Liban pour parler du nécessaire dialogue des cultures ?

Quel autre lieu mieux approprié que le Proche-Orient pour parler de ce nécessaire dialogue des cultures comme instrument de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, cette région où les tensions n'ont jamais été aussi vives et menaçantes?

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Quel autre lieu privilégié que le Liban, carrefour du Nord prospère et du Sud en mal de développement ; de l'Occident et de l'Orient, présentés, l'un comme matérialiste et technologique, l'autre comme spiritualiste et mystique, pour parler du dialogue des cultures dans son acception de développement économique et social, condition nécessaire à l'épanouissement des peuples, et son corollaire, la paix dans le monde.

Quel autre lieu, enfin, que le Liban qui, en dépit des vicissitudes qui ont jalonné son histoire mouvementée, a toujours su retrouver les ressources nécessaires et requises pour avancer avec fierté et détermination.

A l'heure où les architectes de l'éphémère, partout dans le monde, attisent la haine et la discorde pour donner sens à leur vision manichéenne du monde, notre pays hôte, le Liban, reste un modèle de concorde et de brassage réussis avec sa Société multiconfessionnelle.

C'est pourquoi, pour nous Comoriens qui avons l'insularité comme l'un de nos problèmes majeurs, avons énormément à apprendre de ce qu'il convient d'appeler le modèle libanais.

Que les autorités et le peuple frère du Liban sachent qu'ils peuvent compter sur le soutien de mon pays dans leur combat noble et juste visant à préserver la paix et à recouvrer son intégrité territoriale.

C'est dire, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs, que le choix de Beyrouth comme cadre de notre Sommet est à plusieurs égards justifié.

Merci à celles et ceux qui ont émis ce choix, merci surtout aux très distinguées et dévouées autorités libanaises pour avoir bien voulu abriter cette rencontre de notre famille francophone.

L'accueil fraternel et chaleureux conjugué à l'hospitalité généreuse qui nous est gratifiée depuis notre arrivée dans ce beau pays, ne fait d'ailleurs que conforter davantage ce choix.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Il y a un an, le monde se réveillait complètement sonné par les terribles événements sans nom du 11 septembre qui, tout en frappant durement le coeur même des Etats-Unis d'Amérique en particulier, portait de manière concomitante une grave atteinte à la dignité même de l'homme et à la civilisation humaine en général.

L'inconscience et l'inhumanité des actes que rien, absolument rien, ne saurait justifier, a ouvert, désormais, et à n'en plus douter, une nouvelle ère faite de menaces multiformes et de suspicions qui deviennent alarmantes de jour en jour. Et pendant ce temps, que faisons-nous pour amortir, autant que faire se peut, ce terrible et

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



dramatique choc dont nous avons tous été victimes ? Je veux dire, ce que nous avons fait jusqu'ici de substantiel pour que partout dans le monde, chacun dise du fond de son coeur d'homme « plus jamais ça » !

A ce stade de mon propos, il me plaît de saluer les actions positives et permanentes du Président Jacques Chirac, au service de la paix dans le monde notamment sur notre espace francophone. Ses positions, à maintes reprises, réitérées sur le rôle primordial de l'Organisation des Nations Unies et la primauté du droit dans le règlement, la gestion et la prévention des conflits, positions qui tranchent avec l'unilatéralisme, restent une soupape de sécurité, comme il l'a si bien dit, « dans un monde travaillé par la violence et par la guerre ».

C'est pourquoi l'Union des Comores dont j'ai l'insigne honneur de représenter à ce Sommet, adhère aux orientations et aux recommandations qui découlent des rapports préliminaires qui, en intégrant culture et développement, qui sont les deux faces d'une même médaille, fondent une perspective dynamique, pour un programme d'action salubre digne des attentes générées par un nouvel ordre mondial en quête de sens et de repères, pour un axe permanent de stabilisation des rapports mondiaux.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Lors de notre huitième sommet tenu dans la belle et attachante ville de Moncton, l'occasion m'avait été donnée, alors, de m'exprimer sur la situation politique et sociale de mon pays, les Comores, en une période où celui-ci, était au bord de l'éclatement du fait du séparatisme qui y sévissait.

Aujourd'hui, trois années après, je suis heureux de vous dire, Excellences, honorable assistance, que nos Iles se sont ressaisies et regardent désormais vers le même horizon, parce que convaincues que seule l'Union fait la Force.

Une nouvelle constitution érigeant l'Union des Comores, composée des Iles autonomes, a été adoptée. Des élections présidentielles, libres et démocratiques sous la supervision de la Communauté internationale ont été organisées. Et très prochainement, se tiendront les élections législatives.

Si ces avancées notables ont pu être enregistrées grâce à la détermination et à la persévérance du Gouvernement et du peuple comoriens, le rôle central joué par notre Organisation, sous l'impulsion de notre Secrétaire général, aura été déterminant. Sa présence active à nos côtés jusqu'au stade actuel du processus engagé démontre, si besoin est, que la Francophonie est une réalité vivante.

D'ailleurs, juste après notre Sommet, sera tenue à Paris, une réunion d'experts nationaux et internationaux, sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie, portant sur la rédaction des avant-projets des lois organiques, relatives



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

aux domaines de compétences partagées par l'Union et les Iles autonomes qui la composent.

Pour illustrer l'action positive et constructive de notre Institution dans mon pays, il me plait de mentionner l'ouverture d'un bureau permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie, au lendemain de la signature de l'Accord Cadre pour la Réconciliation nationale en février 2001, initiative prise par notre Secrétaire général Monsieur Boutros Boutros-Ghali, laquelle a démontré son efficacité, milite en faveur de l'approfondissement de telles expériences dans les pays en conflits.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit alors permis de rendre un vibrant hommage à notre grand frère, Pierre Boutros-Ghali, incarnation vivante de ce triple héritage : l'Egypte, la Grèce et le Croissant fertile ; cette diversité culturelle qui nous est si chère, pour avoir su insuffler cet élan nouveau à notre famille francophone qui, en peu de temps, est devenue un instrument de premier ordre au service de la paix à l'échelle planétaire.

Très cher Boutros, il m'est très agréable de vous dire aujourd'hui, en cette terre du Liban éternel, que notre dette, à nous comoriens, envers vous, est immense.

Et au nom de tous mes compatriotes des Iles Comores, je vous dis Marahaba.

*La Francophonie comme culture, comme lieu du donner et du recevoir; quelle belle aventure porteuse d'espérance !*

Vive la Francophonie dans la solidarité !  
Vive la paix au moyen orient et dans le monde !

Je vous remercie.



## Intervention de S.E. M. Kaspar Villiger *Président de la Confédération suisse*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème « Bilan et avenir de la Francophonie »**

#### **Orientation stratégique et spécificité francophone**

Le rapport de l'Administrateur général au comité de suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), opérateur principal en matière de coopération multilatérale francophone, a retenu toute l'attention de ma délégation.

La Suisse considère qu'une stratégie globale est absolument nécessaire pour renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et aussi pour accroître sa visibilité et mieux la positionner vis-à-vis des autres acteurs du développement. Cette stratégie fait actuellement largement défaut, tant pour l'AIF que pour les autres opérateurs de la Francophonie.

La Suisse salue donc et approuve pleinement la proposition concernant l'établissement d'un cadre stratégique décennal, à partir de 2004, présentant les grandes priorités de la Francophonie et servant de cadre de référence pour la programmation quadriennale de l'AIF et des autres opérateurs.

Si, à ce stade, nous devons encore renforcer et préciser les orientations stratégiques principales sur lesquelles devra se concentrer à l'avenir la Francophonie (une tâche à laquelle le CPF et ses commissions politique et de coopération doivent accorder une grande priorité) nous considérons que les dernières grandes conférences internationales et plus particulièrement celles de Monterrey et Johannesburg doivent servir de « toile de fond » pour déterminer les axes de force de la coopération multilatérale francophone et mettre en relief l'apport spécifique de l'OIF dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.

Une réflexion approfondie sur les enjeux et les orientations stratégiques au sein de chacun des domaines couverts actuellement par la coopération multilatérale francophone est indispensable. Cette réflexion est fondamentale pour l'avenir de la Francophonie. Il s'agit de savoir si les programmes de la Francophonie dans ces domaines ont effectivement une valeur ajoutée par rapport aux autres acteurs en



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

matière de coopération internationale, s'ils atteignent une masse critique suffisante pour franchir un seuil d'efficacité et donc de visibilité et enfin, si l'Agence est un partenaire déterminant dans les domaines en question.

### **Financement de la coopération multilatérale**

La Conférence du financement pour le développement s'est conclue par l'adoption du consensus de Monterrey. C'est son analyse que les pays francophones donateurs et récipiendaires doivent faire pour lui donner une dimension opérationnelle. La mise en œuvre du consensus de Monterrey devrait être le but du symposium francophone sur le financement du développement de Monaco.

Il s'agit d'aider les pays en développement à formuler des stratégies adéquates de réduction de la pauvreté, reposant notamment sur une cohérence entre les réformes du cadre macro-économique et celles des secteurs clés des économies respectives. C'est sur cette base que les bons projets peuvent se concevoir !

Le symposium francophone sur le financement du développement doit dégager une valeur ajoutée par rapport aux travaux qui ont et auront lieu dans d'autres enceintes. Il parviendra à cette valeur ajoutée en misant sur les conditions de mise en œuvre du consensus de Monterrey, dont les premiers bénéficiaires seront les pays francophones les moins avancés.

Le symposium devrait, à notre avis, associer à ses travaux les institutions financières internationales mais aussi, le secteur privé et la société civile des pays en développement.

### **Développement durable et mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg**

Surmontant toutes les craintes émises, le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg a adopté un plan d'action. La Suisse salue ce résultat qui enjoint à la communauté internationale de le mettre en œuvre. L'heure n'est plus à la négociation, elle est à l'action, et la communauté francophone est aussi interpellée. La Suisse se prononce sans équivoque pour que ce thème soit abordé lors de notre prochain Sommet des chefs d'Etat.

« L'esprit de Rio » avait surtout marqué un changement de mentalité. Les problèmes maintenant sont connus, les moyens de les résoudre aussi : il faut maintenant se mettre ensemble et les saisir à bras le corps.

Mais ce qui manque encore, c'est une volonté d'agir ensemble et de façon résolue. La durabilité est pour nous un mandat clair : au niveau local, au niveau national régional et sur le plan international.

Le développement durable est la priorité de la politique mondiale. Nous voulons que ce thème reste à l'ordre du jour bien au-delà de Johannesburg. La communauté

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

francophone peut et doit apporter sa contribution à ce pacte mondial de lutte contre la pauvreté et la destruction de l'environnement. A une alliance pour le soutien de la diversité culturelle. A une alliance pour la stabilité dans la globalisation et pour une politique de paix.

J'aimerais terminer en rappelant ce que la Suisse a déjà dit : Johannesburg est un test pour la crédibilité de la politique. Sommes-nous en mesure de reléguer à l'arrière-plan nos intérêts à court terme, particuliers et nationaux au profit de l'humanité toute entière ? Sommes-nous prêts à promouvoir des solutions viables et tournées vers l'avenir ? Ou bien pourrions-nous être de simples spectateurs de la dégradation de notre planète et de la dilapidation des ressources indispensables aux générations à venir ? La Suisse, quant à elle, penche pour un partenariat global et pour une attitude solidaire des nations industrialisées, des pays en développement et des pays en transition dans un esprit de confiance mutuelle.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M. Denis Sassou Nguesso *Président de la République du Congo*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème « Bilan et avenir de la Francohonie »**

Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,  
Mesdames et Messieurs,

**P**ermettez-moi d'exprimer au peuple et au gouvernement libanais ma profonde gratitude pour l'accueil fraternel et chaleureux qui nous est réservé depuis notre arrivée à Beyrouth, ville chargée d'histoire et de symboles, capitale d'un pays situé au carrefour de plusieurs civilisations et où d'innombrables communautés cohabitent dans un incessant dialogue.

Pour mon pays, qui a lui aussi connu un long conflit interne, la renaissance et la reconstruction du Liban représentent un cas exemplaire et encourageant.

C'est donc pour moi un honneur et un privilège d'avoir à ouvrir le débat sur une question qui est toujours au cœur de nos préoccupations : « *La paix et la sécurité en Afrique* ».

Et au moment où se tient ce Sommet, la situation grave qui prévaut en Côte d'Ivoire nous en donne l'illustration.

Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,  
Mesdames et Messieurs,

L'accession des pays Africains à l'indépendance avait été perçue comme le début d'une ère de paix et de progrès pendant laquelle nous devions nous consacrer aux tâches de construction nationale. Malheureusement, la réalité a déçu nos espoirs.

Dans un premier temps, nous avons imputé les conflits dont nous étions les victimes aux ingérences extérieures. Nous avons espéré que la libération totale de l'Afrique et la fin de la guerre froide favoriseraient le processus d'intégration et consolideraient la paix sur l'ensemble du continent.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Malheureusement, nous sommes tous obligés de reconnaître qu'au cours de la dernière décennie, notre continent a été secoué par des conflits armés qui ont plongé nos populations dans le désarroi. Aujourd'hui encore, nous demeurons la région du monde où se trouvent le plus grand nombre de réfugiés et de déplacés du fait des conflits de toute sorte.

Ces conflits ont ralenti l'élan de nos ambitions de développement et contribué à la dégradation de l'image de marque de l'Afrique dans le monde.

Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,  
Mesdames et Messieurs,

Pour conjurer les crises internationales, le monde moderne s'est doté d'un cadre et d'un outil susceptibles de prévenir les conflits entre Etats. Telle est l'origine de l'Organisation des Nations Unies.

Dès la création de l'Organisation de l'Unité Africaine, la première préoccupation des Pères fondateurs a été d'établir, comme principe imposable, *l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation*.

Les Africains possèdent la sagesse et les ressorts nécessaires pour sortir des situations des guerres auxquelles ils sont confrontés aujourd'hui. Nous possédons dans notre patrimoine culturel des ressources pour nourrir une culture de paix et de tolérance. Les foyers de tension dans nos pays sont les principaux théâtres et qui réduisent à néant nos efforts de construction nationale et de développement qui peuvent être maîtrisés.

On peut classer les conflits qui ont créé un climat d'insécurité en Afrique au cours de ces dernières décennies, en trois groupes :

*1. Les guerres de libération nationale*

Lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou lutte pour l'égalité des droits des personnes. Les Africains ont réclamé, avec ces guerres, leurs droits légitimes.

*2. Leurs indépendances acquises, certains pays ont été en proie aux conflits frontaliers.*

Le plus long, le plus meurtrier a sans conteste été celui qui a opposé l'Ethiopie à l'Eryhrée. Le plus récent est celui qui a opposé le Nigeria au Cameroun autour de la presqu'île de Bakassi. Toutes ces guerres frontalières ont pu, fort heureusement, être réglées par la Communauté internationale. La charte de l'OUA qui prescrivait l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation fournissait des termes de références utiles aux médiateurs et acceptables par les belligérants.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



*3. Mais les conflits les plus nombreux, probablement les plus dévastateurs pour les populations civiles sont, à coup sûr, ces dangereuses lignes de fractures internes aux Etats.*

Ces guerres civiles posent plusieurs sortes de questions :

- Comment les prévenir ?
- Comment les arrêter ?
- Comment pérenniser la paix en situation post-conflit ?

Si la Communauté internationale se montre souvent impuissante à éteindre ces incendies, c'est que les protagonistes des guerres nationales se réfugient derrière leur souveraineté nationale. Ils se montrent d'autant plus réticents sur cette question que leur souveraineté est récente. Ils contestent l'impartialité des parties arbitrales et dénie à celles-ci le droit de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce.

Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

Comment amener les Etats que nous représentons à accepter une médiation extérieure, sans que nous n'ayons le sentiment de brader une partie de notre souveraineté ? Comment faire de telle sorte que les dispositions qui pourraient être imaginées ne soient pas en contradiction avec nos Constitutions ? Il y a là un problème aux conséquences juridiques et politiques qui demandent une réflexion profonde de la Communauté internationale. L'Organisation internationale de la Francophonie devrait faire avancer le débat en ce domaine.

Mais, comme toutes les racines, celles des guerres sont souterraines et donc difficilement perceptibles. En conséquence, les conditions du maintien de la paix doivent aller plus loin que ne l'indiquent les causes immédiates des conflits.

Le recours à la médiation extérieure ne devrait pas occulter la responsabilité des Etats dans la mise en œuvre des conditions susceptibles de préserver la paix, notamment par :

- une démocratisation adaptée et maîtrisée, c'est-à-dire garantissant les droits de la personne, les libertés individuelles et collectives et le droit des minorités ;
- une détermination à lutter contre la pauvreté et à créer un environnement où sont assurées l'éducation, la santé et la protection sociale ;
- une économie viable et prospère ;
- un espace où la bonne gouvernance constitue la règle et où la corruption est combattue sans complaisance.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

C'est cette vision qui fonde le choix irréversible de l'Afrique pour la démocratie et qui justifie notre rejet unanime des changements par la violence armée ou non conformes aux règles constitutionnelles consenties par chaque peuple.

C'est également cette vision qui a conduit les chefs d'Etat africains à créer un mécanisme de prévention, de gestion de règlement des conflits au niveau continental et sous-régional : c'est le cas de l'ECOMOG en Afrique de l'Ouest et du COPAX, Conseil de Paix et de Sécurité, en Afrique Centrale. Ces mécanismes méritent l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Je voudrais également affirmer ma conviction que le salut économique et social de l'Afrique réside dans la réalisation de son intégration économique et sociale. Au moment où le reste de la planète s'unit en des espaces plus vastes, l'Afrique a intérêt à mettre en commun ses intelligences, ses énergies et ses potentialités.

Cherchant à donner à leur progression une impulsion nouvelle, nos pays avaient déjà lancé, au tout début des années 80, une importante entreprise de développement économique dont la vision, l'ambition et les objectifs étaient portés par le Plan d'Action de Lagos et le Traité d'Abuja qui prônaient l'intégration sous-régionale et régionale, *convaincus que seule l'intégration économique sous-régionale et régionale pouvait permettre de dépasser les micro-nationalismes et autres clivages ethniques.*

La mise en œuvre du NEPAD procède justement de cette démarche.

Le NEPAD, qui se situe dans la même logique d'intégration que le Plan d'Action de Lagos et le Traité d'Abuja, représente une réponse globale aux problèmes de bonne gouvernance et de développement, de paix et de sécurité en partenariat dynamique et stratégique avec le reste du monde.

*Ce partenariat qui se substitue à la « culture d'assisté » qui a longtemps régi les rapports de l'Afrique avec le reste du monde est un choix de raison. L'Afrique a résolu de compter d'abord sur ses propres capacités et sur ses propres potentialités avant de se tourner vers l'extérieur. C'est l'essence du NEPAD.*

Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,  
Mesdames et Messieurs,

Cette introduction au débat auquel vous allez prendre part n'avait pas la prétention de faire le tour exhaustif de la question.

Je suis persuadé que vos remarques, vos commentaires et vos suggestions enrichiront une réflexion qui se veut commune.

Je vous remercie.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Message de S.E. M. Gnassingbe Eyadéma**  
*Président de la République togolaise*

---

**Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème « Bilan et avenir de la Francophonie »**

Monsieur le Président de la République libanaise,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs  
et Représentants des Organisations internationales,  
Mesdames et Messieurs,

**E**xiste-t-il un meilleur espace pour promouvoir la Francophonie que cette belle ville de Beyrouth et ce merveilleux pays qu'est le Liban, creuset de cultures diverses et si attaché à la Francophonie ?

Je voudrais exprimer à vous-même, Monsieur le Président de la République libanaise, à votre gouvernement et au Peuple ami du Liban, nos sentiments de profonde gratitude pour l'accueil chaleureux dont nous sommes l'objet dans cette ville historique de Beyrouth.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais insister ici sur ce que doit être l'espace francophone.

Je le vois comme un lieu de rassemblement et non un lieu d'affrontement et d'exclusion. La langue française s'est forgée à partir d'influences diverses et elle s'épanouit, aujourd'hui, dans une société multiraciale et multiculturelle. Ceci est un facteur d'enrichissement et d'expansion pour la Francophonie.

Que l'on songe à la vitalité de la littérature et de la chanson africaines en langue française pour le comprendre.

Dans un monde du repli sur soi, je souhaite que la langue française soit un facteur d'ouverture, de rencontres, d'échanges.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Multiplions les échanges culturels entre nous, organisons la libre circulation de nos étudiants et de nos cadres.

Je souhaite que nous aidions à la libre circulation des élites culturelles francophones, que nous créions un passeport culturel francophone qui allège ou remplace les trop lourdes procédures de visas qui, si l'on n'y prend garde, contribueront à réduire l'espace francophone alors qu'il conviendrait de l'étendre.

Je voudrais aussi que la Francophonie apporte sa contribution à la paix et à la tolérance.

Notre pensée va à l'un des Etats membres, la Côte d'Ivoire, où une insurrection militaire larvée menace non seulement la paix et l'unité du pays, mais aussi la stabilité de toute la Sous-région ouest africaine.

Afin d'épargner les vies humaines et mettre un terme aux destructions des biens, nous formons le vœu que, conformément aux recommandations du Sommet de la CEDEAO à Accra, intervienne rapidement un cessez-le-feu qui permettra d'entamer les négociations et d'aboutir à un dénouement pacifique et fraternel de la crise.

C'est également par la voie du dialogue et de la concertation, en particulier entre les Palestiniens et les Israéliens, que le Proche-Orient retrouvera la paix durable, l'entente entre les peuples et le rayonnement qui ont caractérisé cette région dans le passé.

Nous avons chacun nos différences religieuses, ethniques, culturelles et nous sommes parfois tentés de les faire triompher sur toute autre considération.

Balayons cette tentation d'isolement et faisons de la Francophonie un modèle de rencontre et d'acceptation de l'autre.

Organisons-nous pour que la Francophonie rime avec harmonie non seulement par le texte mais par le cœur.

Que la paix francophone triomphe dans l'espace francophone !

Ces paroles de paix, je souhaite que nous les portions haut et fort dans le monde entier.

Je voudrais à cet égard faire plusieurs propositions.

Chacun sait que la guerre résulte de l'incompréhension, du défaut de communication.

La guerre est avant tout une affaire de langage.

Comme dans un couple qui se sépare parce que chacun n'a pas su trouver les mots qu'il faut, les adversaires souffrent d'une incompréhension mutuelle.

La culture et le langage sont eux des éléments de rencontre.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Je souhaite que nous utilisions la langue française comme un instrument de veille pour aider à la communication et aux échanges avant que le conflit ne se développe et, si par malheur il venait à éclater, comme un vecteur de rétablissement de la concorde.

On dit qu'il faut prêcher la bonne parole. Que l'univers francophone soit ce lieu de rencontre et d'échange grâce au merveilleux outil linguistique que nous avons en commun.

Ma seconde proposition vise au renforcement de notre audace et de notre vitalité.

Nous paraissions dépassés par la progression de l'univers anglophone porté par la première économie mondiale et nous sommes parfois tentés par le renoncement. Or, le monde a besoin plus que jamais d'une pluripolarité, de contrepoids et de différences.

Ne craignons donc pas d'affirmer notre fierté linguistique, d'aider à son renforcement, à sa vitalité, à sa modernisation. Laissons les cultures locales enrichir la langue française de leurs adaptations, de leur esprit créatif.

Faisons du français une nouvelle langue vivante et ne succombons pas au rétrécissement des puristes qui voient le français comme le latin d'hier si bien enfoncé dans sa pureté virgine qu'il perd progressivement la vie.

Le français nouvelle langue vivante doit être notre ambition.

Nous voudrions ici exprimer toute notre appréciation et notre satisfaction à Son Excellence Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a su par son dévouement et ses multiples talents, imprimer un nouvel élan à la Francophonie et lui donner la place qui est la sienne aujourd'hui sur la scène internationale.

Je voudrais enfin exprimer nos vifs compliments aux hommes et aux femmes qui, à des degrés divers, se dévouent et se dépensent sans compter, pour assurer le rayonnement de la Francophonie dans le monde.

Vive la Francophonie,

Vive le dialogue des cultures et des civilisations pour que vive la coopération internationale.



**Interventions à la suite des exposés  
liminaires sur le thème du  
« Dialogue des cultures »**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Intervention de S.E. M. Siméon de Saxe-Cobourg Gotha**  
*Premier Ministre de la République de Bulgarie*

---

**Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du  
« Dialogue des cultures »**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

**L**a Bulgarie est un des rares pays francophones, dont l'écriture n'est pas latine. Nous avons notre propre alphabet – le cyrillique. Pourtant nous aspirons à la Francophonie car c'est un espace qui regroupe des pays ayant en partage non seulement la langue française, mais aussi des valeurs et principes universels tels la paix, la démocratie, les droits de l'homme auxquels nous aspirons tous – pour le bien de nos peuples.

Il existe en ce moment dans notre pays des dizaines d'associations professionnelles francophones et 53 lycées bilingues dans lesquels l'enseignement se fait entièrement en français. Plus de 800 étudiants bulgares et étrangers sont formés chaque année dans nos filières francophones, les diplômes délivrés sont homologués à ceux des Hautes Ecoles françaises et sont désormais reconnus en France.

En août dernier, le Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali s'est rendu en visite de travail en Bulgarie pour signer une convention actualisée entre l'OIF et le gouvernement bulgare - document qui favorise et facilite l'activité de l'Institut de la Francophonie pour l'Administration et la Gestion, fonctionnant à Sofia depuis 1996 et dont les diplômes sont délivrés par l'Université de Nantes. Sachez que c'est la seule Haute Ecole de l'OIF en Europe du Sud-Est.

La Bulgarie est souvent citée comme un facteur de stabilité, un havre de paix ou un exemple de coexistence dans les Balkans connus historiquement comme une poudrière. C'est que nous avons réussi à opérer des changements économiques et sociaux très profonds, tout en gardant la paix sociale. En outre, nous avons sauvé – à travers toutes ces années d'austérité et de pénuries – notre traditionnel esprit de



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

tolérance raciale, religieuse, ethnique, linguistique, culturelle et sociale, qui nous a permis de sauver nos concitoyens de différentes confessions des camps de concentration pendant la Seconde Guerre mondiale et qui nous permet aujourd'hui d'associer - heureusement - tous nos groupes minoritaires à tous les aspects de la vie nationale, y compris la gestion du pays.

Dans ce contexte, je saisis l'occasion pour vous annoncer que la Section bulgare de l'Union de la Presse Francophone a proposé au Comité international de l'UPF d'organiser les prochaines Journées Européennes de la Presse Francophone en Bulgarie en mai 2003 pour y examiner «le rôle des médias dans l'éviction des stéréotypes».

Je tiens, enfin, à vous réaffirmer l'appui de la Bulgarie au Plan d'action et à la Déclaration de Beyrouth qui seront entérinés par ce Sommet de l'OIF. Nous y oeuvrerons. Et je veux croire que durant son actuel mandat de deux ans (2002-2003) au siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, notre pays est aujourd'hui mieux placé pour véhiculer les idées, projets de déclarations et prises de position de la Francophonie auprès de la totalité des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Au nom du gouvernement bulgare, je tiens à remercier les 44 chefs d'Etat francophones qui ont appuyé la candidature bulgare lors du vote de l'Assemblée générale de l'ONU en octobre 2001. Nous vous en sommes redevables et reconnaissants.

Mesdames et Messieurs les délégués, merci de votre soutien et merci de votre attention !



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Intervention de S.E. M. Somsavat Lengsavad**  
*Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères,*  
*Représentant spécial du Président de*  
*la République démocratique populaire lao*

---

**Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du**  
**« Dialogue des cultures »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Honorables délégués, Mesdames, Messieurs,

**P**renant la parole pour la première fois, je voudrais, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao et en mon nom propre, dire tout l'honneur et le plaisir que nous avons à nous trouver à Beyrouth, capitale du peuple libanais héroïque, hériter d'une histoire ancienne et d'une civilisation prestigieuse, pour ce IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements les plus vifs au gouvernement et au peuple du Liban pour leur accueil chaleureux. Nous savons qu'aucun effort n'a été épargné pour faire honneur à la riche tradition et d'amitié de votre pays.

Je voudrais également joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour rendre un vibrant hommage à Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre Organisation pour sa haute compétence et son dévouement à la tête de notre Organisation en vue de valoriser et diffuser la Francophonie dans le monde.

Par ailleurs, il est aussi de mon devoir, en qualité de Représentant spécial du Président de la République, S. E. Monsieur Khamtay Siphandone, de transmettre à cette auguste assemblée, son profond regret de n'avoir pas pu être des vôtres en raison des obligations à l'intérieur du pays, ainsi que ses salutations les plus chaleureuses et ses vœux de pleine réussite pour les travaux de notre conférence.

Monsieur le Président,

L'avènement du troisième millénaire a amené un nouvel élan planétaire vers plus de paix, de prospérité et de justice. Mais au moment où l'humanité semble avoir marqué un grand pas vers la construction d'un monde meilleur pour tous, les attentats



terroristes du 11 septembre 2001 perpétrés sur le territoire américain font ressortir la menace que constitue le terrorisme à l'échelle mondiale et la nécessité d'avoir une stratégie générale pour combattre ce fléau dont les racines sont multiples et profondes. Tout en étant convaincus qu'il est impératif d'étouffer cette menace, les Etats doivent veiller à ce que cette lutte soit menée dans le respect de la Charte des Nations unies, des principes fondamentaux du droit international et de la souveraineté nationale des Etats.

Parallèlement, le déclenchement des violences et la recrudescence de la tension au Moyen-Orient ont remis en cause tous les efforts consentis jusque-là. Il s'avère urgent que les deux parties reprennent le fil du dialogue et de la négociation en vue de mettre en application les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations unies, notamment les résolutions deux cent quarante deux (242) et trois cent trente huit (338) qui soulignent la nécessité de la coexistence de l'Etat palestinien avec l'Etat d'Israël dans le respect des frontières sûres et internationalement reconnues. La République démocratique populaire lao soutient que seul le retrait total et définitif de la partie sud du Liban permettrait d'avancer vers la paix, la stabilité et la coopération dans la région.

Ce spectre d'incertitudes est amplifié par la montée de la tension dans la crise américano-irakienne. Le Laos partage les profondes préoccupations de la Communauté internationale concernant la question de l'Irak, Etat indépendant, souverain et membre des Nations unies. Nous sommes d'avis qu'une solution juste à ce problème ne pourrait être aboutie que par voie pacifique sous l'égide des Nations unies.

Par ailleurs, la conjoncture économique et sociale du monde n'est pas non plus de nature à apaiser nos inquiétudes. Les engagements pris lors du Sommet du Millénaire et réitérés dans le cadre des conférences internationales tenues sous l'égide des Nations unies n'ont pas encore connu une traduction concrète. La mondialisation dont on pensait qu'elle allait permettre l'intégration de tous les pays à l'économie internationale grâce au processus de libéralisation des échanges, n'a pas toujours atteint les résultats escomptés.

Bien au contraire, nous assistons à une recrudescence des inégalités sociales, un fossé de plus en plus grand entre les pays industrialisés et les pays en développement ; une multiplication des conditionnalités et d'autres barrières qui risquent de maintenir les pays pauvres dans une stagnation économique et sociale permanente. En outre, d'autres défis doivent être aussi relevés. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les taux élevés d'analphabétisme, l'intolérance et l'extrémisme, la dégradation de l'environnement constituent autant de problèmes qu'il nous échoit de résoudre.

La mondialisation des problèmes auxquels doivent faire face nos sociétés rend vaine toute tentative d'y apporter des solutions strictement nationales. Aussi, cette revue des grandes préoccupations de notre planète demande-t-elle une action concertée en vue d'établir des relations internationales stables, pragmatiques et équilibrées qui favorisent la paix et le développement ainsi que l'instauration d'un nouvel ordre politique et économique international qui soit juste et rationnel. C'est dans cette



optique que nous essayons de bâtir ensemble cette Francophonie crédible pour la recherche de la paix dans le monde et capable de répondre aux défis qu'impose ce début du troisième millénaire.

Monsieur le Président,

En choisissant le Liban, terre de la diversité culturelle, comme lieu de rencontre de la neuvième Conférence au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, la Francophonie veut illustrer de manière concrète le concept de diversité culturelle et de dialogue des cultures, thème du Sommet. En outre, composée d'Etats et de gouvernements représentant des cinq continents, riche de la variété exceptionnelle de ses cultures, disposant à côté des langues nationales d'une langue en partage, le français, la Francophonie constitue un véritable ensemble de la diversité culturelle.

Aujourd'hui, la Francophonie est en passe d'entrer dans une nouvelle ère, marquée par une volonté clairement affirmée de jouer un rôle actif sur la scène internationale. Elle n'est plus concernée exclusivement par les seules questions de sauvegarde et de promotion de la langue française. Elle voit aujourd'hui le rôle de la diversité culturelle dans la promotion d'une culture de paix et dans la démocratisation des relations internationales.

En effet, la culture ne se limite pas aux arts et à la littérature, mais elle englobe tous les aspects de la vie dans sa dimension spirituelle et politique, institutionnelle et matérielle, intellectuelle et émotionnelle. Avec la mondialisation de l'économie, l'on est confronté à un problème dont on ne connaît pas les réels tenants et aboutissants. La Francophonie ne peut à elle seule remporter le combat de la diversité culturelle et du plurilinguisme. Elle doit le mener aux côtés de toutes les autres communautés linguistiques et culturelles en nouant le dialogue avec les autres cultures. Le dialogue des cultures s'avère de nos jours impératif dans la mesure où le nouveau système international présente le risque d'un modèle culturel et exclusif.

Monsieur le Président,

Face à la multiplicité, à la complexité et au caractère agressif des mutations politiques, économiques, techniques et culturelles qui secouent le monde en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, de nouveaux défis se dressent tous les jours devant nous et exigent de nous tous davantage d'efforts, davantage de cohésion, davantage de solidarité au sein d'une communauté riche de la diversité de ses cultures. Car l'idée francophone, comme l'a souvent répété à juste titre le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, ce n'est pas l'exaltation d'une langue ou d'une culture au détriment des autres. C'est plutôt promouvoir, avec détermination et imagination, l'échange entre les cultures, la reconnaissance de la richesse inhérente à la diversité des expériences humaines. La finalité de la Francophonie étant d'encourager le rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations, un monde pluraliste dans le respect des langues et des cultures.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Qu'il me soit permis, en guise de conclusion, de réaffirmer la disponibilité de mon pays, comme par le passé, à faire tout son possible pour y contribuer.**

**Je vous remercie de votre attention.**



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Intervention de S.E. M. Fathos Nano**  
*Premier Ministre de la République d'Albanie*

---

**Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du  
« Dialogue des cultures »**

Monsieur le Président,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Chers amis,

**M**es propos seraient malheureusement très pauvres, Monsieur le Président, pour apprécier à leur juste valeur les efforts extraordinaires que vous-mêmes et les autorités du Liban ont fournis pour rendre notre séjour agréable et notre tâche encore plus facile.

Cette conférence prend toute son importance au moment où la Francophonie est de plus en plus tournée vers son avenir pour devenir un exemple du développement de la diversité et du dialogue des cultures aussi riches que diverses que réunit notre Organisation. Rien de plus naturel, donc, Monsieur le Président, que de consacrer cette rencontre à l'importance que revêt le dialogue des cultures. Et rien de plus logique que cela ait lieu dans ce pays, cette terre de témoignage de l'influence du dialogue des cultures vécu au quotidien.

Nous sommes particulièrement attachés à promouvoir et développer davantage cet esprit de la Francophonie qui est fondé sur les valeurs et les principes qui sont en même temps ceux de la démocratie. Les principes de la Déclaration de Bamako sont d'une importance cruciale pour faire en sorte que Francophonie et démocratie aillent ensemble, se conjuguent sans hésitation non seulement dans tous les temps et dans tous les espaces également. Pour ce qui est de l'Albanie, la participation active dans de nombreuses manifestations francophones ainsi qu'une coopération de plus en plus étroite entre les structures francophones albanaises, les instances francophones et leurs opérateurs principaux contribue et renforce cet esprit.

Si je me permettais de faire un court commentaire sur la situation et les développements en Albanie, en peu de mots je dirais que nous sommes en train de fournir des efforts considérables pour mener à bien la dernière phase de la transition

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002

---



vers un Etat de droit consolidé, de développer davantage une démocratie qui respire à pleins poumons et qui repose sur les principes républicains, ainsi que de mettre sur pieds une économie sociale de marché. Ces trois grandes lignes renferment certes de multiples déclinaisons ainsi que de grands projets dans lesquels nous sommes engagés, dont le plus important à citer est le commencement des négociations pour un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne dans les semaines à venir.

En ce qui concerne plus particulièrement le développement de la Francophonie, nous menons une politique active de la promotion de la langue française et les valeurs qui l'accompagnent. A l'heure actuelle, plus de 30% des élèves et étudiants albanais à l'échelle nationale étudient le français comme première langue étrangère. A part l'Alliance française qui a vu son activité s'élargir, il y a en Albanie trois lycées spécialisés de langues ainsi que deux universités qui préparent des enseignants, des professeurs ainsi que des traducteurs et interprètes de la langue française. Nombre d'autres activités, surtout culturelles, dans des domaines aussi riches tels le cinéma, le théâtre, la peinture et la musique font partie de la vie quotidienne en Albanie.

Monsieur le Président,

Ce Sommet est consacré au dialogue des cultures. C'est un débat qui est naturel à la Francophonie tant les enjeux d'une affirmation de la diversité culturelle et linguistique lui sont essentiels. Le respect de la diversité culturelle est d'abord une exigence identitaire. La culture est un élément omniprésent, une base indispensable et bien souvent un préalable au développement au niveau national et international. Elle est et peut-être davantage un formidable moyen de communication entre les pays, un moyen de facilitation des contacts et des relations.

C'est pourquoi la Francophonie ne peut nullement passer à côté d'un discours qui, dernièrement, va même jusqu'à raviver avec plus de vigueur, les idées sinistres de conflit de civilisations. Notre communauté doit prouver le contraire, doit pouvoir démentir et démontrer que ces cassandres qui prônent la foi de « l'atome culturel » ne peuvent que mieux mobiliser l'Organisation en faveur d'une approche ouverte et plurale de la culture et des civilisations. C'est dans cet esprit que l'OIF, ensemble avec ses pays membres, doit conjuguer ses efforts pour relever les défis que nous lance la crise du terrorisme international mais aussi aborder les questions que soulèvent l'ignorance, l'incompréhension et l'exclusion. C'est pourquoi il est grand temps de multiplier les programmes d'échange pour mieux se connaître, surtout les cultures et les littératures des pays moins connus à travers la traduction d'oeuvres contemporaines des pays francophones vers le français ou vers d'autres langues des pays francophones. Surtout l'utilisation de divers et multiples moyens de l'expression artistique comme le cinéma, la peinture, les expositions de photos, etc. en mettant de plus en plus à profit les avancées technologiques, va dans le même sens. Il est clair que ceux qui parlent de conflit entre les cultures confondent malicieusement la religion, l'exercice libre du droit à la conscience et le fondamentalisme, ce mal dont il faut se débarrasser. Ils se nourrissent de nos craintes et accentuent les peurs. Mais il est clair, comme toujours dans l'histoire humaine que, c'est la modernité qui s'oppose à l'esprit et aux pratiques



dépassées et rétrogrades, c'est la liberté qui s'élève contre l'intolérance, en un mot, c'est le combat éternel entre le futur et le passé. Et il n'y a pas d'autre issue : il faut que la civilisation, la démocratie et l'humanité l'emportent, il faut que le futur s'impose. Notre Organisation peut ainsi apporter une contribution très précieuse, notamment en soutenant et développant sans relâche le dialogue des cultures.

Inspiré de ce thème principal « Dialogue des cultures », j'aimerais partager avec vous quelques idées de notre vision politique qui portent sur des problèmes importants pour l'Albanie et les pays de l'Europe du Sud-Est où se trouve d'ailleurs un potentiel francophone considérable. Longtemps connue pour son isolement durant la période de la guerre froide, l'Albanie est maintenant un pays qui contribue largement à la stabilité de la région et qui, non seulement aspire, mais travaille concrètement à l'intégration européenne. Forte de sa situation géographique et de son histoire au carrefour des civilisations et des cultures, à la lumière des événements qui ont marqué la région dans le passé, l'Albanie considère le dialogue interculturel indispensable. Nous l'avons vu, les principales menaces pour la paix dans la région proviennent de conflits intérieurs et de tensions interethniques, dès lors que les différences religieuses, culturelles et linguistiques sont mises au devant de la scène pour diviser et séparer. Mais nous avons compris également que si l'on veut cultiver et consolider la paix, le développement du dialogue interculturel est l'un des objectifs principaux à privilégier. Il est connu : il faut d'abord se connaître pour mieux s'accepter. C'est pourquoi, la cohésion sociale, l'harmonie et la tolérance au sein de la société d'une part ; ainsi que la compréhension mutuelle, l'amitié entre les sociétés à l'échelle régionale où les identités se complètent et ne s'excluent pas, et où cultures et civilisations s'enrichissent mutuellement au mépris de leurs lignes de démarcation, sont des éléments essentiels à prendre en considération.

Pour terminer, je voudrais exprimer mon souhait que ce Sommet puisse marquer une étape importante dans l'évolution de la Francophonie, en particulier en élargissant l'espace démocratique de sa présence et de son action pour devenir, ce que nous souhaitons tous, une Organisation internationale active et effective sur la scène internationale en faveur de la paix et de la sécurité, pour la promotion des droits de l'homme, du développement économique et culturel, dans le respect mutuel et des valeurs qui nous rassemblent.

Je vous remercie.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Intervention de S.E. M<sup>me</sup> Myrtho Célestin Saurel**  
*Ministre de l'Education nationale de la République d'Haïti*

---

**Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du  
« Dialogue des cultures »**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames, Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames, Messieurs,

**P**ermettez-moi une fois de plus de remercier le Président de la République libanaise et son peuple pour la qualité de l'accueil et l'organisation impeccable de ce Sommet de la Francophonie.

La délégation haïtienne et moi réitérons notre grande estime pour le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Monsieur Boutros Boutros-Ghali.

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement haïtien s'estime heureux que ce IX<sup>ème</sup> Sommet soit consacré au « Dialogue des cultures ».

Ce choix offre aux Etats membres l'unique opportunité de s'engager dans un processus d'échanges, d'affirmation et de défense de leurs valeurs culturelles.

Ce dialogue est d'autant plus important que le processus de mondialisation, caractérisé par le développement des échanges et l'unification des marchés de capitaux rend de plus en plus poreuses et fragiles les frontières des Etats-Nations.

Conséquemment, nos Etats sont envahis par des systèmes de comportements et de valeurs culturelles qui tendent à s'ériger en modèle géoculturel dont la finalité est d'organiser la mémoire collective.

En outre, la pression de la géo-économie tend à réduire les « œuvres de l'esprit » en de simples marchandises, soumises au libre-échange existant. Elle entraîne non



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

seulement la dévalorisation des identités culturelles mais encore une certaine homogénéisation des spécificités culturelles.

Le processus de globalisation permet donc la domination culturelle et l'échange inégal entre les cultures par la « communication-monde ».

La fracture numérique entre le Nord et le Sud entraîne non seulement la dépendance de ce dernier mais encore fait de lui un groupe de sociétés de consommation de biens culturels en provenance du Nord. De plus, les agences de presse internationales sont les courroies de transmission des informations, des idéologies, des systèmes de valeurs des sociétés développées, ce qui met à nu les menaces et les dangers auxquels sont exposés les cultures des sociétés en développement incapables de répandre, faute de moyens, leurs valeurs culturelles.

Ainsi, Mesdames, Messieurs, le dialogue entre les cultures est la reconnaissance réciproque de leurs différents systèmes de valeur et le désir manifeste d'un enrichissement mutuel par leurs contacts permanents. A ce titre, le cas d'Haïti est particulièrement illustratif.

Résultant de l'entrecroisement des cultures indiennes, africaines, européennes et latino-américaines, la production culturelle d'Haïti en termes de livres, de musique, de peinture, a atteint un niveau estimable.

Le dynamisme de cet univers culturel fait que, malgré sa situation économique difficile, le peuple haïtien ne cesse de s'inspirer de ses valeurs culturelles. D'où sa capacité à s'engager dans un processus d'échanges et de dialogue avec d'autres cultures porteuses d'autres systèmes de croyances et de valeurs.

Cependant, le dialogue des cultures n'est possible qu'en présence de conditions idéales. Ce qui nous renvoie à la question des moyens à mettre en œuvre pour instrumenter et consolider ce dialogue.

A cet effet, le gouvernement haïtien rappelle que la Déclaration et le Plan d'action de Cotonou sont de véritables pistes de promotion du dialogue des cultures. En améliorant l'accès des artistes aux marchés internationaux, en développant des industries culturelles et en améliorant le système éducatif, le dialogue des cultures se révélera positif.

En outre, le gouvernement haïtien pense que l'élaboration d'un instrument juridique pour la protection de la diversité culturelle s'avère important. Cet instrument permettra aux différents Etats de disposer d'une base légale en vue d'assurer la consolidation du Dialogue.

A cet égard, il conviendrait que l'OIF apporte son ferme soutien à l'UNESCO afin que cette dernière prenne toutes les initiatives nécessaires à l'élaboration d'un tel instrument qui protégerait les intérêts de l'humanité.

Je vous remercie.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de l'Honorable Bernard Lord *Premier Ministre du Nouveau Brunswick*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du « Dialogue des cultures »**

Mesdames, Messieurs,

**P**ermettez-moi d'abord, au nom de notre délégation, de mon gouvernement et de l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick de remercier très sincèrement les autorités libanaises de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, à l'occasion de ce Sommet, qui se tient ici à Beyrouth.

Vous savez, nous nous étions donnés comme objectif de faire en sorte que chaque délégation se sente chez-elle à l'occasion du Sommet de Moncton.

Nos amis libanais n'ont rien à nous envier sur ce plan, croyez-moi.

Nous nous réunissons aujourd'hui en une terre qui a vécu toute l'histoire de l'humanité depuis la préhistoire.

Byblos, Jéricho, Tripoli, Tyr sont autant de mots qui résonnent dans nos mémoires et qui nous rappellent que depuis l'époque lointaine des cananéens, cette région du monde, carrefour de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, a été nourrie de l'apport de nombreuses civilisations.

Il n'est donc pas étonnant que le Liban ait choisi le thème de la diversité culturelle et du dialogue des cultures à l'occasion de ce Sommet.

Le Liban d'aujourd'hui est un véritable microcosme issu du brassage des cultures.

Un pays qui a pu trouver sa voie, à travers des moments parfois très difficiles, pour tirer profit de la richesse des différentes civilisations qui ont marqué son histoire et sa géographie.

Quel bel exemple ! Un exemple à suivre sans doute, dans cette époque troublée où l'on voit poindre des manifestations qui nous rappellent, avec une acuité particulière

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

depuis les tristes événements de septembre 2001, à quel point le respect de la diversité culturelle et le dialogue des cultures représentent des exigences incontournables de ce millénaire.

La mondialisation, nous le savons, suscite diverses réactions, qui vont du repli sur soi à la recherche d'occasions nouvelles de développement et de croissance.

C'est le choix entre le clocher et le satellite, pour reprendre une image de notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali.

Mais nous savons aussi qu'elle est inévitable.

L'essentiel donc, est d'en tirer le meilleur profit et de contribuer à sa manière à ce qu'elle soit plus humaine, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique de la planète et capable de répondre aux aspirations profondes des populations : la paix, la justice, la prospérité et le bien-être.

Cette perspective fait partie intégrante de notre vision et des valeurs que nous défendons au Nouveau-Brunswick.

Car nous avons dû, nous aussi, apprendre à gérer la diversité culturelle et linguistique pour être en mesure d'avancer, de progresser et de prospérer.

Je dis « gérer » parce qu'il faut reconnaître, qu'au-delà de nos discours politiques, il faut aussi s'outiller pour que le respect de la diversité culturelle et le soutien au dialogue des cultures ne soient pas que des vœux pieux.

Qu'ils se traduisent en actions concrètes, qui favorisent la cohérence harmonieuse et complémentaire des cultures et évitent les dérives liées à la domination d'une culture sur les autres.

Chez-nous, au Nouveau-Brunswick, nous avons dû traduire nos paroles en actions en matière de dialogue des cultures.

Nous avons adopté des politiques audacieuses et innovantes pour protéger et promouvoir nos communautés linguistiques et culturelles, allant du soutien actif de nos communautés autochtones à l'implantation de mesures majeures comme la dualité au sein de notre système éducatif et l'adoption d'une nouvelle loi sur les langues officielles, qui fait consensus auprès de la population du Nouveau-Brunswick.

Récemment, nous avons adopté une nouvelle politique culturelle qui va aussi dans ce sens.

Cette politique vise notamment à renforcer nos communautés linguistiques et culturelles dans leurs modalités d'expression les plus profondes et, ce faisant, à faire en sorte que nos industries culturelles soient en mesure de partager leurs savoirs, leur

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

savoir-faire et leur savoir-être à la francophonie comme à l'ensemble de la communauté mondiale.

Le Nouveau-Brunswick partage cette vision selon laquelle les échanges, la collaboration, le partage et l'action, dans le respect des différences, sont des forces qui conditionneront les siècles à venir.

Nous sommes ouverts à partager nos expériences, nos expertises, nos succès tout comme les leçons tirées de nos tentatives infructueuses, à cet égard.

Le Nouveau-Brunswick sait enseigner, mais il sait surtout écouter, partager, apprendre et réinvestir dans des partenariats efficaces et durables.

En tant que Premier ministre, mon objectif est simple.

Il s'agit de réaffirmer cette croyance que nous avons au Nouveau-Brunswick en la nécessité que nos pays prennent, collectivement et individuellement, dans nos contextes politiques et sociologiques particuliers, des mesures concrètes pour que le dialogue des cultures devienne une réalité de tous les jours.

C'est pourquoi le Nouveau-Brunswick souscrit à l'objectif visant l'adoption d'un cadre réglementaire universel consacrant la légitimité des États et gouvernements à maintenir, établir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle.

Nous pensons aussi qu'il nous faudra être prudent quant aux modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil afin d'en assurer la pertinence, l'efficacité et la crédibilité.

Il est donc primordial que nous continuions de promouvoir et de défendre le dialogue des cultures, à l'échelle mondiale afin que de plus en plus de personnes soient en mesure de se respecter et de construire sur cette base une identité sans cesse renouvelée.

En terminant, permettez-moi de vous réitérer l'engagement du Nouveau-Brunswick envers la Francophonie, envers la promotion des principes de paix, de démocratie et de droits humains qui l'inspire.

C'est dans cet état d'esprit que le Nouveau-Brunswick se veut un espace de promotion de la diversité et du respect des différences.

Je vous remercie de votre attention.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Message de S.E. M. Téodoro Obiang Nguéma Mbasogo**  
*Président de la République de Guinée équatoriale*

---

**Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du  
« Dialogue des cultures »**

Excellence Monsieur Emile Lahoud, Président de la République du Liban,  
Excellences Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Excellence Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Excellences Messieurs les Ministres,  
Distingués Délégués,  
Mesdames et Messieurs,

**T**out d'abord, permettez-moi d'exprimer ma gratitude et ma reconnaissance au Peuple et gouvernement du Liban pour le chaleureux accueil qui m'a été réservé et à ma délégation, ainsi que l'hospitalité cordiale qui nous a été dispensée.

La qualité technique des préparatifs et sa sereine atmosphère empreinte d'amitié et de sécurité préfigurent déjà du bon déroulement de cette Conférence.

Le Neuvième Sommet de la Francophonie a lieu à un moment fait de spectatives et d'interrogations dans l'espace francophone et dans le monde entier.

En effet, le rendez-vous de Beyrouth ne peut ne pas être un événement international remarquable au vu des objectifs de notre Organisation internationale étant donné les grands défis posés par ces interrogations et ces attentes.

Le thème choisi pour ce Sommet, le dialogue des cultures face aux menaces de la mondialisation, nous semble particulièrement éloquent, approprié et adapté au cadre et à la conjoncture de cette rencontre internationale. Car Beyrouth, avec sa légendaire hospitalité, a constitué depuis toujours un carrefour des civilisations et des cultures les plus diverses vivant en harmonie et équité.

Si on considère que les différentes langues, cultures, civilisations qui sous-tendent les systèmes politiques et de gouvernement du monde ne sont ni inférieures ni supérieures les unes des autres, mais plutôt des valeurs positives qui se complètent et enrichissent



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

les formes avec lesquelles les hommes font face à la satisfaction de leurs besoins, l'on peut conclure que la mondialisation ne doit pas être paradoxale à l'idée du métissage des cultures, donc quelque chose offert à l'Humanité pour sa sécurité et son harmonie.

Car, une mondialisation qui s'impose comme une invasion d'une langue et d'une culture sur les autres langues et cultures, c'est-à-dire sur d'autres manières de penser et de faire, sur d'autres valeurs et de savoir-faire qui sont tout aussi importants et nécessaires à la vie et à la survie des hommes, des cultures et civilisations, ainsi que des nations et leurs Etats, ne saurait remplir sa mission d'obtenir la paix et l'équilibre dans un monde globalisé et ne pourrait pas promouvoir un développement accéléré des Nations.

C'est pourquoi nous considérons que cette mondialisation, appelée aussi globalisation, qui vise à l'uniformisation, constitue une grave erreur et une aberration par rapport à cette conception de la culture.

A nos yeux, la mondialisation ne rime pas avec uniformisation, comme l'égalité ne l'est non plus avec égalitarisme.

La mondialisation devrait être synonyme de métissage culturel ; la mondialisation devrait être la civilisation de l'universel, cette idée si chère et défendue par Senghor, l'un des Pères Fondateurs de la Francophonie. C'est-à-dire que chaque culture, chaque société doit apporter sa contribution positive à la construction d'un monde meilleur parce que plus équitable, plus pacifique, plus tolérant, plus respectueux et en harmonie avec les valeurs de tous et de chacun.

Ayant émis nos craintes face à la mondialisation sauvage, il nous faut alors œuvrer plus efficacement dans le sens de la préservation de nos patrimoines culturels. Ceux-ci constituent l'essence de notre existence, l'expression profonde de notre capacité d'hommes et le ferment du dialogue des cultures que nous appelons de nos vœux les plus fervents et chers.

Car nos langues, nos productions artistiques, nos danses, nos traditions orales et écrites courent le risque de disparaître sous l'effet accéléré de la globalisation des moyens de communication et d'information modernes et de l'attrait des modèles culturels véhiculés par les nouvelles technologies qui font de plus en plus partie de nos mœurs quotidiens.

D'où l'impérieuse nécessité de conserver nos valeurs culturelles propres, afin qu'elles soient partie prenante de la mondialisation métisse que nous préconisons.

La Francophonie a dépassé cette barrière de la discrimination et de l'intolérance des langues et des cultures, pour forger un métissage, précisément par le biais de ce dialogue interculturel entre les pays membres.

La préservation de nos patrimoines culturels passe par l'éducation de nos jeunes générations. C'est par cette éducation que ces jeunes pourront se sentir impliqués dans

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



la construction de l'univers métis qui devra naître à juste titre de ce dialogue des cultures.

L'éducation dans leurs langues, la connaissance de leurs valeurs culturelles permettront à nos jeunes générations de se connaître, d'apprécier et aimer leur culture afin qu'ils s'identifient dans le cadre de la nouvelle culture de l'universel qui devra naître de l'effort des différentes cultures et politiques pour bâtir un monde meilleur, un monde sans complexes de supériorité ni d'infériorité.

Pour nos pays, économiquement faibles face à un système économique qui les affaiblit de plus en plus et qui risquent de devenir des colonies des grandes multinationales, les industries culturelles doivent constituer un atout non négligeable pour leur reprise et même pour leur développement économique et social.

Depuis le début de notre rencontre avec l'Occident, l'Afrique avait été considérée comme un continent sans art et sans histoire. Mais le temps a montré qu'une grande partie des progrès techniques, scientifiques et culturels d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique proviennent de l'apport du continent africain.

En effet, d'anciennes œuvres scientifiques, artistiques et culturelles bénéficient aujourd'hui d'une plus grande reconnaissance et acquièrent une valeur marchande toujours plus élevée, tels les masques *kota* et les statuettes *biéré* d'Afrique centrale.

C'est un signe d'encouragement pour l'importance que doit revêtir la créativité dans les pays du Sud. Celle-ci devrait connaître une meilleure intégration dans les circuits commerciaux mondiaux, grâce à l'initiative de la Francophonie.

La Francophonie, par les réflexions conjointes qu'elle mène et les actions concertées qu'elle entreprend pour relever les pressants défis qui se posent à l'Humanité d'aujourd'hui, est en train de se frayer une image forte de sa pertinence pour nos peuples.

Les documents qu'elle a produits ces dernières années, sur le plan de l'Etat de droit, de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés, dans les domaines de l'environnement, des Pays les moins avancés, ou du dialogue des cultures, sont là pour en témoigner.

Par conséquent, il serait nécessaire que la culture politique propre aux réalités de chaque pays membre de la Francophonie et la culture de la paix soient aussi partie intégrante et participent pleinement à ce dialogue des cultures.

Sans aucun doute, cela contribuerait énormément à permettre que les processus politiques entrepris dans plusieurs de nos pays ne fassent plus l'objet de préjugés et de condamnations infondées, mais qu'ils soient respectés et reconnus à leur juste valeur vis-à-vis d'autres cultures politiques enracinées au sein d'autres sociétés, comme une réalité issue de sa propre nature.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

C'est dans cette perspective que la Guinée Equatoriale s'est engagée invariablement sur la voie de la démocratie, la protection des droits de l'Homme et la promotion de la bonne gouvernance, tels qu'ils ont été reconnus lors de la cinquante-huitième Session de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, réunie à Genève en avril de cette année.

C'est à cet objectif que nous consacrons actuellement sans faillir nos efforts, en vue de la consolidation de notre système démocratique et le renforcement de la base institutionnelle de notre Etat de droit.

C'est de cette manière que nous entendons le prouver une fois de plus au monde à l'occasion des élections présidentielles prévues pour l'année prochaine et dont nous avons déjà commencé les préparatifs, avec la participation effective et le consensus le plus ample des forces politiques et la société civile du pays.

La Guinée Equatoriale voudrait remercier une fois encore l'ensemble des Etats et gouvernements membres de la Francophonie pour leur solidarité envers nous depuis que nous appartenons à cette Communauté, en nous associant pleinement à ses assises et activités.

Les optimistes perspectives économiques qui s'offrent actuellement à mon pays me permettent de vous inviter tous à le visiter pour le connaître et vous offrir la possibilité de participer solidairement à son développement, dans l'esprit et la volonté qui animent cette grande famille de la Francophonie.

Je voudrais déclarer ici que la Guinée Equatoriale, malgré son origine hispanophone, s'est attachée à la Francophonie bien avant l'adoption de la langue française comme langue de travail dans le pays en 1984, plus tard promue à la catégorie de langue officielle à côté de l'espagnol en 1998 par une Loi constitutionnelle.

C'est un choix sans précédent dans les contextes hispanophone et francophone, mais que nous avons jugé judicieux et enrichissant. Les Equato-guinéens rejoignent naturellement ainsi un univers de valeurs partagées par un grand nombre d'individus et un cadre identitaire supplémentaire.

Mais il nous faut traduire dans les faits cet engagement de raison qui nous garantit une plus grande ouverture au monde et un accès équilibré à la modernité.

C'est la raison pour laquelle je tiens à lancer, au sein de cette auguste assemblée, un appel pour la recherche de partenaires qui puissent nous aider à rendre efficace la tâche de faire de nous d'authentiques bilingues espagnol-français par le renforcement et l'extension de l'enseignement du français et par une visibilité accrue de la Francophonie en Guinée Equatoriale.

J'en conclus formulant des vœux pour que ce IX<sup>e</sup> Sommet renforce le succès de la Francophonie au moyen d'une coopération plus concrète, effective et solidaire.

Je vous remercie.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de Sir Anerood Jugnauth *Premier Ministre de la République de Maurice*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du « Dialogue des cultures »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

**J**e voudrais tout d'abord vous exprimer ma profonde satisfaction d'être ici parmi vous dans ce magnifique pays, le Liban, au patrimoine culturel si riche, pour ce 9<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie dont le thème, « Le Dialogue des cultures », je tiens à le souligner, est particulièrement significatif.

Permettez-moi de vous exprimer nos remerciements pour l'accueil chaleureux et généreux qui a été réservé à ma délégation et à moi-même.

Un lien notable a été souligné entre la mondialisation et la nécessité du dialogue des cultures. Or, la mondialisation n'est pas un phénomène récent, encore moins la cohabitation des cultures. Le Moyen-Orient, cette région clé du monde où nous trouvons aujourd'hui, a vu l'apparition des premiers empires, en particulier l'empire achéménide qui fut peut être le premier à promouvoir l'idée d'une diversité de peuples vivant sous l'égide d'une métropole, qui était la Perse dans son cas. En fait, la notion d'empire a toujours été prédominante parmi les grandes civilisations. Une fois passé le temps des conquêtes, tous les grands empires ont vécu de longues périodes de métissage entre vainqueurs et vaincus. Les idées de « pureté », de « génie des peuples », si néfastes à l'humanité sont les créations malheureuses du romantisme européen, au dix neuvième siècle, et l'on se demande s'il y a jamais eu au monde de peuple pur, qui a vécu toute son histoire sans subir d'influence culturelle ou biologique externe.

Ce qui distingue notre époque, ce n'est donc ni la cohabitation des peuples, ni encore moins le commerce international – nos amis libanais, dont les ancêtres Phéniciens sillonnaient les mers du monde, en savent quelque chose – mais plutôt l'ampleur de ces



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

phénomènes. Plus encore, ce qui rend notre époque particulière, c'est l'impact d'événements lointains sur des sociétés et des économies locales.

Monsieur le Président,

Serait-ce pour cela, que des sociétés que l'on croyait solidement implantées dans une tolérance millénaire, et même des sociétés fières de leur ouverture, de leur libéralisme, se raidissent soudainement, adoptent des discours que nous ne connaissons pas. Soudain des extrémistes de tout bord agitent des foules d'habitude sages et tolérantes, dispersent les germes de la peur et de la haine, proclament la nécessité d'un retour à des âges d'or rythmiques, d'un refus du monde extérieur.

Les cultures humaines ne sont pas quantités fixes, immuables, qui ont toujours vécu en vase clos et qu'on projette soudain dans un monde interconnecté, mais elles sont plutôt des entités souples, aptes au changement, pleines de créativité.

En effet, c'est dans le but de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle entre nos peuples que la Francophonie a choisi le thème du « Dialogue des cultures ». Aujourd'hui plus encore qu'hier, nous sommes convaincus que seul ce Dialogue peut engendrer une paix durable parmi nos populations.

C'est en servant les objectifs de la Francophonie que nous aiderons considérablement à tisser, entre nos Etats, un lien solide et fraternel. Bien qu'il soit au centre des débats depuis quelques décennies, ce dialogue interculturel fait aujourd'hui l'objet d'un débat aux dimensions planétaires.

Aussi devons-nous faire en sorte qu'il devienne une de nos préoccupations prioritaires. Et là, la Francophonie a un grand rôle à jouer à ce niveau. Celui qu'elle a toujours su jouer depuis sa création : celui d'échanges égalitaires qui fassent échec aux échanges inégaux, principalement dans le domaine de la culture et qui mettent en lumière nos diversités si enrichissantes à travers un lien commun qui est la langue française.

Originaire d'un pays aux cultures plurielles, le thème autour duquel nous sommes réunis aujourd'hui me tient particulièrement à coeur, puisque nous, Mauriciens, sommes issus de divers pays de peuplement. Maurice, de ce fait, peut jouer un rôle prépondérant dans le Dialogue interculturel au sein de la grande famille de la Francophonie qui se veut une Francophonie d'ouverture vers l'Autre.

Aussi est-ce avec un immense plaisir que je voudrais vous annoncer la création, prochainement, de l'Institut international pour le Dialogue interculturel et la Paix dont le Siège sera situé à Maurice.

Cet Institut, placé sous les auspices de l'UNESCO, aura pour but de promouvoir une culture de paix. L'Institut aura pour objectif la promotion du dialogue interculturel à travers toutes les composantes de la population mauricienne, aussi bien que celles des populations des Etats membres qui feront partie de l'Institut.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

En partenariat avec l'UNESCO, nous souhaitons ainsi privilégier une coopération régionale centrée principalement sur la reconnaissance des autres cultures en mettant en place études, recherches, actions, afin de favoriser une meilleure compréhension des spécificités culturelles de chaque communauté et la reconnaissance de celles-ci tant au niveau national, que régional et international.

Monsieur le Président,

A travers le « Dialogue des cultures », la Francophonie connaîtra un nouveau souffle car il est de plus en plus reconnu qu'une même langue peut véhiculer des idées communes à travers des cultures différentes : celles de la prise en compte de la diversité culturelle, du respect des droits de l'Homme, du respect de l'environnement et de l'habitat, celle enfin du respect de la dignité humaine.

Monsieur le Président,

La solidarité francophone doit s'étendre à nos sœurs et frères palestiniens qui subissent au quotidien les injustices perpétrées par l'occupation et les répressions ciblées israéliennes. Nous sommes également très préoccupés par la crise humanitaire dans les territoires occupés. Il est absolument nécessaire de concilier le besoin de sécurité d'Israël avec la création d'un Etat palestinien.

Une solution politique permettra au peuple de Palestine de vivre son destin et cohabiter en paix avec Israël.

Nous faisons un appel aux protagonistes de mettre en œuvre le processus de paix établi récemment par le Quartet, en prenant en compte l'Initiative Arabe adoptée ici même à Beyrouth.

Avant de terminer, permettez-moi de rendre un hommage sincère à Boutros Boutros Ghali, notre Secrétaire général, qui, depuis qu'il a occupé ce poste, n'a cessé de promouvoir les valeurs de la Francophonie.

Grâce à ses efforts et son engagement sans faille, L'OIF est aujourd'hui reconnue comme une institution respectée tant dans son rôle initial que dans le domaine politique international. Nous lui souhaitons une merveilleuse retraite.

Je vous remercie de votre aimable attention.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Intervention de S.E. M. François-Xavier Ngoubeyou**  
*Ministre d'Etat chargé des Relations extérieures*  
*de la République du Cameroun*

---

**Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du**  
**« Dialogue des cultures »**

Monsieur le Président,  
Messieurs les chefs d'Etat et chefs de délégation,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

**M**'étant déjà acquitté de notre devoir de gratitude envers le pays hôte et notre Secrétaire général, permettez-moi, Monsieur le Président, de traiter directement le point sous examen.

Préconiser le dialogue des cultures dans l'Espace francophone et, au-delà, entre les peuples du monde, ne peut qu'être salué et encouragé.

Mais, c'est d'abord une exigence pour nos pays respectifs, notamment ceux d'Afrique composés d'une multiplicité d'ethnies, de tribus ayant chacune sa langue et sa culture. Le Cameroun, mon pays, est bien placé pour en parler, lui qui compte non moins de 250 langues nationales.

Ainsi, la naissance de nos Etats et leur accession à l'indépendance, dans des limites territoriales héritées de la période coloniale, n'étaient nulle part ressentie comme une fin en soi.

A côté des défis liés à la consolidation de l'Etat, se sont très vite dressés ceux de la construction nationale. La finalité ici étant de forger un univers d'hommes et de femmes unis par une communauté de destin, de langues et de cultures.

Nous savons par ailleurs que le mépris ou le rejet de l'autre, de sa culture qui constitue le socle sur lequel reposent son identité voire sa dignité, ont eu des conséquences parfois désastreuses sur les personnes concernées, dans nos sociétés ou au sein de la Communauté internationale.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

L'absence de dialogue a ainsi été à l'origine des pires manifestations d'ostracisme, des fanatismes de toutes sortes et de nombreux conflits.

Aujourd'hui, face à la mondialisation, le dialogue des cultures me semble appeler une vigilance accrue. Car, les risques de marginalisation que nous redoutons ne portent pas uniquement sur les enjeux économiques. Nos langues et nos cultures également ne sont nullement épargnées par la menace d'uniformisation que recèle une mondialisation certes pleine de promesses, mais aussi, de modèles pas toujours en phase avec nos cultures. Et, les jeunes générations, pourtant garantes de leur survie, de leur vitalité, et donc de notre avenir culturel, sont parfois les premières victimes d'une mondialisation implacable.

En soutenant le dialogue des cultures, nous affirmons, en fait, à l'unisson, qu'il n'existe pas de modèle culturel universel, ou d'étalon culturel unique qui auraient tout à donner et rien à recevoir en retour.

Il y a, bien sûr, des cultures plus rayonnantes que d'autres. Mais, à notre sens, le dialogue des cultures se veut une reconnaissance dans l'absolu de la valeur intrinsèque des cultures et de l'apport fondamental de chacune d'elles à l'émergence du patrimoine culturel de l'humanité.

Et, en cela, sans aucun doute, le dialogue des cultures est un facteur d'enrichissement mutuel, comme il est source d'unité et de paix.

Il faut sans cesse le promouvoir à l'échelle de nos pays, de nos régions et du monde. Il faut aussi, en particulier, y œuvrer au sein de la Francophonie qui doit devenir, de par sa diversité, un champ d'expérimentation privilégié du dialogue des cultures.

Le fait qu'il constitue le thème central de notre Sommet me semble révélateur de son importance, mais aussi, de la volonté de notre Organisation d'œuvrer, à travers ses instances et ses opérateurs, qu'il s'agisse de l'Agence intergouvernementale, de l'Agence universitaire ou de TV5, à sa traduction dans les faits.

Cela implique, à la fois, des échanges culturels entre les membres francophones du Sud et entre ceux-ci et les pays francophones du Nord.

En d'autres termes, il s'agit de promouvoir l'altérité, car, comme l'affirmait très justement un grand penseur de notre temps, il y a à l'œuvre, dans les sociétés humaines, des Forces agissant dans des directions opposées, les unes tendant au maintien voire à l'aggravation des particularismes, les autres travaillant dans le sens de la convergence et de l'affinité.

L'échange culturel est ouverture aux autres et non repli sur soi. C'est dire qu'il ne peut y avoir d'échange culturel s'il se fait à sens unique. Un certain équilibre est nécessaire entre le Nord et le Sud. Il ne peut y avoir de dialogue culturel s'il y a un Nord fournisseur exclusif et un Sud consommateur passif.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Il s'agit de mettre à la portée de tous les biens et les valeurs culturels d'un Espace francophone que nous voulons uni et solidaire, nourri par des liens culturels et linguistiques partagés.

C'est à ce prix, me semble-t-il, que nous pourrons œuvrer à l'émergence d'une Francophonie plurielle, voire d'une Francophonie des peuples dans laquelle toutes les composantes se reconnaissent et s'identifient.

Promouvoir et préserver nos cultures, dans un monde où les tendances hégémoniques n'ont plus de seuils, c'est aussi soutenir tous ces auteurs d'œuvres d'art et de culture qui participent à l'édification de nos patrimoines identitaires.

C'est, par ailleurs, œuvrer au développement des industries culturelles qui sont aujourd'hui plus qu'hier, de véritables enjeux économiques.

Enfin, on ne peut perdre de vue que la diffusion et le rayonnement de nos cultures passent par la promotion et la vulgarisation des technologies de l'information et de la communication dans notre Espace francophone.

Et, à ce propos, je voudrais exhorter l'OIF à consolider le Fonds francophone des inforoutes pour aider à la réduction de la fracture numérique entre le Nord et le Sud.

Pour conclure, je dirai qu'en promouvant le rapprochement interculturel, le dialogue des cultures œuvre à une meilleure connaissance des peuples, à une meilleure compréhension et à une plus grande acceptation mutuelles. En cela, il est sans doute ce dont le monde a le plus besoin aujourd'hui, pour préserver la paix et partant, favoriser le développement et le progrès des peuples.

Je vous remercie de votre aimable attention.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M<sup>me</sup> Sheila Copps *Ministre du Patrimoine du Canada*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du « Dialogue des cultures »**

Bonjour,

C'est un grand plaisir pour moi d'avoir l'occasion d'être parmi vous lors de ce IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui a pour thème, le dialogue des cultures.

Le thème du dialogue des cultures nous tient particulièrement à cœur car, au Canada, nous croyons que les cultures, par leur rencontre, s'enrichissent les unes les autres.

Nous croyons que chaque culture doit avoir la chance de se faire entendre. C'est un des grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Depuis plusieurs années, le Canada déploie de nombreux efforts sur la scène internationale pour promouvoir l'importance de la diversité culturelle.

La réflexion en cours sur la diversité culturelle a d'ailleurs franchi des pas de géant au cours des derniers jours.

J'arrive en effet du Cap, en Afrique du sud, où avait lieu la cinquième réunion annuelle du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC).

Le groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation, présidé par le Canada, y a déposé une ébauche d'instrument international destiné à préserver et promouvoir la diversité culturelle.

Les Ministres de la culture des pays membres du RIPC, dont plusieurs sont également membres de la Francophonie, ont accueilli favorablement le texte provisoire de l'instrument.

Une étape décisive a donc été franchie au Cap. Après une période de réflexion, nous disposons maintenant d'une base appropriée pour élaborer une convention internationale.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le travail de promotion de l'instrument doit se poursuivre au sein d'autres forums internationaux, notamment en Francophonie.

Je me réjouis de l'intention de la Francophonie de s'investir dans la mise en œuvre d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

A ce titre, l'apport du futur groupe de travail de la Francophonie pour la diversité culturelle sera très précieux. Le Canada compte y participer activement.

Je vous invite donc à saisir l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour confirmer l'engagement pris à Cotonou en juin 2001 en faveur de la diversité culturelle et de l'instrument.

Nous sommes ici, honorables membres de la Francophonie, en train de poser les jalons du véritable dialogue des cultures, celui qui sera porteur de développement, d'épanouissement et de respect pour nos sociétés respectives.

Il est de notre devoir de mener ce bateau à bon port.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M. Blaise Compaoré *Président du Burkina Faso*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du « Dialogue des cultures »**

Monsieur le Président,

Notre IX<sup>e</sup> Sommet se tient à un moment de très grave préoccupation pour la paix et la sécurité dans la région du proche-orient.

Les agressions israéliennes contre l'Etat palestinien chaque jour aggravées et exacerbées maintiennent le peuple palestinien martyr dans les souffrances morales et physiques les plus inouïes.

Le Président de l'autorité palestinienne est, quant à lui, confiné dans son bureau à Ramallah, réduit à la précarité et à l'humiliation.

Monsieur le Président, il est grand temps que sous l'égide de l'ONU, la communauté internationale se mobilise d'une manière nouvelle et plus déterminée pour faire progresser le processus de paix Israélo - Palestinien, et concrétiser la naissance effective d'un Etat palestinien indépendant et sécurisé dans ses frontières à côté de l'Etat d'Israël.

Monsieur le Président, comment ne pas avoir, en ces moments de sublimation du dialogue, également une pensée pour le peuple irakien qui a tant souffert des conséquences de la guerre et de l'embargo, et qui vit aujourd'hui dans la hantise d'une nouvelle tragédie.

Notre communauté francophone doit souhaiter ardemment que les négociations engagées entre le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Irak se poursuivent et aboutissent à une solution pacifique.

Tout dénouement qui adviendrait sur cette question en dehors des mécanismes de notre Organisation mondiale, l'ONU engendrerait des conséquences désastreuses pour la paix, la stabilité et la sécurité internationale.

Il est impératif qu'ensemble nous mettions tout en œuvre pour conjurer un tel destin.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M. Marc Ravalomanana *Président de la République malgache*

---

### **Intervention à la suite des exposés liminaires sur le thème du « Dialogue des cultures »**

Excellence Messieurs les chefs d'Etat,  
Monsieur le Président,  
Honorable assistance,  
Chers amis,

**M**adagascar se félicite de la tenue, pour la première fois en terre arabe d'un Sommet de la Francophonie car ce lieu de notre rencontre est fortement chargé d'histoire et de symbole.

Nous voudrions d'abord remercier l'Organisation internationale de la Francophonie pour son accueil chaleureux, et le Liban pour l'excellence de son organisation.

Monsieur le Président,

Madagascar se réjouit particulièrement d'être présente ici. J'ai tenu personnellement à participer aux travaux de ce Sommet pour pouvoir vous exprimer de vive voix notre profond attachement à la communauté francophone, aux valeurs qu'elle entend défendre et aux liens de solidarité qui unissent ses membres.

Oui car, la Francophonie est une grande famille et :

- nous sommes fier d'y appartenir
- nous tenons à y tenir notre place

Oui, car le thème du « dialogue des cultures » demeure plus que d'actualité. Nous vivons des moments difficiles, dus en partie à un manque de dialogue, à des incompréhensions de tout genre engendrant parfois l'intolérance et la haine entre les peuples ... Madagascar peut apporter sa contribution dans ce dialogue des cultures sans lequel il n'y aurait de paix.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

En effet le peuple malgache, de par sa spécificité culturelle due à des origines diverses, pourrait se targuer d'être un bastion de l'inter-culturalité.

Le peuplement de notre île s'est fait par vagues et apports successifs. Ses origines asiatiques, africaines, indonésiennes ont donné naissance à une culture vivante dont les composantes, en harmonisant, ont formé cette « malgachitude » si chère aux habitants de la grande Ile.

Les Malgaches ont de ce fait une prédisposition culturelle pour la pratique du dialogue.

Ce sens inné du dialogue et de la civilité malgaches a un nom: « le Firaisan-kina et Fihavanana » :

- Firaisan-kina et Fihavanana, exemple local de dialogue de culture ;
- Firaisan-kina et Fihavanana que nous voulons voir régner entre les malgaches pour qu'ils œuvrent ensemble à un développement économique, social et durable.

Ce développement qui doit passer par le désenclavement physique de notre pays pour permettre une plus grande circulation des hommes et des biens : la construction et réhabilitation des routes, tel est le défi que nous voulons relever.

- Firaisan-kina et Fihavanana que nous voulons partager avec vous pays frères de la Francophonie. Il nous faut comprendre nos différences mais aussi capitaliser nos similarités dont cette langue qui nous unit ;
- Firaisan-kina et Fihavanana que nous plaçons pour que la région du Proche Orient ainsi que les pays actuellement en recherche de la paix la retrouve.

Imprégnée de sa culture de Firaisan-kina et Fihavanana, Madagascar pourra :

- adhérer pleinement aux concepts et résolutions qui ressortiront de ce Sommet ;
- apporter sa contribution spécifique pour mettre en oeuvre ces résolutions ainsi que son Plan d'action.

Nous espérons que notre disposition est à la mesure de la vôtre pour soutenir notre pays dans la reconstruction nationale et dans le renforcement du processus démocratique.

Une mission d'observation de l'OIF aura notre meilleur accueil pour les prochaines élections législatives.

Monsieur le Président,

Je voudrais exprimer ici, la volonté sans faille de Madagascar de s'engager dans la réalisation de projets au sein de la communauté francophone.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dans une telle perspective et puisqu'un consensus fort se dégage pour préserver la diversité culturelle, je vous propose de nous concerter sans tarder et d'adopter ensemble :

- une position politique commune fortement affirmée ;
- un instrument juridique international qui consacrerait le droit pour nos Etats de maintenir, établir et développer des politiques qui préservent nos cultures et le principe même de leur diversité.

Oui car, il existe bien une forme insidieuse d'uniformisation, qui menace nos identités culturelles... Il faut donc réagir...

A cet égard, il est essentiel que les biens et services culturels échappent à toutes les formes de libéralisation qui auraient pour conséquence de les faire tomber dans le domaine commercial.

L'exception culturelle doit être la règle, ce qui ne doit bien évidemment pas exclure les échanges.

Et je suis certain que l'espace francophone lui-même s'enrichira du dialogue des cultures avec d'autres contrées.

Mais d'abord, unissons-nous pour résister aux engagements de libéralisation d'aucun prétendrait nous imposer.

Mieux, allons encore plus loin avec une vision plus engagée pour promouvoir sur les marchés internationaux, les produits de nos terroirs, nos produits artisanaux et toutes ces représentations de nos savoir-faire issues de nos métiers d'art.

Dans les conditions actuelles, l'accès de ces produits et de ces savoir-faire aux marchés internationaux requiert l'institution d'instruments juridiques de protection et de promotion.

Madagascar propose donc la définition et la diffusion d'un label francophone.

Il sera une garantie de qualité et symbole de la spécificité du génie de chacune des nations composant la Francophonie.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,

Pour ma première participation à un Sommet de la Francophonie, j'ai mesuré l'importance exceptionnelle de notre Organisation et de notre mouvement. C'est pourquoi je veux m'y engager et œuvrer pour accroître sans cesse son dynamisme.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Merci...**

**Merci à tous pour l'œuvre accomplie...**

**Merci pour la noble entreprise que nous voulons réussir.**

**Merci aux autorités libanaises dont je ne peux que louer le sens aigu de l'hospitalité.**

**Intervention relative aux exposés  
liminaires sur le volet économique**





**Intervention de S.E. M. Kaspar Villiger**  
*Président de la Confédération suisse*

---

**Intervention relative aux exposés liminaires sur le volet économique**

Notre Sommet est placé sous le thème du dialogue : dialogue des cultures, mais aussi culture du dialogue. Suite au sommet de Moncton et au symposium de Bamako de l'an 2000 sur le « bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone », nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de démocratie politique effective sans démocratie sociale et donc sans la reconnaissance, l'application et le respect effectif des droits économiques et sociaux.

Les valeurs que nous partageons doivent aussi promouvoir, dans ce contexte, le dialogue entre les groupes sociaux.

Dans le climat de globalisation de l'économie et de libéralisation des échanges, le dialogue entre acteurs sociaux est l'unique instrument qui permet à la société civile d'accepter et d'intégrer les défis d'un monde en perpétuel changement.

Accompagnant une politique économique adéquate, le dialogue social doit conduire à plus de démocratie, de transparence et d'équité dans la répartition des ressources.

Dans une économie libéralisée où l'Etat tend à se concentrer sur ses tâches fondamentales, le dialogue social doit être libre et constructif pour qu'il puisse effectivement remplir son rôle. Les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent donc pouvoir exister, se développer, s'exprimer et négocier entre elles librement. La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective doivent être garanties. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a institué ces principes au rang de droits sociaux fondamentaux, et nous invitons tous les participants à ce Sommet à renouveler leur plein appui à l'OIT et à ses activités dans ce domaine.

La Déclaration de l'OIT de 1998 sur les droits fondamentaux au travail constitue un des seuls moyens de promotion efficace des droits économiques et sociaux, car elle exclut toute dérive protectionniste. Nous souhaitons que la Francophonie joue un rôle actif de promotion du dialogue entre les partenaires sociaux, et qu'elle renforce par ce biais la solidarité entre le Sud et le Nord.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dans cet esprit, nous sommes favorables à une reconnaissance de la Francophonie syndicale, au même titre que le Forum francophone des Affaires, comme acteur de ce dialogue.

### **NEPAD**

Partenaire de longue date du continent africain, la Suisse salue l'initiative NEPAD, conçue par des Africains pour l'Afrique, par laquelle les pays africains manifestent leur volonté et leur détermination de prendre en mains les destinées de leur continent. Nous formons le vœu que cette stratégie soit mise en oeuvre le plus rapidement possible. Le NEPAD ne devrait cependant pas s'atteler elle-même à la mise en oeuvre de ses programmes, risquant par là de dupliquer le travail des institutions déjà existantes ; elle devrait être avant tout une plateforme d' « advocacy ».

Le NEPAD innove aussi en introduisant une revue par les pays pairs des résultats atteints dans la mise en oeuvre de ses activités. Ce processus encouragera l'appropriation du programme et des objectifs par tous les acteurs concernés et favorisera la dissémination de bonnes pratiques.

Nous nous félicitons que le NEPAD compte expressément sur les investissements privés africains et étrangers, comme moteur du développement économique, pour réaliser sa vision. Nous espérons en même temps que des pas concrets soient rapidement réalisés afin d'améliorer les conditions-cadre permettant un développement durable sur le plan social et environnemental ainsi qu'équilibré dans toutes les régions d'Afrique. L'application systématique de la Déclaration sur la démocratie et la bonne gouvernance nous paraît un facteur indispensable pour augmenter la confiance des investisseurs et trouver une issue à la pauvreté.

Quelques éléments cruciaux pour le succès du NEPAD ne nous semblent cependant pas avoir la place qu'ils méritent. Fidèle à une tradition qui a porté ses fruits, la Suisse encourage vivement la volonté du NEPAD de renforcer le rôle de la société civile africaine dans la conception, la planification et la mise en oeuvre des programmes. Leur succès dépendra finalement essentiellement de la capacité du NEPAD à utiliser et renforcer le dynamisme, la créativité et les capacités des sociétés africaines pour mener à bien les actions entreprises.

Il est aussi important pour la réussite du NEPAD que son rôle par rapport aux nombreuses institutions africaines existantes et à ses partenaires multi- et bilatéraux soit mieux défini.

Je puis vous assurer, M. le Président, que la Suisse continuera à utiliser son expérience et son expertise pour appuyer des actions dans les domaines prioritaires du NEPAD correspondant à ses domaines traditionnels d'intervention. Elle poursuivra son engagement résolu en faveur de programmes de coopération et d'investissements accrus en Afrique, dans l'enceinte des Nations Unies et des Institutions financières internationales. De même, elle continuera à oeuvrer pour un traitement équitable des pays les plus pauvres dans les négociations commerciales internationales.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Cette problématique revêt à nos yeux une importance considérable. Si les pays les moins avancés en général, francophones en particulier, doivent pouvoir avoir accès aux bénéfices attendus du renforcement du commerce mondial, et aussi s'intégrer dans l'économie mondiale, il faut à mon avis poursuivre les activités entreprises par l'AIF en collaboration avec d'autres organisations existantes comme l'ACICI de Genève, fortement soutenu par la Suisse, dans le domaine du renforcement des capacités techniques des pays en développement de prendre une part entière aux négociations commerciales multilatérales. Il faudrait en particulier que l'AIF prépare les décideurs des PMA et pays émergents francophones à la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun à la fin de cette année.



**Intervention relative à l'adoption de  
la Déclaration et du Plan d'action  
de Beyrouth**





**Intervention de S.E. M. Tran Duc Luong**  
*Président de la République socialiste du Vietnam*

---

**Intervention relative à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Beyrouth**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et Messieurs,

La délégation du Vietnam se félicite des projets de Déclaration et de Plan d'action de Beyrouth. Elle estime que par leur contenu, ces deux documents ont bien tracé les grandes orientations de la coopération de la Francophonie dans de nombreux domaines. Particulièrement, elle apprécie hautement le thème « *Dialogue de cultures* » et pense que dans le contexte de la mondialisation actuelle et des progrès rapides des technologies de l'information et des communications, le choix de ce thème est juste et pertinent.

La délégation du Vietnam a activement participé à l'élaboration des projets de Déclaration et de Plan d'action de Beyrouth et a apporté ses contributions à l'aboutissement de ces deux documents. Elle apporte son adhésion aux textes qui nous sont proposés.

Concernant le point du projet de Déclaration de Beyrouth relatif à la Déclaration de Bamako, elle juge nécessaire de rappeler que le Vietnam adhère au contenu de cette dernière tout en maintenant deux réserves.

La première concerne l'Article 2, paragraphe 5 de la Déclaration de Bamako car « la démocratie et le multipartisme sont deux notions différentes et il faut se garder de les identifier. La démocratie est un objectif à atteindre alors que le multipartisme n'est qu'un chemin pour y arriver. Le chemin de chaque pays doit être décidé par le peuple de ce pays, sur la base des spécificités culturelle, historique, économique et sociale de ce pays ».

Le Vietnam s'est également réservé sur l'Article 5, paragraphe 3, car le recours aux mesures de sanction est contraire à la Charte de la Francophonie adoptée au Sommet



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

de Hanoi qui stipule : « *la Francophonie respecte la souveraineté des Etats, leur langue et leur culture. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure* ».

La Délégation vietnamienne rappelle ces deux réserves et demande que cette intervention figure dans le compte rendu du IX<sup>e</sup> Sommet.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Lieu et date de la X<sup>e</sup> Conférence  
des chefs d'Etat et de gouvernement  
des pays ayant le français en partage**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Intervention de S.E. M. Blaise Compaoré *Président du Burkina Faso*

---

### **Lieu et date de la X<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage**

Monsieur le Président,  
Excellences Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,

**L**e Burkina Faso s'honore de la confiance que vous venez de lui témoigner en nous proposant d'abriter à Ouagadougou, en automne 2004, le X<sup>e</sup> Sommet de notre Communauté.

Je voudrais vous témoigner toute notre gratitude et vous assurer que mon pays, avec votre soutien naturel, ne ménagera aucun effort pour la réussite du Sommet de Ouagadougou que vous avez souhaité placer sous le signe de la solidarité agissante dans notre espace francophone.

L'engagement de mon pays à accueillir le X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 2004 s'accompagne d'une invite à notre communauté à célébrer les notions fortes et fondatrices de solidarité et de développement durable dont je vous sou mets une synthèse comme base de réflexion sur la route de Ouagadougou.

Je vous remercie.



**Allocutions à la cérémonie solennelle de  
clôture de la IX<sup>e</sup> Conférence des chefs  
d'Etat et de gouvernement des pays  
ayant le français en partage**





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Allocution de M. Boutros Boutros-Ghali *Secrétaire général de la Francophonie*

---

### **Allocution à la cérémonie solennelle de clôture**

Monsieur le Président,  
Excellences Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,

Ce Sommet de Beyrouth, en nous offrant l'occasion de réaffirmer l'apport singulier qui peut être, et qui doit être celui de la Francophonie, dans la promotion du dialogue des cultures, nous a placés à la croisée des chemins.

Nous n'avons d'autre choix, désormais, que d'affronter l'avenir, en consolidant les transformations que vous aviez souhaitées, à Hanoi, et les acquis qui en ont résulté, tout en continuant à progresser et à innover.

C'est bien le sens des grandes orientations, que vous venez de fixer à la Francophonie, lors de ce IX<sup>e</sup> Sommet.

C'est donc avec émotion, avec sérénité, mais surtout avec une foi profonde en l'avenir de notre Organisation, que je passe, aujourd'hui, le flambeau, au nouveau Secrétaire général de la Francophonie, en l'assurant de tous mes vœux de succès.

Non sans vous avoir redit, une fois encore, une dernière fois, pour vous en remercier, que la mission que vous m'aviez confiée à Hanoi, a été passionnante de bout en bout.

Parce qu'elle a donné un sens supplémentaire, mieux encore : elle a été un réconfort et un formidable défi, dans ce combat au service de l'Afrique, dans ce combat au service de la démocratisation, du développement et de la paix, qui a été, qui est, et qui restera l'engagement de ma vie.

C'est dire que je continuerai à être au service de la Francophonie et des idéaux qu'elle porte en elle-même.

Disant cela, je veux, en cet instant, associer toutes celles et tous ceux qui servent cette



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

cause, avec dévouement et constance. Je veux associer nos opérateurs, notre Assemblée parlementaire. Je veux associer les organisations non gouvernementales. Je veux associer toutes celles et tous ceux qui, depuis plus de trente ans, se sont succédé pour faire de notre Organisation ce qu'elle est, aujourd'hui. Je veux, associer, toutes les Libanaises et tous les Libanais. Je veux associer, enfin, ces centaines de jeunes volontaires, qui, se sont ici, à Beyrouth, mobilisés au nom de la Francophonie et pour la Francophonie !

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

On ne devrait jamais dire : je sais !

Parce que la connaissance que nous avons des choses, la compréhension que nous avons des êtres, la perception que nous avons du monde, est toujours imparfaite.

Mais je dis aujourd'hui : je sais que la Francophonie a la capacité de peser dans ce monde géré par défaut ou par intérêt, et dans ce siècle où, paradoxalement, les hommes de bonne volonté, les hommes de cœur, les hommes de conviction ont tout à donner et tout à apporter.

Je n'ai donc pas fini de dire : Vive la Francophonie !



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Allocution de S.E. M. Abdou Diouf *Secrétaire général élu de la Francophonie*

---

### **Allocution à la cérémonie solennelle de clôture**

Monsieur le Président du Sommet,  
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames et Messieurs,

**V**otre confiance m'honore et m'engage. Je tâcherai de la mériter en exerçant les fonctions de Secrétaire général de la Francophonie avec le maximum d'ardeur, d'enthousiasme et surtout d'efficacité.

Je tiens à remercier tout particulièrement le Président de la République libanaise, Monsieur Emile Lahoud, pour la chaleur de l'accueil dans ce Liban de l'intelligence, de la tolérance, de la liberté et de l'ouverture ; ce Liban qui montre à la face du monde que des hommes et des femmes de religions et de cultures diverses peuvent se parler et dépasser les affres de la guerre.

Vous me permettrez de dire ma gratitude au Président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye Wade, qui a bien voulu prendre l'initiative de présenter ma candidature et de la soutenir jusqu'à son aboutissement heureux.

Je remplirai mes fonctions politiques, mes fonctions d'orientation et d'animation de la coopération multilatérale, telles qu'elles résultent de la Charte de la Francophonie.

Je les exercerai pleinement et totalement, mais je les exercerai en chef d'équipe responsable et ouvert, en travaillant dans un esprit de confiance, de transparence et de rigueur avec tous nos opérateurs.

Je sais que Monsieur l'Administrateur de l'AIF, Monsieur le Président et Madame le Recteur de l'AUF, Monsieur le Recteur de l'Université Senghor, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général de l'AIMF, tout comme Monsieur le Président de TV5



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

sont dans les mêmes dispositions. Je n'oublie pas notre Assemblée parlementaire de la Francophonie, si remarquable dans son double rôle de gardien et de promoteur de la démocratie.

La démocratie nous renvoie tout naturellement à la Déclaration de Bamako qu'il s'agit d'appliquer avec intelligence, persévérance et détermination pour faire de notre communauté francophone un espace d'excellence en ce qui concerne le respect des droits et libertés, la prévention et le règlement des conflits, la pratique de l'Etat de droit, la promotion et la sauvegarde des Droits de l'Homme.

Pour réussir pleinement ce travail passionnant mais considérable, je ne négligerai aucun concours. Les opérateurs doivent exercer pleinement leurs responsabilités, mais nous avons besoin de l'apport de toutes les composantes de nos peuples, en particulier des femmes et des jeunes, et bien sûr des OING.

Nous nous battons ensemble – et je m'y emploierai de toutes mes forces – pour la défense et le rayonnement de la langue française, en particulier dans les organisations internationales, pour la diversité linguistique et culturelle, pour le dialogue des cultures, thème de ce Sommet.

Nous mènerons ce combat dans tous les domaines, en particulier dans la presse écrite, dans l'audiovisuel, dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans l'éducation, dans la formation professionnelle et technique, dans l'enseignement supérieur et la recherche, dans le développement des industries culturelles.

Je tiens à insister particulièrement sur l'importance que j'accorderai à l'enseignement du français, à l'enseignement en français dans tous les pays de l'espace francophone.

A cet égard, j'attends beaucoup des Etats généraux de l'Enseignement du français qui se tiendront prochainement à Abidjan.

S'agissant toujours de la langue française, il faut veiller sur elle à l'ONU, dans ses institutions spécialisées, dans nos organisations continentales telles que l'Union européenne et l'Union africaine, dans les pays où elle est en voie de reconstitution, comme au Vietnam, au Cambodge ou au Laos.

L'expérience de l'Alliance française, avec ses 1200 comités à travers le monde, peut être utile à cette francophonie particulière que nombre de pays appellent de tous leurs vœux pour s'enrichir.

Il est heureux que la Fédération Internationale des Professeurs de Français soit désormais associée à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans ce domaine si capital de l'enseignement du français, de l'enseignement en français.

Mais la Francophonie est aussi un espace de solidarité entre pays du Nord et pays du Sud. La coopération économique pour le développement durable est au cœur de notre

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



projet. Le Président Chirac l'a dit avec pertinence : « Notre langue commune est porteuse de valeurs particulièrement nécessaires pour aborder le défi du développement durable... Il s'agit de faire en sorte que l'économie soit soumise à une loi supérieure imposant le respect de l'Homme, de l'Homme d'aujourd'hui et de l'Homme de demain, et donc de la nature. C'est l'éthique – une notion au cœur de l'humanisme dont les francophones se veulent porteurs. Il s'agit ensuite de faire en sorte que la richesse du monde soit mieux répartie. C'est la solidarité – un mot-clé en français ». On ne saurait mieux dire. Nous marcherons donc dans cette voie, sans faiblir, en soutenant tous les projets de développement nationaux, régionaux, continentaux, en particulier le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui porte les espoirs de la partie la plus déshéritée de notre communauté, en préparant aussi avec beaucoup de sérieux notre prochain sommet de Ouagadougou sur le thème : Francophonie et Développement durable.

Dès notre prise de fonctions, nous nous emploierons à resserrer les liens qui existent déjà avec les grands bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, en vue d'assurer avec plus de célérité et d'efficacité, le financement du développement.

Les concertations entre nos Etats membres à l'occasion des grandes conférences mondiales seront renforcées.

Dans cette dimension économique de la Francophonie, une attention particulière sera portée à la promotion de l'investissement privé, à l'intégration économique régionale et à la coopération décentralisée.

Après avoir rendu hommage au Très Honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada, Président sortant de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, pour l'intelligente autorité avec laquelle il a dirigé pendant trois ans notre Organisation, je voudrais dire à notre cher Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général sortant, combien je suis fier d'être son successeur, lui qui a su donner une impulsion politique à la Francophonie, la rendre visible, lui qui a su prendre, pour soutenir la diversité culturelle du monde, l'initiative de rencontres avec les organisations représentatives des grandes aires linguistiques.

Ce Sommet de Beyrouth sur le dialogue des cultures est un succès. La Francophonie vient de montrer au monde la voie de l'avenir, la voie de la mondialisation faite de paix, de solidarité et de justice.

Comme le souligne la Déclaration de Cotonou, la Francophonie n'est pas l'uniformisation du monde, au contraire elle l'enrichit de ses différences par un dialogue fécond entre les cultures.

En cela, notre Francophonie, tournée résolument vers l'avenir, est un humanisme, comme Senghor aimait à la qualifier – Senghor, le visionnaire, un des pères fondateurs de la Francophonie dont il disait : « la Francophonie est une volonté humaine sans cesse tendue vers une synthèse et toujours en dépassement d'elle-même pour mieux s'adapter à la situation et au monde en perpétuel devenir ».



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**C'est dire que, si la Francophonie a besoin de continuité, de consolidation des acquis, elle a aussi besoin de se remettre en cause, de progresser, de se renouveler pour être fidèle à nos idéaux de justice, de démocratie et de solidarité, pour être fidèle à nos pères fondateurs, pour faire rêver les jeunes.**

**De ce difficile combat, j'engagerai toutes mes forces pour être digne de votre confiance.**

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Allocution de S.E. M. Ion Iliescu *Président de la République de Roumanie*

---

### **Allocution à la cérémonie solennelle de clôture**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

**P**ermettez-moi avant la clôture de notre réunion de dire quelques mots. Je souhaiterais tout d'abord adresser au Secrétaire général sortant, son excellence Monsieur Boutros Boutros-Ghali, mes compliments et mes chaleureuses félicitations pour sa prodigieuse activité déployée tout au long de ces cinq dernières années, à la tête de notre Organisation internationale. Il s'agit d'une activité d'ouverture tous azimuts, créant des liens forts de dialogue et de coopération avec les plus prestigieuses organisations mondiales et régionales.

En même temps, je m'adresse au Secrétaire général élu, son excellence Monsieur Abdou Diouf, ancien Chef d'Etat du Sénégal, pays ami et frère de la Roumanie, pour lui dire combien je me réjouis de son élection à cette haute fonction à laquelle il vient d'accéder.

Monsieur Abdou Diouf est une personnalité bien connue, un distingué descendant de celui qui fut l'un des pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle, à savoir le regretté Léopold Sedar Senghor.

Je suis persuadé que nous devons nous féliciter de notre choix. J'adresse, au nom de la Roumanie, à son Excellence Monsieur Abdou Diouf, mes plus vives félicitations et les meilleurs vœux de succès pour son activité future, déployée au profit de notre Organisation et de chacun de nos pays membres.

En ce qui concerne le Sommet suivant, en félicitant le Burkina-Faso pour l'engagement d'organiser le X<sup>e</sup> Sommet, je voudrais vous proposer de retenir la proposition roumaine pour l'organisation du XI<sup>e</sup> Sommet à Bucarest où nous attendrons d'accueillir avec plaisir les représentants des pays membres, en 2006.



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Et à la fin, permettez-moi encore une fois de remercier nos hôtes libanais pour les excellentes conditions qu'ils ont assurées au Sommet et de les féliciter pour leur hospitalité impressionnante de la reconstruction de Beyrouth, un symbole de la volonté, de la créativité et de l'espoir !**

**Merci et au revoir à tous.**



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Allocution de S.E. M. Blaise Compaoré *Président du Burkina Faso*

---

### **Allocution à la cérémonie solennelle de clôture**

Excellence Monsieur le Président,  
Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

**A**u terme de notre séjour à Beyrouth, lieu idéal pour parler de la diversité culturelle, il nous faut assurément saluer le Liban qui nous a accueillis dans un environnement multiculturel et de traditions séculaires.

Je remercie et je rends un hommage mérité tout à la fois à Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général sortant de la Francophonie, qui, au cours de son mandat n'a ménagé aucun effort pour asseoir les fondements de notre Organisation, la faire mieux connaître et enfin la hisser au rang des organisations internationales remarquables.

Je voudrais par ailleurs féliciter Son Excellence M. Abdou Diouf, notre nouveau Secrétaire général pour sa brillante élection à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie et lui témoigner notre soutien, notre plein appui ainsi que tous nos encouragements dans l'accomplissement de l'exaltante mission qui est désormais la sienne.

Je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance au Président Jacques Chirac et au Premier Ministre Jean Chrétien pour la constance de leur engagement en faveur d'une Francophonie toujours plus dynamique et solidaire.

Enfin, qu'il vous plaise de m'entendre saisir l'opportunité qui m'est offerte, pour saluer l'admission de la Suisse en qualité de 190<sup>e</sup> membre de l'Organisation des Nations unies. Avec elle, la famille francophone s'élargit et se renforce au sein du forum des Nations.



Distingués chefs d'Etat et de délégation,

Les menaces d'uniformisation qui pèsent sur la diversité des cultures et des langues, les événements tragiques du 11 septembre 2001, la nécessité de plus en plus évidente d'éviter « le choc des civilisations » que certains prédisent, renforcent l'utilité et la pertinence de notre alliance.

En ce début de millénaire, les affaires du monde appellent notre vigilance, car les temps actuels sont dangereux. Le conflit israélo-palestinien attise les fanatismes et se présente avant tout comme une guerre de « culture et de religion ». Des instabilités graves sont prévisibles au Moyen Orient dans la perspective d'une guerre entre les Etats-Unis et l'Irak.

Parallèlement, la contestation de la mondialisation libérale dominée par les Etats-Unis, devient chaque jour plus forte et se radicalise. Les citoyens de nos pays réclament une « autre mondialisation » plus solidaire et plus respectueuse de l'humain.

Il apparaît indispensable, dans ce contexte, de tout entreprendre pour réactiver le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations. Les guerres dites préventives, les ripostes armées, ne peuvent constituer, à elles seules, des solutions. Pour y parvenir, il faut satisfaire aux besoins d'équilibre, de justice, de diversité qui s'expriment aujourd'hui dans le monde. On ne saurait désamorcer les intégrismes sans répondre aux aspirations de dialogue, de diversité et de solidarité.

Le besoin de solidarité au niveau mondial se conçoit de nos jours, comme une exigence. L'aide publique au développement est donc plus que jamais nécessaire comme facteur d'équilibre dans une relation Nord-Sud globale et complexe impliquant économie, migrations, environnement. Car, il faut en convenir, la pauvreté durable est le terreau du terrorisme. Ne pas s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, c'est laisser libre cours à des frustrations légitimes, c'est encourager la violence comme moyen d'expression des sans-voix, des laissés-pour-compte de la mondialisation économique.

C'est pourquoi nous sommes fiers d'appartenir à la communauté francophone où peuvent se mener au mieux le dialogue des cultures, les actions en faveur de la diversité culturelle et du développement solidaire.

Une Francophonie qui, dès le Sommet de Maurice en 1993, a défendu l'exception culturelle, et par la suite l'idée de diversité culturelle, qui reste un constat, avant d'aboutir à ce Sommet sur le concept de dialogue des cultures qui implique une dynamique.

Il s'agit, tout en reconnaissant le droit à la différence de chaque culture, de ne pas momifier, figer les cultures, mais au contraire de les entraîner vers la modernité à partir d'une démarche d'innovation et d'ouverture. Nous avons décidé à ce Sommet, pour



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

aller plus loin, de soutenir à l'UNESCO, l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Mesdames et Messieurs,

Cette Francophonie plurielle a su mettre l'accent sur l'impératif du développement solidaire dès le Sommet constitutif de Versailles, car la solidarité a toujours été au cœur de la coopération multilatérale francophone. Il faut lui porter à nouveau toute notre attention, tout en sachant que la solidarité n'est pas l'assistance. Il s'agit, sans l'ignorer, d'accompagner l'économie de marché d'une préoccupation sociale, environnementale et culturelle, qui mette les droits humains au premier plan.

L'illustration concrète de cette conviction, c'est la formulation endogène du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce projet politique et économique de grande envergure a déjà reçu le soutien du Président Jacques Chirac, du Premier ministre Jean Chrétien et de leurs autres partenaires du G8.

Enfin, notre choix se porte sur une Francophonie qui, dans le temps présent, est une des rares possibilités de maintenir et de développer le dialogue entre le Nord et le Sud, entre l'Occident et le monde arabe et musulman.

L'existence de la Communauté francophone est une chance de renouveau de ces dialogues à l'échelle mondiale.

Il nous faut donc compter avec la Francophonie. Son utilité dans la mondialisation est réelle. Mais, la Francophonie se voit reprocher de ne pas concrétiser les ambitions qu'elle affiche. Les critiques qui concernent aussi bien la Francophonie politique que la coopération francophone sont nombreuses et sévères. Elles viennent d'horizons très divers : intellectuels, hommes de terrain et professionnels. Certains d'entre nous s'en font l'écho sans détour.

Sous-financée, affaiblie par son élargissement, elle peut donc dépérir s'il n'y a pas une nouvelle et très grande volonté politique. Les prochaines années seront décisives. La politique de renouveau est indispensable. Le regard porté doit s'inscrire délibérément dans les enjeux de l'avenir et non dans le rétroviseur du passé.

C'est le sens de nos travaux et des résolutions que nous venons d'adopter.

En 2004, en tenant le Sommet au Burkina Faso, la Communauté francophone effectue un retour aux sources, elle revient en Afrique.

Ce sera l'occasion, me semble-t-il, de renforcer l'édification d'une Francophonie moderne que notre Sommet appelle de ses vœux.

Il appartient au Secrétaire général que nous venons de désigner, de mettre en œuvre dès maintenant une réflexion stratégique pouvant déboucher sur une initiative

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

francophone pour le développement durable et solidaire, ainsi que pour la diversité linguistique et culturelle.

Les cultures ne pourront vivre et exprimer leurs richesses que si elles continuent à être créatives. Cette créativité est-elle concevable si les enfants ne sont pas scolarisés et la formation assurée ? La Francophonie ne peut accepter que malheureusement beaucoup de ses jeunes n'apprennent ni à lire ni à écrire. L'éducation et la formation sont au cœur de nos toutes premières priorités.

Mesdames et Messieurs,

Le dialogue des cultures, c'est avant tout l'échange. Mais comment échanger sans une circulation facilitée des personnes ? Un visa francophone est nécessaire. Je connais les peurs qui nous freinent, mais il y a pour notre communauté plus d'avantages que d'inconvénients à donner en francophonie une réelle liberté de circulation pour les artistes, les entrepreneurs, les intellectuels et les étudiants.

Le dialogue des cultures suppose aussi que soient données des préférences pour la circulation des biens et des services culturels.

Ne nous voilons pas la face : ne rien faire, c'est laisser, impuissants, déferler au-delà du nécessaire, une mono-culture appauvrissante et stérile.

Le développement économique est un passage obligé, une aspiration profonde de nos peuples. Cela doit devenir dans les faits une préoccupation visible de la coopération francophone comme l'a voulu le Sommet de Hanoï. Mais, dans le domaine économique, nous avons fait bien peu de choses ensemble.

Il nous faut désormais un outil crédible au service du développement solidaire, disposant d'un fonds de garantie et d'un fonds d'investissement, capable par ailleurs de financer le développement essentiel, en termes économiques et de diversité culturelle, des industries culturelles en Francophonie. La Francophonie a besoin d'une Banque ou d'un réseau de banques de développement des entreprises.

Mesdames, Messieurs,

L'un des défis auxquels est confrontée notre institution commune est celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'appropriation pertinente par les pays francophones de l'internet, du multimédia et des télécommunications nous permettra de réagir avec efficacité aux problématiques émergentes de la société de demain.

Une autre priorité forte concerne la langue française et le multilinguisme. Un effort particulier doit être consenti tant sur l'enseignement du français que sur les langues partenaires.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

A ce propos, je voudrais suggérer l'élaboration et l'adoption d'une charte des langues. Il n'est pas normal que les pays membres puissent, tout en demeurant au sein de la communauté, négliger la langue que nous avons en partage et qui forme le socle de notre union.

Notre communauté est politique sans être encore une force politique. Elle doit faire progresser en son sein les droits de l'Homme et la démocratie, aspirations fondamentales de notre Humanité.

Bien d'autres chantiers requièrent notre attention, mais permettez-moi de m'arrêter à ces sujets principaux car ils fondent notre communauté, en montrent l'utilité et lui donnent toute sa raison d'être.

Il appartient à ce Sommet, et au prochain de Ouagadougou, d'inscrire la Francophonie comme une force dans une mondialisation multipolaire et pacifique.

Je puis vous assurer que nous mettrons tout en œuvre afin que le prochain Sommet soit une réussite à la hauteur non seulement des vertus d'hospitalité de l'Afrique, mais aussi des attentes de notre grande famille de la Francophonie.

Je vous remercie.





IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

## Allocution de S.E. le Général Emile Lahoud *Président de la République libanaise*

---

### **Allocution à la cérémonie solennelle de clôture**

Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,  
Mesdames et Messieurs,

**A**u terme de ces trois journées de débats intensifs et fructueux, l'heure est venue de clore ce IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, qui est le premier à s'être tenu dans un pays arabe. Qu'il se soit tenu au Liban, malgré les incertitudes qui pèsent sur la paix et la sécurité régionales, est une marque de confiance et d'amitié à notre égard dont nous vous remercions.

S'il est encore trop tôt pour dresser le bilan de notre Sommet, il est possible de souligner les points essentiels sur lesquels ont porté nos travaux qui ont conduit à l'adoption de la Déclaration de Beyrouth. Nous croyons fermement que cette adoption marque une étape importante de l'action francophone.

Développant le thème général du dialogue des cultures, cette Déclaration s'articule autour de trois axes.

Le premier axe est celui de la mise du dialogue des cultures au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Dans ce contexte, nous avons unanimement condamné le terrorisme sous toutes ses formes et nous nous sommes engagés à le combattre en conformité aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Je me réjouis d'autant plus de cette unanimité que l'attachement à l'ONU est un principe permanent de la diplomatie de mon pays.

La Déclaration proclame en outre que la lutte francophone contre le terrorisme est inséparable du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de tous les Etats. Elle implique par conséquent le rejet de toutes les situations d'occupation, comme celle d'une partie du Liban-Sud et celle du Golan syrien.

---

Beyrouth (Liban), 18, 19 et 20 octobre 2002



IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le deuxième axe de notre Déclaration est relatif à ce qu'il faut désormais appeler la conception francophone des biens culturels qui, à la différence des productions commerciales telles que les définit l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), doivent faire l'objet d'un régime particulier.

Enfin, notre Déclaration proclame que Francophonie et solidarité sont synonymes et que notre action doit tendre au développement durable et équilibré de tous nos Etats membres et notamment ceux qui, en Afrique et ailleurs, sont les moins favorisés.

Pour mettre en oeuvre les idées directrices de notre Déclaration, nous avons établi le Plan d'action de Beyrouth qui doit, pour le biennium qui s'ouvre, inspirer l'action de notre Secrétaire général et des organismes placés sous son autorité.

Et puisque l'une des principales décisions de notre Sommet a été l'élection d'un nouveau Secrétaire général, je voudrais ici rendre un hommage personnel à notre Secrétaire général sortant, mon très cher ami, M. Boutros Boutros-Ghali.

Vous savez, cher ami, la place que vous occupez dans le coeur de tous mes compatriotes. En tant que Président du Liban, je puis vous assurer que nous n'oublierons jamais votre comportement juste et courageux comme Secrétaire général des Nations Unies, notamment lors du bombardement israélien de Cana en 1996 où plus d'une centaine de nos ressortissants, pour la plupart femmes et enfants qui s'étaient abrités dans les locaux de la force des Nations Unies, ont trouvé une mort atroce.

Et, en ma qualité de Président de ce Sommet francophone, je voudrais rendre hommage à la manière brillante dont, comme premier Secrétaire général de notre Organisation, vous avez rempli votre tâche. Avec une classe inégalée, vous avez donné au Secrétariat général un éclat que votre successeur, le Président Abdou Diouf viendra, nous en sommes sûrs, renforcer.

A notre nouveau Secrétaire général, le Président Abdou Diouf, je voudrais présenter mes sincères félicitations pour son élection et lui réitérer l'assurance que, dans sa nouvelle mission, il me trouvera et trouvera toujours le Liban fidèlement à ses côtés.

En vous élisant, cher Secrétaire général Diouf, notre Sommet rend, à travers vous, hommage à l'un des pères fondateurs de la Francophonie, que vous considérez vous-même d'ailleurs comme votre père spirituel : le Président Léopold Senghor. Vous lui avez succédé à la présidence de la République Sénégalaise en 1981, pour près de vingt ans.

C'est dire l'exceptionnelle expérience politique qui est la vôtre. Le fait que vous la mettiez désormais au service de la Francophonie est, pour notre Organisation, une chance immense que nous apprécions pleinement.

---

Beyrouth (Liban), 18,19 et 20 octobre 2002